

anxp  
N  
6971  
G41  
S67  
v.6











# BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

# GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.



# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

---

3<sup>de</sup> JAAR. — 3<sup>me</sup> ANNÉE.

---

GENT,

J. VUYLSTEKE, UITGEVER,

Koestraat, 15.

—  
1898.



BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE

TE GENT.



**BULLETIN**

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

---

GENT, DRUKKERIJ V. VAN DOOSSELAERE.

---



# BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

# GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.



# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

---

6<sup>de</sup> JAAR. — 6<sup>me</sup> ANNÉE.


---

GENT,

J. VUYLSTEKE, UITGEVER,

Koestraat, 15.

—  
1898.



Digitized by the Internet Archive  
in 2017 with funding from  
Getty Research Institute

## LEDENLIJST.

---

### I. — Gewone leden.

- Bergmans, Paul*, doctor in de wijsbegeerte en letteren, bureelhoofd hulp-bewaarder aan de Bibliotheek van de Hoogeschool, Meirelbekestraat, 2, Gent.
- Bélhune de Villers, Baròn Jan*, lid der Bestendige Deputatie van West-Vlaanderen, te Brugge.
- Boddaert, Karel*, advocaat, schepen van de stad Gent, Bagattenstraat, 141, Gent.
- Casier, Jozef*, gemeenteraadslid en consul van Paraguay, Slijpstraat, 91, Gent.
- Claeys, Prosper*, advocaat, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Hoogstraat, 15, Gent.
- Claeys, Hendrik*, pastoor van St-Nicolaas-kerk, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Catalognestraat, 16, Gent.
- Cloquet Loderijk*, hoogleeraar, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, St-Pieterstraat, 2, Gent.
- Coomans, E. (Broeder Mathias)*, bestuurder van de St-Lucas-Academie, Engelandgat, 56, Gent.
- Coupe, Jozef*, hulp-aalmoezenier aan het Midden-Boethuis, Korte Violettenstraat, 33, Gent.
- De Ceuleneer, Adolf*, hoogleeraar, gemeenteraadslid, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, secretaris van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Gildestraat, 5, Gent.
- de Kerchove de Denterghem, Graaf Oswald*, advocaat, oud-gouverneur van Henegouwen, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Brabantdam, 3, Gent.
- de Limburg-Stirum, Graaf Diederik*, doctor in de rechten, senator, Wetstraat, 166, Brussel.
- de Maere d'Aertrycke, Baron August*, oudschepen van de stad Gent, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de stedelijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Onderbergen, 70, Gent.

- Deneffe, Victor*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van Geneeskunde, gemeenteraadslid, Statiestraat, 64, Gent.
- de Neve de Roden, Ridder Emiel*, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Gouvernementstraat, 6, Gent.
- de Pauw, Jonkheer Napoleon*, advocaat-generaal, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis, Lange Violettenstraat, 279, Gent.
- De Potter, Frans*, letterkundige, bestendig secretaris van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Godshuizenlaan, 29, Gent.
- De Smet-Duhayon, Jozef*, hulp-greffier bij het Beroepshof, voorzitter van den Kunst- en Letterkring, Kortrijkschen steenweg, 22, Gent.
- De Vigne Julius*, advocaat, schepen van de stad Gent, Keizer-Karelstraat, 14, Gent.
- De Waele, Jozef*, bouwkundige, leeraar aan de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Citadellaan, 59, Gent.
- Diegerick, A.*, staatsarchivaris, Citadellaan, 14, Gent.
- Dutry, Albrecht*, vrederechter, Lokeren.
- Fredericq, Paul*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Winkelstraat, 9, Gent.
- Geerts, Jozef*, ingenieur, St-Niklaas.
- Heins, Armand*, kunstschilder, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Brabantstraat, 9, Gent.
- Hulin, Joris*, hoogleeraar, Bisdomplaats, 3, Gent.
- Lacquet, Ernest*, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Hoogpoort, 10, Gent.
- Lippens, Eugeen*, lid van den Provincieraad en van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Statiestraat, 20, Gent.
- Lybaert, Theofiel*, kunstschilder, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, St-Michielsplaats, 8, Gent.
- Mortier, Stephanus*, bouwmeester van de Provincie Oost-Vlaanderen, Augustijnenkaai, 1, Gent.
- Pirenne, H.*, hoogleeraar, briefwisselend lid van de koninklijke Academie van België, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis, St-Pietersnieuwstraat, 132, Gent.
- Pyfferoen, Oscar*, advocaat, buitengewoon hoogleeraar, Nieuwboschstraat, 4, Gent.
- Scribe, Ferdinand*, kunstschilder, voorzitter der Maatschappij "De Vrienden van het Museum", Van Duyse-plaats, 7, Gent.



- Soenens, Ridder Emiel*, lid der Commissie van het Museum van Oudheden, St-Denijs-Westrem.
- Tierentyn, Lodewijk*, advocaat, bureelhoofd aan het Gemeentebestuur, Hoopoot, 10, Gent.
- Tytgadt, Lodewijk*, bestuurder der Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, Begijnhofplaats, 27, Gent.
- Van Assche, August*, bouwkundige, lid van de Koninklijke Commissie der Gebouwen, Hertogstraat, 13, Gent.
- Van Biesbroeck, L.*, leeraar aan de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Egmontstraat, 17, Gent.
- Van den Bemden, Fr.*, gepensionneerd officier, Dierentuinlaan, 47, Gent.
- Van den Gheyn, Gabriël*, kanunnik, bestuurder van het St-Lievensgesticht, lid van de Commissie van het Museum van Oudheden, Zilverstraat, 1, Gent.
- Van den Heuvel, Julius*, advocaat, hoogleeraar te Leuven, Savaanstraat, 33, Gent.
- Van der Haeghen, Ferdinand*, boekbewaarder der Hoogeschool, lid van de Koninklijke Academie van België, eereid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, voorzitter der Commissie van het Museum van Oudheden, St-Denijs-Westrem.
- Van der Haeghen, Victor*, stadsarchivaris, secretaris van de stedelijke Commissie der Gebouwen, lid der Commissie van het Museum van Oudheden, Heuvelstraat, 77, Gent.
- Van Duyse, Florimond*, krijsauditeur, lid der Koninklijke Academie van België, Laurent-Delvauxstraat, 4, Gent.
- Van Duyse, Herman*, bewaarder van het Museum van Oudheden te Gent, hulpbewaarder der Koninklijke Museums van Versierings- en Nijverheidskunst, Korte Violettenstraat, 21, Gent.
- Van Rysselberghe, Karel*, bouwmeester van de stad Gent, Loostraat, 21 Gent.
- Van Werveke, Alfons*, agregaat-leeraar van het Middelbaar Onderwijs, Ekkergemlaan, 48, Gent.
- Varenbergh, Emiel*, lid van den Provincieraad, en van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Meersteeg, 11, Gent.
- Verhaegen, Jonkheer Arthur*, eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, lid der Bestendige Deputatie van Oost-Vlaanderen, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Houtlei, 28, Gent.
- Vuytsteke, Julius*, uitgever, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Koestraat, 15, Gent.

## II. — Buitengewone leden.

- Abel, Ernest*, bouwkundige, St-Machariusstraat, 4, Gent.
- Allaert, Polydore*, graveur, Nederkouter, 15, Gent.
- Arnold, Th.*, bewaarder aan de Bibliotheek der Hoogeschool, Bijloke-vest, 286, Gent.
- Blommaert, C.*, eigenaar, Oostakker.
- Blommaert, Stanislas*, eigenaar, Catalognestraat, 12, Gent.
- Bouckaert, L.*, conducteur van Bruggen en Wegen, Nieuwbrugkaai, 21, Gent.
- Bourdon-De Bruyne, A.*, Heilig Geeststraat, 10, Gent.
- Bourdon, Ed.*, goudsmid, Catalognestraat, 5, Gent.
- Bressers-Blanchaert*, kunstschilder, Peperstraat, 22, Gent.
- Bressers Leo*, kunstschilder, Peperstraat, 22, Gent.
- Bruggéman-Rosseel, A.*, gemeenteraadslid, Coupure, 66, Gent.
- Bruyninx, Edmond*, leeraar van het Koninklijk Atheneum, Kortrijkschen steenweg, 125, Gent.
- Campers, Pieter*, leeraar aan de staatsnormaalschool, Noordstraat, 12, Ledeberg.
- Casier, Baron Victor*, nijveraar, Consul van Columbië en Monaco, Salvatorstraat, 8, Gent.
- Choisy, Lodewijk*, nijveraar, Yperstraat, 64, Gent.
- Claeys Bouúaert, Alfred*, advocaat, senator, Oranjestraat, 6, Gent.
- Claeys Bouúaert, Gustaaf*, bankier, St-Michielstraat, 9, Gent.
- Coppejans, Frans*, kunstschilder, Lange Steenstraat, 7, Gent.
- Coppieters Stockhove-Delebecque, E.*, eigenaar, Consul van Hawaiï, Violettenlei, 15, Gent.
- Cruyt, Mauritius*, pastoor van St-Antoon, Toekomststraat, 9, Gent.
- De Baets, Herman*, advocaat, gelast met een leergang aan de Hoogeschool, Winkelstraat, 11, Gent.
- De Brabander, Camille*, hoogleeraar, St-Pietersnieuwstraat, 80, Gent.
- De Busscher, G.*, substitut van den Procureur des Konings, Guinardstraat, 7, Gent.
- De Clercq, Karel*, advocaat, lange Violettenstraat, 25, Gent.
- De Crane, L.*, Consciencestraat, 62, Antwerpen.
- de Ghellinck d' Elseghem-Vaernewyck, Ridder Amaury*, Nijverheidstraat, 13, Brussel, en op het kasteel van Elseghem.
- de Ghellinck d' Elseghem, Ridder Jan*, eigenaar, Houtlei, 14, Gent, en op het kasteel te Wannegem-Lede.
- De Grave, O.*, eere-greffier van de Provincie Oost-Vlaanderen, Frère-Orbanlaan, 19, Gent.

- de Haerne, Werner*, gehecht aan het staatsarchief, Holstraat, 15, Gent.
- de Hemptinne, Alexander*, nijveraer, Onderbergen, 56, Gent.
- de Hemptinne, Graaf Jozef*, nijveraer, Keizer-Karelstraat, 29, Gent.
- de Kemmeter, Baron Adolf*, ingenieur, Gouvernementstraat, 9, Gent.
- de Kerchove de Denterghem et d'Exaerde, J.*, eigenaar, St-Michelstraat, 8,
- de la Kethulle de Ryhove, Adriaan*, raadsheer bij het Hof van beroep,  
Keizer-Karelstraat, 25, Gent.
- de la Kethulle de Ryhove et de Bolsele, E.*, eigenaar, Onderbergen, 59,  
Gent.
- de la Kethulle de Ryhove, Jozef*, eigenaar, Koningstraat, 14, Gent.
- De Lannier-Van Monckhoven*, ingenieur, nijveraer, provincieraadslid,  
Consul van Denemarken, Kortrijkschesteeweg, 20, Gent.
- Delvin, Jan*, kunstschilder, leeraar aan de Koninklijke Academie van  
Beeldend kunsten, Phœnixstraat, 2, Gent.
- Demoulin, M.*, gelast met een leergang aan de Hoogeschool, Zonne-  
straat, 11, Gent.
- De Muynck, Victor*, gemeenteraadslid, Savaanstraat, 17, Gent.
- De Noyette, Modest*, bouwkundige, Kerkstraat, 109, Gent.
- De Perre, Edmond*, substituut van den Procureur des Konings, Dieren-  
tuinlaan, 28, Gent.
- De Potter, G.*, afdelingshoofd bij het provinciebestuur, Peperstraat, 31,  
Gent.
- De Prater, Florent*, Abt, leeraar in geschiedenis aan het St-Lievens-  
gesticht, Ziverstraat. 1, Gent.
- De Reu, Lodewijk*, advocaat, greffier van de Provincie Oost-Vlaanderen,  
Kruisstraat, 12, Gent.
- De Rudder, Emiel*, ingenieur, Boussu.
- Desmarez, G.*, advocaat, Statiestraat, Meenen.
- De Saegher, Rodolf*, advocaat, Laurentplaats, 15, Gent.
- de Smet de Naeyer, Frederik*, eigenaar, Onderbergen, 47, Gent.
- de Smet de Naeyer, Maurits*, nijveraer, Onderbergen, 47, Gent.
- de Smet de Naeyer, Paul*, Minister van Geldwezen, Kabinetshoofd, lid der  
Kamer van Volksvertegenwoordigers, Wetstraat, Brussel.
- De Stoop, Gustaaf*, hoofd-conducteur van Bruggen en Weggen, Bleekers-  
dijk, 31, Gent.
- De Tracy, Hendrik*, kunstschilder, Prinsenhof, 25, Gent.
- De Wilde Victor*, notaris, Laarne.
- D'Hondt, Victor*, hoogleeraar, Zwarte Zusterstraat, 11, Gent.
- Diegerick, Emiel*, ingenieur van den Technischen Dienst der Provincie,  
Heernessenlaan, 6, Gent.
- Dierkens, Ferdinand*, bouwkundige, Korenleie, 4, Gent.

- Dietens, A.*, greffier aan de Handelsrechtbank, Egmontstraat, 18, Gent.  
*Donny, P.*, ingenieur, St-Pietersnieuwstraat, 101, Gent.  
*Du Bois, Adolf*, advocaat, gemeenteraadslid, Lange Meer, 9, Gent.  
*Dubois, Ernst*, hoogleeraar, Van Arteveldeplaats, 6, Gent.  
*Duclos, Adolf*, kanunnik, pastoor van St-Jacobs, Yper.  
*Dutry-Van Loo, Julius*, handelaar, Veldstraat, 14, Gent.  
*Feyerick, Albert*, nijveraer, St-Pietersnieuwstraat, 47, Gent.  
*Feyerick, Ferdinand*, nijveraer, St-Pietersnieuwstraat, 45, Gent.  
*Fiers, A.*, eigenaar, Willem-Tellstraat, 24, Gent.  
*Fievé-Claeys, Emiel*, nijveraer, Dok 69, Gent.  
*Frederichs, Julius*, leeraar in de Geschiedenis aan het Koninklijk Athenæum, te Oostende, Kapelstraat, Oostende.  
*Fredericq, Albrecht*, advocaat, provincieraadslid, Dierentuinaan, 9, Gent.  
*Gallet-Miry, Achilles*, snelschrijver van den Senaat en van den Provincieraad van Oost-Vlaanderen, Meerschstraat, 52, Gent.  
*Geirnaert, Hendrik*, bouwkundige, Nieuwpoortstraat, 10, Gent.  
*Gilleman, Karel*, leeraar aan het Koninklijk Athenæum, Kasteellaan, 45, Gent.  
*Grootaert, Ernst*, burgerlijk ingenieur, Weverstraat, 15, Gent.  
*Heins, Maurits*, advocaat, bureelhoofd aan het Gemeentebestuur, Loostraat, 78-80, Gent.  
*Herry, Joris*, senator, Korte Meer, 22, Gent.  
*Hulin, Juliaan*, Bisdomlaats, 3, Gent.  
*Huysman, Jozef*, secretaris-archivaris van het bisdom Gent, Houthriel, Gent.  
*Hye-de Crom, Leo*, consul van Venezuela, Ieperstraat, 68, Gent.  
*Janson, Lodewijk*, eigenaar, Ketelvest, 30, Gent.  
*Janssens de Bisthoven, Leo*, procureur des Konings, Kortrijk.  
*Kasteleyn, Gustaaf*, beeldhouwer, Bijlokestraat, 31, Gent.  
*Kervyn de Meerendré, Daniël*, eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, Kouterdreef, 7, Gent.  
*Kervyn de Meerendré, Raymond*, eigenaar, Lange Boomgaardstraat, 20, Gent.  
*Ladon, A.*, kunstschilder, Ste-Elisabethgracht, 15, Gent.  
*Lamberty, Achilles*, advocaat, Begijnhoflaan, 107, Gent.  
*Lameere, E.*, doctor in wijsbegeerte en letteren, Brussel.  
*Launwick, Oswald*, luitenant-kolonel van den staf, stafoverste van de 1<sup>ste</sup> krijgssomschrijving, Onderbergen, 73, Gent.  
*Lebrun, Albrecht*, kapitein-bevelhebber, gehecht aan den adjudant-generaal Hoofd van het Krijgshuis des Konings, Seutinstraat, 4, Schaarbeek.



- Lebrun, Emiel*, kunstschilder, Coupure, 125, Gent.
- Le Fevere de Ten Hove, Ridder J.*, eigenaar, Zwartzusterstraat, 13, Gent.
- Léger, Theodoor*, advocaat en senator, Engelandgat, 14, Gent.
- Le Grand, Renaat*, advocaat, Zandstraat, 11, Brussel.
- Leirens, Julius*, nijveraar, Frère-Orbanlaan, 29, Gent.
- Le Roy, Hippolytus*, beeldhouwer, Zeugsteeg, 9, Gent.
- Libbrecht, Jozef*, advocaat en provincieraadslid, St-Pietersnieuwstraat, 65, Gent.
- Lievevrouw-Coopman, L.*, letterkundige, Zwijnaardschensteenweg, 21, Gent.
- Lippens, Hippolytus*, advocaat, oudburgemeester van de stad Gent, Korenleie, 13, Gent.
- Maeterlinck, Lodewijk*, kunstschilder, bewaarder van het Museum van Schilderijen, Eedverbondstraat, 6, Gent.
- Maertens, Albrecht*, beheerder van de Bank van Vlaanderen, Consul van Oostenrijk, Kruisstraat, 9, Gent.
- Maertens, Jozef*, eigenaar, Vlaanderenstraat, 33, Gent.
- Mast-De Maeght, Karel*, advocaat, Henegouwenstraat, 33, Gent.
- Mechelynck, Albrecht*, advocaat, rechter plaatsvervanger aan de Rechtbank van 1<sup>en</sup> aanleg en provincieraadslid, Brabantdam, 16, Gent.
- Mertens, Pieter*, geneesheer, Gyzegem.
- Minne, Achilles*, bouwkundige, leeraar aan het Koninklijk Athenæum en aan de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, Korte Violettenstraat, 25, Gent.
- Morel, Eugeen*, nijveraar, Coupure, 9, Gent.
- Neve, Leo*, notaris, Burgstraat, 92, Gent.
- Nyssens, Pieter*, ingenieur, bestuurder van het Staatslaboratorium, Ham, 16, Gent.
- Parmentier, Joris*, doctor in de rechten, hulpgreffier aan de Rechtbank van 1<sup>en</sup> aanleg, Spiegelstraat, 14, Gent.
- Pauli, Robrecht*, bestuurder van « La Société Continentale du Gaz », Rijsel.
- Penneman, Maurits*, advocaat, Lousbergslaan, 37, Gent.
- Picha, Adolf*, nijveraar, Lousbergslaan, 37, Gent.
- Potjes, Eduard*, leeraar aan het Koninklijk Muziek-Conservatorium, Geldmunt, 18, Gent.
- Prayon-de Pauw*, Consul van het Deutsche Keizerrijk, Lange Violettenstraat, 10, Gent.
- Ramlot, R.*, ingenieur, Predikheerenstraat, 6, Gent.
- Renard, A.*, abt, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, Wetteren.
- Rooman, Marcus*, eigenaar, Kruisstraat, 13, Gent.

- Rooms, J.*, beeldhouwer, Schoolstraat, 13, Gent.  
*Sacré, Edmond*, fotograaf, Kalanderplaats, 1, Gent.  
*Schoorman, Robrecht*, hulparchivaris van den Staat, Coupure 193, Gent.  
*Semey, J.*, bouwkundige, Visscherij, 136, Gent.  
*Serdobbel, Ernst*, advocaat, Kouterdreef, 5, Gent.  
*Servais, Clemens*, hoogleeraar, Coupure, 153, Gent.  
*Siffer, Alfons*, uitgever, gemeenteraadslid, St-Baafsplaats, 2, Gent.  
*Snoeck, Cesar*, advocaat, St-Jacobsnieuwstraat, 67, Gent.  
*Soupart, Floribertus*, rustend hoogleeraar, St-Pietersnieuwstraat, 67, Gent.  
*Speltinckx, J.*, nijveraer, Vijfwindgatenstraat, 5, Gent.  
*Stepman, Hendrik*, uitgever, Lange Violettenstraat, 23, Gent.  
*Stroobant, Lodenwijk*, toegevoegd bestuurder van het Midden-Boethuis, Coupure, Gent.  
*Temmerman, Emiel*, ingenieur der stad Gent, Kasteellaan, 365, Gent.  
*Tibbaut, Victor*, doctor in de rechten, pleitbezorger, Recolettenleie, 5, Gent.  
*Vaerwijck, Hendrik*, bouwkundige, Nieuwland, 22, Gent.  
*Van Assche, Willem*, notaris, Nederkouter, 38, Gent.  
*Van Caneghem, Jan*, nijveraer, Kleinen Dock, Gent.  
*Van Crombrughe, Emiel*, glasschilder, Hoogstraat, 6, Gent.  
*Van Crombrughe, Julius*, nijveraer, Volderstraat, 15, Gent.  
*Van den Berghe, R.*, bewaarder aan de Bibliotheek der Hoogeschool, Scheldelaan, 23, Gent.  
*Van den Hove, Desideer*, eigenaar, Houtlei, 28, Gent.  
*Van der Haeghen, Arnold*, uitgever, Veldstraat, 60, Gent.  
*Van der Linden*, ingenieur van Bruggen en Wegen, hoogleeraar, Prinsenhofstraat, 27, Gent.  
*Van der Linden, Herman*, leeraar aan het Koninklijk Athenæum van Antwerpen, Huybrechtstraat, 54, Antwerpen.  
*Van der Mensbrughe, G.*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, Coupure, 131, Gent.  
*Van der Poorten, I.*, uitgever, Pollepelstraat, 18, Gent.  
*Van der Schelden, Hendrik*, uitgever, Onderstraat, 24, Gent.  
*Van Egeren, J.*, raadsheer bij het Hof van Beroep, Citadellaan, 55, Gent.  
*Van Goethem, Emiel*, boekhandelaar, Koornmarkt, 18, Gent.  
*Van Hamme, Ernst*, bouwkundige, Korte Munt, 4, Gent.  
*Van Hoecke-Peeters, Emiel*, bouwkundige, Hoogstraat, Gent.  
*Van Malcote de Kessel, Carl*, kasteel te Zulte.  
*Van Oost, Joris*, nijveraer, consul van Perzië, Coupure, 47, Gent.  
*Van Ortroy, Ferdinand*, kapitein bij de ruitery, Muinkkai, 37, Gent.  
*Varenbergh, Alfred*, advocaat. Meersteeg, 11, Gent.

- Verbessem, Karel*, nijveraar, provincieraadslid, consul van de Dominicaansche Republiek, Dierentuinlaan, 36, Gent.
- Vergauwen, Joris*, provincieraadslid, Bestormstraat, 1, Gent.
- Vermeulen, Jozef*, kunstschilder, Holstraat, 140, Gent.
- Voortman, Robrecht*, Vogelenzangkaai, 15, Gent.
- Vyt, Camillus*, boekhandelaar, Nederkouter, 13, Gent.
- Willem, V.*, doctor in de wetenschappen, assistent aan de Hoogeschool, Ossenstraat, 38, Gent.
- Willems, Pieter*, nijveraar, Plateaustraat, 47, Gent.
- Williame, Karel*, eigenaar, Houtbriel, 11, Gent.
- Wolters, F.*, ingenieur van bruggen en wegen, hoogleeraar, Willem-Tellstraat, 44, Gent.
- Wolters, G.*, algemeen opzichter van bruggen en wegen, beheerder-opzichter van de Hoogeschool te Gent, Toekomststraat, 47, Sint-Amandsberg.
-

## Samenstelling van den Bestuurraad.

---

Voorzitter : de heer baron *August de Maere-d'Aertrycke*.

Ondervoorzitters : de heeren *Prosper Claeys* en *Emiel Varenbergh*.

Secretarissen : de heeren *Kanunnik Gabriël Van den Gheyn* en *Alfons Van Werveke*.

Schatbewaarder : de heer *Paul Bergmans*.

---

## Samenstelling van het Bestuur der Afdeelingen.

### Afdeeling Oudheidskunde.

Voorzitter : de heer *Herman Van Duyse*.

Ondervoorzitter : de heer *Joris Hulin*.

Secretaris : de heer *Stephanus Mortier*.

---

### Afdeeling Schoone Kunsten.

Voorzitter : de heer *Lodewijk Cloquet*.

Ondervoorzitter : de heer *Jozef De Waele*.

Secretaris :

---

### Afdeeling Geschiedenis.

Voorzitter : jonkheer *Napoleon de Pauw*.

Ondervoorzitter : de heer *Victor Van der Haeghen*.

Secretaris : de heer *Oscar Pufferoen*.

---

Toegevoegd secretaris : de heer *Achilles Gallet-Miry*.



## LISTE DES MEMBRES.

---

### I. — Membres effectifs.

- Bergmans, Paul*, docteur en philosophie et lettres, Chef de bureau aide-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université, rue de Meirelbeke, 2, à Gand.
- Béthune de Villers, Jean (le Baron)*, membre de la Députation permanente de la Flandre Occidentale, rue St-Georges, à Bruges et au Château d'Oost-Roosebeke.
- Boddaert, Charles*, avocat, échevin de la ville de Gand, rue des Baguettes, 141, à Gand.
- Casier, Joseph*, Conseiller communal et Consul de Paraguay, rue des Remouleurs, 91, à Gand.
- Claeys, Prosper*, avocat, membre de la Commission locale des monuments et de la Commission du Musée archéologique, rue Haute, 15, à Gand.
- Claeys, Henri*, curé de l'Église St-Nicolas, membre de l'Académie royale flamande, rue de la Catalogne, 16, à Gand.
- Cloquet, Louis*, professeur, à l'Université de Gand, membre de la Commission provinciale des monuments, rue St-Pierre, 2, à Gand.
- Coomans, Émile (Frère Mathias)*, Directeur de l'Académie St-Luc, rue d'Angleterre, 56, à Gand.
- Coupé, Joseph*, aumonier adjoint de la maison centrale pénitentiaire, rue Courte des Violettes, 33, à Gand.
- De Ceuleneer, Adolphe*, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale flamande, Conseiller Communal, secrétaire de la Commission provinciale des monuments, rue de la Confrérie, 5, à Gand.
- de Kerchove de Denterghem, Oswald (le Comte)*, avocat, ancien gouverneur du Hainaut, membre de la Commission locale des monuments, rue digue de Brabant, 3, à Gand.
- de Limburg-Stirum, Thierry (le Comte)*, docteur en droit, sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles.
- de Maere-d'Aertrijcke, Auguste (le Baron)*, ancien échevin de la ville de Gand, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission locale des monuments, et de la Commission du Musée Archéologique, rue de la Vallée, 70, à Gand.

- Deneffe, V.*, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de médecine, Conseiller Communal, rue de la Station, 64, à Gand.
- de Neve de Roden, Émile (le Chevalier)*, membre de la Commission locale des monuments, rue du Gouvernement, 6, à Gand.
- de Pauw, Napoléon*, avocat général, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission royale d'histoire, rue longue des Violettes, 279, à Gand.
- De Potter, Frans*, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, boulevard des Hospices, 29, à Gand.
- De Smet-Duhayon, Joseph*, greffier-adjoint à la Cour d'appel, président du Cercle artistique et littéraire, chaussée de Courtrai, 22, à Gand.
- De Vigne, Jules*, avocat, échevin de la ville de Gand, rue Charles V, 14, à Gand.
- De Waele, Joseph*, architecte, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, boulevard de la Citadelle, 51, à Gand.
- Diegerick, A.*, conservateur des archives de l'État, boulevard de la Citadelle, 14, à Gand.
- Dutry, Albert*, juge de paix, à Lokeren.
- Fredericq, Paul*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue des Boutiques, 9, à Gand.
- Geerts, Joseph*, ingénieur, à St-Nicolas.
- Heins, Armand*, artiste peintre, membre de la Commission locale des monuments, rue de Brabant, 9, à Gand.
- Hulin, Georges*, professeur à l'Université, place de l'Évêché, 3, à Gand.
- Lacquet, Ernest*, membre de la Commission locale des monuments et de la Commission du Musée archéologique, rue Haut-Port, 10, à Gand.
- Lippens, Eugène*, conseiller provincial, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Station, 20, à Gand.
- Lybaert, Théophile*, artiste-peintre, membre de la Commission provinciale des monuments, place St-Michel, 8, à Gand.
- Mortier, Étienne*, architecte provincial, quai des Augustins, 1, à Gand.
- Pirenne, H.*, professeur, à l'Université, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission royale d'histoire, rue Neuve St-Pierre, 132, à Gand.
- Pyfferoen, Oscar*, avocat, professeur à l'Université, rue du Nouveau Bois, 4, à Gand.
- Scribe, Ferdinand*, artiste peintre, président de la Société des Amis du Musée, place Van Duyse, 7, à Gand.
- Soenens, Émile (le Chevalier)*, membre de la Commission du Musée archéologique de Gand, à St-Denis-Westrem.

- Tierentyn, Louis*, avocat, chef de bureau à l'Administration communale, rue Hautport, 10, à Gand.
- Tytgat, Louis*, directeur de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, place du Béguinage, 27, à Gand.
- Van Assche, Auguste*, architecte, membre de la Commission royale des monuments, rue Ducale, 13, à Gand.
- Van Biesbroeck, Louis*, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, rue d'Egmont, 17, à Gand.
- Van den Bemden, Fr.*, officier pensionné, boulevard du Jardin zoologique, 47, à Gand.
- Van den Ghyn, Gabriel (le Chanoine)*, supérieur de l'institut St-Liévin, membre de la Commission du Musée archéologique, rue d'Argent, 1, à Gand.
- Van den Heuvel, Jules*, avocat, professeur à l'Université de Louvain, rue Savaen, 33, à Gand.
- Van der Haeghen, Ferdinand*, bibliothécaire de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de l'Académie flamande, membre de la Commission provinciale des monuments, président de la Commission du Musée archéologique, à St-Denis-Westrem.
- Van der Haeghen, Victor*, architecte de la ville, secrétaire de la Commission locale des monuments, rue de la Colline, 77, à Gand.
- Van Duyse, Florimond*, auditeur militaire, membre de l'Académie royale de Belgique, rue Laurent Delvaux, 4, à Gand.
- Van Duyse, Hermann*, conservateur du Musée archéologique de Gand, conservateur adjoint des Musées royaux d'art décoratif et industriel, rue courte des Violettes, 21, à Gand.
- Van Rysselberghe, Charles*, architecte de la ville de Gand, rue de Loo, 21, à Gand.
- Van Werveke, Alphonse*, professeur agrégé de l'enseignement moyen, boulevard d'Ekkergem, 48, à Gand.
- Varenbergh, Émile*, conseiller provincial, membre de la Commission provinciale des monuments, rue du Lac, 11, à Gand, et à Sleidinge.
- Verhaegen, Arthur*, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la Députation permanente de la Flandre Orientale, membre de la Commission provinciale des monuments, quai au Bois, 28, à Gand.
- Vuyksteke, Jules*, avocat, éditeur, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue aux Vaches, 15, à Gand.

## II. — Membres honoraires.

- Abel, Ernest*, architecte, rue St-Macaire, 4, à Gand.
- Allaert, Polydore*, artiste graveur, rue basse des Champs, 25, à Gand.
- Arnold, Th.*, conservateur à la bibliothèque de l'Université, rempart de la Biloque, 286, à Gand.
- Blommaert, C.*, propriétaire, à Oostacker.
- Blommaert, Stanislas*, propriétaire, rue de la Catalogne, 12, à Gand.
- Bouckaert, L.*, conducteur des ponts et chaussées, quai du Pont neuf, 21, à Gand.
- Bourdon-De Bruyne, A.*, rue du St-Esprit, 10, à Gand.
- Bourdon, Ed.*, orfèvre, rue de la Catalogne, 5, à Gand.
- Bressers-Blanchaert*, artiste peintre, rue du Poivre, 22, à Gand.
- Bressers, Léon*, artiste peintre, rue du Poivre, 22, à Gand.
- Bruggeman-Rosseel, A.*, conseiller communal, Coupure, 66, à Gand.
- Bruyninax, Edmond*, professeur à l'Athénée royal, chaussée de Courtrai, 125, à Gand.
- Campers, Pierre*, professeur à l'École normale de l'État à Gand, rue du Nord, 12, à Ledeborg.
- Casier, Victor (le Baron)*, consul de Colombie et de Monaco, rue St-Sauveur, 8, à Gand.
- Choisy, Louis*, industriel, rue d'Ypres, 64, à Gand.
- Claeys Bouûuaert, Alfred*, avocat et sénateur, rue d'Orange, 6, à Gand.
- Claeys Bouûuaert, Gustave*, banquier, rue St-Michel, 6, à Gand.
- Coppejans, Frans*, artiste peintre, rue longue des Pierres, 7, à Gand.
- Coppieters Stochove-Delebecque, E.*, propriétaire, consul de Hawaï, quai des Violettes, 15, à Gand.
- Cruyt, Maurice*, curé de St-Antoine, rue de l'Avenir, 9, à Gand.
- De Baets, Hermann*, avocat, chargé de cours à l'Université, rue des Boutiques, 11, à Gand.
- De Brabandere, Camille*, professeur à l'Université, rue neuve St-Pierre, 80, à Gand.
- De Busscher, G.*, substitut du Procureur du Roi, rue Guinard, 7, à Gand.
- De Clercq, Charles*, avocat, rue longue des Violettes, 25, à Gand.
- De Crane, L.*, rue Conscience, 62, à Anvers.
- de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck, Amaury (le Chevalier)*, rue de l'Industrie, 13, à Bruxelles, et au château d'Elseghem.
- de Ghellinck d'Elseghem, Jean (le Chevalier)*, propriétaire, quai au Blé, 14, à Gand, et au château de Wannegem-Lede.
- de Grave, O.*, greffier provincial honoraire, boulevard Frère-Orban, 19, à Gand.



- de Haerne, Werner*, attaché aux archives de l'État, rue de la Caverne, 15, à Gand.
- de Hemptinne, Alexandre*, industriel, rue de la Vallée, 56, à Gand.
- de Hemptinne, Joseph (le Comte)*, industriel, rue Charles-Quint, à Gand.
- de Kemmeter, Adolphe*, ingénieur, rue du Gouvernement, 9, à Gand.
- de Kerchove de Denterghem et d'Exaerde, J.*, propriétaire, rue St-Michel, 8, à Gand.
- de la Kethulle de Ryhove, Adrien*, conseiller à la Cour d'appel, rue Charles-Quint, 25, à Gand.
- de la Kethulle de Ryhove, Joseph*, propriétaire, rue Royale, 14, à Gand.
- de la Kethulle de Ryhove et de Bolsele, E.*, propriétaire, rue de la Vallée, 59, à Gand.
- De Lanier-Van Monckhoven*, ingénieur, industriel, conseiller provincial, consul du Danemark, chaussée de Courtrai, 20, à Gand.
- Delvin, Jean*, artiste peintre, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue du Phénix, 2, à Gand.
- Demoulin, M.*, chargé de cours à l'Université, rue du Soleil, à Gand.
- De Muynck, Victor*, conseiller communal, rue Savaen, 17, à Gand.
- De Noyette, Modeste*, architecte, rue de l'Église, 109, à Ledeberg.
- De Perre, Edmond*, substitut du Procureur du Roi, boulevard du Jardin Zoologique, 28, à Gand.
- de Potter, Georges*, chef de division à l'Administration provinciale, rue du Poivre, 31, à Gand.
- De Praterre, Florent (l'abbé)*, professeur d'histoire à l'Institut St-Liévin, rue d'Argent, 1, à Gand.
- De Reu, Louis*, docteur en droit, greffier de la Province de la Flandre Orientale, rue de la Croix, 11, à Gand.
- De Rudder, Émile*, ingénieur à Boussu.
- Desmarez, C.*, avocat, rue de la Gare, à Menin.
- De Saegher, Rodolphe*, avocat, place Laurent, 15, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Frédéric*, propriétaire, rue de la Vallée, 47, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Maurice*, industriel, rue de la Vallée, 47, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Paul*, Ministre des finances, Chef du Cabinet, membre de la Chambre des Représentants, rue de la Loi, à Bruxelles.
- De Stoop, Gustave*, conducteur principal des ponts et chaussées, rue digue des Blanchisseurs, 31, à Gand.
- De Tracy, Henri*, artiste-peintre, cour du Prince, 25, à Gand.
- De Wilde, Victor*, notaire, à Laerne.
- D'Hondt, Victor*, professeur à l'Université, rue des Sœurs Noires, 11, à Gand.
- D'Hoy, Constant*, photographe, rue Courte du Jour, à Gand.



- Diegerick, Émile*, ingénieur du service technique provincial, boulevard de l'Heirnisse, 6, à Gand.
- Dierkens, Ferdinand*, architecte, quai au Blé, 4, à Gand.
- Dietens, A.*, greffier du tribunal de commerce, rue d'Egmont, 18, à Gand.
- Donny, P.*, ingénieur, rue neuve St-Pierre, 101, à Gand.
- Du Bois, Adolphe*, avocat et conseiller communal, rue longue du Marais, 9, à Gand.
- Dulois, Ernest*, professeur à l'Université, place Van Artevelde, 6, à Gand.
- Duclos, Adolphe (le Chanoine)*, curé de St-Jacques, à Ypres.
- Dutry-Van Loo, Jules*, négociant, rue des Champs, 14, à Gand.
- Feyerick, Albert*, industriel, rue Neuve St-Pierre, 47, à Gand.
- Feyerick, Ferdinand*, industriel, rue Neuve St-Pierre, 45, à Gand.
- Fiers, A.*, propriétaire rue Guillaume Tell, 24, à Gand.
- Fiévé-Claeys, Émile*, industriel, Dock 69, à Gand.
- Fredericks, J.*, professeur d'histoire à l'Athénée royal d'Ostende, rue de la Chapelle, à Ostende.
- Fredericq, Albert*, avocat et Conseiller provincial, boulevard du Jardin Zoologique, 9, à Gand.
- Galle-Miry, Achille*, sténographe du Sénat de Belgique et du Conseil provincial de la Flandre Orientale, rue de la Prairie, 52, à Gand.
- Geirnaert, Henri*, architecte, rue Nieuwpoort, 10, à Gand.
- Gilleman, Charles*, professeur à l'Athénée royal, boulevard du Château, 45, à Gand.
- Grootaert, Ernest*, ingénieur des Constructions civiles, rue des Tisserands, 15, à Gand.
- Heins, Maurice*, avocat, chef de bureau à l'Administration Communale, rue de Loo, 78-80, à Gand.
- Herry, Georges*, Sénateur, rue Courte du Marais, 22, à Gand.
- Hulin, Jules*, place de l'Évêché, 3, à Gand.
- Huysman, Joseph (l'abbé)*, secrétaire-archiviste de l'Évêché de Gand, rue du Chantier, à Gand.
- Hye de Crom, Léon*, consul de Vénézuëla, rue d'Ypres, 69, à Gand.
- Janson, Louis*, propriétaire, rempart des Chaudronniers, 30, à Gand.
- Janssens de Bisthoven, Léon*, procureur du Roi, à Courtrai.
- Kasteleyn, Gustave*, sculpteur, rue de la Biloque, 31, à Gand.
- Kervyn de Meerendré, Daniel*, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, avenue de la place d'Armes, 7, à Gand.
- Kervyn de Meerendré, Raymond*, propriétaire, rue longue du Verger, 20, à Gand.
- Ladon, A.*, artiste verrier, fossé Ste-Élisabeth, à Gand.
- Lamberty, Achille*, avocat, boulevard du Béguinage, 107, à Gand.

- Lameere, E.*, docteur en philosophie et lettres, 119, chaussée de Charleroi, Bruxelles.
- Launick, Oswald*, lieutenant-colonel d'État-major, chef d'État-major de la 1<sup>re</sup> circonscription militaire, rue de la Vallée, 73, à Gand.
- Lebrun, Albert*, capitaine-commandant, attaché à l'adjut<sup>t</sup>-général-chef de la Maison militaire du Roi, rue Seutin, 24, Schaerbeek.
- Lebrun, Émile*, artiste peintre, Coupure, 125, à Gand.
- Le Fevere de Ten Hove, J. (le Chevalier)*, propriétaire, rue des Sœurs noires, 13, à Gand.
- Léger, Théodore*, avocat et sénateur, rue d'Angleterre, 14, à Gand.
- Le Grand, René*, avocat, 11, rue Sablonière, à Bruxelles.
- Leirens, Jules*, industriel, boulevard Frère-Orban, 21, à Gand.
- Le Roy, Hippolyte*, statuaire, rue aux Truies, 9, à Gand.
- Libbrecht, Joseph*, avocat et conseiller provincial, rue neuve St-Pierre, 65, à Gand.
- Lievevrouw-Coopman, L.*, littérateur, chaussée de Zwynaerde, 11, à Gand.
- Lippens, Hippolyte*, ancien bourgmestre de la ville de Gand, quai au Blé, 13, à Gand.
- Maeterlinck, Louis*, artiste peintre, conservateur du Musée de peinture, rue du Compromis, 6, à Gand.
- Maertens, Albert*, directeur de la Banque de Flandre et consul d'Autriche, rue de la Croix, 9, à Gand.
- Maertens, Joseph*, propriétaire, rue de Flandre, 33, à Gand.
- Mast-De Maeght, Charles*, avocat, rue du Hainaut, 33, à Gand.
- Mechelynck, Albert*, avocat, juge suppléant au tribunal de 1<sup>re</sup> instance et conseiller provincial, rue digne de Brabant, à Gand.
- Mertens, Pierre*, docteur en médecine, à Gysegem.
- Minne, Achille*, architecte, professeur à l'Athénée et à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue courte des Violettes, 25, à Gand.
- Morel, Eugène*, industriel, Coupure, 9, à Gand.
- Nève, Léon*, notaire, rue de Bruges, 92, à Gand.
- Nyssens, Pierre*, ingénieur, directeur du Laboratoire de l'État, rue du Jambon, 16, à Gand.
- Parmentier, Georges*, docteur en droit, greffier adjoint au Tribunal de 1<sup>re</sup> instance, rue du Miroir, 14, à Gand.
- Pauli, Robert*, directeur de la Société Continental de Gaz, à Lille.
- Penneman, Maurice*, avocat, boulevard Lousbergs, 37, à Gand.
- Picha, Adolphe*, industriel, boulevard Lousbergs, 52, à Gand.
- Potjes, Édouard*, professeur au Conservatoire royal de musique, rue de la Monnaie, 18, à Gand.

- Prayon-de Pauw*, consul de l'Empire d'Allemagne, rue longue des Violettes, 10, à Gand.
- Ramlot, R.*, ingénieur, rue des Dominicains, 6, à Gand.
- Renard, A. (l'abbé)*, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, à Wetteren.
- Rooman, Marc*, propriétaire, rue de la Croix, 13, à Gand.
- Rooms, J.*, statuaire, rue de l'École, 13, à Gand.
- Sacré, Edmond*, photographe, place de la Calandre, 1, à Gand.
- Schoorman, Robert*, conservateur adjoint des archives de l'État, Coupure, 193, à Gand.
- Semey, J.*, architecte, Pêcherie, 136, à Gand.
- Serdobbel, Ernest*, avocat, avenue de la Place d'Armes, 5, à Gand.
- Servais, Clément*, professeur à l'Université, Coupure, 153, à Gand.
- Siffer, Alphonse*, éditeur, conseiller communal, place St-Bavon, 2, à Gand.
- Snoeck, César*, avocat, rue neuve St-Jacques, 38, à Gand.
- Soupart, Floribert*, professeur émérite de l'Université, rue neuve St-Pierre, 67, à Gand.
- Spellinck, J.*, industriel, rue aux Vents, 5, à Gand.
- Stepman, Henri*, éditeur, rue longue des Violettes, 23, à Gand.
- Stroobant, Louis*, directeur adjoint de la Maison centrale, Coupure, à Gand.
- Temmerman, Émile*, ingénieur de la ville de Gand, boulevard du Château, 365, à Gand.
- Tibbaut, Victor*, docteur en droit, avoué, quai des Récollets, 5, à Gand.
- Vaerwyck, Henri*, architecte, rue Terre-Neuve, 22, à Gand.
- Van Assche, Guillaume*, notaire, rue basse des Champs, 30, à Gand.
- Van Caneghem, Jean*, négociant, petit Dock, à Gand.
- Van Crombrughe, Émile*, peintre verrier, rue Haute, 6, à Gand.
- Van Crombrughe, Jules*, industriel, rue des Foulons, 15, à Gand.
- Van den Berghe, R.*, conservateur à la bibliothèque de l'Université, boulevard de l'Escaut, 23, à Gand.
- Van den Hove, Désiré*, propriétaire, quai au Bois, 28, à Gand.
- Van der Haeghen, Arnold*, éditeur, rue des Champs, 60, à Gand.
- Van der Linden*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'Université, Cour du Prince, 27, à Gand.
- Van der Linden, Hermynn*, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, rue Huybrecht, 54, à Anvers.
- Van der Mensbrughe, G.*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, Coupure, 131, à Gand.
- Van der Poorten, I.*, éditeur, rue de la Cuiller, 18, à Gand.
- Van der Schelden, Henri*, éditeur, rue Basse, 24, à Gand.

- Van Egeren, J.*, conseiller à la Cour d'appel, boulevard de la Citadelle, 55, à Gand.
- Van Goethem, Émile*, libraire, marché aux Grains, 18, à Gand.
- Van Hamme, Ernest*, architecte, rue de Flandre, 44, à Gand.
- Van Haute*, rue des Foulons, à Gand.
- Van Hoecke-Pieters, Émile*, architecte, rue Haute, 85, à Gand.
- Van Malcote de Kessel, Carl*, Château de Zulte.
- Van Oost, Georges*, industriel, consul de Perse, Coupure, 47, à Gand.
- Van Ortrooy, Ferdinand*, capitaine de cavalerie, quai des Moines, 37, à Gand.
- Varenbergh, Alfred*, avocat, rue du Lac, 11, à Gand.
- Verbessem, Charles*, industriel, conseiller provincial et consul de la république Dominicaine, boulevard du Jardin Zoologique, 36, à Gand.
- Vergauwen, Georges*, conseiller provincial, rue d'Assaut, 1, à Gand.
- Vermeulen, Joseph*, artiste peintre, rue de la Caverne, 140, à Gand.
- Voortman, Robert*, quai du Ramage, 15, à Gand.
- Vyt, Camille*, libraire, rue basse des Champs, à Gand.
- Willem, V.*, docteur en sciences, assistant à l'Université de Gand, rue aux Bœufs, 38, à Gand.
- Willems, Pierre*, industriel, rue Plateau, 47, à Gand.
- William, Charles*, propriétaire, rue du Chantier, 11, à Gand.
- Wolters, Frédéric*, ingénieur des Ponts et Chaussées, professeur à l'Université, rue Guillaume-Tell, 44, à Gand.
- Wolters, G.*, inspecteur général des Ponts et Chaussées, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, rue de l'Avenir, 47, Mont St-Amand.
-

## Composition du Comité directeur.

---

Président : M. *le baron Auguste de Maere d'Aertrycke.*

Vice-Présidents : MM. *Prosper Claeys* et *Émile Varenbergh.*

Secrétaires : MM. *le chanoine Gabriel Van den Gheyn,* et *Alphonse Van Werveke.*

Trésorier : M. *Paul Bergmans.*

---

## Composition des Comités des Sections.

### Section d'Archéologie.

Président : M. *Hermann Van Duyse.*

Vice-Président : M. *Georges Hulin.*

Secrétaire : M. *Étienne Mortier.*

---

### Section des Beaux-Arts.

Président : M. *Louis Cioquet.*

Vice-Président : M. *Joseph De Waele.*

Secrétaire :

---

### Section d'Histoire.

Président : M. *Napoléon de Paun.*

Vice-Président : M. *Victor Van der Haeghen.*

Secrétaire : M. *Oscar Pyfferoen.*

---

Secrétaire-adjoint : M. *Achilles Gallet-Miry.*



Composition du Comité de publication de l'Inventaire archéologique  
de Gand

*publié sous les auspices de la Société.*

---

MM. *Paul Bergmans*, secrétaire,  
*Armand Heins*,  
*Chanoine G. Vanden Gheyn*,  
*Victor Van der Haeghen*,  
*Hermann Van Duyse*,  
*Jules Vuylsteke*.

---

## RUILINGEN. — ÉCHANGES.

---

### BELGIË. — BELGIQUE.

- AARLEN. — ARLON : Institut archéologique de Luxembourg.
- ANTWERPEN. — ANVERS : Académie royale d'archéologie de Belgique. — Bulletin et Annales.
- Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers.
  - Mémoire de la Société de géographie d'Anvers.
- BERGEN. — MONS : Annales du Cercle archéologique de Mons.
- Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons.
  - Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
- BRUGGE. — BRUGES : Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
- BRUSSEL. — BRUXELLES : Académie royale de Belgique. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
- Idem. — Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
  - Idem. — Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins.
  - Annalecta Bollandiana.
  - Société d'archéologie de Bruxelles. — Annales, mémoires, rapports et documents.
  - Idem. — Annuaire.
  - Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
  - Revue belge de numismatique, publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.
  - Revue bibliographique belge.
- CHARLEROI : Documents et rapports de la Société paléontologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.

- DOORNIJK. — TOURNAI : Société historique et archéologique de Tournai. — Annales.
- Idem. — Mémoires.
- EDINGEN. — ENGHIEU : Cercle archéologique d'Enghien. — Annales.
- GENT. — GAND : Het Belfort : Maandschrift gewijd aan letteren, kunst en wetenschap.
- LEUVEN. — LOUVAIN : Annalectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, publiés par le chanoine Reusens et le chanoine Barbier.
- LUIK. — LIÉGE : Institut archéologique liégeois. — Bulletin.
- Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. — Bulletin.
- MECHELEN. — MALINES : Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines. — Bulletin. — Mémoires, rapports et documents. 1 volume.
- MAREDSOUS : Revue bénédictin.
- NIJVEL. — NIVELLES. Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.
- SINT-NICOLAAS. — SAINT-NICOLAS : Oudheidskundige Kring van het Land van Waes. Annalen. — Cercle archéologique du Pays de Waes. Annales.

FRANKRIJK. — *FRANCE.*

- AMIENS : Société des antiquaires de Picardie. — Bulletin.
- Idem. — Mémoires.
- PARIJS. — PARIS : Société nationale des antiquaires de France. — Bulletin.
- Mélusine. — Recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages.
- POITIERS : Société des antiquaires de l'Ouest. — Bulletin.
- RIJSEL-PARIJS. — LILLE-PARIS : Revue de l'art chrétien.
- SINT-OMAARS. — SAINT-OMER : Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique.

GROOT-HERTOGDOM LUXEMBURG. — *GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.*

- LUXEMBURG. — LUXEMBOURG : Section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg. — Publications.

NEDERLAND. — *PAYS-BAS.*

- UTRECHT : Provinciaal Utrechts Genootschap van kunsten en wetenschappen. Aanteekeningen van het verhandelde in de vergaderingen en ter geleheid van de algemeene vergadering.

ZWEDEN. — *SUÈDE.*

Antiqvarisk tidskrift för Sverige.

Kongl. Vitterhets historie och Antiquitets Akademiens Monadsblad.

ZWITSERLAND. — *SUISSE.*

NEUCHÂTEL : Société neuchâteloise de Géographie. — Bulletin.

---

## Algemeene vergadering van 10 Januari 1898.

---

### Assemblée générale du 10 janvier 1898.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. le baron A. de Maere d'Aertrycke, Président; Prosper Claeys et E. Varenbergh, vice-présidents; le chanoine Van den Gheyn, secrétaire; Paul Bergmans, trésorier; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint, et MM. le baron V. Casier; Gustave Claeys Bouüaert; Ern. Coppieters Stochove; Werner de Haerne; De Potter; l'abbé F. De Pratere; A. Diegerick; H. Geirnaert; Em. Grootaert; A. Heins; Louis Janson; Lievevrouw-Coopman; F. Metdepenninghen; G. Parmentier; Edmond Sacré; E. Serdobbel; Robert Schoorman; Auguste Van Assche; L. Van Biesbroeck; R. Van den Hove; Alfred Varenbergh et Jules Vuylsteke.

S'est fait excuser : M. Joseph Casier.

---

### **Ordre du jour :**

- I. Communications.
- II. Ballottage de membres honoraires.
- III. Élection de deux membres effectifs, en remplacement de M. le Général Dupont, décédé, et de M. Oubrie, démissionnaire.
- IV. Rapport annuel sur les travaux de la Société en 1897, par M. le chanoine Van den Gheyn, secrétaire.
- V. Rapport de M. le trésorier.
- VI. *Le Messenger des sciences historiques* (M. E. Varenbergh).



VII. Choix d'un nouveau local. La Maison de l'Étape pourrait-elle éventuellement servir de local à la Société?

VIII. Quelques notes sur l'architecture italienne (M. le chanoine Van den Gheyn).

I.

**Communications.**

**M. le Chanoine Vanden Gheyn**, secrétaire. J'ai l'honneur de vous communiquer, Messieurs, la correspondance reçue.

D'abord une lettre de M. le chanoine Reusens, directeur des *Analectes ecclésiastiques*, qui veut bien nous offrir de compléter la collection de cette revue que nous possédons déjà, par les numéros qui nous manquent.

Ensuite, une lettre du Bureau du Congrès archéologique d'Enghien, dont voici le texte :

**CONGRÈS HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ENGHIEN.**

*Secrétariat : Grand'Place, 2, Enghien.*

Enghien, le 29 Décembre 1897.

Monsieur,

La Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Belgique a choisi la ville d'Enghien comme siège de sa XIII<sup>e</sup> session. Le Comité du Cercle archéologique d'Enghien prend la confiance de solliciter le concours de la Société que vous dirigez, en vue de rendre aussi fructueux que possible les travaux du futur Congrès.

L'expérience des sessions antérieures nous engage à vous prier de nous faire connaître, dans le plus bref délai possible, les questions que vos Membres s'engageraient à traiter, ou les sujets de discussion qu'ils désireraient proposer.

En répondant à notre demande, les Sociétés affiliées nous faciliteront la rédaction du questionnaire définitif du Congrès. La session s'ouvrira le Dimanche 7 Août 1898.

Dans l'espoir, Monsieur, que vous voudrez bien nous seconder dans l'organisation du Congrès et en assurer le succès, nous vous présentons l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

POUR LE COMITÉ :

*Le Secrétaire général,*  
E. MATTHIEU.

*Le Président,*  
H. DE CORDES.

Enfin, une lettre de M. de la Censerie, architecte, à Bruges. Je dois faire précéder la lecture de cette lettre de quelques explications qui seront de nature à la faire mieux comprendre.

Dans une de leurs précédentes séances, les sections d'archéologie et d'histoire avaient procédé à la nomination de trois commissions, qui seraient chargées de l'examen de la question des fresques de la « Leugemeete ».

La première, chargée d'étudier l'âge du bâtiment, est composée tout d'abord de MM. Cloquet, De Waele, Mortier et Van Assche, qui y représenteront plus spécialement les architectes gantois. Afin de dissiper toute idée de prévention contre les décisions qui seront prises par cette commission, le Bureau a cru utile d'y adjoindre des architectes étrangers à la ville. Nous nous sommes donc adressé à M. Paul Saintenoy, architecte à Bruxelles, dont vous connaissez tous la compétence, à M. Hubert, architecte de la ville de Mons, qui s'occupe depuis de longues années de la restauration de l'église Ste-Waudru, et à M. Janlet qui, malheureusement, n'a pu accepter. C'est alors que nous avons proposé à M. de la Censerie d'en faire partie, et qu'il nous a adressé la lettre, par laquelle il nous envoie sa précieuse adhésion.

C'est là le motif pour lequel les commissions n'ont pu encore être convoquées. Aujourd'hui elles sont toutes constituées, et il sera certainement possible, pour l'assemblée de mars, de faire sur la « Leugemeete » un rapport concluant et définitif.

J'ai dit, Messieurs, que la première commission est chargée

de l'étude de l'âge du bâtiment. J'ajoute que la seconde commission composée de M. Léon Bressers, De Smet, Heins, Sacré Van Duyse et Willems a pour mission d'étudier les fresques, et que la troisième composée de MM. de Pauw, Victor Vander Haeghen et Van Werveke, est chargée de faire des recherches historiques.

**M. le Président.** J'aime à croire que l'assemblée approuvera le choix de ces différentes commissions, et la décision que nous avons prise de confier à MM. Varenbergh et Vanden Gheyn le soin de concentrer tous les renseignements qui seront recueillis. M. Varenbergh présidera ces commissions, et M. Vanden Gheyn en sera le rapporteur général. (Adopté.)

## II.

### Ballotage de membres honoraires.

MM. *Pauli Robert*, directeur de la Société continentale du Gaz, à Lille,  
*Van Haute*, à Gand,  
*Vergauwen, Georges*, conseiller provincial, à Gand,  
sont admis en qualité de membres honoraires.

## III.

Élection de deux membres effectifs en remplacement de M. le général Dupont, décédé et de M. Obrie, démissionnaire.

MM. Joseph Casier et Fernand Scribe, sont élus.

## IV.

Rapport annuel sur les travaux en 1897 de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Messieurs,

La Société d'histoire et d'archéologie de Gand vient d'achever sa 5<sup>me</sup> année d'existence. A côté de ces vénérables académies de notre pays, qui déjà sur leur tête portent des couronnes jubilai-

res, notre chère société peut paraître bien jeune, et cependant nous croyons être en droit de nous réjouir de ce qu'elle ait atteint son premier lustre. Car c'est dès le début d'une entreprise, qu'on peut juger si elle est née viable, et déjà notre association naissante s'est cru assez forte, pour résister au choc d'une révision de ses statuts. Celle-ci d'ailleurs n'a pas eu de peine à recueillir l'unanimité de vos suffrages, Messieurs, ce qui prouve une fois de plus l'union parfaite, qui existe entre tous les membres, source inéluctable d'une longue ère de prospérité.

Chaque séance voit croître le nombre de nos associés; d'aucuns s'étonneront sans doute, de ce que Gand possède 208 archéologues, qui s'honorent de ce nom, mais votre bureau nourrit l'espoir de voir augmenter encore ce chiffre.

Notre zèle trésorier vous dira tantôt l'influence salutaire qu'exercent sur l'équilibre de son budget les nouvelles recrues de l'année qui vient de finir. Mais déjà il m'est agréable de vous signaler une première conséquence de cette heureuse augmentation, et c'est la publication de « l'inventaire archéologique de Gand. » Est-il bien nécessaire d'en faire devant vous l'éloge, aussi mérité soit-il, et de vous en faire saisir et l'importance et l'intérêt ?

Déjà quatre fascicules ont paru, et par la diversité des objets remarquables décrits avec un soin scrupuleux, vous avez pu conclure quels services immenses ce catalogue descriptif et illustré est appelé à rendre à l'archéologie locale, si le comité de publication, disposant des mêmes ressources, et pouvant compter sur les mêmes dévouements, peut sans interruption continuer pendant de longues années encore, la série de ses consciencieux travaux. Aussi avons-nous vu avec fierté les pouvoirs publics répondre par une généreuse souscription à l'appel de fonds, que nous leur avons adressé. Mais ce qui n'a pas peu contribué au succès de nos fiches, c'est le désintéressement des auteurs, accueillant toujours avec la plus parfaite grâce toutes les observations ou critiques, que la sévérité du comité choisi par vous,



leur octroie si libéralement, à défaut sans doute d'autres honoraires. Et c'est parce que nous pensons pouvoir compter indéfiniment sur la pleine confiance qu'ils ont accordée, et que d'autres après eux, continueront à accorder à notre entière impartialité, que nous n'hésitons pas à croire que l'inventaire archéologique aura la vie aussi longue et aussi prospère, que notre société elle-même.

Le succès de cette publication, qui coûte aux personnes étrangères à notre Cercle son pesant d'or, et qui vous est distribuée à titre absolument gracieux et gratuit, a décidé le Bureau à reprendre le publication des *Annales*, dont le 1<sup>er</sup> fascicule habillé de neuf, et de plus élégante mise, paraîtra bientôt, et contiendra deux études très complètes, l'une de M. Varenbergh sur les *voisinages à Gand*, l'autre de M. Van Duyse, sur les *fresques de la Leugemeete*.

Ces longs débats sur ces fresques célèbres, sont, croyons-nous, à la veille de se clore, car déjà vos sections d'archéologie et d'histoire ont dans une de leurs dernières séances, nommé les arbitres dont la compétence et l'unique souci de connaître la vérité, inspireront les décisions. Malgré les difficultés sans cesse renouvelées, qui ont retardé jusqu'à cette heure la convocation des diverses commissions d'examen, la question est à la veille de recevoir sa solution définitive et désirée, et nous espérons qu'à l'une de vos prochaines assemblées, Messieurs, nous pourrons vous faire un rapport complet, et absolument libre de toute idée préconçue, des résultats certains et scientifiquement acquis de nos investigations sur l'authenticité des fresques.

Est-il bien nécessaire de le faire observer : le but de notre société ne consiste pas exclusivement dans ce que vous me permettrez de nommer la contemplation théorique de l'art ou de l'archéologie ; elle a, à l'instar des sociétés françaises et anglaises, un rôle plus important à jouer : c'est la défense de nos monuments anciens. Or les fresques de la Leugemeete, s'il est vrai qu'il faut leur attribuer l'importance qu'y attachaient ceux



qui les ont découvertes, ou nous les ont transmises par leurs calques si précieux, ne constituent-elles pas pour l'histoire de la peinture un monument de tout premier ordre? Et n'était-ce pas à l'étude de ces documents, que notre société devait ses plus belles ardeurs? Aussi devons-nous exprimer notre reconnaissance à notre dévoué confrère M. Van Duyse, pour le zèle qu'il a mis à consacrer le meilleur de son temps à des recherches, qui ne manquaient ni de difficultés à vaincre, ni d'ennuis à surmonter?

Dans ce même ordre d'idées, pouvions-nous rester indifférents devant le sort, dont semblait menacé un instant le chef d'œuvre de notre architecture gantoise: « la Maison des Bateliers »? Déjà précédemment dans cette même enceinte on avait discuté la question de sa restauration, ou de sa conservation pure et simple, et le rapport paru à cette époque semblait suffisamment refléter l'opinion de la majorité de nos membres, pour que le Bureau, alors que les vacances rendaient difficile, sinon impossible, la convocation d'une assemblée générale, se crut autorisé de tenter auprès de M. le Ministre des Chemins de fer une pressante démarche, en vue de lui faire partager nos idées en matière de restauration.

Si notre entrevue avec M. Vanden Peereboom n'a pas dès l'abord dissipé toutes nos légitimes inquiétudes, du moins sommes-nous revenus de Bruxelles avec la conviction, que les intentions que d'aucuns prêtaient au ministre-archéologue, n'étaient pas aussi perverses qu'on avait l'air de le croire, ou de le dire, et à coup sûr n'auraient pas eu les conséquences fatales qui avaient été prédites. Mais bientôt nous fûmes complètement et, espérons-le, définitivement rassurés, lorsque la presse toute entière et à l'unisson, félicita M. Vanden Peereboom pour la mesure de conservation qu'il avait prise en faveur de la Maison des Bateliers. Notre démarche n'a-t-elle pas contribué pour une large part à cet heureux résultat? Qui nous défendrait de le croire?... et en tous cas il nous est agréable de le supposer.

C'est parce que tous nous portons tant d'intérêt aux choses

qui touchent au passé, qu'il fallait nécessairement que la pioche du démolisseur, qui en ce moment fouille l'un des plus vieux quartiers de Gand, appelât notre attention sur d'antiques vestiges, que le hasard lui ferait rencontrer. Un vieux mur à fenêtres romanes géminées, découvert au milieu d'un pàté de maisons construit entre les rues de Catalogne, St-Jean et Courte des Chevaliers — maisons qui toutes sont destinées à disparaître, si s'exécute un jour le projet grandiose que l'on sait — avait donné l'idée qu'on se trouvait peut-être devant les restes vénérables du premier hôtel de ville, ou maison communale de Gand du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est à M. Heins que revient l'honneur d'avoir le premier soulevé cette hypothèse, à l'examen minutieux de laquelle tour à tour MM. de Pauw et Van den Bemden consacrèrent leurs doctes et patientes investigations.

M. de Pauw d'abord tenta de reconstituer ce coin du vieux Gand, en étudiant de près les textes du XIV<sup>e</sup> siècle, et les mit en rapport avec l'état des constructions encore existantes.

Après lui M. Vanden Bemden — et Dieu sait combien d'archives lui sont passées entre les mains — reconstitua sous nos yeux fonds par fonds, au moyen de diagrammes, tout cet ancien quartier de la ville, en indiquant de la manière la plus précise, quels en avaient été les divers propriétaires, remontant jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, et spécifiant avec la plus rigoureuse exactitude quel était le fonds-bâti, qui fut avant 1322, le Scepenhuus ou maison des échevins de la « Keure » de Gand.

M. Heins, toujours à l'affût de trouvailles archéologiques, et dont l'habile crayon opère plus lestement que la main de ceux qui démolissent, avait remarqué au milieu des ruines accumulées rue des Régnesses, une vieille construction, ornée aux deux extrémités par des couronnements en brique moulurée, et dont l'un servait de cheminée. Cheminée des plus caractéristiques, affirmait notre confrère, et dont on ne connaissait pas d'exemple à Gand. Et pour le dire en passant, n'est-ce pas pour nous l'avoir signalée avec tant d'à-propos, que nous lui devons la conser-

vation de cette remarquable cheminée, reconstituée grâce aux soins de l'administration communale au musée de l'abbaye de St-Bavon, sous l'intelligente direction du MM. Van Duyse et Lacquet?

Mais cette construction elle-même, où M. Heins avait retrouvé des traces de polychromie, de quel usage fut-elle primitivement?

« N'avons-nous pas là la chapelle primitive de la confrérie St-Georges avant 1479, année pendant laquelle cette confrérie faisait construire rue Haut-Port, sa grande salle, une chapelle assez importante, et les autres dépendances qui existent encore? »

Qui mieux que notre érudit confrère M. Vanden Bemden, pouvait répondre à cette question, et un nouveau diagramme dressé par lui, vint nous fournir la preuve qu'il fallait répondre affirmativement à la question posée par M. Heins.

Puisque nous parlons de confréries ou de corporations, n'est-ce pas le moment de vous rappeler l'étude critique, que fit avec une si sage perspicacité M. Victor Vander Haegen sur le livre de la corporation des peintres gantois? Sans doute on nous a fait remarquer, très obligeamment peut-être, que notre confrère n'a pas été le seul à émettre des doutes sur l'authenticité de cette étonnante liste de peintres et de sculpteurs, remontant à l'époque du comte Louis de Crécy et de Jacques Van Artevelde, et contenant absolument tous les noms de doyens, de jurés et de maîtres, pendant deux siècles sans aucune interruption. Mais qui mieux que lui, a démasqué l'œuvre du faussaire avec des arguments d'une évidence telle, que le doute devient impossible? Cette merveilleuse chronologie, de même que le fameux règlement de 1338, sont une abominable surpercherie, et il faut savoir gré à M. Vander Haegen de nous l'avoir dévoilée avec un si remarquable talent.

Est-ce la crainte de me trouver en faute, qui m'a poussé à vous présenter le rapport de vos travaux, non pas suivant l'ordre chronologique, mais plutôt dans l'ordre des matières traitées? Peut-être bien, mais une fois entré dans cette voie, vous

allez me permettre d'y persévérer, et par conséquent après le livre apocryphe des peintres flamands, causons des œuvres réelles qu'ils nous ont laissées. C'est M. Van Werveke qui a traité un point spécial de leur art, dans une étude intitulée « Over het beschilderen van de standbeelden in Vlaanderen. » Welke standbeelden, se demande notre érudit confrère, werden vroeger gekleurd ? Werden ze allen gekleurd ? Beschilderde men ook die buiten aan de gebouwen, op straten en markten ? Welke regels werden gevolgd bij die stoffeering ? Was het doel van dat kleuren eene nabootsing der werkelijkheid, of een doen uitkomen der vormen ? Le seul énoncé de ces questions témoigne de l'intérêt que présente le travail de M. Van Werveke, et quand notre savant secrétaire affirme que « sedert jaren heb ik, waar ik kon, bouwstoffen vergaard tot het oplossen dier vragen, » nous pouvions être convaincus, que son étude devait être nourrie de données positives et de documents scientifiques, tous puisés à une source absolument sûre, celle des archives où notre confrère semble trouver ses meilleurs délasséments.

C'est également l'amour des vieux parchemins et des papiers aux couleurs indécises et usées, qui nous a valu de la part de M. Varenbergh des *glanures historiques*. La manière piquante et vraiment personnelle avec laquelle notre vice-président s'entend à manier l'histoire anecdotique, nous a fourni la meilleure preuve des services, que celle-ci est appelée à rendre à l'histoire, et que M. Varenbergh définissait dans les termes suivants : « C'est l'histoire anecdotique qui donne la vie à l'histoire, qui fait juger du vrai caractère des hommes, des époques, des classes ; elle est l'appoint sérieux et indispensable de l'histoire générale. » Mais il est évident que notre aimable conteur réclame pour l'histoire anecdotique, une qualité indispensable, à savoir : la vérité.

Partant de ce principe, Monsieur Varenbergh nous a détaché quelques pages du *Journal* du Comte d'Hane de Leeuwerghem, relatant ce qui s'est passé aux assemblées des États Belgi-



ques à partir du 7 janvier 1790. C'était la première glanure, puis vint un document de l'époque de la révolution brabançonne relatif à l'emploi du flamand dans les assemblées délibérantes, enfin pour finir, et sans doute pour mettre en pleine lumière le but que se proposait l'auteur de cette charmante causerie, l'analyse d'un édit de Marie-Thérèse, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1762, concernant l'éclairage public. Le but que se proposait M. Varenbergh, permettez-moi d'attendre encore de vous le révéler ; je vous le dirai en terminant, car cela me permettra de tirer mes conclusions, et me fournira l'occasion d'avoir une bonne fin. Je crois pour l'heure plus intéressant, de rapprocher le travail de M. Varenbergh, de l'étude critique faite par M. Pirenne sur le récent ouvrage de M. Funck-Brentano : *Philippe le bel en Flandre*. Il faut le considérer, disait M. Pirenne, « comme un enrichissement très considérable et très précieux de ce que nous savons sur la fin du XIII<sup>e</sup> et le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. » Mais l'un des reproches que fit à ce livre le savant professeur, c'est le récit absolument inexact des matines brugeoises, l'opinion dûment repoussée de divers côtés et reprise ici, que les Flamands ont gagné par trahison la bataille de Courtrai. M. Pirenne rencontre enfin dans certains endroits du livre, des tendances françaises nettement accusées, et qui font recourir l'auteur tantôt à une source, tantôt à une autre, selon que celle-ci est ou non favorable à sa thèse.

Comme on le voit, ce n'est pas uniquement la question du Goedendag, et subsidiairement les fresques de la Leugemeete, qui nous ont remis en mémoire la célèbre bataille de Courtrai. Nous avons dès le début de ce rapport, suffisamment rappelé les importants travaux de M. Van Duyse, concernant les longs débats auxquels a donné lieu la forme exacte de la redoutable arme de nos communiens flamands, pour nous contenter ici de signaler simplement, qu'à deux reprises, notre infatigable confrère a aiguisé sa verve, la première fois pour faire l'analyse critique du travail de M. Van Malderghem, paru au mois d'avril dans les



Annales de la société d'archéologie de Bruxelles, et une autre fois pour donner lecture de sa remarquable étude sur la Leugemeete, dont le résumé seul a paru dans les bulletins de la société.

Nous espérons, nous l'avons déjà dit, terminer bientôt cette discussion, de même que nous sommes, cette année, parvenus à établir parmi nous l'accord, sur la question que j'avais introduite à la séance initiale de l'année 1897 : « Dans une église gothique ou romane ayant un mobilier renaissance, faut-il en cas de restauration, remplacer ce mobilier par un autre conforme au style de l'église, ou bien faut-il restaurer l'ancien? » Les appréhensions soulevées à ce propos par M. Van Biesbroeck, au sujet de la conservation des œuvres d'art que renferme l'admirable chœur de notre magnifique cathédrale de St-Bavon, ont été pleinement dissipées par les déclarations si nettes et si précises de M. l'architecte Van Assche.

De même que dans les banquets on réserve pour la fin les meilleurs mets, et les vins les plus délicats, ainsi pour vous laisser de mon rapport une impression agréable, j'ai voulu terminer l'analyse de nos travaux, en vous rappelant le régal scientifique, que nous a offert dans notre dernière séance M. Joseph De Smet, et auquel par un excès de modestie, il avait donné l'humble titre de causerie sur *les origines de l'art en Flandre*. Si notre aimable et complaisant collègue voulait bien un instant me passer et sa diction élégante, et sa merveilleuse lanterne, après avoir pris préalablement le soin de l'allumer, je pourrais peut-être sur le voile blanc de vos souvenirs, faire la projection lumineuse des charmes que vous avez goûtés pendant cette délicieuse soirée. Mais mieux que mon rapport, il vous reste, Messieurs, la promesse que vous a faite notre obligé confrère, de reprendre l'hiver prochain, la suite de sa docte et si intéressante conférence.

Je ne vous ai encore rien dit de l'excursion que nous avons faite à Alost, et pour cause, me rappelant le proverbe latin « *non bis in idem* », car ayant eu l'honneur de vous présenter un rap-

port détaillé sur cette promenade archéologique, j'ai pensé — et vous ne me donnerez pas tort — qu'il ne fallait pas vous exposer à l'ennui de m'entendre deux fois sur le même sujet.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de rentrer dans le rôle où m'appellent si souvent mes fonctions ordinaires, et de vérifier ainsi le vers de Boileau, que j'ai d'autant plus envie de citer, qu'on a rarement de nos jours l'occasion de faire encore quelque emprunt à l'*Art poétique* :

« Chassez le naturel, il revient au galop. »

Je veux, en terminant, faire votre examen de conscience, et celui qui m'a poussé dans cette dangereuse et délicate voie, je l'insinuais tout à l'heure, c'est l'excellent M. Varenbergh.

Nos séances sans aucun doute sont très suivies, et peu de sociétés scientifiques, même de celles qui comptent plus de membres, ont l'heur comme la nôtre, de réunir à ses assemblées un nombre aussi considérable d'auditeurs.

A l'extérieur aussi, nous maintenons la bonne renommée que nous a valu l'organisation du X<sup>e</sup> Congrès d'histoire et d'archéologie, et l'un de vos délégués M. Bergmans, dans le rapport si complet qu'il a donné du Congrès de Malines, vous a fait connaître l'aimable accueil, qui nous avait été réservé en sa personne.

Mais malgré ces preuves évidentes de vitalité et de succès, votre bureau constate, non sans quelque inquiétude, que des ouvriers de la première heure paraissent vouloir se reposer indéfiniment, après cette première moisson de lauriers, à moins de supposer qu'ils se soient comme Achille, retirés sous leur tente, et qu'ils attendent que quelque grave événement archéologique, vienne réveiller leur ardeur. Leur retraite nous est d'autant plus pénible, que chaque année la mort vient faire des vides parmi nos travailleurs les plus assidus, comme hélas la chose s'est vérifiée tout récemment, par le décès de notre excellent confrère M. le Général Dupont, que tous nous aimions à revoir à chacune de nos séances, et qui ne laissait passer aucune de nos discussions, sans y prendre une large part.

Peut-être cherchera-t-on à répondre, que les nouveaux adhérents viennent occuper les places délaissées par d'autres, et compenser ainsi les pertes que nous avons subies. Je suis d'avis, Messieurs, qu'il n'est jamais de trop dans une association comme la nôtre, d'escompter le dévoûment de tous, et qu'on a toujours tort de se décharger sur autrui de la contribution personnelle qu'on est invité à payer.

Si la perspective d'avoir à déposer un long mémoire a pu effrayer quelques-uns de nos confrères, l'exemple que leur a donné M. Varenbergh, leur prouvera qu'en glanant comme il l'a fait dans ses notes et ses vieux souvenirs, on parvient à satisfaire les plus difficiles.

On serait encore dans l'erreur, si l'on croyait que seule l'histoire ou l'archéologie locale, doit faire l'objet de nos études. Sans doute au début de notre société, il était tout naturel de porter nos regards autour de nous, plutôt que de pousser au loin nos investigations, mais il devient temps, à mon humble avis, d'élargir le cercle de nos idées, d'engager nos membres à multiplier les travaux originaux sur des points spéciaux d'histoire ou d'archéologie. Nous en avons l'obligation d'autant plus grande, que nous devons trouver pour nos annales ample et intéressante matière, afin d'assurer à cette publication nouvelle, héritière de l'antique renom du *Messenger des sciences historiques*, la place à laquelle elle aspire à juste titre dans le monde savant.

CHANOINE VANDEN GHEYN.

**M. le Président.** Je vous propose, Messieurs, de voter des remerciements à M. le secrétaire Van den Gheyn, non seulement pour le rapport si complet et si intéressant qu'il vient de nous lire, mais aussi pour les soins journaliers qu'il consacre à la prospérité de la Société. Je pense être l'interprète de nos sentiments à tous, en vous invitant à lui accorder une nouvelle salve d'applaudissements. (*Applaudissements.*)

V.

Rapport de M. le Trésorier.

**M. Paul Bergmans.** Conformément aux prescriptions de l'article 26 de nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter le compte justificatif de ma gestion de trésorier pendant l'année 1897 :

RECETTES.

Espèces en caisse au 1 <sup>er</sup> mars 1897 . . . . .	fr.	578 49
Cotisations des membres (201 à 10 fr.) . . . . .	»	2,010 00
Subside de l'État . . . . .	»	500 00
Subside de la Province . . . . .	»	300 00
Vente de publications . . . . .	»	22 50
Intérêts des fonds déposés à la Banque de Flandre . . . . .	»	9 25
		<hr/>
Total. . . . .	fr.	3,420 24

DÉPENSES.

Loyer du local . . . . .	fr.	300 00
Entretien, chauffage et éclairage . . . . .	»	12 03
Indemnité du secrétaire-adjoint . . . . .	»	335 00
Frais d'administration et de secrétariat . . . . .	»	113 94
Travaux d'impression (Bulletin; convocation; expédition, etc.) . . . . .	»	1,195 49
Frais de gravure . . . . .	»	76 00
Inventaire archéologique . . . . .	»	400 00
Achats de livres et reliure . . . . .	»	283 95
Excursion, conférence, album photographique . . . . .	»	102 00
		<hr/>
Total. . . . .	fr.	2,818 41

Ce compte s'élève donc en recettes à . . . . . fr. 3,420 24  
 et en dépenses à . . . . . » 2,814 41

Il en résulte qu'il reste disponible une somme de . . . . . fr. 601 83  
 qui se décompose comme suit :

Fonds en dépôt à la Banque de Flandre . . . . .	fr.	448 99
Espèces en caisse au 31 décembre 1897 . . . . .	»	152 84
		<hr/>
Total. . . . .	fr.	601 83

Il sera justifié ultérieurement de cette somme au moyen de quittances en cours de liquidation; ce boni a été, en effet, affecté



par votre Comité à la publication d'une livraison des *Annales* de notre Société, dont l'impression avait dû être arrêtée par suite de l'insuffisance de nos ressources. (*Applaudissements.*)

M. **le Président**. *Non bis in idem*, disait tantôt M. Van den Gheyn. Je suis donc un peu gêné pour répéter à propos du rapport de M. Bergmans ce que je disais, il y a un instant, à propos de celui de M. le secrétaire, et pour vous demander de voter des remerciements à M. le trésorier pour le zèle et le dévouement qu'il apporte dans l'accomplissement de ses ingrates fonctions. Les comptes sont déposés à l'inspection de MM. les membres. Après avoir fait cette inspection, vous vous rallierez, Messieurs, encore plus complètement à mes paroles, que maintenant. (*Applaudissements.*)

M. **Armand Heins**. Me trouvant ce matin aux archives de l'État, notre collègue M. Schoorman, que ses fonctions y occupent, voulut bien attirer mon attention sur les fouilles en cours, en ce moment, sur une partie inexplorée encore de la Cour de l'ancienne caserne des pompiers, à côté des bâtiments du Steen de Gérard le diable.

Je me suis rendu, avec lui, sur les lieux, et j'ai pu constater que les travaux intéressants qui s'y font, méritent de vous être signalés.

En somme, sous la cour de cette caserne, on vient de trouver une salle nouvelle, ou du moins inconnue jusqu'à ce jour.

Vers l'angle Nord-Est de la crypte que tous vous connaissez, dans la direction du jardin du Conservatoire abandonné, deux ouvertures à un mètre cinquante du sol, donnent accès à l'annexe que je vais vous décrire rapidement.

Par l'une de ces deux fenêtres, à travers un mur de 1<sup>m</sup>20 environ, où l'on reconnaît la battée et les gonds, on s'introduit dans un réduit obscur et humide.

Sous les pieds, un amas de terre et de décombres, sur la tête une voûte en pierre de Tournai. La retombée de celle-ci, qui a dû



avoir une forme carrée, s'effectue par des nervures d'un grand relief, d'une part sur des corbeaux d'un dessin rude, très-simple, d'autre part sur un mur épais, d'où trois d'entr'elles s'élèvent vers la clef, formant faisceau d'un rude appareil. De chaque côté de ce mur ou plutôt de ce massif bloc de moëllons, une arcade en plein cintre que bouche une muraille construite en brique et relativement récente.

Ces deux arcs, larges de 2 mètres, me paraissent avoir été ceux qui surmontaient les portes donnant accès vers la cour ou jardin de l'ancienne demeure féodale.

Le niveau de la salle nouvellement découverte et non entièrement déblayée, paraît avoir été sensiblement le même que celui de la crypte même.

Le sol ou le dallage de l'annexe n'est pas encore atteint, même dans un coin où le creusement a été le plus profondément effectué.

L'amas de terre et de boue est donc d'environ 1<sup>m</sup>50 de hauteur.

La salle que l'on peut supposer avoir été carrée, est coupée de murs en brique, peu épais et qui doivent dater d'un siècle ou deux.

Les deux fenêtres que M. Pauli avait trouvé bouchées, et qu'il avait dû laisser en cet état lorsqu'il fit la restauration de la crypte, donnaient-elles jour dans la salle annexe, ou bien primitivement celle-ci communiquait-elle avec la grande salle à colonnes, par une porte, dans un mur changé après coup?

Je crois cela probable et même on peut supposer, ce que les fouilles démontreront, qu'une série de salles voûtées longeait la grande crypte et que l'accès en était possible, au fond de celle-ci, vers le donjon, par une baie romane très nettement visible, mais bouchée par un amas de décombres maçonnés.

J'incline à croire, et ceci est une observation que je fais en passant, que la salle à colonne n'était pas une crypte au sens de cave, mais bien qu'elle formait un rez-de-chaussée et que les deux arcades dont je vous parlais tantôt y donnaient accès, par

les cours intérieures, de plein-pied, c'est-à-dire au niveau du sol ancien.

Il y aurait lieu d'examiner cela, un jour. Nos caves actuelles, si nombreuses, si belles, nos cryptes, celle de Gérard le diable, celle de St-Bavon même, ancienne église St-Jean, n'ont-elles pas vu le niveau des rues et des places s'élever à tel point autour d'elles que, de monuments ou maisons bâties au ras du sol primitif, elles sont devenues les antres obscurs et humides que nous connaissons.

Je signale cette étude à nos hydrologues, et un peu aussi à nos architectes qui peuvent, dans leurs travaux de tranchée, délimiter, autour de nos vieux monuments du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, l'aire primitive, le sol vierge.

Mais je reviens à notre crypte, puisque tel est son nom actuel.

L'une des deux fenêtres se trouvait bouchée, du côté du mur, *extérieurement*, par une dalle mortuaire du XV<sup>e</sup> siècle dont les morceaux, déposés sur le pavement de la crypte, accusent une destination religieuse, un calice étant reconnaissable en son milieu. L'inscription, en flamand, pourra peut-être, après avoir été déchiffrée, révéler le nom du personnage dont elle devait recouvrir les restes, en quelque lieu de cette enceinte.

Une partie de la voûte, en pierres de Tournai, a été remaniée à une époque relativement récente, et les arcs en brique en ayant été rétrécis, ne retombent pas sur les anciens culs de lampe.

J'ai pu m'assurer que des restes d'une colonne soutiennent les nervures de cette ajoute en brique.

Pour terminer, la constatation de la découverte nouvelle n'ayant pu être que superficielle, je répéterai que le réduit sombre où M. Schoorman m'a obligeamment guidé, est coupé de murs en brique et que sur l'un de ceux-ci, au-dessus d'une porte basse, donnant sur le fond de la salle en question, est inscrit le mot PRISON en *majuscules* peintes, qui me paraissent être du siècle dernier.

Disons en finissant que le travail de réfection des voûtes et de redressement de la colonne du fond de la crypte, vers le donjon, va être achevée sous peu. On me signalait ce midi un article de l'*Indépendant*, du 5 de ce mois : il parle des travaux qui ont lieu en ce moment dans la crypte, mais ne signale pas encore la découverte récente, dont je suis heureux de vous apporter la primeur.

Je pense qu'il y aurait lieu de déléguer quelqu'un de nos membres pour rechercher les origines, destination, éléments architecturaux, qui peuvent intéresser les archéologues dans la fouille commencée, et aussi pour se rendre compte de la marche des travaux en examinant attentivement les déblais. Peut-être y pourrait-on trouver quelque débris, quelque objet, quelque indice curieux, avant que ceux-ci ne soient définitivement enlevés et dispersés.

**M. le Président.** Vous désireriez donc que, par les soins du Bureau, une commission fût désignée et chargée de se rendre sur les lieux. Je vous propose, Messieurs, de désigner, dès à présent, MM. Diegerick et Schoorman auxquels seront adjoints un ou deux architectes compétents. (*Adhésion.*) Il sera fait rapport sur le résultat des recherches entreprises dans la prochaine séance.

## VI.

### Le Messager des sciences historiques.

**M. Varenbergh.** Messieurs, la fin de l'année 1896 a vu disparaître un de nos plus anciens confrères, *le Messager des sciences historiques de Belgique*, une publication périodique qui a compté de longs jours et des jours heureux, et dont la mort a été provoquée par des circonstances absolument fatales.

Nous devons tous déplorer cet événement qui marque dans le nécrologe de la littérature historique belge.

A un certain moment, le comité directeur de notre *Société d'histoire et d'archéologie* conçut le dessein de continuer cette publication, et fut sur le point de proposer à votre assemblée générale d'entreprendre cette opération, mais des considérations fort sérieuses d'ordre économique, et d'une valeur irrefutable nous ont empêché de donner suite à ce projet.

Le *Messageur* a donc cessé de paraître avec le volume de 1896, publié après de longs retards. Les derniers temps de son existence, ont été comme ceux d'un homme dont on cherche à retenir le dernier souffle, à prolonger la vie par toute espèce de moyens, et qu'on est obligé en présence de l'impossible, d'abandonner aux étreintes de la mort.

Est-il destiné à renaître l'un de ces jours de ses cendres comme le Phénix symbolique de la théogonie égyptienne, à reparaitre ailleurs, transformé par d'autres mains, nous l'ignorons; tout est possible, mais en tout état de cause, le *Messageur des sciences historiques*, tel que nous l'avons connu, celui qui a été publié à Gand n'est plus; il a disparu sans bruit, sans prendre congé de ses lecteurs, eux qui lui étaient restés fidèles; il méritait mieux que cela, c'est pourquoi je vais me permettre de vous entretenir pendant quelques instants de notre vieux confrère.

On ne pourra pas dire de lui qu'il a été étouffé au berceau, car son existence fut longue. Né en 1823, il ne nous a quitté qu'en 1896. Il a donc, d'après une expression un peu cliché, fait gémir les presses pendant soixante treize ans, et pourrait en conter long sur les différents engins typographiques dont il est successivement sorti. Il n'a pas toujours non plus habité rue des Champs à l'imprimerie Vanderhaeghen, son dernier domicile; il a vu aussi se succéder bien des directeurs et a nécessairement subi de nombreuses vicissitudes pendant ces soixante treize ans.

Que d'œuvres humaines n'ont pas compté d'aussi nombreux lustres, et que de publications, quotidiennes ou périodiques n'a-t-on pas vu et naître et mourir pendant cette longue période.



Le *Messenger* était le doyen de ses congénères de Belgique, et presque d'Europe.

La *Revue d'Edimbourg* est née en 1802, la *Revue de Westminster* en 1824; plus jeunes alors, mais de peu sont la *Revue Britannique* qui date de 1825 et la *Revue des deux mondes* de 1829.

En 1817, un portugais Candido d'Almeida y Sandoval, établi en Belgique, créa à Gand les *Annales Belges des Sciences, des Arts et de la Littérature*.

Il n'en publia qu'un certain nombre de livraisons, et devenu rédacteur du *Journal de la Flandre Occidentale*, céda la propriété des *Annales* à l'imprimeur Houdin qui en continua la publication d'une façon fort irrégulière, avec la collaboration de Cornelissen, Lesbroussart, Raoul, Garnier, A. Clavareau, Ricard aîné et Ch. Durand. La collection entière de 1828 à 1830 compte 15 volumes.

Pendant l'intervalle de ces douze années, ce recueil, qui avait puissamment contribué aux développements des études en général, et de l'histoire nationale, ayant dévié de la voie qu'il s'était tracée, quelques hommes d'initiative, Delbecq (1), secrétaire de la société de botanique et d'agriculture, de Grave, ancien chef du secrétariat général du département (2), Liévin De Bast, secrétaire de la Société des Beaux Arts (3) et Cornelissen (4), s'entendirent pour suppléer à son insuffisance et fondèrent le *Messenger des Sciences et des Arts du Royaume des Pays-Bas*. Celui-ci parut de 1823 à 1830 en format octavo, enrichi de planches, sous le patronage de la Société royale des Beaux Arts et de la Société de Botanique. Cette première série compte six volumes imprimés chez De Goesin-Verhaeghen, rue Haut-

---

(1) Voir *Messenger des Sciences, etc.*; Nécrologie a° 1840, p. 404.

(2) id. id. id. a° 1852, p. 373.

(3) id. id. id. a° 1833, p. 89.

(4) id. id. id. a° 1849, p. 360.



port, et ses principaux collaborateurs furent Cornelissen, Raoul, Raepsaet, J. S., Morren, D<sup>r</sup> Van der Meersch, van Rotterdam, Lemaire (1), A. Voisin (2). Le *Messenger* d'alors s'occupait non seulement d'histoire, d'archéologie, mais encore de sciences exactes et naturelles, de botanique, d'agriculture, de chirurgie, de médecine; je dirai même que la partie historique n'y tenait pas la plus grande place, à part l'histoire de la peinture dont les recherches de Liévin De Bast et du D<sup>r</sup> Waager de Berlin sur les Van Eyck formaient le contingent principal.

C'est à partir de 1825 que le *Messenger* compta comme collaborateur des plus actifs, le graveur Charles Onghena dont l'œuvre est fort considérable, rien que dans notre revue.

Les événements de 1830 furent peu favorables au *Messenger des Sciences*. Quelques uns de ses collaborateurs s'étaient vus forcés par les circonstances à quitter le pays, d'autres se désintéressèrent momentanément de travaux, qui au milieu des bouleversements politiques, avaient considérablement perdu de leur attrait.

Quand l'apaisement se fut fait dans les esprits, le *Messenger* légèrement transformé revint à la vie. Ce fut encore Liévin De Bast qui fut l'auteur de cette résurrection en 1832; il publia seul la première livraison d'une nouvelle série qu'il intitula *Messenger des Sciences et des Arts de la Belgique ou nouvelles Archives historiques littéraires et scientifiques*. Malheureusement la mort enleva prématurément De Bast à la science; il mourut le 10 septembre 1832 d'une atteinte de choléra. Le tome I ne parut au complet qu'en 1833.

A la suite de ce douloureux événement, la publication subit une légère interruption; mais bientôt le baron de Reiffenberg, Jacquemyns, le professeur Serrure, Van Lokeren, Voisin et Warnkœnig la relevèrent et lui donnèrent une direction nouvelle,

---

(1) Voir *Messenger des Sciences*, etc.; Nécrologie a° 1852, p. 517.

(2) id. id. id. id. a° 1843, p. 443.

en la consacrant exclusivement aux études historiques, aux beaux-arts et à la bibliographie. Depuis lors le *Messenger* parut sans interruption, jusqu'en 1896, livrant régulièrement au public un volume par an.

Jacquemyns ne resta que pendant quelques mois dans le comité; Warkoenig le quitta en 1836 pour aller occuper une chaire à l'Université de Fribourg en Brisgau; il fut remplacé par le baron Jules de St-Genois.

En 1838 le personnel du comité directeur, fut de nouveau modifié, et se composa cette fois du Baron de St-Genois, Ser-rure, Ph. Blommaert, Voisin et Van Lokeren, qui s'étaient assurés la coopération habituelle de de Reiffenberg et Schaeyès.

Ces messieurs décidèrent d'arrêter la publication de la seconde série, qui se composait alors de six volumes, comme la première et d'en commencer une troisième, en adoptant le titre de *Messenger des Sciences historiques de Belgique*.

Parmi les six volumes de la 2<sup>e</sup> série, les deux premiers furent imprimés chez Vanderhaeghen, rue Basse, celui de 1835 chez Duvivier, rue aux Marjolaines, comme on appelait alors la rue Magelein, et à partir de 1836 le recueil sortit des presses de Léonard Hebbelynck, alors à la vieille citadelle, quai des Dominicains en 1848, rue des Peignes en 1850, rue des Baguettes en 1860, jusqu'à ce que l'entreprise passât aux mains de la maison Eugène Vanderhaegen, rue des Champs en 1875, à la suite de la mort de Hebbelynck.

En 1845, après avoir publié une nouvelle série de six volumes, le comité d'où Ph. Blommaert (1) s'était retiré et où il avait été remplacé par Polydore Van der Meersch, commença une quatrième série en modifiant de nouveau le titre du recueil qui devint : *Messenger des Sciences historiques et Archives des Arts en Belgique*.

---

(1) Voir *Messenger des Sciences*, etc.; a<sup>o</sup> 1871, p. 440, son portrait et sa biographie, par Aug. Van Lokeren.

En 1850, un nouveau collaborateur, Philippe Kervyn de Volkaersbeke, fut adjoint à la direction.

La 4<sup>e</sup> série compte également six volumes.

La 5<sup>e</sup> série commença en 1851 sous le titre de *Messenger des Sciences historiques, des Arts et de la Bibliographie de Belgique*.

En 1857, quatre des collaborateurs, le B<sup>on</sup> de St-Genois, Van Lokeren, Van der Meersch et Kervyn, désirèrent se séparer du professeur Serrure et continuer sans lui la publication du recueil. Cette séparation ne s'opéra pas sans quelques difficultés; les hommes de loi intervinrent dans la liquidation de la situation et la licitation ou vente du recueil fut ordonnée par jugement du tribunal. Une convention entre parties intervint toutefois, par laquelle le professeur Serrure abandonna sous certaines conditions sa part de propriété à ses ci-devant co-directeurs. Ceux-ci entamèrent alors une sixième série et adoptèrent le titre de : *Messenger des Sciences historiques ou Archives des Arts et de la Bibliographie de Belgique*, qui ne fut plus modifié.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1856 la partie administrative du recueil fut confiée à M. Louis Lemaire, aide-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université, qui mourut le 15 juillet 1888, et auquel succéda son fils.

En 1861, les quatre directeurs s'accocièrent un nouveau collègue, M. Lecouvet, professeur à l'Athénée d'Anvers, puis à Gand; la mort le leur enleva le 19 février 1864 (1).

Le comité resta donc composé du Baron de St-Genois, de Van Lokeren, de Van der Meersch et de Ph. Kervyn. Au commencement de 1867, j'eus l'honneur d'y être adjoint en qualité de secrétaire de la rédaction.

Cette même année, le *Messenger* éprouva une perte fort sen-

---

(1) Voir *Messenger des Sciences*, etc. ; a<sup>o</sup> 1864, p. 1, son portrait et sa biographie, par F<sup>d</sup> V. H.

sible par la mort du Baron Jules de St-Genois, dont l'activité et les connaissances aient pendant trente-et-un ans puissamment contribué au succès du recueil; il mourut le 10 septembre (1).

L'année suivante nous perdions Pol. Van der Meersch, l'érudit archiviste (2).

Il était écrit sans doute que nous ne jouirions pas longtemps du repos; quatre années plus tard, le 9 décembre 1872, vit mourir Aug. Van Lokeren, le savant auquel nous devons, entre autres, l'*Histoire de l'Abbaye de St-Baron* et le *Cartulaire de l'Abbaye de St-Pierre* (3).

A la suite de ce dernier décès, il parut indispensable au Baron Kervyn, afin d'assurer l'existence du *Messenger*, de former un nouveau comité, qui, à la suite d'une convention conclue le 20 mai 1871, se trouva composé du Baron Kervyn, du comte de Limburg-Stirum et de Ferd. Vanderhaeghen. Je restai comme secrétaire de la rédaction.

En 1875 le comité s'accrut par l'admission du Baron Béthune d'Ydewalle.

Six années se passèrent ensuite sans que nous eussions à enregistrer d'événement important, quand le 15 juillet 1881, le Baron Kervyn mourut subitement au château de Nazareth, à l'âge de 66 ans. Cette mort fut un bien rude coup. Philippe Kervyn avait constamment fait preuve dans l'administration du recueil d'un dévouement si constant et si grand, que sa perte fit un immense vide parmi nous (4).

Le *Messenger* continua ensuite à paraître pendant treize ans

---

(1) Voir *Messenger des Sciences*, etc.; a° 1867, p. 409, son portrait et sa biographie, par Ph. Kervyn de Volkaersbeke.

(2) Idem, a° 1868, p. 252, son portrait et sa biographie, par E. Varenbergh.

(3) Idem, a° 1872, p. 447, son portrait et sa biographie, par le Baron Ph. Kervyn de Volkaersbeke.

(4) Idem, a° 1881, p. 257, son portrait et sa biographie, par E. Varenbergh.



avec les éléments survivants du comité, jusqu'à ce que la mort lui enlevât le Baron Béthune, décédé le 18 juin 1894, à l'âge de 73 ans (1).

A partir de ce moment, la question fut plus d'une fois agitée, soit de l'abandon du recueil, soit de sa cession.

Quand en 1896, le comte de Limburg-Stirum, quitta la ville de Gand, pour aller habiter Bruxelles, abandonnant la direction effective du recueil, le comité de notre Société entama des négociations en vue de la reprise du *Messageur*. Mais en présence des difficultés qu'il craignait de rencontrer, il renonça à ce projet de reprise qu'il avait d'abord accueilli avec une faveur marquée.

Le *Messageur des sciences historiques* a toujours paru par livraisons trimestrielles formant au bout de l'année un volume d'environ 500 pages avec planches, et la composition de son texte, si elle a parfois varié de rubriques, a généralement consisté en articles de fond grand texte, c'est à dire en mémoires ou dissertations plus ou moins étendus sur un point d'histoire, d'archéologie ou d'art, en articles de peu d'étendue et de moindre importance en caractère intermédiaire, et en analyses d'ouvrages et chronique artistique, historique, archéologique, en petit texte.

En 1851, le comité directeur voulut tenter un essai fort louable; à l'imitation du *Navorscher* hollandais, il posa sur certains points d'histoire non encore bien élucidés, des questionnaires qui parurent à la suite de chaque livraison, invitant les savants de tous les pays à lui en faire parvenir la solution. Mais le résultat ne répondit pas complètement à son attente, et en 1850 il abandonna la partie.

Quand le recueil compta trente ans d'existence, ce qui commençait à être un âge respectable pour une publication périodique, on songea qu'il fallait fournir le moyen de faire des

---

(1) Voir *Messageur des Sciences* etc.; a° 1895, p. 1.



recherches dans cette collection déjà volumineuse; comme plusieurs autres projets n'avaient pas abouti, l'éditeur Léonard Hebbelynck, d'accord avec le Comité, publia en 1854 un petit volume de tables générales, en trois parties. Ce travail, bien que fort insuffisant, est cependant d'une certaine utilité (1).

Depuis lors le Comité s'occupa de rechef plus d'une fois d'un projet de confection de tables complètes dans le sens de celles qui furent dressées pour les publications de l'Académie Royale de Belgique, et cela sans que l'on put arriver à une solution. En 1895 M. Proost, archiviste honoraire des Archives du Royaume à Bruxelles, qui fut un collaborateur assidu du *Messenger*, offrit au Comité une Table partielle qu'il avait confectionnée pour les années 1875 à 1894; elle a été publiée et fait suite par fragments aux livraisons des volumes.

Fort bien exécutée, et par un homme au courant de ces travaux, elle n'inspire qu'un regret c'est qu'elle soit incomplète et n'embrasse que quelques unes des dernières années.

Pendant tout le temps que le *Messsager* a vécu, il s'est fait l'apôtre de la science, il a été surtout un véritable Messenger des Sciences et des Arts en un temps où les différentes branches de nos connaissances n'étaient cultivées que par un petit nombre d'adeptes. Il a été un des précurseurs de la presse périodique à l'époque où les revues étaient rares.

Le but de ceux qui l'on fondé et de leurs continuateurs a été jusqu'à la fin exclusivement scientifique, sans la moindre préoccupation d'intérêt; ils ont voulu fonder une œuvre patriotique, doter notre pays d'une collection sérieuse et utile, s'attachant à rehausser et à revendiquer nos gloires nationales, et à démontrer que notre petit pays possède un passé dont il a bien le droit d'être fier.

---

(1) Voir ce volume de Tables, précédé d'une notice par le Bon de St-Genois, dans laquelle j'ai puisé pour ce qui concerne les trente premières années.

Si notre publication est parvenue à vivre pendant soixante-treize ans, à traverser sans encombre bien des moments difficiles, à ne recevoir ni accrocs ni éclaboussure pendant les événements politiques ou sociaux les plus néfastes, c'est bien croyons-le grâce à son attitude qui est toujours restée la même, c'est parce qu'elle a suivi constamment la ligne de conduite qui lui fut tracée dès l'origine et que tous ceux qui se sont succédés à sa tête ont respectée comme une tradition sainte.

Le *Messenger* a toujours tenu à rester étranger tant aux luttes de parti qu'aux discussions religieuses, écartant les mémoires de ses collaborateurs qui auraient pu toucher à des questions d'une actualité trop irritante et soulever des débats ou des polémiques désagréables, respectant les croyances de tous, tolérant l'exposé des faits avec leur discussion, et l'étude de leurs conséquences, faisant de l'histoire philosophique ou politique, admettant les travaux de critique pourvu qu'ils ne fussent jamais entachés de malveillance, mais marqués au coin de l'impartialité et de la justice.

Tel a été son rôle; aussi tout ce qu'il y eut dans notre pays d'hommes instruits, d'écrivains, tous ceux qui voulaient faire part aux autres de ce qu'ils avaient glané dans le champ des connaissances humaines se groupèrent autour du *Messenger*: les hommes les plus éminents de notre littérature et des sciences nationales furent ses collaborateurs.

Pendant toute une longue période, il eut donc non seulement du succès, mais son influence se fit sentir tant dans le milieu où il rayonnait, qu'à l'étranger. Peu de recueils périodiques jouissaient au dehors d'une considération aussi grande. Je puis dire par expérience, que dans mes pérégrinations à travers l'Europe, quand je me faisais connaître dans les milieux scientifiques comme appartenant à la direction du *Messenger*, cette recommandation de confraternité constituait pour moi un véritable « Sésame ouvre-toi ».

Chose assez rare en Belgique, ses copropriétaires se partage-

rent pendant un certain nombre d'années des dividendes. Mais petit à petit le nombre des publications similaires s'accrut, la masse du public lisant commença à se porter vers les périodiques dont les articles présentaient un intérêt plus actuel ; les préoccupations sociales et politiques influèrent considérablement aussi pour donner une direction différente aux esprits, et le *Messenger* qui ne s'occupait que du passé, et n'avait jamais par conséquent pu avoir la prétention d'être dans le courant, devait fatalement perdre.

L'étranger avec ses publications à grand tirage, ornées de planches, ses petits articles de quelques colonnes au plus, fit aussi grand tort à nos revues et diminua le nombre de leurs lecteurs.

Les esprits studieux seuls, les chercheurs, les historiens, les archivistes, quelques archéologes et historiens d'Art nous restèrent fidèles. Il faut bien le dire, beaucoup d'hommes d'études sont tout disposés à accorder aux publications scientifiques une collaboration même active, dont les résultats ne sont de nature qu'à satisfaire l'amour propre d'un auteur, mais reculent souvent devant une intervention plus effective.

Mais là n'est pas la cause véritable de la chute du *Messenger des Sciences historiques* ; elle réside, ainsi que je l'ai dit, dans la désagrégation de ses éléments constitutifs *habent sua fata libelle*.

Notre vieux confrère n'est donc plus, il a disparu sans bruit comme le plus obscur ; mais méritait-il que le silence se fit si promptement autour de lui, comme s'il n'avait eu que l'existence d'une éphémère ? Voilà pourquoi j'ai considéré comme une obligation, moi, qui pendant trente ans, ai appartenu à la direction du recueil, de lui consacrer une espèce d'raison funèbre ; je ne pouvais mieux la dédier qu'à notre Société d'histoire et d'archéologie dont les travaux sont similaires et qui fut sur le point de lui succéder.

Quand sur mer, un homme meurt à bord, on laisse couler ses



restes dans les flots, qui se referment sur lui ; et le navire poursuivant la course, abandonne à l'oubli cet atôme humain dans l'immensité. Soyons autres que cela, saluons, la disparition de la plus ancienne des publications belges comme on salue le brave qui meurt au champ d'honneur, conservons d'elle un souvenir affectueux dans le coin de notre mémoire réservé à nos réminiscences studieuses.

Ne terminons pas Messieurs, sans rendre un hommage à ceux qui par leurs travaux ont soutenu le *Messenger*. Beaucoup d'entre eux ne sont plus ; nous en avons vu passer un assez bon nombre dont le souvenir, du moins, survit dans ce qu'ils ont fait d'utile. Quant à ceux qui restent, engageons les à continuer à travailler : il est d'autres tribunes où ils pourront porter les produits de leur plume et de leurs recherches ; ils sont jeunes encore pour la plupart, il leur reste bien des années devant eux pour les consacrer à l'étude et au travail. Oh ! je le sais, les préoccupations sont bien plus nombreuses aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a quarante ans, les occasions de dissipation aussi, mais il est si facile, cependant, de consacrer un peu du surplus de son temps à des œuvres sérieuses qui sont en même temps agréables pour soi-même, et portent en elles leur récompense.

Vous qui êtes plus jeunes, vous nous suivez, tâchez de faire mieux que nous n'avons fait. Pour nous, nous avons, espérons-le, encore quelque temps à donner aux travaux de la pensée, mais, nous ne pouvons nous faire illusion, nous suivons le cours ordinaire des choses de la vie ; nous sommes le soir, et destinés comme la vesprée à nous perdre dans les ombres de la nuit ; mais vous, vous êtes le crépuscule du matin, qui s'épanouit à mesure que grandit la lumière du jour, pour aller envelopper le monde de sa clarté. Courage, les jeunes, vous êtes la pensée et la parole de l'avenir. (*Applaudissements*).

**M. le Président.** J'aurais voulu vous proposer, Messieurs, de décider que ce travail remarquable soit inséré, non pas dans



notre Bulletin, mais dans nos Annales, si je ne craignais pas la remise d'une publication, que l'auteur sans doute désire voir paraître le plus tôt possible. Espérons toutefois que nos Annales dont la transformation vous est annoncée, seront les dignes successeurs du *Messenger des sciences historiques*.

Je voudrais à ce sujet, comme écho aux paroles de M. Varenbergh, faire un appel à toutes les forces vives de notre association qui ne se sont pas encore manifestées. Nous comptons beaucoup d'éléments qui n'ont pas produit ce qu'ils pourraient produire. Nous avons des artistes, des architectes, des historiens et des archivistes pour lesquels le moment est venu de payer de leur personne. Je ferai, en particulier, appel à M. Prosper Claeys qui a été un des meilleurs soutiens de l'œuvre qui vient de disparaître. J'espère qu'il nous consacrera sa plume si alerte et si intéressante.

J'adresse une requête pareille à tous ceux qui sont ici ; à ceux qui sont absents j'écrirai, car il importe absolument d'étendre le nombre de ceux qui prennent part à nos travaux.

(*Applaudissements.*)

## VII.

**Choix d'un nouveau local. La Maison de l'Étape pourrait-elle éventuellement servir de local à la Société ?**

**M. le Président.** L'an dernier, M. le Bourgmestre a bien voulu ici nous offrir comme future résidence la maison de l'Étape. Cette proposition a été accueillie avec faveur par la majorité des membres qui assistaient à cette réunion. Toutefois, d'après ce qui nous est revenu, quelques-uns d'entre nous, après plus mûr examen, pensent qu'il y aurait moyen de trouver un local qui conviendrait mieux que la maison de l'Étape. Parallèlement à cette modification dans nos idées, il s'est produit un revirement dans les idées des membres du Collège échevinal. Je suis allé entretenir à ce sujet M. le Bourgmestre samedi dernier,

et il paraît qu'en effet, on aurait conçu à l'égard de l'utilisation de ce bâtiment d'autres projets. On pense que, par son aménagement intérieur et sa forme rustique même, il pourrait mieux convenir à héberger une autre catégorie de nos concitoyens....

**M. A. Heins.** Un *amigo* (rires).

**M. le Président.** Précisément. Tout en gardant le souvenir de la promesse qu'il nous a faite, M. le Bourgmestre, qui a également appris que l'unanimité n'était pas entière parmi les membres de la société, m'a demandé de vous mettre au courant de la situation nouvelle. Croyez-vous devoir insister pour aller occuper à la Maison de l'Étape, la salle que M. Van Assche avait projetée à notre usage, ou croyez-vous qu'il y a moyen de trouver mieux dans la ville de Gand ? Si vous êtes d'avis qu'il y a lieu pour le Bureau d'insister d'une façon toute particulière, pour que la promesse faite par M. le Bourgmestre soit réalisée, alors, évidemment M. Braun se rappellera ce qu'il a dit ici, et défendra son projet primitif.

M. le Bourgmestre a ajouté qu'il ne désespérait pas de nous trouver un autre local qui nous conviendrait mieux. Je suis personnellement convaincu que, dans un délai rapproché, il aura pu satisfaire à nos légitimes désirs.

**M. A. Heins.** Il n'y a pas lieu, me paraît-il, d'insister, parce qu'il importe de conserver à ce bâtiment sa forme primitive. Or, pour en faire le local de la société d'archéologie il faudrait, d'après les plans de M. Van Assche, faire un seul étage des deux qui existaient antérieurement.

**M. A. Van Assche.** J'estime également qu'on peut trouver un local plus convenable que la Maison de l'Étape.

**M. Vancubergh.** Je crois aussi que ce bâtiment ne gagnerait rien à être restauré de la façon qui avait été projetée.

Il vaudrait mieux lui restituer son aspect primitif et, autant que possible, sa destination et sa distribution première. Je pense, d'autre part, que nous n'y serions pas du tout bien logés, et que cela nous entraînerait à plus de frais qu'un logement que nous aurions ailleurs.

**M. A. Heins.** J'ajouterai une considération archéologique qui doit primer tout : c'est que le local doit être restitué dans son état ancien.

**M. le Chanoine Van den Gheyn.** Cet argument serait de valeur transcendante, si l'on devait modifier la façade. Dans ce cas, nous serions d'accord, mais, en somme, il ne s'agit que de l'intérieur. Or il y a d'autres bâtiments dont la distribution intérieure a été modifiée sans donner lieu aux critiques.

Je citerai, notamment, le réfectoire de l'abbaye de St-Bavon transformé en chapelle de St-Macaire, et devenu depuis le Musée lapidaire. Je ne pense pas que quelqu'un, en pénétrant dans le musée lapidaire, désapprouverait les changements qui y ont été faits. N'insistons donc pas trop sur la distribution ancienne.

Mais, je me rallie, pour le surplus, à l'avis émis par MM. Heins et Van Assche, lorsqu'ils préconisent l'abandon de l'idée de transférer notre local à la maison de l'Étape.

On devrait cependant, me paraît-il, faire comprendre à M. le Bourgmestre que nous avons espéré que cette maison nous aurait été donnée à titre de subside, et lui demander si la ville de Gand ne pourrait pas nous loger à ses frais dans quelque autre local ; en d'autres termes, si elle ne pourrait pas donner un petit subside, sinon à notre société, du moins au local que nous occuperons.

Un local qui m'a paru très séduisant, c'est celui qui est contigu au local du Cercle artistique et littéraire. Je pense qu'il convient mieux à moi qu'à M. Bergmans, de vous faire cette proposition, ou du moins d'engager le Bureau à examiner la chose. Ce local est absolument séparé du Cercle artistique et littéraire et, par conséquent, toutes les objections qu'on pourrait peut-être trouver dans la promiscuité des deux sociétés, disparaissent par le fait même. Il me paraît bien approprié, et je crois que c'est de ce côté que nous devrions diriger nos investigations.

Nous devons, Messieurs, trouver à nous loger dès l'hiver prochain. Si la ville ne parvient pas à nous trouver un local convenable, il me paraît que nous avons tout intérêt à négocier avec

le Cercle artistique et littéraire. Je le répète, nous aurions là une salle nouvellement bâtie, dans des conditions excellentes, et il me semble difficile de trouver mieux.

**M. le Président.** Un seul mot de réponse à la question de principe posée par M. Heins, à savoir que ce serait détourner un bâtiment de sa forme primitive que modifier sa distribution intérieure. Jusqu'à présent, en matière de restaurations, il n'a jamais été question que des façades. Ainsi, à propos de la maison des Bateliers, l'on s'en souvient, il a éclaté une guerre homérique entre les partisans de la restauration et ceux du *statu quo*, mais cette guerre n'a porté que sur la seule façade et, au grand jamais, personne ne s'est préoccupé des changements intérieurs que ce bâtiment était à la veille de subir.

Je pense donc que si pour la Maison de l'Étape on agit comme pour la maison des Bateliers, c'est-à-dire si l'on conserve fidèlement son aspect extérieur, on n'aura rien à se reprocher. On cite, par exemple, avec de justes éloges, la restauration faite par un de nos confrères à la façade de la maison voisine de notre local, mais personne n'a critiqué le nouvel aménagement intérieur qui y a été fait.

Je suis de ceux dont l'enthousiasme pour la Maison de l'Étape s'est refroidi, mais uniquement pour le motif que nous n'y serions pas bien à l'aise.

L'inspection des plans de M. Van Assche a modifié ma manière de voir; la vue de l'énorme salle qu'il nous offrait, m'a fait reculer.

Je suis donc, en ma conclusion, de l'avis de M. Heins, mais pour d'autres motifs que lui.

Je propose, Messieurs, qu'une délégation du Bureau se rende chez M. le Bourgmestre pour le remercier de ses bonnes intentions à notre égard, et lui faire part du revirement qui s'est produit dans nos esprits, comme dans le sien, le priant de nous faire savoir, dès qu'il le pourra, le résultat de ses nouvelles recherches.

**M. A. Heins.** Je crois que M. Vanden Gheyn a fait erreur,



lorsqu'il dit que M. le Bourgmestre nous a promis un local de la ville à titre de subside. M. le Bourgmestre nous a promis un local moyennant une légère finance. Du moment où nous devons payer, nous pouvons trouver ailleurs.

Je persiste à croire, d'autre part, que comme société archéologique, nous ne pouvons admettre qu'on modifie, à notre intention surtout, la distribution intérieure d'un ancien monument.

Je crois, d'ailleurs, que c'est ce motif qui a guidé M. Vuylsteke lorsque, seul ici, il a résisté à l'enthousiasme général pour la Maison de l'Étape...

**M. J. Vuylsteke.** Pardon! j'ai simplement voulu empêcher un vote par acclamation. C'est pour ce motif seul que j'ai exprimé une réserve, et je n'entends pas que cette réserve soit interprétée dans le sens exclusif indiqué par M. Heins. Elle doit être interprétée dans un sens général; la proposition me paraissait soulever certaines objections et, notamment, une objection financière.

**M. le Président.** Le Bureau, si l'assemblée y consent, se rendra donc chez M. le Bourgmestre et lui parlera dans le sens que j'ai indiqué tout à l'heure. (*Adhésion.*)

Si la réponse de M. le Bourgmestre ne laissait pas entrevoir une solution prochaine, nous examinerons alors, et sans retard, la proposition de M. Vanden Gheyn, car le temps presse.

## VIII.

### Quelques notes sur l'architecture italienne.

Vu l'heure avancée, ce point est remis à la prochaine séance. La séance est levée à 10 1/4 heures.

### Note communiquée par M. le Comte de Marsy de Compiègne.

Je trouve dans un catalogue la mention suivante :

« Jean d'Hollander. Livre des généalogies en lequel on peut voir plusieurs maisons vraiment nobles. Le tout vérifié, tant

» par partaiges, contracts de mariages, testaments que Sepultu-  
» res. Conspilé et escript par Maistre Jehan d'Hollander, *gantois*,  
» chanoine de Madame Savinte Wauldrud à Mons en Haynault.  
» Commencé le 2 janvier 1619 et finy le 7 may du suivant. In-  
» fol-vélin. »

72 feuillets, tableaux, blasons à l'aquarelle, etc.

PRIX 250 francs.

Catalogue de Th. Belin, 29, quai Voltaire, Paris, novembre 1897.

Je passe la longue énumération donnée par le catalogue, des familles qui figurent dans ce manuscrit, car elles me paraissent en général appartenir au Hainault ou à la Flandre française, mais peut-être cette indication pourra-t-elle intéresser quelque gantois, et c'est à ce titre que j'ai cru utile de la signaler à mes confrères de la Société historique de Gand.

---

## Algemeene vergadering van 10 Februari 1898.

---

### Assemblée générale du 10 février 1898.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. le baron A. de Maere d'Aertrycke, Président; E. Varenbergh, vice-président; le chanoine Van den Gheyn et Van Werveke, secrétaires; Nap. de Pauw, président de la section d'Histoire; G. Hulin, vice-président de la section archéologie; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint; et MM. Ernest Abel; Gustave Claeys Bouüaert; l'abbé F. De Prater; Armand Heins; Louis Janson; le Chevalier Le Fevere de Tenhove; O. Pyfferoen; Edmond Sacré; Fernand Scribe; Ernest Serdobbel; Clément Servais; Stroobant; Auguste Van Assche; D. Van den Hove; F. Van Ortroy et Camille Vyt.

---

### **Ordre du jour :**

- I. Communications.
- II. Ballottage de membres honoraires.
- III. Quelques notes sur l'architecture italienne (M. le chanoine Van den Gheyn).
- IV. Un sceau de la léproserie de Gand au XIII<sup>e</sup> siècle (M. L. Stroobant).
- V. Les origines de l'imprimerie en Belgique, d'après le livre récent de M. Gilliodts-Van Severen (M. P. Bergmans).

I.

Communications.

M. **le Chanoine Vanden Gheyn**, secrétaire, donne communication :

1° d'une lettre par laquelle M. Fernand Scribe remercie la société pour sa nomination comme membre effectif;

2° d'une lettre de M. Lieievrouw-Coopman ainsi conçue :

*Monsieur Vanden Gheyn Secrétaire du cercle  
archéologique.*

Gand, le 25 Janvier 1898.

« MONSIEUR LE SECRÉTAIRE.

» En passant devant la *Maison des bateliers*, j'ai vu, à ma grande surprise, que la façade depuis le trottoir jusqu'au rez de chaussée avait reçu une forte couche de couleur brune sur laquelle se détache en lettres d'un pied de dimension une enseigne: *In het oud schippershuis*, devant servir au cabaret en dessous de la *maison des Bateliers*.

» Cette enseigne est d'un effet déplorable et la belle façade en est entièrement gâtée. Je crois bien faire en vous signalant cet acte de vandalisme. Peut-être la Société d'histoire et d'archéologie pourrait-elle prendre des mesures pour remédier à cette situation facheuse.

» Agréez, etc. ».

A la suite de cette lettre, je me suis rendu à la Maison des Bateliers, et j'ai constaté, effectivement, qu'une enseigne a été peinte sur le mur jusqu'à hauteur des fenêtres. Ce fait est certainement regrettable, mais nous n'avons, malheureusement, pas pouvoir pour y remédier.

M. **le Président**. Le Bureau pourrait faire une démarche, tout d'abord auprès du Collège des Bourgmestre et Échevins qui,



peut-être, pourrait obtenir la disparition de cette enseigne. Si cette démarche n'aboutissait pas, nous nous adresserions ensuite à M. Mortier, l'architecte chargé de la restauration et enfin, en cas de nouvel insuccès, auprès de M. le Ministre des Postes, dont nous connaissons suffisamment le sentiment artistique très sérieux, pour savoir qu'il ne permettra pas de pareilles déprédations. (*Adhésion.*)

M. **le Chanoine Vanden Gheyn**, secrétaire, annonce ensuite que M. le docteur De Neffe donnera, d'ici à peu de temps, un travail rentrant dans l'ordre des études archéologiques auxquelles il s'adonne.

Il donne enfin lecture d'une lettre de M. Maurice Heins, annonçant qu'il tient à la disposition de la Société un travail sur l'histoire de la civilisation à Gand jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Ce travail serait destiné aux Annales.

\*  
\* \*

Les plans relatifs aux changements proposés au Quai au Bois par l'administration communale sont déposés sur le Bureau.

\*  
\* \*

M. **le Président**. Le « Moniteur » nous a apporté la nouvelle que quatre de nos membres ont reçu des distinctions du Gouvernement. Trois d'entr'eux ont reçu la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold, et le quatrième a été promu au rang d'officier du même ordre.

Je suis persuadé d'être votre organe à tous, Messieurs, en adressant de vives félicitations à ces nouveaux dignitaires, et en particulier au seul des quatre ici présent, M. Armand Heins. (*Applaudissements.*)

M. **Armand Heins**. Je remercie M. le Président pour les paroles élogieuses qu'il vient de prononcer, et l'assemblée pour les applaudissements par lesquels elle a bien voulu accueillir ces paroles. J'en exprime ici toute ma reconnaissance.

**M. le Président.** Conformément au désir exprimé par de nombreux membres, le bureau a pris des mesures pour que tous les mardis, à partir de 8 1/2 heures du soir, le local ainsi que la bibliothèque soient à la disposition de nos sociétaires.

**M. G. Hulin.** Il y a quelques instants M. le secrétaire a effectué le dépôt sur le Bureau des plans de transformation du quai au Bois. Cet objet ne figure pas à l'ordre du jour, mais ne pourrait-on, vu l'urgence, s'en occuper ce soir ? Il semble que la société d'archéologie ait une opinion, ou un vœu à émettre à ce sujet.

**M. le Président.** Messieurs, j'ai lu avec attention les diverses correspondances que les journaux ont publiées au sujet du comblement du quai au Bois, car il y a longtemps que cette question m'intéresse. Il y a bientôt quarante ans, qu'en ma qualité d'échevin des travaux, j'en ai moi même proposé, sinon le remblai, tout au moins le voûtement, sur toute la partie rectiligne du canal. Eh bien, Messieurs, malgré tout ce que les journaux en ont dit, il m'est impossible de découvrir ce que l'archéologie a à voir dans la question.

Considéré en lui même le quai n'est pas beau, aucune des maisons qui le bordent n'ont un caractère archaïque. La grande façade de l'hospice des aliénées du côté du pont, dit des Folles, présente un aspect déplorable.

Les eaux du canal, qui reçoivent toutes les immondices du voisinage, sont corrompues et exhalent, en été surtout, une odeur infecte; c'est une hérésie hydraulique de croire, qu'en cas de grosses eaux, le canal serait de quelque utilité, pour en favoriser l'écoulement.

Le comblement du canal, donnerait aux terrains attenants une grande valeur, et permettrait de transférer, hors ville, le triste asile des aliénées dont nous venons de parler. Je le répète, à mon sens, la question soulevée n'a rien à y voir. N'y mêlons pas notre Société, car qui trop embrasse, mal étreint, et l'Administration communale, par la polémique des journaux,

comme par l'enquête de *commodo et d'incommodo* qu'elle a ouverte, est suffisamment éclairée sur ce qui lui reste à faire.

La sphère de notre activité dans le domaine administratif est déjà suffisamment grande, ne l'élargissons pas outre mesure, et n'intervenons pas dans les questions de pure sentimentalité, qui relèvent plutôt d'une rêverie solitaire que de la saine appréciation des choses.

**M. G. Hulio.** Je désirerais émettre un avis notablement opposé. Le quai au Bois est, en somme, un endroit historique : c'est un ancien fossé de la ville. Et je crois que, quant à l'aspect, la ville ne pourrait que perdre à transformer ce fossé en une rue banale.

Ce qui fait l'attrait de la ville, ce ne sont pas seulement les monuments qui, au point de vue architectural, sont des œuvres d'art, mais aussi un certain aspect général, un caractère pittoresque, et le quai au Bois, à cet égard, est très apprécié des étrangers. Cela est tellement vrai que dans le cours d'un entretien que j'ai eu, dans le courant de cette année, avec un homme très distingué qui s'occupe d'art en France, il me disait : « vous avez là à Gand, un bien joli quai, le quai au Bois ».

En général, messieurs, les habitants d'une ville sont ceux qui sont les moins sensibles à ce qui fait sa physionomie particulière. C'est ainsi qu'il s'en est trouvé à Amsterdam, qui ont proposé de combler les fossés de cette ville, qu'il y a eu également à Venise des habitants qui proposaient de faire des quais, parce que c'aurait été beaucoup plus commode. Évidemment, mais il n'y aurait plus eu de Venise.

Or, le caractère de la ville de Gand consiste en grande partie dans ses canaux, et je n'en veux d'autre preuve que le succès énorme, qu'a obtenu l'un de nos concitoyens, M. Willaert, qui a peint précisément ces canaux et, notamment, le quai au Bois.

Ce quai est le seul qui ait conservé un caractère à peu près intact. Tout ce quartier fut plus beau certainement qu'il ne l'est aujourd'hui. On avait là, en quelque sorte, une petite ville monastique avec tourelles, quai etc. C'était ravissant.

On dit qu'il y a une question d'hygiène. Pour ma part, il s'agit simplement de savoir, si la ville doit enlever les ordures qu'elle y a fait déverser, ou si elle doit combler le fossé parce qu'elle y a mis des ordures. Si ce fossé est malpropre, c'est parce qu'on y a déversé, depuis 25 ans, toutes les boues de Gand.

J'estime que l'administration communale ne pourrait pas prendre en mauvaise part notre intervention, et qu'elle nous serait, au contraire, reconnaissante de nous voir exprimer un avis sincère.

En ce qui me concerne, je considérerais la destruction du quai au Bois comme absolument regrettable, et comme de nature à priver la ville de Gand d'un de ses quartiers les plus caractéristiques et les plus intéressants, pour le remplacer par quelque chose de tout à fait banal.

**M. Arm. Weins** Il y aurait lieu de communiquer le discours de M. Hulin à l'administration communale. Je partage, du reste, entièrement l'opinion qu'il vient d'exprimer.

**M. Serdobbel.** Moi aussi.

**M. Armand Heins.** Je ne prétends pas qu'il y ait là un côté archéologique important, mais tous ceux qui aiment les coins pittoresques de leur ville natale, regretteront la disparition de ce vieux canal.

**M. Serdobbel.** Me plaçant au point de vue archéologique, je dirai qu'il me semble, que cet ancien fossé qui a baigné les remparts de l'ancienne ville, est aussi intéressant que beaucoup de vieux murs. Ce n'est pas parce que ce n'est que de l'eau, que le côté archaïque disparaît, et je suis sûr que tous nous admirons le magnifique tableau que l'on a devant soi, lorsque du Quai aux Pommés on se tourne vers la maison de M. Hye. Et c'est cependant la Lys qui constitue la perle de ce tableau.

**M. G. Hulin.** Un tableau de Baertsoen reproduisant cette vue, se trouve au musée du Luxembourg.

**M. F. Scribe.** La conséquence immédiate du comblement du Quai au Bois, sera nécessairement aussi le comblement du fossé



qui en constitue le prolongement, et qui est compris entre le pont de la Tour et le Marché aux Légumes. C'est le plus beau canal de Gand. On y va très peu, parce qu'il faut faire le trajet en bateau, mais je déclare que c'est aussi beau que Venise. Manette, Willaert, Baertson ont fait des tableaux de ces endroits, et ces tableaux ont encore un très grand succès. Or, ce canal est le complément du quai au Bois, et la disparition de celui-ci amènera fatalement la disparition de celui-là.

**M. le Président.** Messieurs, je suis assez embarrassé pour vous proposer une conclusion. Il me paraît que ce que nous avons de mieux à faire, c'est d'envoyer le compte rendu de notre séance à l'administration communale. Si l'objet avait figuré à l'ordre du jour, j'aurais pu, dans l'espèce, vous proposer d'émettre un vœu. Mais tel n'est pas le cas; l'attention de tous nos membres n'a pas été appelée sur la question dont on vient de s'occuper, dès lors, je pense que nous devons nous borner à envoyer au Collège et au Conseil communal, le compte rendu de la séance de ce soir. (*Adhésion.*)

\*  
\*\*

**M. Serdobbel.** Je signale l'état fâcheux dans lequel se trouve le beau tableau de De Craeyer « la Vierge implorant pour les lepreux »...

**M. F. Scribe.** Un chef d'œuvre.

**M. Serdobbel.** Ce tableau pend littéralement en festons. Les crans n'ont pas été serrés, et l'humidité n'a fait qu'accentuer la situation. Il y aurait des mesures immédiates à prendre car, lorsque la toile se retiendra en été, il se formera des crevasses. Je demande donc que le Bureau s'abouche à cet effet avec la fabrique de l'église de St-Jacques.

**M. F. Scribe.** J'appuie ce que vient de dire M. Serdobbel. Comme je le disais tantôt, ce tableau est un chef d'œuvre qui, d'après moi, doit prendre rang immédiatement après l'Agneau

Mystique de Van Eyck, le Rubens de St-Bavon, et le Van Dyck de St-Michel.

**M. le Président.** Le Bureau fera les démarches nécessaires.

\* \* \*

**M. G. Hulin.** Je désirerais maintenant tresser des couronnes à l'administration communale au sujet d'un autre projet : il s'agit de l'emplacement à donner au nouveau musée.

Le Collège a l'intention de placer le nouveau musée de peinture dans le Parc de la Citadelle après la suppression des casernes, et la chose serait tout à fait décidée en ce sens, s'il était sûr d'avoir l'assentiment des différents cercles artistiques et archéologiques. Seulement, le Collège désirerait avoir cet avis dans un assez bref délai.

Je crois que pour toutes les personnes qui s'intéressent aux tableaux, il ne peut pas y avoir d'emplacement plus idéalement choisi.

En effet, toutes les conditions que la théorie réclame pour l'emplacement d'un musée se trouvent là réunies. Emplacement sec, air le plus pur de la ville, possibilité d'extention indéfinie, aucun danger d'incendie, diminution de danger en cas de troubles ou d'émeutes; bref, je le repète toutes les conditions qu'en théorie on prescrit pour la construction d'un musée.

Je suis persuadé de l'adhésion de toute l'assemblée. Le Cercle artistique a déjà envoyé un avis favorable.

**M. le Président.** Aux termes du règlement, toute proposition à discuter par l'assemblée doit être remise quelque temps avant la séance au Bureau, afin que celui-ci la puisse faire porter à l'ordre du jour. Il semble donc difficile de faire du vœu que vient d'exprimer M. Hulin, l'objet d'une lettre officielle au Collège échevinal, puisque les raisons que l'honorable membre a fait valoir, pourraient être considérées comme n'étant pas celles de la majorité de nos membres, dont un grand nombre est absent.

Le règlement a prescrit cette mesure pour éviter les surprises

qui pourraient n'être pas du goût de tout le monde. Je ne dis pas évidemment, que ce soit le cas aujourd'hui, mais néanmoins nos statuts doivent être observés.

— La motion de M. Hulin transformée en proposition sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance. (*Adhésion*).

M. **Scribe**. Je propose toutefois de transmettre le compte rendu de ce qui s'est dit ce soir au Collège échevinal. (*Adhésion*).

\* \* \*

M. **A. Van Assche** communique un agrandissement d'une vue du Refuge de St-Bavon. Il propose d'acquérir les maisons qui obstruent ce beau coin de la ville, certainement plus beau que l'abbaye de Cluny.

M. **le Président** propose de renvoyer au Bureau la motion de M. Van Assche, avec mission d'en faire rapport dans la prochaine séance. (*Adhésion*).

## II.

### Ballotage de membres honoraires.

MM. *A. de la Kethulle de Ryhove*, conseiller à la Cour d'appel, rue Charles-Quint, à Gand.

*Chanoine Ad. Duclos*, curé de St-Jacques, à Ypres.

*Abbé J. Huysman*, secrétaire-archiviste de l'Évêché de Gand, rue du Chantier, à Gand.

*G. Kasteleyn*, sculpteur, rue de la Biloque, 31, à Gand.

*E. Lameere*, docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.

*Vander Poorten*, imprimeur-éditeur, rue de la Cuiller, à Gand,

sont admis en qualité de membres honoraires.

## III.

### Quelques notes sur l'architecture italienne.

M. **le chanoine Vanden Gheyn**. Messieurs, ce sont quelques réflexions fugitives, trop hâtives peut-être, que j'ai mises

sur papier, et que je vous demande la permission de lire ce soir. Ou si vous préférez, ce sont quelques notes de voyage que je vais dépouiller devant vous, en vous priant de m'aider d'en tirer quelques conclusions, au point de vue de la classification en architecture.

Or donc je me souviens que quelque jour du mois d'avril dernier, je descendais à Venise. Aussitôt arrivé, je me faisais un devoir de m'étendre mollement dans une de ces suaves gondoles, et armé de mon Bœdeker, je me laissais doucement glisser sur les ondes plus ou moins pures du Canale grande. A la différence des anglais, qui généralement se contentent de lire la description du monument ou de l'objet d'art devant lequel on les arrête, sans jamais oser y jeter les yeux, pour moi j'analysais minutieusement cette pléiade de palais, qui bordent chacune des rives du magique canal. Soudain la barque s'arrête, car nous voici devant la *Ca d'oro*. Vous qui avez eu comme moi la joie de contempler cette merveille, véritable dentelle tissée dans la pierre, vous aurez, rien qu'à ce nom, vu surgir devant vos yeux l'image de cette demeure, qui paraît être née de la baguette d'une fée, et dont le souvenir sans aucun doute ne s'efface plus de votre mémoire. Portée sur des arcades, dont le pied des colonnes baigne l'eau, la façade redit aux deux étages le même principe de construction. Au premier étage l'arcature se montre plus massive et supporte un large quatre feuille, qui se répète entre les ogives, au second étage, cette même arcature se reproduit plus svelte et paraît plus élancée. Enfin le toit est couronnée par un gracieux crêtage, tel qu'on en voit généralement surmontant nos armoires et nos stalles gothiques.

Et cependant cette merveille m'a fait perdre ma foi... dans la classification en matière d'architecture. Car, pour être ogivale comment comparer cette construction, avec celles qui dans nos pays portent le même nom.

L'architecte qui en Flandre produirait une *Ca d'oro* pêcherait contre toutes les règles de l'art, et son œuvre aux yeux de ses contemporains passerait sans mérite et sans gloire.



Et cette pensée me resta profondément ancrée dans la mémoire, elle me revint lorsqu'à mes yeux émerveillés se dressa le palais des doges, dont l'ogive déterminait le style, mais dont le principe de construction rappelait identiquement la Maison d'or.

Il est vrai que pour juger du style gothique en Italie, il faut, foi de Bœdeker, visiter Sienne ! En route donc pour Sienne !

L'opulente cité de jadis a perdu toute sa puissance, mais comme témoin de sa grandeur déchuë, elle conserve à l'abri de toute restauration, ces palais de ville et sa cathédrale inachevée. Sienne fut au XIV<sup>e</sup> siècle le centre des arts, et c'est en plein moyen-âge que s'ouvrit pour elle cette ère de prospérité, qui devait être de si courte durée. Orviéto, la ville rivale, avait édifié une splendide cathédrale, et Sienne, jalouse voulut lui opposer un monument, dont la grandeur et l'éclat devait écraser l'orgueil de la cité voisine. Je n'ai pas à m'arrêter aux causes qui firent tomber cette folle ambition, mais nous avons plutôt à étudier les détails de ces deux grandioses constructions, qui résument l'art gothique italien dans ses plus magnifiques productions.

Il fait bon, Messieurs, de s'asseoir seulet sur la place déserte de la cathédrale de Sienne, et de laisser errer ses yeux sur ce rêve de marbre réalisé dans cette œuvre surprenante. Quelle incomparable harmonie de lignes, quel impénétrable fouilli de dentelles de pierre, quel mélange gracieux de bizarres et méandriques sculptures, quelle délicieuse chaleur de tons, quand le soleil fait jouer ses rayons sur ces mosaïques aux chatoyantes et mille couleurs.

Et cependant cette merveilleuse vision m'obligea une fois de plus à renoncer aux premières idées, que je m'étais faites de la classification en matière d'architecture.

Et ce même type de cathédrale gothique je le retrouvai, mais avec une ampleur moindre, et surtout dépouillé de sa magnificence dans le Dôme de Florence. Il est vrai que là Bœdeker me renseignait comme étant l'œuvre de Giotto, l'élégant campanile

situé à côté de l'église. Giotto voilà bien en Italie l'initiateur de l'architecture ogivale, et celui-ci du moins répondra à l'idéal que je m'étais fait de l'art du moyen-âge.

Car il est temps de s'expliquer, et de vous avouer en toute franchise, que je m'étais imaginé jusqu'à ce jour que ce qui fait le fond de l'architecture ogivale, c'était l'ogive. D'ailleurs, n'était-ce pas l'axiome sur lequel reposait l'enseignement en matière de classification? Cette classification au surplus ne se justifiait-elle pas suffisamment par l'emploi exclusif de ce principe de construction dans les cathédrales, que je viens de nommer. Néanmoins l'ogive pour avoir porté de si beaux fruits, peut-elle avec raison prétendre expliquer à elle seule l'origine de tant d'œuvres, si différentes les unes des autres? Car si l'on vient à comparer entre elles les cathédrales d'Orviéto ou de Sienne avec celles de Cologne ou de Rheims, qui ne sera pas frappé plutôt des différences qui les séparent, que des analogies qui les rapprochent?

Et toutes cependant se retrouvent dans la classification du style ogival.

Il est vrai que de nos jours en France, une école représentée par Enlart, Anthyme Saint-Paul, Lefèvre-Pontalis, de Baudot et bien d'autres, prétend pousser la classification à outrance, et ces idées ont été à maintes reprises défendues avec une grande éloquence et non moins de talent, par M. Cloquet en Belgique.

Pour ma part je m'effraie à l'idée de voir se multiplier sans raisons apparentes ces écoles d'architecture, dont les différences me semblent trop peu sensibles pour former des genres spéciaux. Mais laissons-là pour le moment cette discussion, et si vous le voulez bien, continuons par le souvenir notre excursion sous le beau ciel d'Italie.

De toutes les villes de l'Italie celle qui fait l'impression la plus durable, c'est la ville de Pise. Vous en dirai-je le motif? Je rapporte mes impressions, et serais très heureux si parmi mes auditeurs, ils s'en rencontraient qui partageassent mes idées.

Avant d'entreprendre le voyage d'Italie, tout le monde connaît Pise, parce qu'elle a la bonne fortune de posséder une tour penchée. Mais ce qu'il est permis d'ignorer, c'est que la ville a donné son nom à un style, qui relève d'ailleurs du roman : le style pisan. Et pour peu qu'on admette la caractéristique qui distingue ce genre de construction, on la retrouve dans les principaux monuments de Pise, et on la rencontre également à Pistoie.

La voici décrite en quelques mots : Au-dessus du portail s'élèvent à plusieurs étages des galeries à colonnettes minces et resserrées à jour, et régulièrement disposées. C'est ainsi que la tour penchée entourée à la base de pilastres, comprend six étages, formés par des galeries de colonnettes superposées.

Mais je m'aperçois que j'oublie de vous dire quel attrait particulier présente au voyageur la ville de Pise. Fraîchement débarqué le touriste n'a qu'une pensée, c'est d'aller au plus vite contempler ces merveilles qu'on appelle le baptistère, le dôme, et la tour penchée, et pour peu qu'on s'intéresse à l'histoire de la peinture, on désire étudier au Campo Santo, les fresques admirables qui constituent la page la plus curieuse de l'art décoratif en Italie. Et l'on marche, et l'on continue à marcher dans cette poudreuse cité italienne, sans rien apercevoir de ce qui peut contribuer au plaisir des yeux. Et déjà l'on se sent pris de lassitude. On a dépassé le large fleuve, on s'est par compensation arrêté à San-Maria della Spina, lorsque soudain au détour d'une rue, on s'arrête médusé à l'aspect de cette place unique au monde où le dôme, la baptistère, la tour, admirablement encadrés par le Campo Santo, rivalisent d'élégance et de splendeur, pour arrêter les premiers regards du spectateur interdit. Et sur cette place immense l'herbe croit tendre et molle, quelques gavraches seuls de leur timides cris osent parfois interrompre le solennel silence et l'âme toute entière peut se complaire à satiété à cette ineffable jouissance du beau ! Et voilà dévoilé le secret tout puissant des charmes particuliers de Pise. Et à réveil-

ler mes souvenirs, veuillez croire cependant, que je ne perds pas de vue l'objet de ma causerie. Mais il est nécessaire que je vous invite Messieurs, à me suivre toujours dans cette course vagabonde, et cette fois nous voilà à Vérone.

Sienna a produit le type de la cathédrale ogivale, Vérone possède la modèlé achevé de l'église romane.

La crypte qui soutient le chœur offre dans sa magnifique colonnade les spécimens les plus curieux et les plus variés de chapiteaux romans. Il m'est arrivé de lire chez certains auteurs, que l'art roman se contentait dans sa décoration, de la combinaison des lignes, mais qu'elle excluait les ornements dictés par la nature, c'est-à-dire le feuillage dont seul l'art ogival devait plus tard faire un si brillant emploi.

Or, les chapiteaux de Vérone renversent de fond en comble cette théorie, et c'est là qu'on voit bien la filiation du style roman avec le style classique. D'ailleurs ceci paraît plus évident encore, pour peu qu'on se donne la peine d'étudier à Ravenne, les restes aussi précieux qu'admirables du style byzantin. Nous y avons rencontré au musée un merveilleux chapiteau byzantin, dont la forme caractéristique rappelait parfaitement la corbeille, qui avait donné l'origine au chapiteau corinthien, et que l'artiste avait recouvert d'une feuille admirablement ouvragée, et travaillée à jour. A Pistoie encore, à côté de colonnes corinthiennes rapportées, nous en avons trouvé d'autres qui avaient été inspirées sur le même modèlé, mais les règles de la construction grecque étant perdue, il ne faut pas s'étonner de l'irrégularité des arcs dans les monuments de style lombard.

Excusez-moi, si je me suis attardé à vous parler si longuement de la terre classique des arts, et si je vous ai cité à la fois tous les styles que l'on nomme communément : le byzantin, le lombard, le roman et le gothique.

Pour ma part, et c'est ici que j'aborde le point précis du sujet que j'ai choisi, ce qui m'intéresse davantage dans l'étude des différents styles, c'est de trouver le lien d'attache qui les



réunit les uns aux autres. Or, il me paraît qu'en Italie la chose est très aisée, et c'est le motif qui m'autorise à croire, qu'il est difficile de déterminer la nature d'un style, si l'on ne tient pas compte de son lieu d'origine.

Comme déjà je l'ai insinué, au fond de toutes les constructions italiennes, nous retrouvons un principe unique, et auquel tous les styles venus d'ailleurs ont dû se plier. Mais avant de pénétrer plus avant dans ma pensée, accordez-moi une dernière observation.

Les Barbares en se rendant maîtres de Rome, n'ont pas occupé leurs loisirs, comme on l'a trop souvent prétendu, à dévaster la ville superbe, devenue leur propriété. Mieux avisés, ils ont habité les palais des Césars, mais trop inexpérimentés dans l'art de bâtir, ils n'ont pu « réparer du temps l'irréparable outrage ».

Ils ont laissé tomber en ruines ces riches demeures, qu'ils étaient d'ailleurs incapables d'habiter toutes, et ce sont les siècles qui furent les vrais vandales !

Qu'est-il permis de conclure de ce fait ? C'est que le style des Romains n'a pas cessé un seul moment d'inspirer l'art en Italie.

La Basilique fut la première construction païenne que l'église naissante consacra au culte de la religion nouvelle, et ce fut elle encore qui servit de modèle à tous les monuments, que l'art chrétien dans la suite des temps, allait élever en Italie à la gloire de Dieu. Cette tradition sans doute fut obscurcie à certaines époques de l'histoire, le modèle fut imparfaitement suivi, des tendances nouvelles, et venues de l'étranger, s'introduisirent dans le style national, mais jamais le principe initial fondamental ne vint à disparaître, et à chaque réforme tentée, il reparut sous une forme nouvelle. Voilà pourquoi le roman italien diffère essentiellement du roman qui eut ses magnifiques développements aux bords du Rhin, et de même le gothique de Sienne, d'Orviététo et de Rome, tranche singulièrement avec celui que nous admirons dans notre pays, ou en France.

En un mot, il n'y a en Italie qu'un style unique, qui est allé

se développant, et se rajeunissant même, mais qui n'a jamais pu faire mentir son origine première.

Et la raison, nous croyons l'avoir indiquée : le modèle existait ; il ne fallait rien créer, il suffisait d'imiter et de suivre les règles établies.

Pour étrange que puisse paraître la comparaison, mettons en parallèle le Colisée de Rome et la Ca d'Oro de Venise. A première vue on aura peine sans doute à y trouver le moindre point de contact, et cependant nous n'hésitons pas à déclarer que le fond de la construction est identique.

En effet, le principe de la construction du colisée c'est la superposition des ordres : la construction est donc régulière dans chacune de ses parties, car c'est la ligne droite qui est à la base de chacune d'elle : l'ordre dorique soutient l'ordre ionique, et celui-ci à son tour supporte l'ordre corinthien. Et tel est le principe général du style classique. Quelle modification apporta le style gothique en Italie ? Il s'est contenté de remplacer les motifs décoratifs des différents ordres par les motifs correspondants de l'architecture ogivale. Mais le principe de la construction n'a pas varié. Là où le style ancien mettait à la base l'ordre toscan ou dorique, le style nouveau ou ogival a mis des arcades gothiques aux lourds piliers et aux arcs massifs ; au 1<sup>er</sup> étage l'ordre dorique a fait place aux mêmes arcades gothiques, mais soutenues par des colonnettes plus sveltes et plus élancées ; au 2<sup>d</sup> étage enfin l'arcature plus légère encore et partant plus élégante a remplacé l'ordre corinthien ; mais c'est toujours le même principe de superposition d'arcades et au fond la construction reste la même.

La même disposition a été conservée dans les cathédrales d'Orvieto et de Sienne ; il n'est pas même pas jusqu'au fronton de la basilique, qui n'ait été respecté par le style gothique italien.

La tour élégante de nos églises du Nord, soit qu'elle occupe comme dans beaucoup de nos églises belges, le centre de la

construction, soit qu'elles se dressent jumelles, fières et majestueuses à côté du portail comme en France, cette tour là n'existe pas en Italie. Elle s'y inspire des mêmes théories classiques, et se compose d'arcades régulièrement disposées.

Nous croyons donc pouvoir conclure de ce que nous venons de dire, que lorsqu'il s'agit d'établir la classification des monuments en Italie, il faut commencer à les ramener tous à ce type idéal que nous fournit le style de la Rome classique. Et c'est pour ce motif que nous n'hésitons pas d'affirmer, que tous les styles qui sont venus se greffer sur ce style primitif, n'ont pu y amener des modifications assez profondes, pour produire un style entièrement nouveau et essentiellement différent de celui qui existait à l'origine. Pour radicale que peut sembler cette thèse, elle résout bien des difficultés qui, sans elle, paraissent insolubles, et elle explique en même temps le développement naturel de l'architecture en Italie.

Au contraire, en Allemagne, en France et en Belgique, le style roman est un style bien distinct, un style né dans ces pays, et qui s'y est développé en dehors de toute influence de style préexistant.

Nous ne nierons pas la parenté de la voûte romane avec la voûte classique, mais si cette dernière a pu guider dans leurs études nos architectes au début du moyen-âge, au moins ceux-ci se trouvaient-ils dans l'obligation de créer un style nouveau, sans avoir comme leurs confrères italiens, à tenir compte d'anciennes traditions.

Aussi le style roman, objet de tant de tâtonnements, produira-t-il des genres différents suivant le sol sur lequel il s'est développé. Le roman rhénan, c'est-à-dire ce roman si caractéristique que nous retrouvons au XI<sup>e</sup> siècle le long du Rhin allemand, présente un type qui tranche absolument avec le roman français, que nous trouverons par exemple à l'église St-Sernin, à Toulouse, ou à St-Trophyme d'Arles. Et pour accentuer davantage l'opposition, il faudrait se remettre devant les yeux le transept de la cathédrale de Tournai.

..Mais ici se produit un phénomène absolument différent de celui que nous relevions, lorsque nous comparions le roman italien avec celui de nos contrées.

Loin de s'exclure, ces différents genres de roman que nous venons de citer semblent se compléter les uns les autres, et tous accusent une parfaite communauté d'origine. C'est bien le même style qui est allé se différencier sous d'autres cieux, mais les éléments nouveaux qu'on y a introduits n'ont pu en altérer l'essence même.

Nous croyons superflu d'insister pour n'avoir pas à nous reprocher d'abuser indéfiniment de votre bienveillante patience.

Mais vous m'accorderez de dire un mot encore du style ogival, que j'appellerai *nôtre*. Inutile de rappeler les anciennes discussions qui ont surgi jadis pour expliquer l'origine du style gothique. Tout le monde aujourd'hui paraît d'accord pour croire que ce style est né tout naturellement du style roman, dont il est l'admirable et progressive éclosion. Aussi nous inscrivons-nous en faux contre l'idée que s'est faite de ce style un auteur allemand, d'ailleurs justement estimé, Lübke, dans ses précis de l'histoire des beaux-arts : « Le style gothique ou ogival, dit-il, est un système particulier de construction, qui n'offre rien de commun avec ce qui a précédé ou ce qui a suivi ; c'est un style original, qui s'est développé en trois époques différentes ayant chacune un cachet particulier » (page 65).

Sans doute l'ogive devint au XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles en Occident « le point de départ du beau style d'architecture auquel on attachait son nom au XIX<sup>e</sup> siècle » (Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, tome II, p. 5), mais cette ogive, elle-même, soit qu'elle fut d'importation orientale, soit qu'elle fut le produit du génie occidental, ne devint la base du style nouveau, que grâce à l'application qu'on en fit aux voûtes, car comme le dit M. le Chanoine Reusens, « C'est surtout dans les voûtes que l'ogive a été appliquée scientifiquement, comme un moyen de construction très apte à donner aux édifices une grande élégance unie à une grande solidité. »



Mais ici se pose la question : A quel style préexistant s'appliquait ce mode nouveau de construction ? Et la réponse se déduit inéluctable de la présence du style dit de transition, où l'on voit les premiers et timides essais de l'ogive appliquée au style roman.

Par l'étude comparative du gothique et du roman, on remarque sans peine que le second a été le couronnement logique et nécessaire du premier ; c'est l'art au berceau de l'époque romane, et parvenu au XV<sup>e</sup> siècle à son complet épanouissement.

Si j'évite avec soin de trancher la question de savoir si le gothique est né sur le sol français, ou bien s'il est d'origine allemande, il convient cependant de marquer ce qui distingue le gothique français du gothique de notre pays. La Belgique, en effet, peut revendiquer sur le terrain de l'architecture ogivale une large place, et ses cathédrales peuvent avec avantage rivaliser avec celles de la France. Mais ce qui caractérise le style de nos voisins, c'est l'abondante et remarquable profusion des sculptures. Devant le portail de l'église de Reims l'on éprouve une impression de mystérieuse beauté et d'ineffable grandeur, que l'on chercherait vainement ailleurs. Mais, lorsqu'au retour d'un voyage de France, après avoir visité une à une les admirables cathédrales de Paris, d'Amiens, de Chartres, de Reims, l'on se retrouve tout à coup dans nos églises belges, privées de cette luxueuse richesse de sculptures, loin de s'effrayer de cette apparente nudité, l'œil poursuit, avec un étrange plaisir, cette belle pureté de lignes, et si l'on ne craignait le chauvinisme, on serait presque tenté d'admirer davantage le talent de nos architectes belges, qui, par des moyens si simples, ont su produire de si surprenants effets.

Mais encore une fois, quels que soient les pompeux et artistiques atours dont sont parées les cathédrales françaises, chacun se dit qu'elles sont sœurs de nos églises ogivales. Et ce style gothique fut à ce point nôtre, que la renaissance eut beau vouloir rompre avec tous les principes établis, nos maisons flamandes

dès XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont beaucoup plus gothiques, que ne l'est en somme la Ca d'oro de Venise ou le palais des Doges.

Il faudrait, pour achever cette trop longue causerie, faire une excursion encore en Angleterre ; mais, sur ce terrain-là, je n'ose pas m'aventurer, faute de documents. J'hésiterais moins à vous parler de l'architecture suisse, qu'on a trop longtemps négligée, et qui, dans ses petites constructions de huttes ou de cabanes, révèle des principes d'art, qui se rencontrent en plus d'un point avec le style ogival. Mais il est temps de rassembler mes notes éparses, et de leur permettre de dormir dans mon portefeuille de leur dernier sommeil.

Ma conclusion la voici : en Italie, il n'y a qu'un style, c'est le style classique, qui s'est prêté, avec plus ou moins de bonne grâce, aux influences venues du dehors ; dans nos pays, il n'y a qu'un style : c'est le style gothique, à l'état latent ou si l'on préfère à l'état embryonnaire pendant la période romane, et en pleine maturité pendant les XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Ce style, dans son genre unique, engendra des espèces diverses, selon le climat où s'il est épanoui.

Au moment où je finis, quelqu'un dira peut être que j'enfonce une porte ouverte, et que, ce que je viens de dire si longuement, d'autres, avant moi, l'ont dit mieux et avec moins de phrases : dans ce cas j'ai raison avec eux. D'autres, dans le cours de leurs voyages, se seront fait les mêmes réflexions, mais auront craint de les exprimer à haute voix, et dans ce cas je viens de le faire pour eux.

**M. le Président** remercie M. le chanoine Vanden Gheyn de sa lecture si instructive, et demande s'il ne lui conviendrait pas que le texte en fût inséré au Bulletin de ce soir. (*Adhésion.*)

IV.

Un sceau du XIII<sup>e</sup> siècle de la léproserie de Gand (1).

M. **Stroobant**. Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, la matrice d'un sceau du XIII<sup>e</sup> siècle ayant appartenu à la léproserie de Gand.

Permettez-moi de vous rappeler brièvement les institutions dont ce sceau évoque le souvenir.

La lèpre qui « *n'espargne ne roy ne conte* » était une éruption (leprœ) de couleur grisâtre qui se transformait bientôt en boutons suppurants répandant une puanteur insupportable. Cette maladie dégoûtante fut, d'après certains auteurs, rapportée d'Orient par les croisés. D'autres nient cette origine et prétendent que la lèpre existait dans nos provinces avant les croisades. Quoi qu'il en soit, constatons que c'est surtout à l'époque des croisades que la lèpre fit des progrès effrayants.

La maladie était considérée comme inguérissable, contagieuse au plus haut degré et héréditaire. Rien d'étonnant dès lors, que l'on prit à son égard une mesure radicale en isolant les lépreux dans des *lazarets* (de mal de St-Lazare). Les lépreux étaient désignés sous le nom générique de *malades* ou *grands malades* d'où *maladreries*, *zieken* (*terziekelen*), en allemand *melate* d'où *melaatsche*, ou encore *miselsucht* (maladie mal-

---

(1) Van Lokeren. *Chartes et documents de l'abbaye de St. Bavon*. — Lavaut. *Quelques sceaux du diocèse de Gand*. — Recueil de la société sphragistique de Paris. — Demay. *Inventory des sceaux de la Flandre*. — P. Alberdingk Thym. *Début des institutions de bienfaisance dans les Pays-Bas, depuis la prédication du christianisme jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*. — Descamps. *Règlement de l'hospice du Val d'Orcq, et Notice sur Walter de Marvis*. — Jules Borgnet. *Les grands malades de Namur*. — L. Torfs. *Fastes et calamités publiques*. — Chan. Schaeffer. *Historie der mechelsche gast- en godshuysen*. — Dela Faille. *Hongersnooden en volksziekten*. — X... *La lèpre en Belgique*.

heureuse). En Flandre on les appelait *zieke lieden* ou *akker-zieken*. Cette dernière dénomination provient peut-être de ce que, au début, les infectés habitaient des cabanes séparées à Ekkerghem (op den akker). Ce ne fut que plus tard que les lépreux furent réunis dans des léproseries. Celle de Gand s'appelait *het Rijke gasthuis*.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de faire l'histoire de ces établissements. Permettez-moi toutefois de dire qu'au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècles les ravages de la maladie furent tels, que l'on évalue à 19000 le nombre de léproseries qui furent créées en Europe. Le Concile de Latran s'en occupa ; partout l'on prit des mesures énergiques pour enrayer le mal et, dans certaines contrées, les lépreux vécurent sous des lois féroces. De véritables chasses à l'homme s'organisaient pour traquer les lépreux réfractaires et retrancher de la société les malades, quelque fût leur rang social. Des nobles, des évêques même furent internés avec le cérémonial funèbre émouvant qui accompagnait la reclusion des « ladres confirmés ».

Voici en quels termes un auteur décrit ce rituel. :

« Le prêtre, accompagné d'un peuple nombreux, allait chercher le malade à sa maison, l'amenait à l'église où un véritable service funèbre était célébré, puis le conduisait processionnellement à la demeure qui lui était désormais assignée. Là, il jetait sur lui une pelletée de terre, puis il l'encellulait avec son mince bagage (deux paires de draps, un petit baril, une écuelle, un couteau, etc.), après avoir égrené dans le silence les anathèmes d'un formulaire latin presque uniforme en tous nos diocèses.

« Je te défends d'aller jamais dans aucune église, dans aucune foire, dans aucun moulin, dans aucun fournil, dans aucune réunion d'hommes.

» Je te défends de laver tes mains ou aucun objet à ton usage dans aucune fontaine, dans aucun cours d'eau ; lorsque tu voudras boire, tu puiseras de l'eau avec ton barillet ou un autre vase.



» Je te défends de sortir sans ton habit de ladre, ou de sortir nu-pieds.

» Je te défends de toucher aucun objet que tu voudras acheter, n'importe où tu seras, à moins que ce ne soit avec une bague ou un bâton.

» Je te défends d'entrer dans un cabaret ou toute autre maison; si tu veux acheter du vin ou si l'on t'en donne, fais-le mettre dans ton barillet.

» Je te défends d'habiter avec toute autre femme que la tienne.

» Quand tu passeras par un chemin, si tu rencontres une personne et qu'elle te demande quelque chose, je te défends de lui répondre avant de t'être placé hors du chemin et sous le vent, pour que cette personne ne souffre pas de ta rencontre. Je te défends aussi de passer par des ruelles étroites.

» Si tu dois nécessairement passer par quelque péage sur l'eau ou ailleurs, je te défends de toucher les perches ou les instruments qui serviront à ton passage, à moins que tu n'aies d'abord mis tes gants.

» Je te défends de toucher les enfants ou les jeunes gens, quels qu'ils soient; je te défends de rien leur donner, à eux ni aux autres.

» Je te défends de manger ou de boire dans aucune réunion d'hommes, sinon avec les ladres.

» Et sache que, quand tu seras mort, tu seras enterré ici, à moins que, par une faveur demandée à l'avance, tu ne sois admis à l'église. »

\*  
\* \*

L'histoire de la léproserie de Gand n'a pas été faite à notre connaissance. La chapelle des lépreux de Gand, située au-delà de la Lys sur un alleu de l'abbaye de St-Bavon, fut, d'après Van Lokeren (Chartes de St-Bavon) consacrée en 1147 par l'évêque de Tournai, Anselme. La même charte confère à l'abbé la nomination du desservant et permet au curé de l'église paroissiale de St-Martin à Ekkergem, d'y célébrer l'office divin. Van Lokeren

nous apprend également qu' « on ne pouvait ensevelir dans le cimetière de la chapelle, que les malades et les infirmiers décédant dans l'hospice. Il était interdit aux lépreux d'appeler les passants au moyen de clochettes ou de crécelles pour les apitoyer sur leur sort. Le terrain où cette chapelle était bâtie, n'avait été donnée qu'à titre de fief, moyennant une redevance que l'abbaye pouvait exiger.

« La même année, E. Van Uttenhove, un personnage désigné par l'initiale G., échevins de la ville de Gand, et Erlebold, acquérèrent de Baudouin Dodekin, en leur qualité d'administrateurs de cet hospice et pour l'usage de celui-ci, une pièce de terre payant annuellement à l'abbaye une redevance de trois sols, à condition de nommer un homme *mort et vivant*, pour payer le droit de mutation, attendu, qu'elle n'était point placée en main morte. » (Van Lokeren, chartes de St-Bavon, p. 66.)

Cette institution était desservie par des frères et des sœurs de la vie commune qui suivaient la règle de St-Augustin sous la direction d'un magister. L'évêque de Tournai, Walter de Marvis, leur prescrivit des règles en 1236. Ces statuts portent que les frères et les sœurs pratiqueront la chasteté, qu'ils abdiqueront toute propriété, qu'ils porteront l'habit religieux et qu'ils devront obéissance au maître de la maison.

Ces indications très incomplètes sur l'origine de la léproserie de notre ville permettent cependant d'établir l'importance de cette maison au XIII<sup>e</sup> siècle.

Gand est en date la deuxième ville qui ait établi une léproserie dans nos provinces. A Namur, une maison de lépreux fut établie en 1108. Celle de St-Gilles-lez-Bruxelles daterait de 1150. La maison du Cornillon près de Liège fut fondée en 1180. La léproserie d'Ypres en 1187. Celle de Malines en 1200. Celles de Mons et de Louvain en 1216. A Anvers, elle existait vers 1231. A Lille, elle fut fondée en 1237. A Huy, en 1258.

C'est donc à la fondation des léproseries que nous pouvons faire remonter le sceau qui nous occupe et la rareté des documents de cette époque, émanant de la léproserie de Gand, explique qu'il n'en existe d'empreinte ni dans les collections sigillographiques de l'Etat ni aux archives de la ville.



La matrice est en « tombac », alliage qui, au dire d'un spécialiste, établirait l'authenticité du sceau par le fait que cette matière, fréquemment employée par les anciens fondeurs, serait presque inconnue de leurs confrères modernes. Elle est en ogive et représente la vierge couronnée tenant l'enfant Jésus sur le bras droit, assise sur un pliant et tenant entre le pouce et le médium gauche une boule (?) L'enfant Jésus tient de la main gauche également une boule. Nous avons ne rien comprendre

à ces symboles. A gauche, à côté du pliant, est agenouillé un lépreux couvert de pustules, joignant les mains et implorant la Vierge

La légende commence par une croix recroisettée et porte, entre deux filets :

✠ *Sigillum · leprosor (um) · Dom' (us) · be (atae) · Marie Gand (ensis)*.

A défaut d'une charte où se trouverait appendu ce sceau et qui viendrait ainsi en déterminer la date approximative, nous pouvons, à l'aide des caractères du travail, le faire remonter au XIII<sup>e</sup> siècle.

Notre savant confrère, M. l'abbé Lavaut, nous apprend que les sceaux oblongs et surtout ceux en ogive, déjà fort nombreux au XII<sup>e</sup> siècle, étaient généralement employés par les autorités ecclésiastiques séculières et régulières. Comme type général, notre sceau se rapproche de celui de l'archidiacre Simon Ostrevannen du XIII<sup>e</sup> siècle, dont la matrice est conservée dans les collections sigillographiques de l'Etat. La légende y est précédée également d'une croix recroisettée (croix qui disparut des légendes sigillaires au XV<sup>e</sup> siècle pour faire place à une étoile ou une rosette) et les mots y sont, comme dans le sceau qui nous occupe, séparés par un point placé au milieu de la hauteur des caractères. Un autre détail accuse le travail du XIII<sup>e</sup> siècle. La vierge est assise sur un pliant terminé par deux têtes d'animaux. Cette disposition se retrouve dans le sceau de Guillaume, évêque de Cambrai, figurant sur un acte du 2 août 1288 concernant l'abbaye de Ste-Claire à Gentbrugge et publié par M. Lavaut.

Demay, dans son *Inventaire des sceaux de la Flandre*, renseigne, sous le n<sup>o</sup> 7578, un sceau de la maladrerie de Gand appendu au bas d'un accord passé le 26 juin 1451 au sujet d'une rente à Caprijcke. Il est décrit comme suit : sceau ogival de 60 m/m. La Vierge assise avec l'enfant Jésus tenant une pomme, ayant à ses pieds à dextre un priant, sur champ fretté et pour légende :



. . . . *llum : leprosoꝛ : do . . . . marie gandensis.*

(Sigillum leprosorum domus beatae (?) Marie Gandensis.) ;

A priori, on croirait qu'il s'agit là du sceau que vous avez sous les yeux ; mais ce n'en est qu'une variété postérieure au nôtre, sur lequel il aura été copié.

En effet, dans le sceau décrit par Demay, aucune croix ne précède ni ne termine la légende. Les M et les N sont de forme gothique et la légende porte *gandensis* tout au long.

Dans celui-ci, on peut constater la présence de la croix recroisetée, la forme romaine des M et des N et le mot *gandensis* abrégé.

Ces détails le rapprochent plutôt, comme type, du sceau de la léproserie de Bruges décrit par le même auteur sous le n° 7574 et datant de 1267. Celui-ci porte comme légende :

✱ S' DOM' · LĒPSOꝛ · BĒ · MAR . . . . DĀL' · IVXTA · BRVG'

(Sigillum domus leprosorum Beatæ Mariæ Magdalenæ juxta Brugas.)

Enfin un autre sceau peut nous servir de base de comparaison, c'est celui de l'hôpital St-Jean du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle dont la matrice originale est conservée aux archives provinciales. Il a été publié par M. l'abbé Lavaut dans le *Messenger des sciences*. Comme celui que nous décrivons, il est de forme ogivale et de même dimension (0,068 × 0,047). Les caractères sont identiques, le sujet est traité avec la même largeur. Il est fort possible que les deux sceaux soient l'œuvre d'un même artiste.

Ces rapprochements suffisent, pensons-nous, pour établir que le sceau de la léproserie de Gand que vous avez sous les yeux est bien du XIII<sup>e</sup> siècle.

**M. le Président.** La communication est très intéressante et elle a le mérite d'être nouvelle dans nos séances. Elle sera insérée au Bulletin avec la reproduction du sceau.

## Les origines de l'imprimerie en Belgique, d'après le livre récent de M. Gilliodts-van Severen.

**M. Paul Bergmaus.** Il y a quelque cent vingt ans, en 1777, Des Roches, resté un peu célèbre par son dictionnaire français-flamand et flamand-français, ce *bon M. Des Roches*, comme on l'appelait à l'Académie impériale de Bruxelles, communiquait à cette compagnie un mémoire pour démontrer que l'origine de l'imprimerie était due aux Brabançons et que ceux-ci exerçaient cet art dès le XIV<sup>e</sup> siècle. En outre, il signalait certains textes des archives d'Anvers, d'après lesquels il y aurait eu des imprimeurs dans cette ville dès 1442.

Deux ans après, le bollandiste Ghesquière envoya à l'*Esprit des journaux* une lettre critique sur les recherches de Des Roches; il y fit connaître, notamment, deux textes très intéressants tirés des mémoriaux où Jean le Robert, abbé de Saint-Aubert, à Cambrai, consignait avec soin les dépenses de son abbaye; le premier, daté de janvier 1445 (1446 n. st.) est relatif à l'achat d'un « Doctrinal getté en molle envoyet quérir à Bruges « par Marquet un escripvant de Valenciennes »; le second, daté de la Toussaint 1451, concerne un Doctrinal acheté à Valenciennes et qui était pareillement « jettez en molle ». Ghesquière rapprochait du premier passage le Doctrinal imprimé par le brugeois Jean Brito, dont le seul exemplaire connu faisait alors partie de la bibliothèque du bibliographe Meerman, à La Haye, et est aujourd'hui conservé à la bibliothèque nationale de Paris. La souscription de ce petit volume se termine, en effet, comme suit :

*Imprimitt haec civis brugensis Brito Johannes,  
Inveniens artem nullo monstrante mirandam,  
Instrumenta quoque non minus laude stupenda.*

Naturellement, cela fit grand bruit. Le bibliographe français Mercier de Saint-Léger, tout en faisant valoir le bien fondé des critiques de Ghesquière contre les allégations de Des Roches, contesta son interprétation des vers de Brito. Selon lui, Brito n'aurait été qu'un copiste habile qui avait trouvé « un *art* « (d'écrire) et des *instrumens* (pour l'écriture), fort étonnans » ; plus tard, un imprimeur aurait mis sous presse le manuscrit de Brito en y laissant ces vers latins.

D'autre part, le baron de Crassier, de Liège, écrivit également à l'*Esprit des journaux* pour proposer une autre explication de l'*imprimé* du Doctrinal : il s'agissait de minces lamelles de cuivre, percées d'ouvertures en forme de caractères et que l'on imprimait sur une feuille de parchemin ou de papier, en passant sur les vides une brosse imbibée d'encre. Cette opinion, évidemment, n'était pas difficile à réfuter par l'examen des pièces. Ghesquière répondit à ses deux critiques en maintenant son interprétation des passages des mémoriaux de l'abbé de Cambrai et de la souscription du Doctrinal. Pourtant son opinion n'a pas été adoptée par les bibliographes qui s'occupèrent de l'invention de l'imprimerie et Daunou (1802), La Serna Santander (1805), Van Praet (1829), A. Bernard (1853), Blades (1863) et Holtrop (1868) l'ont successivement rejetée.

La thèse de Ghesquière vient de trouver un nouveau défenseur dans la personne de M. Gilliodts-van Severen. Le savant archiviste brugeois, qui vous est bien connu, a consacré un gros volume à l'*Œuvre de Jean Brito, proto-typographe brugeois*.

Son ouvrage est divisé en trois parties.

La première contient l'histoire de la polémique que je viens de vous résumer très succinctement; dans la deuxième partie, M. Gilliodts décrit les impressions de Brito, et, dans la troisième, il apprécie l'œuvre de ce dernier.

Voici la liste des livres imprimés par Brito, et dont le premier seul porte son nom :

1°) JEAN GERSON. *Instruction et doctrine de tous chrétiens et chrétiennes*. S. l. (Bruges), *Johannes Brito cives Brugensis*, s. d. (entre 1477 et 1481, selon Campbell). In-4°, 32 ff. n. chiff. Paris, bibl. nat. Qq. fragments d'épreuves aux archives de Bruges.

2°) JACOB VAN MAERLANT. *Harau Martin* (traduction en vers français du *Wapen Martijn*). S. l. n. n. n. d. (Bruges, Jean Briton, entre 1477 et 1481, selon Campbell). In-4°, 36 ff., n. chiff. (il n'en subsiste qu'à peu près la moitié). Archives de Bruges.

3°) *Deffense de M. le duc et M<sup>me</sup> la duchesse d'Autriche et de Bourgogne alencontre de la guerre que le roy a suscitè*. S. l. n. n. n. d. (Bruges, Jean Briton, vers 1477-1481, selon Campbell). In 4°, 36 ff. (in 8°, 40 ff. selon M. Gilliodts) n. chiff. Archives de Bruges, fragments de 2 exx.

4°) *Payse*. (Traité de réconciliation de Maximilien avec les Brugeois). Bruges, s. n. (J. Briton), 16 mai 1488. In fol., 6 ff. n. chiff. L'ex. unique de la bibliothèque royale, à Bruxelles, signalé par De Reiffenberg en 1840, était déjà perdu en 1874, lors de la publication des *Annales* de Campbell, et n'a pu être retrouvé.

Nous connaissons donc aujourd'hui quatre pièces imprimées par Brito. Ce nombre sera prochainement augmenté de deux nouvelles impressions, dont des fragments importants appartiennent à un de nos confrères, M. Arnold; mais m'en occuper ici, serait déflorer le travail que celui-ci prépare sur ce sujet, et qui sera présenté dans une prochaine séance de l'Académie flamande.

J'ai dit que la troisième partie de l'œuvre de M. Gilliodts est consacrée à la discussion de l'œuvre de Brito.

Tout d'abord, notre confrère examine si Brito était réellement Brugeois. Pour éclaircir ce point, M. Gilliodts a dépouillé très soigneusement les archives du dépôt confié à ses soins.

« La famille Brito, nous dit-il, apparaît de bonne heure dans



« les annales de la ville de Bruges, et peut être rangée parmi « celles qu'on appelle aujourd'hui de la classe moyenne, ou de « bourgeois patriciens, par opposition à la noblesse féodale... », et il nous montre, depuis 1284, des Bartoen, Bortoen, Barton, Bertoen, Bardto, Botoen, Bordoën, Bretoen, Barthoen, Botsoen, Bottoen, Borton, Breton, etc.

De la très longue série de textes d'archives publiés par M. Gilliodts (pp. 163-252), il résulte qu'il y a eu un Jean Bortoen, qui fut échevin et bourgmestre de Bruges ; il fit partie du Magistrat de 1393 à 1432, sauf treize années d'interruption, et prit une part importante à l'administration de la ville. M. Gilliodts l'appelle Brito, mais je n'ai trouvé cette forme dans aucun des actes cités : dans le seul texte latin où figure son nom, il est appelé *Johannes Borton*.

Il a eu plusieurs homonymes, dont l'un fut *vinder* ou juré de la corporation des balayeurs publics. Un autre vendit à la ville, en 1399, un collier de corail destiné à être offert à la duchesse de Bourgogne. Un Jean Bortoen, tondeur de draps fut clerc de la balance de la ville de 1417 à 1430 et de 1435 à 1440, date vraisemblable de sa mort.

L'échevin Bortoen mourut en 1436, et il mourut pauvre, car sa succession ne fut pas acceptée par ses ayant-droits ; il laissait des enfants parmi lesquels M. Gilliodts croit reconnaître :

1°) un *Jan Bortoen, filius sher Jans*, cité en 1452, 1453 et 1458 ;

2°) un *Hannekin sher Jan Bortoens bastaerd kind*, cité en 1436.

M. Gilliodts identifie, par conjecture, l'imprimeur Brito avec l'un de ces enfants, légitime ou naturel, de l'échevin, et explique, par ces revers de fortune, le choix de la carrière d'écrivain fait par Brito, qu'il trouve tout d'abord à Tournai. Les comptes de la loterie du 27 juin 1446 citent, parmi ceux dont les billets sortirent au pair : pour le n° 383, Jehan Bortoen, et pour le n° 397, *Jehan le Borton, maistre de le escripture, Tournay*. Et

M. Gilliodts ajoute : “ Brito, trompé une seconde fois par la “ fortune, revint peu après à Bruges, et se mit sérieusement au “ travail qui l’obsédait et qui allait, mieux que la richesse, “ immortaliser son nom ”.

Mais il est à noter que l’on rencontre aussi, dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, un courtier du nom de Barthélemy Bortoen, mort en 1450(?) et qui eut un fils du nom de Jean. D’autre part, en 1467, meurt un Jean Bortoen laissant quatre enfants, dont un fils appelé Jean.

Vous voyez donc qu’il n’y a là aucun document établissant, d’une manière probante, la filiation de Brito, car nulle part nous ne trouvons de Brito fils de *l’échevin*, celui-ci étant désigné sous l’un de ses titres.

Je ne puis donc admettre, dans toute sa rigueur, la conclusion des recherches généalogiques de M. Gilliodts :

“ Soit qu’on le considère comme le fils légitime ou naturel de “ Jean Brito, l’échevin, bourgmestre, trésorier, mêlé à tous les “ grands évènements du commencement du quinzième siècle ; et “ qu’on assigne à celui-ci, pour père, Georges, ou un autre ; notre “ Brito jouissait incontestablement de la bourgeoisie de Bruges “ par sa naissance et sa filiation ; conséquemment il pouvait, “ en toute vérité et justice, prendre le titre de *cives brugensis*. ” (p. 252).

Cet *incontestablement* est incontestablement aventureux.

Il me paraît seulement établi qu’il y a eu à Bruges, vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, des Jean Bortoen, et que l’imprimeur Brito peut avoir été un de ceux-là. Bortoen et Brito sont, en effet, le même nom, quoique M. Gilliodts ait oublié de le dire pour ceux de ses lecteurs qui ne connaissent pas le néerlandais. Mais n’y avait-il pas un peu partout au XV<sup>e</sup> siècle des Jean Breton ou le Breton ?

Quoiqu’il en soit, le *maistre de le escripture* de Tournai n’était pas originaire de Bruges, car je trouve dans les *Etudes sur l’art à Tournai*, de MM. A. de la Grange et L. Cloquet

(t. II, Tournai, 1888, p. 35), la note suivante extraite des archives de Tournai :

« Périnet de la Marche, tainturier de soye, natif de Rouen si  
« qu'il dit, congneut devoir de bonne dette à Jehan Breton,  
« escripvant, NÉ DE BRETAGNE, la somme de trois sallus d'or et  
« ung quart, de compte fait entre eulx, 28 juin 1446. (Journ.  
« des pr. et j.) ».

Pourquoi Brito se qualifie-t-il de *cives brugensis*? Parce que,  
« pour pouvoir exercer en son propre nom la profession d'impri-  
« meur à Bruges, comme dans beaucoup d'autres villes, il fallait  
« nécessairement y avoir le droit de bourgeoisie. Cette profession  
« était de celles qu'on appelait *poorters neeringhen*; nul  
« étranger n'y était admis, s'il n'avait, au préalable, acquis la  
« bourgeoisie (*poorterie*) moyennant finance et résidence, et  
« autres conditions stipulées par les *ceures* ou réglemens. »  
(p. 253).

Brito fut-il réellement imprimeur?

Examinons les documents relatifs à l'imprimeur Brito: d'une part, les mentions du registre de la corporation de Saint Jean (pp. 256-309), de l'autre, ses impressions.

La corporation de Saint Jean l'Évangéliste, qui formait une branche de la gilde des sculpteurs et selliers, groupait les écrivains ou *scribers*, et les professions annexes, telles que les enlumineurs, les libraires, les relieurs, les imprimeurs et plus tard les maîtres d'école; elle prit, à partir de 1481, le nom de confrérie des *liberariers*. Son registre de comptes commence le 6 mai 1454.

Nous y voyons figurer Jean Bortoen depuis 1454-55 jusqu'en 1482-83, sauf en 1472-73 (le compte de 1473-74 manque); à partir de 1458-59, il est qualifié de maître (*meester*); en 1459-60 on voit annoncer la mort de sa femme. De 1483 à 1489, son nom disparaît; nous le retrouvons en 1489-90; le compte de 1493-94 mentionne le paiement de sa dette mortuaire, et renseigne Catherine Bortoen, sa seconde femme, selon M. Gilliodts.

Celle-ci figure dans des comptes subséquents; sa dette mortuaire est payée en 1503-4, et l'on trouve ensuite Marie Bortoen qui paie sa cotisation depuis 1506 jusqu'à son décès en 1529, et Catherine qui paie en 1534-35 et meurt en 1539-40.

Le nom de Jean Bortoen n'est jamais suivi d'aucune qualification, quoique cela arrive pour certains membres de la confrérie. Ainsi, nous voyons en 1456-57 et 1458-59 : *Dieric de prentere*, en 1484-85 : *Pieter de prentere*, etc. Mais, comme le fait très judicieusement observer M. Gilliodts, on n'en peut tirer aucun argument puisque Colard Mansion est dans le même cas que Brito.

« La lecture du registre des Librairiers, dit M. Gilliodts (p. 316-317), soulève une double question : Pourquoi Jean Brito, qui était si éminent parmi ses collègues, ne parvint-il pas au poste de Doyen de la gilde? Et, d'autre part, pourquoi voit-il sa cotisation réduite après douze ans et paie-t-il jusqu'à la fin moins que les autres? L'ordonnance de 1457 avait confirmé la rétribution annuelle à 6 gros; et après avoir acquitté, depuis 1454, cette taxe de 6 gros, il n'en paie plus que 4 de 1467 à 1493. Pourquoi cette espèce de disgrâce d'un côté, et cette faveur de l'autre?

« En effet, il paraît étrange que Brito qui, pendant quarante ans, fit partie de la gilde des librairiers, ne fut pas une seule fois investi de l'office de Doyen. Pour résoudre cette énigme, on a imaginé plusieurs explications qui frisent l'hypothèse.

« Les uns ont cherché le motif dans une tache de naissance, et en ont fait le fils naturel de Jean Brito, désigné dans le registre de la chambre pupillaire, section de Saint-Jacques, 1464-84, fol. 42, n° 1.

« Les autres ont supposé qu'il était fils d'étranger, n'ayant pas acquis régulièrement le droit de bourgeoisie, ou comme on dirait de nos jours, la naturalisation; celui-là même qui est inscrit au compte communal de 1455-56, fol. 10, n° 21, sous la rubrique des réceptions de *poorters* : « Item, xxij<sup>en</sup>



“ jn meye, van M<sup>e</sup> Jan Bertoen, f Jans., van Pypryac, xiiij lb.  
“ viij s. parisis. ”

“ D'autres encore ont prétendu qu'il n'était pas membre  
“ effectif de la gilde, mais simplement membre honoraire; et  
“ que, s'il avait payé pendant quelques années la taxe de 6 gros,  
“ il l'a fait volontairement et de son plein gré.

“ Quelques uns ont cru qu'il était entré depuis 1467 au service  
“ du Duc, en qualité d'imprimeur-librairier, ce qui est justifié  
“ par la présence de ses caractères dans le mémoire publié pour  
“ la défense des droits de Marie de Bourgogne; et que, comme  
“ officier de cour, il avait vu abaisser sa rétribution....

“ ... Mais sur ce pied, Brito n'avait plus de cotisation à  
“ verser. — On répond à l'objection que, s'il paie encore la  
“ taxe de 4 gros, c'est que, de membre effectif, il était resté  
“ membre honoraire. — Affirmation qui en vaut toute autre.

“ Les derniers enfin ont invoqué des raisons morales et  
“ attribué l'absence de Brito, ou son éloignement du Décanat,  
“ à la jalousie excitée par sa merveilleuse découverte au sein  
“ de la corporation dont on ne pouvait l'exclure sans droit. —  
“ Mais, en entrant dans cette voie, ne serait-il pas plus digne,  
“ sinon plus humain, de reporter à sa modestie ce renoncement  
“ aux honneurs, et de voir, au contraire, dans l'abaissement  
“ de sa cotisation une faveur exceptionnelle en récompense de  
“ son éclatant mérite et du lustre immortel qu'il avait projeté  
“ sur la gilde de Bruges? ”.

De tout quoi, il résulte que nous n'avons affaire qu'à des hypothèses et j'ajouterai que M. Gilliodts a cité, en passant, sans s'y arrêter, un texte extrêmement important.

Je veux parler du *Jean Bertoen, fils de Jean, de Pypryac*, qui acquiert le droit de bourgeoisie le 22 mai 1455-56; or, la première mention de Brito dans le livre de la corporation date de 1454-55; il y a là un rapprochement de date qu'il importait de discuter. Pipriac est un gros bourg situé entre Rennes et Redon dans le département d'Ille-et-Vilaine, qui forme la portion

N.-E. de l'ancienne Bretagne Voilà donc un vrai Breton de Bretagne, que l'on peut rapprocher du scribe *Jehan Breton*, né de *Bretaigne* cité dans les archives de Tournai.

Passons aux impressions de Brito.

Jean Brito s'est servi de caractères mobiles de fonte, et M. Gilliodts, qui a patiemment relevé les détails typographiques de ses impressions, constate que le casier du compositeur comprenait 98 cases, dont 27 pour les lettres de l'alphabet y compris les 2 formes de *r* et les 3 de *d*, 54 pour les lettres liées ou conjointes; 13 pour les signes abrégatifs; 4 pour les signes de ponctuation, sans compter les cases pour les divers quadratins. Les types sont au nombre de deux : du gothique pur et de l'ancienne bâtarde bourguignonne.

Qui a fondu les caractères de Brito ? Est-ce lui-même ? On pourrait être tenté de le croire au premier abord, car cela serait conforme à l'histoire des débuts de l'imprimerie. Mais M. Gilliodts suppose que c'est un certain Marc le Bongeteur. Ce personnage figure parmi les membres de la corporation des librairiers de Bruges depuis 1454 jusqu'à 1479-80, époque où est acquittée sa dette mortuaire. Il était natif d'Hesdin en Artois, et est qualifié, dans les documents d'archives, d'abord de changeur ; le compte communal de 1473-74 nous le montre travaillant comme orfèvre pour la ville ; en 1479, le Grand Conseil rejette son pourvoi comme « maître particulier de la monnaie de Flandre à Bruges ». Ces divers titres ne paraissent pas suffisants pour justifier sa présence dans la confrérie de Saint Jean l'Évangéliste, et M. Gilliodts l'explique en disant qu'il a utilisé son talent de fondeur de métaux pour se charger de la fabrication des caractères de Brito. Vous remarquerez de nouveau le caractère purement hypothétique de cette supposition.

M. Gilliodts consacre ensuite de longues pages de son livre à la discussion des arguments relatifs à Gutenberg et Coster. Cette partie de son livre me paraît perdre beaucoup de sa valeur, par le fait qu'elle s'appuie sur des travaux vieillis : l'auteur semble

ignorer l'ouvrage capital d'A. von der Linde : *Geschichte der Erfindung der Buchdruckkunst*, paru à Berlin en 1886, et qui tranche la question en faveur de Gutenberg.

J'arrive maintenant au point capital, c'est à dire à la démonstration de la priorité de l'invention de Brito.

Voici les arguments de M. Gilliodts que je résume aussi clairement que possible, car il n'est pas toujours facile de suivre son raisonnement, où les digressions ne manquent pas, et où certains principes de logique sont parfois oubliés.

Tout d'abord, la fondation de la gilde de Saint-Jean remonte bien plus haut que le milieu du XV<sup>e</sup> siècle : or la Gilde comprenait les *printers* ; donc il a existé à une époque primitive des imprimeurs ! Je ne crois pas devoir insister.

Ensuite, *boucscrivere* signifie primitivement copiste, puis imprimeur ou typographe, et même libraire. M. Gilliodts cite, à l'appui de cette dernière traduction, le texte suivant des comptes communaux de 1447-48 : « It. betaelt Woutren den boucscrivere « van eenen grooten registre omme de vonnessen ende acten « der in te scrivene, viiiij s. g. » (p. 360, note 1).

On me permettra de faire observer que, parce qu'un homme, dont le métier est de copier des manuscrits, vend un registre, il ne s'ensuit pas nécessairement, en l'absence d'autres mentions de ce genre, qu'il exerce la profession de libraire.

*Scriven* veut dire non seulement *écrire*, dit M. Gilliodts, mais aussi « dessiner, peindre, appliquer des ornements, des « figures, des couleurs sur toute matière ou surface, par n'im- « porte quel procédé, la teinture exceptée. »

Les *beeldescribers* étaient des peintres d'images ou de statues ; les *glasscribers*, des peintres verriers ; les *huusscribers* ou *leerscribers*, des peintres sur cuirs de tenture ; les *cleerscribers*, des peintres sur étoffes.

Or, les *huusscribers* « appliquaient les dessins et figures en « relief sur le cuir par impression, au moyen de planches en bois « parées, appelées formes ou moules » (p. 366). Le 17 août 1447,

les échevins de Bruges donnent gain de cause à la corporation des *beeldemakers* ou peintres, contre des particuliers, parce que, sans être affiliés, “ zy wrochten met *prenten* met olye “ verwe, metten penceele van goude, van zeluere... ”.

Enfin les *cleerscrivers* ont conservé ce nom “ même alors “ qu'ils se servaient presque exclusivement de planches gravées, “ appelées moules ou formes, pour opérer la multiplication des “ mêmes dessins, figures et couleurs ”.

C'est “ exactement pour la même raison et dans des conditions “ analogues que l'on a continué de donner le nom de boucsrivers “ aux premiers typographes de Bruges ”. Comme preuve, M. Gilliodts cite un fragment de compte de 1475, où Colard Masion est qualifié de *boucsrivere*; mais nous savons que Mansion est resté calligraphe en même temps qu'il imprimait.

Et M. Gilliodts ne craint pas de tirer cette conclusion hardie que “ la simple inspection des titres des comptes inscrits au “ registre et des clôtures démontre encore que les mots *bouc-* “ *scrivers* et *librariers* s'employaient indifféremment comme “ nom générique des artisans du Livre, à Bruges ; et tous les “ renseignements qu'il est possible de découvrir concernant la “ fonction spéciale qu'exerçait chacun des confrères, prouvent “ que les principaux d'entre eux étaient, dans le véritable sens “ du mot, fabricants de livres, ayant des aides, des apprentis, “ un atelier, et parfois un magasin de vente ” (pp. 373-374).

Il y a, dans l'esprit de l'auteur, une assimilation constante entre le mot *livre* et le *livre imprimé*, comme si le manuscrit n'était pas également un livre, et s'il ne fallait pas en tenir compte au XV<sup>e</sup> siècle.

“ Dans les autres villes des Pays-Bas, au sein desquelles les “ compagnons de l'art du Livre ne furent pas assez nombreux “ ou influents pour se constituer en association ou confrérie, on “ désigna l'imprimeur, dès son apparition, par le nom nouveau “ et plus exact de *printer*, *prenter* ou *boucprentere*.

“ Ce n'est pas à dire que le mot *printer* et ses congénères



“ fussent inconnus à Bruges... mais cette épithète n'est employée  
“ qu'à l'égard de ceux qui pratiquaient l'imprimerie exclusive-  
“ ment, sans exercer aucune autre branche de libraire. Le  
“ *printer* était typographe et n'était que cela ; il avait sa spé-  
“ cialité, comme l'enlumineur, le parcheminier, le relieur ;  
“ tandis que le *boucscriber*, dans le sens général, était *libra-*  
“ *rius*. ” (pp. 374-375).

Suivant M. Gilliodts, “ le premier germe de l'imprimerie s'est  
“ dévoilé au moment où, pour la première fois, la surface plane  
“ d'un petit corps ligneux ou métallique fut gravée en relief,  
“ dans le but de produire la contre épreuve de ce relief par la  
“ pression sur le bois, le cuir, la toile, le parchemin ou le  
“ papier ». Et M. Gilliodts cite les fers dont les fabricants de  
caisses de bois marquaient leurs produits ; la vue d'une de ces  
empreintes aurait, selon lui, suggéré l'idée de la reproduction  
xylographique des images pieuses et des cartes à jouer, et celle  
de l'impression sur tissus.

Il retrouve aussi une empreinte xylographique dans le  
paraphe d'un notaire brugeois de 1327, qu'il rapproche de  
paraphes de 1448 et 1478, où une partie imprimée reste visible.

Le second stade de la découverte est donc l'application du  
procédé servant à produire la marque-estampille ou la signa-  
ture, à la fabrication d'images de sainteté. Celle-ci conduisit  
ensuite à celle de livres d'école, c'est-à-dire à des abécédaires  
gravés sur planches, ou *block-books*.

De nouveaux perfectionnements sont constitués par l'invention  
d'une encre solide et celle de la presse remplaçant le froton ou  
tampon qui servait à obtenir les premières épreuves xylographi-  
ques. Et nous arrivons ainsi à l'impression tabellaire.

Que ce procédé existât dès la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle,  
cela n'est actuellement plus niable. Qu'il fût usité à Bruges,  
en particulier, cela est plus que probable.

Ce qui est incontestable, en outre, c'est qu'au milieu du  
XV<sup>e</sup> siècle, le goût des livres était prononcé à Bruges : le nom de

Louis de la Gruthuse est resté célèbre comme celui d'un bibliophile aussi lettré que passionné. De là l'essor tout particulier de la corporation des scribes et des libraires, attesté par les mémoriaux de l'abbé cambrésien (p. 393).

Mais il s'agit de s'entendre sur l'expression « jeter en moule » ; M. Gilliodts, suivant en cela Aug. Bernard, l'interprète par imprimer en caractères moulés ; l'introduction du mot *caractères* ou lettres n'est pas justifiée et me semble constituer une pétition de principes. Le Doctrinal de 1445 a été imprimé au moyen du moule, du modèle, c'est-à-dire de la planche gravée qui servait à la fabrication des cartes à jouer, qui servait dès le commencement du XV<sup>e</sup> siècle, et peut être avant, à l'impression des tissus. C'était un *block-book*. Que plus tard, lorsque la typographie eût été inventée et pratiquée, on désignât l'impression en caractères mobiles aussi sous le nom d'*écriture en molle*, je ne vois là rien que de bien naturel.

M. Gilliodts, qui combat à la foi Gutenberg et Coster pour assurer à Brito l'honneur de la découverte de l'imprimerie, ne s'est pas occupé du fameux orfèvre bohémien, Procope Waldfoghel, que M. l'abbé Requin a découvert, en 1890, dans les archives d'Avignon. Dans des actes authentiques de 1444, Waldfoghel parle d'un secret appelé *ars scribendi artificialiter*, c'est-à-dire l'art d'écrire artificiellement, et dans son matériel figurent deux alphabets d'acier, deux formes en fer, quarante huit formes en étain et diverses autres formes et accessoires. Voilà qui est autrement clair que le *jeté en molle* ; et les lettres d'Avignon sont mobiles, car nous voyons Waldfoghel fabriquer également un alphabet de 27 lettres hébraïque, toutes tracées bien et justement en fer : *viginti septem litteras ebraycas formatas et scissas in ferro bene et debite*.

Et bien, cependant, ce n'est pas encore là de l'imprimerie proprement dite. Et il faut attendre jusqu'en 1457, pour voir paraître à Mayence le texte latin du Psautier qui constitue le premier livre imprimé avec les caractères mobiles de fonte de

Gutenberg et portant une date. Aussi longtemps que l'on n'aura pu nous montrer un livre typographié et dont la date soit antérieure aux productions de Gutenberg, nous nous refuserons à retirer à celui-ci l'honneur de sa découverte.

Or examinons un peu la chronologie des productions de Brito:

Le Doctrinal et la traduction de Maerlant ne portent pas de date; mais la *Payse*, malheureusement perdue, est datée du 16 mai 1488; d'autre part, la rédaction de la *Deffense* de la duchesse de Bourgogne, — c'est le 5 janvier 1477 qu'est mort son père Charles le Téméraire —, date du commencement de l'année 1477, et par conséquent son impression ne peut être de beaucoup postérieure à cette date, car il s'agit d'un écrit de circonstance.

Voilà un *terminus ante quem* et un *terminus post quem* incontestables; pour établir que Briton ait imprimé avant 1477, il faudrait établir que le Doctrinal et l'Harau Martin sont antérieurs à la Défense. M. Gilliodts n'a pas tenté cette démonstration et c'est une regrettable lacune de son ouvrage.

Plusieurs moyens étaient cependant à sa disposition pour le faire; je ne citerai que la comparaison des caractères. Les fac-similés de son livre sont des décalques lithographiques, c'est-à-dire des dessins et non des reproductions rigoureusement exactes; ils n'ont donc à mes yeux aucune valeur scientifique et ne peuvent servir de base à un raisonnement.

Mais notre confrère, M. le baron Béthune, a bien voulu me communiquer des reproductions photographiques des impressions de Brito conservées à Bruges. En les comparant, je n'ai pas constaté de différence assez sensible dans l'état de conservation des caractères, pour conclure que la *Deffense* ait été imprimée après la traduction de Maerlant (1).

---

(1) L'étude de ces photographies m'a fait constater certaines erreurs dans les transcriptions de M. Gilliodts; ainsi, je relève, dans la seule page de la *Deffense* que j'aie vue: *grant* pour *plusgrant*, *de ce a* pour *de ce nous a*, etc. Les astérisques placés au-dessus de la ligne rendent très mal les points régulièrement posés des originaux.

L'étude des caractères de Brito révèle une grande ressemblance avec ceux de Jean Veldener qui imprima à Louvain de 1473 à 1477, puis à Utrecht. Mais il n'y a jusqu'ici pas d'argument à tirer de ce fait: l'un peut avoir copié l'autre; tous deux peuvent avoir suivi un même modèle ou avoir eu recours au même fondeur.

Reste enfin la qualité d'inventeur que Brito s'est attribuée lui-même dans ces vers :

*Inveniens artem nullo monstrante mirandam,  
Instrumenta quoque non minus laude stupenda.*

Je reconnais volontiers que, si le sens de ce passage est clair, son interprétation offre des difficultés réelles. Mais, je tiens à le répéter, le point essentiel, c'est-à-dire la date, la priorité de l'invention de Brito n'est pas établie.

En réalité, l'imprimerie est un problème qui a dû tenter nombre d'esprits, au XV<sup>e</sup> siècle, parce qu'il correspondait à un besoin véritable. Il était dans l'air. Un peu partout, aux Pays Bas, en Allemagne, en France, on s'est attaché à le résoudre, et il ne serait pas impossible que, comme pour certaines découvertes modernes, le phonographe par exemple, l'imprimerie ait eu simultanément plusieurs inventeurs.

Brito fut-il de ceux-là? La longue étude de M. Gilliodts peut le faire croire; mais, malgré les consciencieux efforts de l'auteur, elle n'entraîne pas la conviction, parce qu'il lui manque une vraie preuve, c'est-à-dire un livre avec une date, avec un nom. Et jusqu'à présent, la première production typographique de nos provinces, avec date certaine, demeure le *Speculum conversionis peccatorum* imprimé à Alost en 1473, par Thierry Martens.

---

## Algemeene vergadering van 8 Maart 1898.

---

### Assemblée générale du 8 mars 1898.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. Prosper Claeys et E. Varenbergh, vice-présidents ; le chanoine Vanden Gheyn et Van Werveke, secrétaires ; Paul Bergmans, trésorier ; Nap. de Pauw, président de la section d'histoire ; G. Hulin, vice-président de la section d'archéologie ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint ; et MM. Ernest Abel ; L. Bouckaert ; de Kemmeter ; Joseph Desmet ; Gilleman ; A. Heins ; Louis Janson ; le Chevalier Le Fevere de Tenhove ; Lieievrouw-Coopman ; J. Maertens ; Léon Nève ; Edm. Sacré ; Robert Schoorman ; Fernand Scribe ; Ernest Serdobbel ; Stroobant ; Auguste Van Assche ; Émile Van Crombrugge ; D. Van den Hove et Jules Vuylsteke.

M. le baron A. de Maere d'Aertrycke, Président, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Varenbergh, vice-président remplit les fonctions de président.

---

### **Ordre du jour :**

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Proposition de M. Hulin relative à l'emplacement du nouveau Musée de peinture à Gand.



IV. Le Belvédère de l'évêque Triest à Akkergem (M. A. Heins).

V. L'imprimeur Le Maire et son projet de journal (1784)  
(M. Prosper Claeys).

VI. La fosse Othonienne (M. E. Serdobbel).

VII. L'histoire de la civilisation à Gand jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle  
(M. M. Heins).

## I.

### Communications.

M. le **Chanoine Vandeu Ghelyn**, *secrétaire*. Nous avons reçu une lettre de M. l'abbé De Prater, qui, empêché de se rendre à la réunion, prie le bureau de vouloir mettre la question de Brito à l'ordre du jour d'une prochaine séance, désirant, dit-il, « faire quelques réserves pour la conclusion finale du travail de M. Bergmans, et s'expliquer à ce sujet par quelques courtes observations. »

A la suite de l'observation faite par M. Serdobbel, dans notre dernière séance, à propos de la situation d'un tableau de l'église de St-Jacques, je me suis mis en rapport avec M. le curé de cette église pour lui faire part de ce qui s'était dit ici. M. le curé m'a répondu que ce tableau avait toujours été dans cet état, et il pense que cela provient de ce que le châssis n'est pas d'équerre. Il a ajouté que nous lui rendrions service en adressant une plainte au bureau des marguilliers. De son côté, M. le Président a écrit à notre confrère M. Maurice Bekaert, actuellement attaché à l'inspection des beaux arts. M. Bekaert nous a promis de s'occuper de l'affaire.

Nous avons profité de cette circonstance pour rappeler aussi l'état déplorable dans lequel se trouve un autre tableau de De Craeyer, celui qui se trouve à l'église d'Okegem près de Ninove et qui représente la *Vierge du Rosaire*. Ici, malheureusement, la réponse de M. Bekaert n'a pas été aussi satisfaisante. C'est, dit-il, une affaire classée, et cette œuvre est donc considérée comme irrémédiablement perdue.

Il me paraît qu'il est de saison de rappeler, à cette occasion, le proverbe : il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous nous trouvons en présence d'un curé qui ne demande pas mieux que de suivre les conseils de personnes compétentes.

Cette manière de classer un tableau comme on le ferait pour une affaire judiciaire, me paraît bien pénible, d'autant plus qu'à mes yeux ce tableau n'est pas irrémédiablement perdu. J'ai fait remarquer moi-même, il y a quelques années, « que l'état de conservation de ce tableau est vraiment pitoyable, et il est impossible qu'on ne prenne pas au plus tôt les mesures que comporte la situation. Non seulement ce tableau demande à être rentoilé, mais à certains endroits il y a des trous d'une longueur et d'une largeur de plusieurs centimètres. Même la figure de Saint Dominique n'est plus intacte. Elle porte tout près de l'œil une cicatrice qui ne pourrait s'étendre, sans altérer l'admirable expression des traits » (1).

Cependant une grande partie du tableau est encore suffisamment conservée, pour qu'on puisse prendre utilement des mesures en sa faveur.

Seulement, cette église ne dispose d'aucune ressource, et il faut que le Gouvernement intervienne.

Je crois que si ce tableau était à Bruxelles, à Anvers ou dans tout autre grande ville, on ne l'abandonnerait pas de la sorte.

Je propose donc d'insister auprès de M. le Ministre des Beaux-Arts pour qu'on veuille bien examiner sérieusement, si vraiment il n'y a pas moyen de restaurer encore ce tableau.

**M. le Président.** Je suis de l'avis de notre honorable secrétaire, mais je pense qu'il vaudrait mieux s'adresser à la commission royale des monuments. (*Adopté.*)

**M. F. Scribe.** J'ai à signaler, Messieurs, un fait grave. En visitant cet été l'église St-Bavon, j'y ai vu des touristes installés devant le tableau de Van Eyck au moment où le soleil

---

(1) Bulletin, 4<sup>e</sup> année n<sup>o</sup> 6, p. 195.

donnait en plein sur ce chef-d'œuvre. J'ai examiné alors le tableau d'assez près et j'ai constaté que la belle figure de gauche présentait un léger gonflement, et je crois pouvoir l'attribuer au fait que je viens de signaler. Il paraît qu'en juillet et en août, des Anglais admirent ce tableau pendant deux et trois heures de suite au moment de la journée où le soleil darde le plus fort.

J'ai été assez ému de cette constatation, et j'en ai écrit à M. Nève, directeur du Beaux-Arts. Celui-ci m'a répondu qu'on aurait pris des mesures, mais jusqu'ici rien n'a été fait.

La mesure à prendre est bien simple : il suffirait de placer un petit rideau devant la fenêtre. Les rayons du soleil seraient ainsi suffisamment atténués.

**M. le Président.** Je propose de prier M. le Chanoine Vanden Gheyn de vouloir bien faire, au nom de la Société, une démarche auprès de la fabrique d'église. (*Adopté.*)

**M. A. Van Assche** dépose sur le Bureau les plans du Refuge de St-Bavon.

## II.

### Ballottage de membres honoraires.

**MM. Constant D'Hoy**, photographe, et **Dumoulin**, chargé de cours à l'Université, demeurant tous deux à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

## III.

### Proposition de M. Hulin relative à l'emplacement du nouveau Musée de peinture à Gand.

**M. G. Hulin.** Je ne puis, Messieurs, que répéter ce que j'ai dit dans la dernière séance.

Je vous ai dit alors que l'administration communale avait formé le projet de bâtir le nouveau Musée de peinture, au Parc. Ce projet a beaucoup de chances d'être admis s'il est soutenu par les différentes sociétés de la ville qui ont des titres pour émettre un avis sur la question.

Déjà, le Cercle artistique et littéraire et la Société des Amis du Musée appuient très vivement le choix du Parc comme lieu d'établissement du nouveau Musée. Je crois que si la Société d'archéologie veut bien joindre ses vœux à ceux formulés par ces deux cercles, le plan du collège échevinal sera accepté.

Il me semble, quant à moi, qu'il est impossible de trouver un emplacement qui convienne mieux, à tous les points de vue, que le Parc. Il remplit toutes les conditions que, théoriquement, on recommande pour l'installation d'un Musée.

En premier lieu, celui-ci sera à l'abri des incendies puisqu'il sera parfaitement isolé. En second lieu, et par le même motif, il sera en dehors des mouvements populaires ou des émeutes. En troisième lieu, l'endroit est sec et l'air y est plus pur que dans toutes les autres parties de la ville.

Il y aura donc moins de saletés qui se déposeront à la surface des tableaux.

D'autre part, il faut qu'un Musée soit situé là où il attire des visiteurs. Le Parc est, il est vrai, en dehors du centre de la ville. Mais, il ne faut pas croire, Messieurs, que c'est lorsqu'un Musée se trouve sur le chemin qu'on parcourt souvent qu'on est le plus tenté de le visiter. Ce n'est pas quand on va à ses affaires qu'on entre dans un Musée. On y entre quand on a du temps à perdre, c'est à dire quand on est à la promenade. Or, le Parc est, par excellence, le lieu de promenade des Gantois. Il y a donc bien plus de chances qu'on aille visiter un Musée établi au Parc qu'un Musée établi au centre de la ville.

Il y a encore un argument à prendre en considération, c'est la facilité indéfinie d'extension du Musée.

Les bâtiments d'un musée sont construits d'abord en vue des besoins immédiats ou prochains. Mais, s'ils se trouvent enserlés dans d'autres constructions, l'extension à un moment donné peut être arrêtée. C'est le cas à Bruxelles où le Musée est plein et où il ne sera pas facile de l'agrandir.

Au Parc, encore une fois, on aura, à ce point de vue, toutes

les facilités possibles, d'autant plus que les terrains appartiennent tous à la Ville.

On pourra, enfin, bâtir le Musée à un seul étage et assurer ainsi partout la même et la meilleure lumière.

Je suis donc d'avis, messieurs, qu'on ne pourrait pas trouver à Gand un seul emplacement comparable à celui-là et j'émets le vœu que la Société d'archéologie soutienne le projet comme les autres cercles artistiques l'ont déjà fait.

**M. J. Desmet.** Je viens appuyer l'opinion émise par M. Hulin.

L'an dernier, alors qu'il n'était pas du tout question à l'administration communale, ni ailleurs, de l'emplacement du Parc, le Cercle artistique a été appelé à examiner, au point de vue purement théorique, quelles devaient être les diverses conditions que devait remplir un musée.

Or, ces conditions, envoyées par le Cercle artistique à la Ville, s'appliquent point par point à l'emplacement du Parc.

On dirait véritablement que les considérations émises alors l'ont été expressément en vue de cet emplacement. Il est impossible — M. Hulin vient, du reste, de le démontrer — d'imaginer une concordance plus parfaite entre les données théoriques et l'emplacement proposé par l'administration communale. Tous les artistes consultés sur cette question ont été unanimes.

M. Hulin a fait ressortir un des avantages résultant du fait que les terrains appartiennent à la Ville. Un autre avantage c'est que la Ville réalisant par là une notable économie, pourra consacrer une plus forte somme à la construction du bâtiment.

J'ajoute enfin, messieurs, qu'outre les sociétés citées par M. Hulin, le « Kunstverbond » a pris une décision dans le même sens.

**M. Serdobbel.** Je me rallie à tout ce que viennent de dire MM. Hulin et Desmet.

La situation du Parc va encore être améliorée par la création d'une grande voie de communication vers la plaine St-Pierre. Il sera relié, de cette façon, directement au centre de la Ville.



**M. de Pauw.** Il me paraît qu'on est unanime et que le Bureau pourrait faire les diligences nécessaires.

**M. le chanoine Van den Gheyn.** Je crois, somme toute, que, pratiquement, la solution proposée par la Ville et appuyée ici par les honorables préopinants, est la bonne.

Mais je me demande s'il entre dans notre mission de nous occuper des monuments à bâtir. Notre société n'a-t-elle même pas un but tout différent? Le Cercle artistique et littéraire, lui, a pour mission d'aider à développer tout ce qui concerne les beaux-arts et en intervenant il était dans son rôle.

Je crois que, à ce point de vue, nous n'avons à nous occuper que de la conservation des monuments anciens et que nous n'avons pas à examiner la question de savoir à quel endroit on doit mettre tel ou tel nouveau bâtiment. En agissant autrement, il me semble que la Société entrerait dans une voie qui pourrait un jour être dangereuse.

Toutefois, messieurs, s'il y a un accord unanime, je ne m'opposerai pas à ce que le Bureau suive l'avis de l'unanimité des membres, tout en dégageant sa responsabilité.

**M. de Pauw.** Il y a unanimité et, quant à ce que vient de dire M. le chanoine Van den Gheyn, j'estime que non seulement ses appréhensions ne sont pas justifiées mais que la Société ne peut pas se désintéresser de tout ce qui peut contribuer à l'embellissement de la ville de Gand et à la conservation des trésors d'art qu'elle possède.

**M. G. Hulio.** M. le chanoine Van den Gheyn aurait raison s'il s'agissait seulement d'une nouvelle construction telle qu'un Conservatoire ou un Théâtre?

Mais, il s'agit ici d'un Musée destiné à recevoir des tableaux dont beaucoup sont des tableaux anciens. Nous avons, dans notre sein, une section des Beaux-Arts qui s'occupe de tout ce qui est art ancien et le Musée à construire nous intéresse, non comme monument mais à cause de ce qu'il doit servir à conserver.

**M. le Président.** A la demande unanime de l'assemblée, le Bureau écrira à ce sujet à l'administration communale une lettre qui contiendra les idées exprimées ici et ajoutera qu'il ne fait en cela que suivre l'opinion du Cercle artistique et littéraire, de la Société des Amis du Musée et du Kunstverbond.

**M. Scribe.** Je demande que cette lettre soit communiquée aux journaux.

**M. le Président.** Il en sera ainsi.

#### IV.

### Le Belvédère de l'évêque Triest à Akkerghem.

**M. A. Heins.** Messieurs. La Bibliothèque de notre ville conserve trois dessins coloriés représentant diversement le Jardin ou « Belvédère » de l'évêque Triest au XVII<sup>e</sup> siècle à Akkerghem.

J'ai voulu connaître quelques détails sur les œuvres en question et aussi sur l'objet représenté, mais mes recherches n'ont pas abouti, en ce sens que je ne puis, malgré l'ordre du jour qui annonce ma communication, m'étendre encore suffisamment faute de documents.

La cause du retard qu'a subi la marche de mon étude qui, étant complète, pourra, je l'espère, avoir quelque intérêt, réside dans la surprise que j'ai éprouvée de n'avoir pu me procurer, à cette même Bibliothèque, la collection de la *Revue de l'Horticulture belge et étrangère*, une superbe publication qui paraît à Gand.

J'ai dû me résoudre à l'emprunter à un ami obligeant. Celui-ci aussi étonné que moi de la fâcheuse lacune que je signale, m'écrit que cela donne la mesure des encouragements accordés par l'administration aux publications faites par les nationaux.

Vous me direz que je m'attarde et que je ferai mieux de vous parler de mon sujet qui est le jardin de notre mécène du XVII<sup>e</sup> siècle.

Cependant, j'ai pensé que, avant de passer outre à une constatation qui fera peut-être entrer une belle publication gantoise dans le dépôt de notre Bibliothèque, vous ne m'en voudrez pas de l'avoir actée. Les services que cette publication spéciale et bien locale me paraît devoir rendre à nos élèves en horticulture et en sciences, sans compter les chercheurs de hasard, comme moi, méritaient cette digression.

Qu'il en soit, au tome V, page 93, de cette revue, M. de Duren, qui me semble être un pseudonyme cachant une de nos notabilités éminentes en horticulture, donne les renseignements suivants :

« *Les Jardins de l'évêque Triest.*

» Antoine Triest, illustre évêque de Gand, de 1622 à 1657, fut un des Mécènes les plus éclairés de notre pays. Doué d'une vaste intelligence, il aimait à protéger les sciences, les lettres et les arts. Ses galeries de tableaux étaient célèbres et souvent on retrouve dans les musées des tableaux de maîtres éminents qui proviennent de la collection que possédait le prélat de Gand. Sa statue en marbre blanc qui orne le chœur de l'église cathédrale de St-Bavon est un des chefs-d'œuvre de la sculpture flamande. La plupart des tableaux et des œuvres d'art qui firent partie de sa galerie sont encore aujourd'hui aisément reconnus par les amateurs, grâce aux armes de l'évêque qui les décorent. Plus éphémère a été le sort des jardins magnifiques qu'Antoine Triest possédait à Gand. Sanderus nous en a laissé une gravure dont nous reproduisons un fragment. Une petite serre était adossée au château : ce fut la première probablement construite dans notre pays ; elle était bien informe encore, quelques poutrelles soutenant des planches et ça et là quelques carreaux verdâtres formaient l'abri dans lequel hivernaient les orangers de l'évêque. Ce qui frappait surtout dans ce jardin, c'étaient les grandes constructions en ifs taillés, tondus, façonnés et torturés de manière à former des kiosques, des abris, des tonnelles. Ces abris

étaient à cette époque l'un des plus grands attraits des jardins de nos pays : nos pères aimaient ces tonnelles construites en arbres vivants toujours verts, dont les branches et les feuilles se croisent et se recroisent en tous sens, et dont les murs feuillus sont formés, comme disait Morren, des ramifications d'un être vivant et les ornements d'une chaîne et d'une trame sans cesse croissantes.

» Ces jardins étaient situés près des remparts de la ville et de l'église d'Akkerghem : au centre un pavillon modeste qui dut aux vues magnifiques dont on y jouit et qui s'étendent des prairies de la Byloque jusqu'à Tronchiennes, son nom de Belvédère. Cet endroit naguère encore agreste, fut changé en un lieu de délices par l'évêque.

» L'évêque d'Ypres, Georges Chamberlyn, composa l'inscription suivante, que l'évêque Triest fit placer à la porte de sa villa :

Audi hospes :

Nuper jacebam nominis squalior mei  
Muscosa, sordens, spuma, agrestis germinis  
Et carpionum statio, nunc delitium heri.  
Nunc Vaticanæ amœnitatis æmula,  
Et Triestiorum sum suburbanum et vocor Belvedere.

» Hélas aujourd'hui de ce château si coquet il ne reste plus de traces !

» Les vieux habitants de Gand se rappellent encore la petite poterne qui conduisait aux prairies, mais à la suite de l'abolition des octrois, ce dernier vestige de l'habitation épiscopale a lui-même disparu.

» Une superbe blanchisserie occupe aujourd'hui les terrains où l'évêque cultivait des plantes précieuses.

» EUG. DE DUREN. »

Il se fait aussi que, dans ce même volume, à une autre page, on signale l'histoire des premiers jardins créés en France.

« Le goût des jardins date en France de Louis XIV. André Le Nôtre fut le premier qui comprit l'art décoratif des jardins. Le célèbre surintendant Fouquet fut son premier protecteur ; il lui fit faire le parc de Vaux.

» Un terrain nu, sablonneux, improductif, se couvrit rapidement de plantations, de quinconces, de rochers, et l'eau fut appelée sous mille formes différentes, à faire vivre ces immenses créations horticoles. Louis XIV fut charmé de ces conceptions et chargea André Le Nôtre de créer les jardins de Versailles. Bientôt les grands seigneurs ou seulement les gros rentiers adoptèrent la forme des décorations qu'on voyait à Versailles, les parterres aux ifs taillés, les grands bassins, les bosquets à hautes charmilles, les allées peuplées de statues, les labyrinthes avec pavillons.

» Suivant la mode ils y acclimataient les orangers, si agréables à Louis XIV. La publication du livre posthume de la Quintynie, faite en 1690, développa le goût du jardinage en attirant l'attention des lettres sur l'horticulture. »

Nous voyons donc que l'essai de culture de notre évêque a la priorité et que les dessins représentant ces jardins qui nous sont conservés ont une haute importance au point de vue des origines de notre art floral à Gand. Mais je n'ai voulu que m'excuser de n'avoir pu traiter à fond le sujet que je viens d'esquisser. Si j'ai pris cependant la parole c'est pour vous en indiquer une des raisons. Une autre — et c'est la principale — est le manque de temps et la nécessité où je me suis trouvé de différer, au mois prochain, sans doute, l'exposé que je compte vous faire : il coïncidera, assez curieusement, avec la belle exposition qui se prépare en notre ville.

La question sera reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance.



V.

L'Imprimeur Le Maire et son projet de journal 1784. (1).

M. **Pr. Claeys**. En 1784 il n'existait à Gand qu'un seul journal, *de Gazette van Gent*, qui se publiait trois fois par semaine. Le premier numéro parut le 1 janvier 1667 sous le titre de *Ghendtsche Post-Tydinghen*. Le journal était édité à l'origine par l'imprimeur Maximilien Graet demeurant *in de Breydel-stege*, à l'enseigne *in den Enghel*, à l'Ange (aujourd'hui imprimerie Van der Meersch).

Au mois de juillet 1784 l'imprimeur-libraire gantois, Louis Le Maire, demanda au gouvernement l'autorisation de pouvoir publier un journal hebdomadaire qui donnerait la liste des naissances, des mariages et des décès, ainsi que le résultat des ventes publiques de propriétés immobilières, de marchandises, d'obligations, de vaisseaux, etc

C'était là quelque chose de neuf et de très utile pour le public, et qui méritait assurément d'être encouragé par l'autorité supérieure. Il n'en fut malheureusement pas ainsi comme on le verra tantôt.

A cette époque, le droit de publier un journal était accordé par le gouvernement sous forme de privilège, révocable à volonté ou octroyé pour un certain nombre d'années. C'était un pareil privilège que possédait, en 1784, l'imprimeur Jean Meyer, éditeur de la *Gazette van Gent*, et que demandait à son tour Louis Le Maire pour le journal qu'il se proposait de faire paraître.

Cette publication n'aurait donné ni faits divers, ni nouvelles étrangères, ni actes de l'autorité, ni annonces. Elle se serait bornée à faire connaître chaque semaine les résultats des ventes

---

(1) Archives de l'état à Gand. Correspondance du Conseil de Flandre n° 562.

publiques, et ce que les journaux insèrent aujourd'hui sous la rubrique : Etat-civil de la ville de Gand.

Y eut-il des réclamations de la part de l'imprimeur Jean Meyer, des curés de paroisse tenant les registres de l'état-civil, ou des officiers publics chargés de faire les ventes ? Nous l'ignorons car aucune pièce de ce genre n'existe aux archives de l'Etat ou de la ville. Il est permis de supposer que des démarches furent faites à Bruxelles près du gouvernement et que celui-ci, prêtant l'oreille aux doléances de l'un ou de l'autre des réclamants, refusa à Louis Le Maire l'autorisation de faire paraître son journal.

Le gouvernement, avant de statuer sur la demande de Le Maire, envoya celle-ci à l'avis du conseiller fiscal Baron de Haverskerke.

Voici le texte de la requête adressée par Le Maire au gouvernement :

“ A sa Majesté l'Empereur et Roi,

“ Louis Le Maire, imprimeur et libraire, établi en la ville de Gand, a l'honneur de représenter avec le plus grand respect qu'il désirerait d'obtenir la permission de pouvoir imprimer et débiter lui seul en la ville de Gand et dans la province de Flandre pendant le terme de vingt années à l'exclusion de tous autres une feuille hebdomadaire, soit en français, soit en flamand, contenant la liste des enfants nouveaux-nés, des mariages et des décès pendant le courant de la semaine, de même que la liste des ventes de maisons, terres, bois, prairies, vaisseaux, obligations et tous autres biens quelconques ce qui serait d'une grande utilité pour le public.

“ Que quant aux listes des nouveaux nés, des mariés et des morts, le remontrant pourrait en prendre les extraits chez les curés ou chez les vicaires ; et que quand à celles des ventes il s'arrangerait par sa bonne correspondance.

“ Il prend son respectueux recours vers votre Majesté Impé-

riale, Royale et Apostolique, la suppliant très-humblement d'être servi d'accorder au suppliant la permission d'imprimer et de débiter dans la ville de Gand et la province de Flandre pendant un terme de vingt années laditte feuille hebdomadaire avec interdiction à tous les imprimeurs et libraires d'en imprimer ou en vendre pendant ledit terme sans la permission du suppliant à peine d'une amende de six florins pour chaque contravention.

“ C'est la grâce, etc. ;

“ Gand, le 17 juillet 1784. ”

Nous devons faire observer que le mot “ obligations ” employé dans sa requête par l'imprimeur Louis Le Maire se rapporte uniquement aux obligations et aux rentes hypothécaires.

Le Maire adressa également au conseiller fiscal, le baron de Haverskerke, une note explicative où nous lisons :

“ L'intention de ma demande est pour la satisfaction du public dans la vue des variations des familles, de même que pour l'utilité des marchands, équilibreurs, assureurs, courtiers, boutiquiers et autres, en me procurant un petit gagne-pain dans l'établissement que j'ai hasardé pour suivre feu mon père et mon grand-père qui ont eu le bonheur d'exercer la même profession d'imprimeur-libraire depuis plus que trente ans dans cette ville. ”

Le 27 octobre suivant, le conseiller fiscal envoya au gouvernement son avis sur la demande de l'imprimeur-libraire gantois. Cet avis, entièrement favorable au requérant, concluait en ces termes :

“ J'ai l'honneur de dire que je ne vois pas que cette annonce pourrait préjudicier à qui que ce soit. Personne ne s'en est saisi jusqu'ici que je sache; les ventes sont annoncées par la Gazette de Gand, mais jamais les prix des ventes effectuées et comme de

même je ne vois pas qu'il en pourrait résulter quelque inconvénient, j'estime que l'on pourrait accorder au suppliant l'autorisation qu'il demande, à ses risques et périls et sous condition qu'on la retirera aussitôt que l'on reconnaîtra quelque inconvénient sans que de ce chef il puisse prétendre à quelque indemnité. »

A Bruxelles, probablement, le gouvernement était déjà décidé à ne pas accorder l'autorisation demandée par Le Maire, quel que fût l'avis du conseiller fiscal. En effet, quelques jours plus tard, le 4 novembre, le décret suivant était envoyé au conseil de Flandre :

« L'empereur et Roi,

« Cher et Féal,

« Aiant vu l'avis que vous nous avez rendu le 27 octobre dernier sur requête de Louis Le Maire, nous vous faisons la présente pour vous dire que, par décret de ce jour, nous avons éconduit le suppliant de sa demande.

« A tant, Cher et Féal, Dieu vous ait en sa sainte Garde.

« de Brusselle le 4 novembre 1784.

« Par ordre de sa Majesté,

« de Beul ».

Des affaires de ce genre traînaient parfois dans les bureaux pendant des semaines, des mois et même des années. Dans le cas qui nous occupe, il en fut tout autrement. Il ne fallut pas une semaine au gouvernement pour examiner l'affaire et pour opposer à la demande de l'imprimeur Le Maire un refus net et formel, sans aucun mot d'explication, et, ce qui plus est, malgré l'avis favorable du conseiller fiscal.

Les motifs de ce refus, si contraire aux tendances du gouvernement de l'empereur Joseph II, sont inexplicables.

Cette publication des actes de l'état-civil que Le Maire désirait entreprendre sur une grande échelle, se faisait déjà depuis

1783, mais partiellement, dans une revue hebdomadaire gantoise. Nous voulons parler du *Vlaemschen Indicateur ofte Aenwijzer der Wetenschappen en Vrye konsten*, qui parut à Gand de 1779 à 1789.

Sous la rubrique *Geslacht-kunde*, cette revue consacrait, dans chaque numéro, un article nécrologique aux personnes notables décédées à Gand et dans les autres villes du pays telles que Bruges, Audenaerde, Anvers, Courtrai, Malines, Ypres, etc. Parfois aussi, mais fort rarement, elle faisait part des mariages.

Ces articles sont, aujourd'hui encore, d'une grande utilité pour les familles qui y sont mentionnées, car ils donnent d'une façon très étendue la filiation paternelle et maternelle des personnes auxquelles ils sont consacrés.

Signalons aussi l'essai tenté au commencement de ce siècle. En 1807 parut chez l'imprimeur A. B. Steven à Gand le *Projet d'un recueil généalogique des registres de baptême, mariage et décès présenté à S. E. Mgr. Crétet, Ministre de l'Intérieur par Joseph de St-Genois de Grandbreueq.*

A l'appui de ce projet, resté malheureusement sans suite, de St-Genois publia deux livraisons-spécimen. Dans l'une il donne les mariages célébrés, de 1622 à 1635, à l'église de St-Bavon à Gand. Dans l'autre il donne ceux célébrés, de 1647 à 1662, à l'église de St-Georges à Anvers.

Après le rejet de la demande faite par l'imprimeur Le Maire, il fallut encore attendre plus de quinze ans avant que l'éditeur de la *Gazette van Gent*, lui-même, songeât à consacrer de temps en temps quelques lignes de son journal aux naissances, aux mariages et aux décès de la ville de Gand. C'est dans le numéro du 1 Floréal au VIII (21 avril 1800) qu'il en est question pour la première fois dans les termes suivants :

*In de laetste decade zijn binnen deze commune geboren 29 jongens en 23 meisjes; gestorven 39 manspersoo-*



*nen en 24 vrouwspersonoen; getrouwd tien paeren, te weten :*

Suivent les noms des personnes mariées pendant la décade.

Ce ne fut qu'en 1826 que la *Gazette van Gent*, outre les noms des personnes nouvellement mariées, donna également les noms des personnes décédées. En 1832 le *Messenger de Gand*, continuateur du *Commerce de Gand* et du *Journal de Gand*, inséra pour la première fois les mariages et les décès.

Notons encore que depuis 1891 nos journaux publient les noms des nouveaux-nés; ils se bornaient auparavant à enregistrer le nombre des naissances.

Il ne sera pas sans intérêt, en terminant cette notice, de donner quelques détails biographiques sur l'imprimeur Louis Le Maire.

Fils d'Emmanuel Le Maire et de Marie-Anne d'Anneau, Louis Le Maire obtint en 1777, avec son frère Philippe, des lettres patentes leur permettant de continuer l'établissement typographique de leurs parents. Bien que les deux frères fussent associés, lisons-nous dans la *Bibliographie gantoise* de M. Ferdinand Vander Haeghen (Tome IV, page 226), aucun livre ne fut imprimé avec l'adresse de Philippe Le Maire. Ce dernier s'occupait particulièrement de la librairie.

Les dernières impressions de Louis Le Maire sont de 1794. Au mois de juillet de cette année les événements politiques le forcèrent de fermer son imprimerie et de quitter le pays. Il resta absent pendant plus d'une année et revint dans sa ville natale au mois de novembre 1795. Ce détail de la biographie de notre imprimeur se trouve consigné au registre des délibérations du conseil municipal, séance du 14 brumaire an IV (5 novembre 1795). Nous y lisons au folio 130 :

« L'imprimeur Le Maire et son épouse se présentent et sont admis à la séance. Ils annoncent leur retour dans cette commune le 9 Brumaire passé. Ils disent être partis par terreur pour les

événements de la guerre le 3 juillet 1794 et qu'ils ont résidé à Erfürt. »

A chaque séance du conseil municipal se présentaient ainsi des citoyens qui, ayant momentanément quitté le pays, venaient demander l'autorisation de rétablir leur domicile à Gand.

Cette autorisation fut accordée à Le Maire qui toutefois ne rouvrit pas son atelier d'imprimerie puisque, ainsi que nous venons de le voir, les derniers livres sortis de ses presses portent la date de 1794, année de son départ pour l'Allemagne.

Louis Le Maire mourut en 1826 à l'âge de 72 ans.

M. le **Président** remercie M. le Vice-président Prosper Claeys de son intéressante communication, et émet le vœu de la voir suivie de beaucoup d'autres. (*Applaudissements*).

## VI.

### La fosse othonienne.

M. **Serdobbel** donne communication de son travail.

M. le **Président** remercie M. Serdobbel de sa savante étude et estime qu'elle trouverait mieux sa place aux *Annales* qu'au *Bulletin*.

—

### Motion d'ordre.

M. **Scribe**. Dans la dernière séance M. Hulin avait soulevé la question du comblement du Quai au Bois. J'ignore pourquoi la question n'a pas été reportée à l'ordre du jour, et je désirerais en connaître les motifs.

M. le **chanoine Vanden Gheyn**. Il a été décidé uniquement, dans la dernière séance, d'envoyer le compte rendu de la discussion à la Ville.

M. **Scribe**. Je croyais que la question avait été renvoyée à notre séance de ce jour.

**M. le chanoine Vanden Gheyn.** Pardon! mais si on désire revenir sur la question, on peut la remettre à l'ordre du jour.

**M. le Président.** Il a été décidé d'envoyer à la Ville le procès-verbal de la discussion. A quoi bon recommencer celle-ci?

**M. le chanoine Vanden Gheyn.** Pour éviter tout malentendu, je désire faire observer que la question n'ayant pas été introduite d'une façon formelle et régulière, le commencement de discussion qui a eu lieu, ne peut être invoqué comme constituant l'opinion de la Société. Si l'on désire connaître celle-ci, il faudrait réintroduire la question.

**M. G. Hulst.** Dans ces conditions, je crois qu'il faut reporter la question à l'ordre du jour.

Il faudrait, du reste, d'une manière générale, exposer ici les plans que l'administration communale veut bien nous communiquer, et je demande donc au Bureau de vouloir afficher dans notre salle de réunion les plans de transformation du Quai au Bois.

**M. le Président.** La question figurera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

La séance est levée à 10 3/4 heures du soir.

---

Nous avons oublié de mentionner dans le compte-rendu de la séance du mois de février, que Monsieur Edm. Sacré avait fait circuler parmi les membres un certain nombre de photographies des plus intéressantes, représentant les ruines de la *Maison de l'Étape*, au lendemain de l'incendie.

---

## Algemeene vergadering van 5 April 1898.

---

### Assemblée générale du 5 avril 1898.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. le baron de Maere d'Aertrycke, président ; É. Varenbergh, vice-président ; le chanoine Vanden Gheyn, et Van Werveke, secrétaires ; Paul Bergmans, trésorier ; Hermann Van Duyse, président de la section d'archéologie ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint ; et MM. le baron Casier ; Coppieters-Stochove ; le chevalier Jean de Ghellinck d'Elseghem ; A. de la Kethulle de Ryhove ; V. De Muynck ; l'abbé De Pratere ; A. Diegerick ; A. Heins ; Jos. Huysmans ; L. Janson ; G. Kasteleyn ; Lievevrouw-Coopman ; L. Maeterlinck ; G. Parmentier ; Henri Pirenne ; Robert Schoorman ; E. Serdobbel ; Stroobant ; Auguste Van Assche ; D. Van den Hove ; V. Vander Haeghen ; E. Van Hamme ; Alfred Varenbergh ; Jules Vuylsteke et C. Vyt.

---

### Ordre du jour :

I. Communications.

II. Les origines de l'imprimerie en Belgique, d'après le livre récent de M. Gilliodts-Van Severen (M. P. Bergmans). — Discussion (M. De Pratere).

III. Convient-il de combler le Quai au Bois ? (M. Hulin).

IV. Dégagement du Cloître de St-Pierre, du côté de la plaine. Proposition de MM. Van der Haeghen et E. Van Hamme.

I.

Communications.

**M. le Président.** Nous avons reçu, Messieurs, une lettre de notre confrère, M. Mortier, nous faisant savoir qu'il effectue, en ce moment, des fouilles aux anciennes carrières de Baelegem, dans le but de vérifier si ces carrières renfermeraient encore la pierre nécessaire à la restauration de la Maison des Bateliers dont il est chargé. M. Mortier aurait désiré nous fournir à ce sujet quelques détails intéressants, mais il s'excuse de ne pouvoir le faire ce soir, et se met à notre disposition pour la prochaine séance.

Nous avons reçu, également, une lettre par laquelle M. Hulin s'excuse de ne pouvoir être présent à la séance de ce jour. Il demande que la question du Quai au Bois qu'il devait traiter, soit reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance. (Adhésion.)

**M. Hermanu Van Duyse.** Je demande à pouvoir dire un mot au sujet de la lettre de M. Mortier. Si l'on effectue des recherches pour retrouver de la pierre de Baelegem, c'est qu'on est bien décidé à démolir la Maison des Bateliers pour la reconstruire à neuf.

Vous vous souviendrez que lorsque j'avais présenté la question sous cette forme : « Faut-il démolir la Maison des Bateliers? », on m'avait accusé d'exagération. Il se trouve cependant qu'aujourd'hui, on paraît bien véritablement vouloir démolir et reconstruire. Nous avons, presque tous ici, conclu au maintien de l'état de choses actuel. M. Cloquet a même dit que ce serait un crime de songer à cette restauration. M. Aug. Van Assche s'est exprimé dans le même sens. M. Julien De Vriendt, à la Chambre des Représentants, n'a pas été moins catégorique. Ce crime va se consommer. Je proteste contre un acte de vandalisme d'autant plus regrettable que c'est le dernier monument de ce genre qui existe encore en Belgique.

**M. A. Heins.** Je proteste également.



M. **le Président**. Les souvenirs évoqués par M. Van Duyse sont exacts. Une commission a été nommée, il y a longtemps déjà, afin de pouvoir nous former une conviction sur la possibilité de maintenir la façade de la Maison des Bateliers dans l'état actuel.

M. Vanden Gheyn a dressé, à ce sujet, un rapport qui concluait à la possibilité du maintien désiré et ce, pendant un fort long temps encore, peut être durant 60 ou 80 ans.

Quelques mois plus tard, une partie des membres de votre Bureau s'est rendue auprès de M. Vanden Peereboom, Ministre des Chemins de fer, qui avait acquis ce monument pour l'administration des Postes. Nous avons fait un appel chaleureux aux sentiments bien connus de M. Vanden Peereboom en ces matières, car vous le savez, Messieurs, l'honorable Ministre est un archéologue des plus distingués. Nous espérions donc l'amener facilement à notre manière de voir, mais nous nous sommes trompés.

M. Vanden Peereboom ne partageait absolument pas nos idées. Vous restaurez à Gand avec le plus grand soin, nous dit-il, tout ce qui à un intérêt historique ou archéologique quelconque : votre Hôtel de ville, vos églises, tous vos monuments ; je ne vois donc pas pourquoi vous voulez établir une exception pour l'unique Maison des Bateliers. Je sais, comme vous, que la façade de cette maison a une valeur historique toute particulière, mais, c'est précisément à raison du culte que vous et moi, nous lui portons, que je tiens à ce qu'elle soit restaurée d'une façon telle, que les générations qui succéderont à la nôtre, puissent en jouir comme nous mêmes. Or, ajoutait-il, vous accordez à cette façade tout au plus une durée de 60 à 80 ans. Je suis donc moins égoïste que vous dans mon admiration, puisque je veux qu'elle reste debout encore pendant trois ou quatre siècles. Pour atteindre ce but, il est évident qu'il faut y toucher et la restaurer, parce que, sans cela, le temps fera son œuvre et, d'ici à moins d'un siècle, vous n'aurez plus qu'un mur plat et uni.

M. le Ministre a terminé en disant : Je suis donc absolument de votre avis, nous sommes ici devant un monument unique entre tous, aussi la question d'argent disparaît-elle pour moi et, s'il le faut, pour trouver les matériaux nécessaires, j'achèterai des maisons construites en pierre de Baelegem, afin que ces pierres puissent servir à restaurer la façade en question. Ne m'accusez donc pas de vandalisme, mais dites que je vois plus loin que vous. Vous bornez votre amour pour cette façade au désir de la voir maintenue encore pendant 50 ou 60 ans, moi je voudrais prolonger son existence durant des siècles.

Eh bien, malgré cette profession de foi, assurément fort énergique, votre délégation n'a pas cédé, Messieurs, elle a fait valoir toutes vos raisons, et ce fort longuement, mais M. le Ministre nous a opposé un *non possumus* formel, et nous avons dû nous retirer.

A notre retour, M. Vanden Gheyn a publié dans les journaux un compte rendu exact de notre entrevue; vous en avez certainement pris connaissance.

**M. Hermann Van Duyse.** Je remercie M. le Président de ses éclaircissements. Ils prouvent que nous avons raison de nous alarmer. Je suis heureux d'apprendre, d'ailleurs, que ce n'est pas l'édilité de Gand, qui démolit cet édifice. Le Bureau n'aura pas manqué, sans doute, de faire observer que la restauration d'un monument n'est pas une question de pierres, pas plus que celle d'un tableau n'est une question de toile de couleurs et de vernis.

**M. Scribe.** Ne pourrions-nous pas, dès demain, insérer dans les journaux le résumé de ce qui s'est dit ici? De cette façon, le public sera édifié sur les responsabilités. Si M. Vanden Peereboom avait été logique, il se serait contenté de faire exécuter une copie de la Maison des Bateliers.

**M. A. Heins.** Cela a été proposé par M. Hulin.

**M. Varenbergh.** Pardon, c'est moi qui l'ai proposé.

**M. le Président.** Je ne puis, pour ma part, m'associer à la

proposition de M. Scribe. Notre population n'a certes pas à se plaindre du Ministère actuel pour tout ce qui regarde les embellissements apportés à la ville, sans parler des grands travaux d'utilité commerciale, tels que ceux effectués au Port. Ce n'est pas, me paraît-il, parce qu'il y a divergence de vues sur un seul point entre lui et quelques-uns d'entre vous, qu'il faut susciter une polémique dans les journaux, polémique dont on ne règle pas toujours la mesure.

J'ai cru, Messieurs, qu'il était de mon devoir d'appeler sur ce point votre attention.

M. **Scribe**. En faisant cette proposition, je n'avais pas l'intention d'être désagréable à M. Vanden Peereboom. Je voulais simplement montrer au public quelle est l'opinion de la Société d'archéologie. Et, je le répète, si M. le Ministre veut montrer aux générations futures ce qu'était la Maison des Bateliers, qu'il la fasse reconstruire ailleurs.

M. **Van Duyse**. Puisque la démolition est décidée, qu'on fasse au moins des instances pour que les restes du monument détruit soient déposés au Musée des ruines de l'abbaye Saint-Bavon.

M. **le Président**. Nous pourrions peut-être obtenir que les pierres enlevées et non utilisées de la façade soient déposées à ce Musée.

M. **Vander Haeghen**. Je ne crois pas l'insertion dans les journaux indispensable; les comptes-rendus de nos séances sont très complets et paraissent très régulièrement.

M. **le Président**. Les comptes-rendus que nous communiquons aux journaux doivent, évidemment, refléter succinctement, mais exactement, tout ce qui se dit ici, mais, de là à soulever une polémique dans la presse, il y a loin.

M. **Scribe**. L'avis exprimé par les membres n'engage pas la Société. Mais il faut qu'on sache à Gand que nous ne sommes pas unanimes ici à approuver la restauration.

M. **le chanoine Vandeca Ghéyn**. Le Bulletin rendra compte de tout ce qui s'est dit.

**M. Varenbergh.** Et ce compte-rendu sera communiqué, suivant l'usage, aux journaux. Je me rallie à la proposition consistant à demander que les pièces d'architecture soient déposées au musée lapidaire.

**M. J. Vuylsteke.** A-t-on soumis à M. le Ministre l'idée qu'on vient de rappeler tantôt, à savoir, de faire faire une copie de la façade, au lieu de la restaurer ?

Si on ne l'a pas fait, on ne peut faire au ministre un grief de ce qu'il ne l'a pas admise. Il me semble que cette idée pourrait peut-être encore lui être soumise.

Si cela ne peut se faire, je désire cependant ne pas être rangé dans la presque unanimité dont on parlait tantôt, et qui repousse la restauration. Je me suis expliqué à cet égard, et mes idées n'ont pas changé depuis. Seulement, comme on vient de le faire observer, la solution qui aurait donné satisfaction à tout le monde était de copier la façade.

**M. le chanoine Vanden Gheyn.** On a fait entendre à M. le Ministre des chemins de fer que la solution que vient encore de préconiser M. Vuylsteke, serait de nature à satisfaire à peu près tout le monde, mais il lui fallait utiliser la Maison des Bateliers.

**M. le Président.** Quant à la publicité de nos réunions, je ferai observer que nous avons trois organes à notre disposition : 1° le Bulletin qui reproduit exactement par la sténographie tout ce qui se dit ici ; 2° le résumé provisoire que nous envoyons aux journaux ; résumé impartial qui jusqu'à présent n'a pas soulevé de critiques ; 3° les communications que chaque membre peut adresser individuellement aux journaux sous sa responsabilité personnelle. Je pense, Messieurs, que cela est suffisant.

Plus personne ne demandant la parole, nous passons à l'ordre du jour.

---

**M. le Chanoine van den Gheyn,** Secrétaire. Avant de passer à l'ordre du jour, je demande la permission de donner

à l'assemblée quelques renseignements sur les travaux de commissions chargées de l'examen de la question de « la Leuge-meete ».

Les architectes gantois et ceux étrangers à la ville, choisis parmi les plus éminents, ont été priés de nous aider de leurs lumières pour arriver à la solution du problème. Vous vous souviendrez qu'on objectait, que la chapelle ne datait pas du XIV<sup>e</sup> siècle et que, par conséquent, les fresques elles-mêmes ne pouvaient remonter à cette époque. La commission des architectes a examiné la chapelle dans tous ses détails, et elle a été unanimement d'accord pour décider que si, d'une part, il est impossible de déterminer à 5 ou 10 ans près l'âge d'un bâtiment, il y a cependant des indices certains, auxquels on peut reconnaître l'époque à laquelle appartient une construction. Or, les architectes venus de tous les points du pays, ont été d'accord pour déclarer, que ce bâtiment devait appartenir au premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, donc de 1300 à 1320. Vous voyez déjà, Messieurs, par cette première constatation, que l'âge assigné aux fresques par MM. De Vigne, Béthune et van Duyse, répond à l'âge du bâtiment lui-même.

Nous avons entendu aussi la deuxième commission composée d'artistes et de photographes. Elle avait pour mission d'examiner l'état actuel des fresques. Malheureusement, la commission n'a pu que constater la disparition totale des fresques. C'est à peine si, par ci, par là, on a retrouvé quelques rares traces de peinture, qui ne pourront être invoquées ni pour, ni contre l'authenticité des fresques.

Ce qu'il y a cependant d'intéressant dans le rapport de ces messieurs, c'est qu'il met à néant l'un des arguments de l'auteur de la « Vérité sur le Goedendag », à savoir que ces fresques devraient dater de ce siècle-ci, voire de l'année 1840; donc quelques mois avant leur découverte par De Vigne. En effet, les recherches au microcospe, faites par M. le professeur Willem, ont établi l'existence de 23 couches de badigeon de différentes couleurs, ce qui suppose bien des époques différentes.



Par conséquent, si nous voulions déjà tirer une conclusion, nous pourrions trouver pour le moins étrange, que l'artiste qui se serait essayé à faire des fresques sur ce mur, n'aurait pas hésité à les recouvrir de 23 couches de badigeon. Franchement, c'est beaucoup !

De plus M. Heins, qui s'est longuement occupé de la question, non seulement théoriquement, mais pratiquement, a calculé, approximativement le temps qu'il eût fallu pour faire ces fresques de la « Leugemeete ».

Il en résulte que le temps dont aurait disposé l'artiste, entre le moment de la vente et celui où la chapelle a été transformée en chai, aurait été absolument insuffisant pour faire ces fresques.

**M. H. van Duyse.** Il aurait eu 28 jours !

**M. van den Gheyn ;** M. Heins a conclu à un temps beaucoup plus considérable...

**M. A. Heins.** Sans compter le temps nécessaire pour les 23 couches de badigeon !

**M. van den Gheyn.** Reste maintenant la troisième commission, celle des historiens. Nous n'avons, malheureusement, pas encore là un résultat complet, parce que ces messieurs ne veulent laisser passer aucun détail, pénétrés qu'ils sont de l'importance du sujet. Il a fallu que M. le Secrétaire van Werveke, notamment, compulsât plus de 180 registres des comptes de la ville de Gand. Il espère de la sorte arriver à nous donner un résultat absolument sûr et définitif. C'est ce dernier rapport que nous attendons, pour pouvoir vous présenter un rapport d'ensemble sur la question.

Nous avons cru cependant devoir vous faire dès aujourd'hui la présente communication, afin que le public se persuade bien que la question n'est pas enterrée, et que les journaux artistiques et autres ne puissent pas supposer que la Société d'histoire et d'archéologie retire son épingle du jeu, et laisse à d'autres le soin d'examiner l'authenticité ou la non authenticité des fresques de « la Leugemeete ».

**M. H. van Duyse.** Je remplis un devoir de reconnaissance, en remerciant le Bureau de son intervention dans une « querelle d'Allemand » qui m'a été suscitée. On a été jusqu'à m'accuser d'avoir introduit dans le « Bulletin » de la Société, un rapport qui n'avait été vu de personne. On m'a accusé, en outre, d'avoir compromis la Société, à tel point qu'elle m'aurait non seulement désavoué publiquement, mais dépossédé de mes fonctions de Président de la section d'Archéologie. Cette accusation était grave, mais l'endroit d'où elle partait, diminuait de beaucoup son importance. Le Bureau a cru devoir intervenir, et je l'en remercie de tout cœur.

## II.

Les origines de l'imprimerie en Belgique, d'après le livre récent de M. Gilliodts-Van Severen. (M. Paul Bergmans.)  
— Discussion (M. l'abbé De Pratere).

**M. l'abbé De Pratere.** Messieurs, dans une de nos dernières réunions nous avons écouté avec une vive attention, et nous avons applaudi avec âme l'analyse présentée par notre honorable collègue, Monsieur Bergmans, sur l'œuvre récente de Gilliodts-Van Severen : *Jean Brito, phototypographe brugeois*. Plusieurs parmi nous, peut-être, se sont en allés ce soir avec la conviction, que Gilliodts avait fait de louables mais inutiles efforts pour établir les titres d'un de ses concitoyens, et pour attribuer à Bruges l'honneur de l'invention de l'imprimerie.

En effet, Monsieur Bergmans, dont la compétence en la matière n'est guère contestable, terminait par les paroles suivantes : « La longue étude de M. Gilliodts peut faire croire que Jean » Brito fut parmi les inventeurs simultanés de l'imprimerie ; » mais malgré les consciencieux efforts de l'auteur, elle n'en » traine pas la conviction, parce qu'il lui manque une vraie » preuve, c. a. d. un livre avec une date, avec un nom ».

J'adhère, Messieurs, à nombre de conclusions formulées par

notre collègue ; je regrette notamment avec lui que M. Gilliodts n'ait pas tenté la démonstration de la priorité des caractères du *Doctrinal* et du *Wapen Martin*, en nous soumettant les productions photographiques des pièces au lieu de décalques lithographiques, qui peuvent ne pas être rigoureusement exacts. Cependant je ne puis souscrire à la conclusion finale de son analyse.

Pour ma part, il ne me faut pas ici un livre avec date et avec nom ; d'autres preuves suffisent. Je suis convaincu qu'il doit y avoir eu des livres imprimés dans le véritable sens du mot, en Belgique et particulièrement à Bruges, avant 1473, date de la 1<sup>re</sup> édition de Martens ; et de plus, j'estime comme certain qu'un Jean Brito, citoyen de Bruges, imprima avant 1457, date du psautier de Gutenberg.

Je n'abuserai pas de votre patience, Messieurs, en parcourant le volumineux ouvrage de M. Gilliodts ; je n'entrerai pas dans les détails d'une discussion nécessairement longue et fastidieuse pour ceux qui n'ont pas l'ouvrage de Gilliodts sous les yeux ; je me borderai à donner la raison de ma divergence de vues avec M. Bergmans.

Convaincre en histoire est chose difficile. Tout le monde en convient ; nous l'avons nous mêmes encore constaté ici, à propos de la pierre tombale de Van Eyck. C'est que la critique historique ne prouve jamais rien adéquatement. Nous n'avons pour nous appuyer dans nos raisonnements que des apparences de vérité. De là, la défiance méthodique, quelquefois le scepticisme. Nous devons nous prémunir contre la tendance au scepticisme. C'est un écueil. Nous ne ferons que détruire sans rien édifier. La saine raison nous oblige à conclure, lorsque nous avons une somme suffisante de probabilités.

Eh bien ! un archiviste distingué, dont les travaux sont hautement appréciés à l'étranger, vient, après vingt-sept années d'études sur les origines de l'imprimerie, nous proposer comme prototypographe, un Brugeois, Jean Brito.

Pour étayer sa thèse il nous apporte des textes qui démontrent le bon marché des livres en Flandre et en Hainaut, dès 1446, et qui constatent l'augmentation subite des ouvriers dans les ateliers de librairie.

Il nous soumet un Doctrinal « getté en molle » acheté à Bruges en 1446, portant le nom de Jean Brito, citoyen de Bruges.

Il étudie les lettres du livre, et montre qu'elles répondent aussi bien que celles du psautier de Gutenberg, aux conditions requises pour pouvoir les considérer comme caractères ou types.

Il nous signale ensuite l'inscription dans laquelle Jean Brito, citoyen de Bruges, revendique en face de la société si éclairée des ducs de Bourgogne et des sires de Gruthuse, qu'il est lui l'inventeur d'un système d'impression.

Enfin il nous prouve l'existence du nom de Jean Brito dans les registres, où seuls les noms de citoyens peuvent être inscrits, et cela à l'époque de l'invention de l'imprimerie. Il nous le montre là, qualifié de maître de confrérie et de boucscrivere.

Et dans ces conditions, Messieurs, nous qui savons, d'autre part, qu'aucun auteur n'a parlé de l'imprimerie naissante, en qualité de témoin oculaire, nous pourrions refuser à Bruges l'honneur d'avoir possédé un imprimeur au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, avant 1457 ?

Mais, objecte-t-on, la généalogie de Jean Brito telle qu'elle est donnée par Gilliodts, n'est pas suffisamment prouvée ! — Eh quoi, l'on exige pour lui un arbre généalogique complet, indiscutable, alors qu'il manque à tant de célébrités ? Du reste, si l'on n'admet pas le Jean Brito de Gilliodts, il faudra lui en substituer un autre. Jean Brito reste acquis à l'histoire.

On objecte encore : Jean Brito n'a pas imprimé avec des caractères mobiles, mais moyennant une planche gravée ! Des auteurs reprochent des choses analogues à l'œuvre de Gutenberg. Mais qui prouve cette assertion ? Ceux qui ne savent se mettre d'accord entre eux dans leurs exposés de motifs, ou ceux qui, comme Holtrop, finissent par conclure que l'imprimerie pourrait

bien avoir été inventée ici, après l'avoir été ailleurs. Du reste comment expliquer le sens de l'inscription de Brito ?

Aspice praesentis scripturae gratia quae sit  
*Remarquez la grâce de l'écriture de ce livre,*  
Confer opus operae ; spectatur codicis codex !  
*Comparez ce travail à d'autres.*  
Respice quam munda, quam terse, quam decore.  
*Observez avec quelle pureté, avec quelle netteté, avec quelle beauté,*  
Imprimit hoc civis Brugensis Brito Johannis  
*a imprimé cet ouvrage, Jean Brito, citoyen de Bruges,*  
Inveniens artem, nullo monstrante, mirandam,  
*qui est l'inventeur d'un art admirable, sans l'exemple d'aucun autre,*  
Instrumenta quoque non minus laude stupenda.  
*et l'inventeur aussi des caractères non moins remarquables.*

Toutes les interprétations qui se sont éloignées du sens exact de ce texte, sont tombées dans le ridicule ou l'absurde.

Comme le dit Ghesquière, si ce n'est pas l'imprimerie que Jean Brito a inventée, seront-ce peut-être les inventions connues à Bruges depuis un siècle ?

D'ailleurs, en bonne et saine critique, on interprète les textes anciens dans leur sens littéral, à moins que des preuves positives ne dictent le contraire. *In antiquis enuntiativa probant.*

On dit encore : Il y a un Bohémien, Procopé Waldfoghel, qui prétend également avoir inventé l'imprimerie, *ars scribendi artificialiter* ! — Pour moi, Messieurs, il y a un abîme entre l'expression : l'art d'écrire artificiellement et celles de « getté en molle ».

Pendant on pourrait à la rigueur contester le sens du mot « getté en molle », n'était-ce que Brito lui-même prévient l'objection en disant avec une saisissante clarté, dans le texte cité plus haut : *instrumenta quoque* ; j'ai aussi inventé des instruments, c. a. d. des caractères, pour avoir une impression plus belle et plus régulière que les autres.

Enfin, Messieurs, on reproche à l'ouvrage de M. Gilliodts, un abus d'analogies, d'hypothèses et de conjectures. — Mais quelle



est donc l'élucubration de ce genre, qui ne comporte certaines imperfections. On doit au livre sur Brito, les mêmes égards qu'à ceux qui défendent Gutenberg. Monsieur Gilliodts ne relève pas seulement des conjectures chez ses adversaires mais des contradictions. Voir dans le *Fasciculus temporum*, année 1457 et 1479.

Notre collègue, M. Bergmans, dans son remarquable travail, ne suppose-t-il pas que M. Gilliodts ignore l'étude d'A. Von der Linde, alors qu'une notice d'un ouvrage de Gilliodts montre clairement que ce dernier a connaissance de cet auteur? Ensuite n'y a-t-il pas une contradiction dans l'analyse de M. Bergmans, lorsque, p. 74, de notre Bulletin, il dit qu'il ne peut admettre que *boucscrivere* qui signifiait d'abord écrivain, ait pu signifier par après typographe, alors que, à la page 76, il trouve naturel que l'expression « getté en molle » d'abord appliquée aux caractères des planches, l'ait été par ensuite aux caractères mobiles?

Ces quelques détails, Messieurs, ne peuvent détruire le mérite général de l'ouvrage. Pour moi, les grandes lignes de l'œuvre de Gilliodts restent. Il en coûte certainement d'aller à l'encontre des idées reçues. Mais on marche tout de même, lorsqu'on croit arriver à la vérité. Il y a quelques années, Monsieur Gilliodts prouvait que la *lettre de change avcc endossement* était d'origine brugeoise; M. Brunner, professeur de droit à la faculté de Berlin, aujourd'hui recteur de la même université, avait soutenu une thèse contraire, il finit par s'incliner. M. Gilliodts établit de même que les écluses maritimes à sas ne pouvaient être inventées par Léonard de Vinci en 1480, puisqu'elles existaient à Damme au XIII<sup>e</sup> siècle. Eh bien, je crois que l'infatigable travailleur remportera un troisième triomphe. Le revirement commence déjà, je cite p. ex. Leigh Sotheby. Un jour les Allemands eux-mêmes feront quelque peu descendre Gutenberg du piédestal, où notre siècle l'a placé.

**M. Paul Bergmans.** Comme l'a dit M. De Pratere, il faudrait entrer dans des détails un peu fastidieux pour discuter à fond

cette question. Je n'aborderai que quelques points pour vous indiquer pourquoi il ne m'est pas possible d'adopter la manière de voir de MM. Gilliodts et De Prater.

J'ai dit que « *jeté en molle* » ne pouvait pas vouloir dire *imprimer au moyen de caractères mobiles*, et que *boucscriber* ne signifiait pas *typographe*. Dans le livre que fait acheter l'abbé de Cambrai, Jean le Robert, je me refuse donc à voir un livre imprimé en caractères mobiles. *Boucscriber* veut dire *écrivain*. *Jeté en molle* veut dire *jeté dans un moule*. Et le mot *moule* doit s'entendre dans un sens analogue à celui qu'il possède encore aujourd'hui chez les fabricants de cartes à jouer, où il désigne *la planche de bois sur laquelle sont gravés les modèles des cartes*. Je crois donc que le *Doctrinal* dont parle M. Gilliodts était un *block book*, c'est-à-dire une impression xylographique, et non typographique.

Il en existe un certain nombre de ces impressions, attribuées au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. C'est ce procédé qui a donné les premiers livres imprimés, et il n'est pas étonnant que cette appellation ait subsisté, et ait été ensuite appliquée à toute espèce de livres.

M. Gilliodts a identifié la *Doctrine des chrétiens et chrétiennes* composée par Gerson et imprimée par Brito, avec le livre renseigné dans les Mémoires de l'abbaye de Cambrai. Mais, plusieurs ouvrages ont porté le titre de *Doctrinal*. Je n'oserais pas répondre que l'ouvrage de Gerson ait été désigné sous ce nom. Cela se peut, mais, d'autre part, on ne peut oublier qu'on appelait couramment doctrinal un ouvrage très célèbre au XV<sup>e</sup> siècle, le *Doctrinale puerorum*, composé par Alexandre Gallus ou de Villedieu. Cet ouvrage a joui d'une énorme popularité au XV<sup>e</sup> siècle. C'est lui qui formait la base de l'enseignement. Un auteur allemand, D. Reichling, a consacré dernièrement un travail spécial à ce livre. Il n'en a pas rencontré moins de 239 manuscrits, et 295 impressions exécutées au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècles.

Un doute peut donc exister sur le point de savoir, si le

« Doctrinal » acheté par l'abbé de Cambrai pour l'instruction de son neveu était plutôt la Doctrine chrétienne de Gerson, que le Doctrinal que je viens de vous signaler.

Ce point est très important, car c'est un des éléments principaux de la question de la priorité de la soi-disante invention de Brito.

En effet, c'est une date certaine qui est mentionnée dans les mémoriaux de l'abbaye de Cambrai, celle de 1446.

Évidemment, si nous étions certains que ce *Doctrinal* et l'œuvre de Gerson imprimée par Brito, fussent un seul et même ouvrage, la question serait résolue; mais le doute est permis.

Se basant sur le principe de critique historique *in antiquis enuntiativa probant*, M. de Praterre invoque le fait que Brito s'est attribué la qualité d'inventeur, sans avoir rencontré de contradicteurs. Mais l'imprimeur strasbourgeois, Jean Schott, a bien qualifié en 1520 son grand père, Jean Mentelin, d'inventeur de l'imprimerie. Celui-ci imprimait dès 1460. Admettra-t-on que l'assertion de Schott soit probante? Peut-être pourrait-on trouver d'autres mentions d'inventeurs, en parcourant les souscriptions d'incunables. Je ne crois pas, d'ailleurs, que la qualité d'inventeur prise par un homme, suffise pour faire admettre qu'il soit inventeur. Que d'exemples contemporains ne pourrions-nous citer de soi-disants inventeurs, et de soi-disantes inventions?

Quant à dire que les *instrumenta* correspondent à des *caractères*, je ne vois rien qui permette de le justifier. Le mot d'*instrumenta* n'a aucun sens précis, et s'est appliqué aux objets les plus variés. Il pourrait aussi bien désigner le moule, la presse, le tampon ou tout autre accessoire. En interprétant *instrumenta* par caractères, on commet la même pétition de principes que M. Gilliodts, lorsque celui-ci déclare que *jeter en molle* veut dire *jeter en caractères moulés*.

Voilà les quelques observations auxquelles je me bornerai, car il est difficile de poursuivre cette discussion sans avoir les textes sous les yeux.

Mais je me permets d'insister sur ce fait que le point important dans tout ceci, c'est la date. Or, aucune date n'est apportée, de façon sûre du moins, avant l'impression de 1477. Il est vrai que Brito fait partie depuis 1456 de la confrérie des « librairiers » de Bruges, qui a compris d'abord les écrivains, puis les « librairiers » de manuscrits aussi bien que d'imprimés, et, enfin, les imprimeurs lorsqu'il y en a eu. Mais, je le répète, nous ne trouvons aucune impression de Brito qu'il soit possible de considérer comme antérieure au psautier de Mayence de 1457.

A propos de ce qu'a dit M. De Prater de Gutenberg, je dois ajouter encore un mot.

Il a fait allusion à la longue dissertation de M. Gilliodts au sujet des premières impressions de Gutenberg. M. Gilliodts dit qu'elles ont été faites au moyen de planches gravées. C'est une erreur absolue. A défaut des originaux, il suffit de voir les fac-similés publiés par A. Vander Linde et ceux publiés par M. Dziatzko, directeur de la bibliothèque de Göttingen, pour se convaincre que les caractères des deux Bibles de 36 et de 42 lignes de Gutenberg sont parfaitement des caractères mobiles.

C'est pour cela que j'ai dit que je n'attache, à cette partie du travail de M. Gilliodts, aucune importance. C'est un fait acquis aujourd'hui que les caractères de ces deux Bibles sont des caractères mobiles.

Je dois donc m'en tenir à ce que je vous ai dit dans notre avant-dernière réunion, à savoir que je serais très heureux, au point de vue patriotique, de voir un Belge être l'inventeur de l'imprimerie, mais que, tant qu'on ne prouvera pas que Brito ait imprimé avant Gutenberg, je me refuserai à voir en lui autre chose qu'un imprimeur brugeois de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

**M. De Prater.** M. Bergmans se refuse donc absolument à admettre que l'impression du *Doctrinal* ait eu lieu à Bruges, en 1446.

**M. P. Bergmans.** Il a existé plusieurs ouvrages de ce nom, et il n'est pas établi que le *Doctrinal* cité par l'abbé cambrésien

soit celui de Gerson imprimé par Brito, car cet ouvrage de Gerson est intitulé « Doctrine des chrétiens et chrétiennes », et ce n'est pas un ouvrage d'instruction comme le « Doctrinal des enfants ».

Je pense plutôt que le « Doctrinal » acheté à Bruges en 1446 était ce dernier, celui d'Alexandre de Villedieu, dont nous connaissons plusieurs éditions xylographiques. La preuve directe qu'on tire de cet achat tombe par conséquent.

**M. De Prater.** M. Ghesquière n'identifie-t-il pas les deux ouvrages ?

**M. P. Bergmans.** Le savant bollandiste identifie le Doctrinal acheté en 1446 avec le *Doctrinal de sapience* de Gui de Roye. On avait déjà dit, à son époque, qu'il s'agissait plus vraisemblablement du Doctrinal d'Alexandre de Villedieu. Ghesquière répondit par une série d'explications assez embrouillées, où je n'ai pas trouvé de preuve convaincante.

**M. De Prater.** Dans ce cas, pour établir une conviction pleine et entière, il faudrait que ce fût le même « Doctrinal ». Le reste n'aurait donc pas d'importance, si ce point là n'est pas nettement établi.

**M. P. Bergmans.** Évidemment, cela est très important, à cause de ces mots *jeté en molle*. Mais notez que si l'on trouve des doctrinaux, jetés en moule à Bruges en 1446, on en trouve aussi ailleurs, notamment à Valenciennes en 1451.

Du fait qu'on a vendu un livre dans une ville on ne peut pas conclure qu'il ait été imprimé dans cette ville, ni que l'imprimerie ait été inventée dans cette ville. Et je répète encore qu'on ne peut pas conclure non plus du fait qu'un livre ait été « jeté en molle », que ce livre ait été imprimé en caractères mobiles.

**M. H. Van Duyse.** Du reste, on trouve cette expression longtemps avant l'invention de l'imprimerie, et appliquée à des travaux d'une toute autre nature.

**M. P. Bergmans.** Je crois pouvoir dire ici que des personnes compétentes, telles que MM. James Weale et R. Proctor en



Angleterre, K. Dziatzko en Allemagne, Léopold Delisle et H. Omont en France, et d'autres, auxquelles j'ai soumis mes observations, partagent mon scepticisme. Un travail nouveau va être publié, s'il ne l'est déjà en ce moment, sur la question par M. James Weale, et je crois que ses conclusions seront les mêmes que les miennes.

La discussion est close.

#### IV.

Dégagement du Cloître de Saint-Pierre du côté de la plaine.

Proposition de MM. V. Van der Haeghen et Van Hamme.

**M. V. Vander Haeghen.** A la suite de l'intéressante excursion que nous avons faite l'année dernière au local de l'ancienne abbaye de St-Pierre, j'ai attiré votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à faire mieux connaître le beau cloître gothique, en le rendant visible du côté de la plaine (1).

La proposition a été reprise et défendue depuis, au sein de la commission locale des monuments, par notre collègue M. Van Hamme, et c'est de concert avec lui que je viens vous présenter aujourd'hui un projet complet.

On a parlé tout à l'heure de la publicité de nos procès-verbaux. Cette publicité est utile, puisqu'elle nous vaut quelques petites objections.

Pourquoi faire ce travail quand tout le monde peut visiter le cloître, en s'adressant à l'état-major de la place?

On peut répondre que pour avoir le désir de visiter un monument, il faut savoir qu'il existe, sinon *ignoti nulla cupido*. Or, en dehors des archéologues, qui sait à Gand qu'il existe à cet endroit une construction très remarquable, et qu'on semble avoir voulu soustraire aux regards indiscrets? D'ailleurs, la seule idée d'avoir à faire des démarches, à demander une autorisation, suffit à éloigner les visiteurs.

---

(1) Séance du 9 février 1897, p. 250.

On a dit aussi que le petit bâtiment qui se trouve à côté de l'église, était nécessaire à la caserne.

Il n'en est rien. Cet édicule, comme toute la partie du cloître qui s'élève derrière, n'est pour ainsi dire pas employé. Je puis ajouter que l'autorité militaire supérieure verrait avec plaisir réaliser notre projet, qui améliorerait l'entrée de ses bureaux.

L'Administration communale a déjà tant de projets sur les bras, laissez dormir celui-là!

Mais on se propose précisément de faire des travaux considérables pour embellir les abords de la plaine St-Pierre. N'est-ce pas le moment de songer aux monuments qui s'y trouvent? Et puis nous n'aurions peut-être pas toujours, comme aujourd'hui, un bourgmestre aussi bien disposé pour l'archéologie, ni un général aussi bienveillant. On vient de rappeler, il y a un instant, que notre Ministre de la guerre est un archéologue distingué. Toutes les circonstances sont donc absolument favorables.

Du reste, il ne s'agit pas d'un projet coûteux. Si les frais pouvaient être couverts par un léger subside du ministère de la guerre, et sans intervention pécuniaire de la ville, tout le monde serait content.

Le projet présente-t-il quelque difficulté d'exécution? Nous ne le pensons pas.

Sur un espace d'une douzaine de mètres, le cloître n'est séparé de la plaine que par le petit bâtiment dont nous avons parlé, et que l'autorité militaire est toute disposée à sacrifier. Cette construction démolie, nous nous trouvons devant un grand mur percé d'une simple porte. Quand la porte est ouverte, on a déjà une certaine vue des galeries. Mais cette petite percée n'est pas suffisante : il faudrait pratiquer deux ou trois grandes arcades, défendues au besoin par des grilles en fer. Le restant de la muraille pourrait être couvert de lierre : ce serait très décoratif.

Ici se présente la question de la différence des niveaux, la plaine étant un peu plus élevée que le préau. Mais cette diffé-

rence pourrait facilement être rachetée par un plan incliné. On établirait un jardin légèrement étagé, semblable à celui qui donne accès à la cathédrale de Saint-Sauveur à Bruges.

Le projet réalisé constituerait sans aucun doute un embellissement pour la ville : ce serait un monument retrouvé, et les étrangers qui ordinairement ne visitent guère le quartier de St-Pierre, ne manqueraient pas désormais de se diriger de ce côté, en apprenant qu'on peut y jeter un coup d'œil sur les ruines d'un important cloître gothique. On visiterait par la même occasion la belle église de Notre-Dame, que les guides généralement ne font pas assez bien connaître, et qui reste le plus souvent en dehors de l'itinéraire suivi par les excursionnistes.

Il s'agirait donc d'écrire au Ministre de la guerre pour lui exposer nos vœux. Nous sommes autorisés à dire que l'autorité militaire supérieure, consultée officieusement, est favorable au projet.

M. **Van Hamme** présente à l'assemblée les plans de la caserne de St-Pierre, et indique les légères modifications qui devraient être faites du côté des locaux de la place.

M. **le Président**. Comme conclusion pratique à la proposition de M. Van der Haeghen, je crois qu'il conviendrait de charger le Bureau de se mettre en rapport avec les autorités que la chose concerne. S'il y a lieu de faire des démarches personnelles auprès de ces autorités, j'espère que MM. Van der Haeghen et Van Hamme voudront bien alors nous accompagner.

La séance est levée à 10 heures.

## Algemeene vergadering van 10 Mei 1898.

---

### Assemblée générale du 10 Mai 1898.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. É. Varenbergh, vice-président ; le chanoine Vanden Gheyn et Van Werveke, secrétaires ; Hermann Van Duyse, président de la section d'archéologie ; J. De Waele, vice-président de la section des Beaux-Arts ; Georges Hulin, vice-président de la section d'archéologie ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint ; et MM. E. Abel ; L. Bouckaert ; A. Campers ; G. Claes-Boüüaert ; F. Coppejans ; Coppieters-Stochove ; de Brabandere ; W. de Haerne ; de Kemmeter ; A. de la Kethulle de Ryhove ; V. De Muynck ; M. de Noyette ; F. Dierkens ; A. Fiers ; H. Geirnaert ; A. Heins ; L. Janson ; E. Lacquet ; Lieievrouw-Coopman ; Mast de Maeght ; S. Mortier ; G. Parmentier ; É. Potjes ; Rooms ; E. Sacré ; R. Schoorman ; F. Scribe ; E. Serdobbel ; C. Servais ; H. Vaerwyck ; A. Varenbergh ; A. Van Assche ; J. Van Crombrugghe ; Van den Bemden ; J. Van den Heuvel ; D. Van den Hove ; V. Van der Haeghen ; G. Van Haute ; G. Van Oost ; F. Van Ortroy et C. Vyt.

M. le Baron de Maere d'Aertrycke, président, et J. Casier s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Émile Varenbergh, vice-président remplit les fonctions de président.

---

### **Ordre du jour :**

I. Communication sur les recherches faites dans les anciennes carrières de Baelegem, par M. S. Mortier.

II. Conférence de M. J. Van den Heuvel sur l'art mauresque en Espagne, avec projections lumineuses par M. l'avocat Léon Delebecque.

### **Motion d'ordre.**

M. **St. Mortier**. Je désire répondre à ce qui a été dit dans la dernière séance au sujet de la restauration de la Maison des Bateliers.

M. **le Président**. La question n'est pas à l'ordre du jour.

M. **Mortier**. En effet, M le Président, mais veuillez remarquer que le mois dernier elle n'était pas non plus à l'ordre du jour, et cependant ce compte-rendu de l'incident remplit quatre ou cinq pages du bulletin; de plus, mon nom a été cité plusieurs fois. Je n'en ai d'ailleurs que pour quelques instants, et j'écourterai ma communication sur les pierres de Baelegem, afin de ne pas dépasser le temps qui m'a été accordé.

M. Van Duyse a dit, notamment :

1°) qu'on est bien décidé à démolir la Maison des Bateliers, puisqu'on effectue des recherches pour retrouver de la pierre de Baelegem,

2°) que M. Cloquet aurait exprimé l'avis que ce serait un crime de songer à la restauration de la façade,

3°) qu'il (M. Van Duyse) est heureux d'apprendre que ce n'est pas l'édilité de Gand qui démolit cet édifice.

Je répondrai immédiatement à l'honorable membre :

Premièrement, il est faux qu'on veuille démolir et reconstruire la Maison des Bateliers.

Non, Messieurs, ce monument ne disparaîtra pas; il sera restauré et restauré discrètement, c'est-à-dire que les pierres dont



l'état de vétusté ne compromet pas la solidité de l'édifice, seront maintenues, et que celles qui ne sont pas susceptibles d'être maintenues, soit pour cause de délabrement, soit pour cause d'adaptation bâtarde, seront renouvelées de façon à compléter et à consolider les parties respectées.

Cette restauration ne constituera donc pas une reconstruction, comme certaines personnes se plaisent à le faire croire; elle sera faite suivant le système appelé par les restaurateurs français « *le système des témoins* », système qui a toujours été le mien, depuis que je m'occupe de travaux de restauration, et que je préconise partout où j'ai l'occasion d'intervenir en raison de mes fonctions.

Loin de pousser aux restaurations radicales, je veille, autant que mon influence me le permet, à faire respecter les vestiges de notre art national à quelque époque qu'ils appartiennent; mes confrères ne l'ignorent pas.

Que l'on ne vienne donc pas dire que je veux me prêter à faire disparaître un monument, que j'affectionne plus que personne.

Voici en quels termes, mon distingué confrère, M. Paul Sain-tenoy, parlait de ce genre de restauration dans ses notes de voyages « Orléanais, Berry, Touraine, Blésois ».

« Je disais que, même de près, celui-ci (le château d'Amboise) » est intéressant. C'est que le beau monument a tellement souffert » des ravages du temps, de la guerre et des... architectes — *il* » *s'agit de ceux qui ont détruit des parties intéressantes* » *pour les remplacer par des banalités* — qu'il faut en beau- » coup d'endroits les yeux de l'imagination pour le reconstituer » en ses appareils moyen âgeux. Ceci n'est pas nécessaire pour » les parties dans lesquelles le talent de notre illustre et regretté » confrère, M. Ruprich Robert, a pu s'exercer et, avec une » patience de bénédictin, restituer le couronnement de la *Tour* » *des Minimes*, et rendre aux corps de logis leur allure primi- » tive.

» Ces restaurations sont des modèles du genre, chaque mou-  
» lure, chaque cordon conserve au moins une pierre noire de  
» vétusté, vénérable témoin de l'état primordial, car M. Ruprich  
» Robert s'est bien gardé de faire gratter — selon la coutume  
» de chez nous — les pierres en trop bon état pour être rempla-  
» cées. Loin de là, elles restent comme preuve de l'excellence  
» des restaurations — ce qui, au point de vue archéologique, est  
» très louable. »

Je le répète, Messieurs, ce système est le mien.

En second lieu, contrairement à ce qu'affirme M. Van Duyse, M. Cloquet n'a pas dit que ce serait un crime de songer à restaurer la Maison des Bateliers. Je n'ai pas mission pour répondre au nom de mon excellent confrère; toutefois, il doit m'être permis de rectifier une inexactitude. M. Cloquet a exprimé l'avis que ce serait un grand malheur de devoir aborder une restauration de la Maison des Bateliers, et de la voir remplacée par une œuvre absolument fraîche.

Or, nous sommes d'accord, parfaitement d'accord : oui, c'est un malheur d'être forcé de restaurer ce remarquable édifice, mais je me hâte d'ajouter, que d'après moi, ce serait un crime de l'abandonner au temps, et de le laisser s'émietter complètement ; de plus, ainsi que je viens de le dire, il n'est point question de le remplacer par une œuvre absolument fraîche.

Enfin, M. Van Duyse a déclaré, dans la séance du 5 avril dernier, qu'il était heureux d'apprendre que ce n'est pas l'édilité de Gand qui démolit cet édifice. Quelle est la signification qu'il faut attacher à cette remarque?

J'estime quant à moi, que, pour l'archéologue il doit être indifférent que ce soit le Gouvernement ou la Ville qui décide du sort des monuments anciens, et je n'aurais jamais songé à rappeler ici, si on ne m'y avait obligé, que la ville de Gand, la première, a fait des propositions d'achat, et qu'elle eût acquis la Maison des Bateliers à la condition de pouvoir *reconstruire entièrement* la façade. Si les négociations n'ont pas abouti,

c'est en grande partie grâce à l'intervention d'autres pouvoirs, qui se sont opposés à cette reconstruction intégrale.

Dans la même séance, M. Varenbergh a dit qu'il avait proposé de faire exécuter une copie de la Maison des Bateliers, et M. Vuylsteke, bien que restant toujours partisan de la restauration — et croyant devoir ajouter foi à ce qu'avait affirmé M. Van Duyse, à savoir que la démolition de la Maison des Bateliers était décidée — estimait pouvoir se rallier à l'idée de reconstruire la façade, à un autre endroit. M. le chanoine Van den Gheyn, de son côté, était d'avis que cette solution aurait été de nature à satisfaire à peu près tout le monde, mais que la proposition ne paraissait pas devoir être agréée, attendu que M. le Ministre devait utiliser la Maison des Bateliers pour les besoins de son administration.

Lorsque M. Hulin émit, le premier, dans cette enceinte, l'idée d'ériger à côté de la façade actuelle une nouvelle façade, idée exprimée antérieurement par deux de nos confrères, MM. Cloquet et Coppejans, M. Van Duyse le traitait de théoricien, et, faisant allusion aux copies des propylées d'Athènes, de la loge des Lanzas et du palais des Doges, élevés à Munich, il s'écriait : « Rien au monde n'est plus ennuyeux que la contemplation de ces édifices ».

Il n'est donc pas certain que la solution préconisée par M. Hulin eût été de nature à contenter à peu près tout le monde, comme le pense M. Van den Gheyn, car M. Van Duyse n'est pas seul de son avis.

D'ailleurs, chaque système a ses partisans, et pour ma part, si je ne rejette pas complètement l'idée dont je viens de parler, je persiste à croire que la restauration, telle que je l'entends, et telle que la comprennent les hommes qui ont pu examiner de près la façade, que cette restauration, dis-je, est préférable à tout autre système.

Car c'est une erreur de croire que l'on pourra conserver la Maison des Bateliers *dans son état actuel* encore 60 ou 80

ans, et l'on s'est trompé, lorsqu'on disait que l'édifice est vierge de toute restauration, de toute adaptation bâtarde, et que sa façade est sauve de toute mutilation.

Cette façade a subi des modifications importantes; le perron, notamment, a été remplacé par un escalier vulgaire sans caractère artistique; les seuils des fenêtres du rez-de-chaussée ont été abaissés et les meneaux modifiés d'une façon malheureuse; primitivement les six fenêtres du second étage étaient garnies de volets qui ont fait place à des châssis vitrés. Je ne parle pas de l'intérieur.

On a demandé qu'on conserve la façade pour l'étude, et qu'on la lègue à nos enfants, telle que nous l'avons reçue de nos devanciers.

Quelle ironie! maintenir des pierres qui s'effritent d'une façon effrayante, conserver un couronnement dont les agents atmosphériques auront bientôt raison!

Si on ne restaurait pas cette façade, nos enfants n'hériteraient que d'une bâtisse informe.

Oh! je sais que l'on a prétendu, ici-même, que les sculptures et les moulures sont parfaitement conservées, qu'elles apparaissent encore dans tout leur éclat, et résisteront encore longtemps aux outrages climatologiques. Erreur, MM.; des bases entières de meneaux sont rongées, et ont pour ainsi dire complètement disparu; les pinacles sont branlants et pas n'est besoin d'avoir recours aux outils du maçon pour les démolir; les rampants, malgré leurs goujons et leurs doguets, sont désagrégés, les gradins rongés, et, je n'hésite pas à le dire, une consolidation, quelle qu'elle soit, ne saurait conjurer les dangers de destruction. Le 3 mars de l'année dernière, un coup de vent a abattu le cul-de-lampe terminal et plusieurs parties de fleurons; d'autres fragments subiraient le même sort, si le pignon n'était pas, à l'heure qu'il est, protégé par un échafaudage et, avant peu, le temps aurait consommé son œuvre de décapitation.

Et malgré cela, on persisterait à prétendre que le pignon se



trouve en bon état, que l'on pourrait maintenir la Maison des Bateliers dans sa forme actuelle, et qu'il n'est pas nécessaire de la restaurer !

Le culte des œuvres d'art, écrivait justement M. J. Nève dans ses « remarques à propos de monuments d'art ancien », « le culte des œuvres d'art dégénérerait en superstition, s'il allait jusqu'à laisser crouler le temple sous prétexte de mieux le respecter ».

Tout le monde connaît l'Hôtel de Ville d'Audenarde, une des plus belles perles du trésor architectural de la Belgique; son beffroi, ce joyau de l'architecture flamande menace ruine, et cependant, tout comme les rampants de la Maison des Bateliers, ses étages supérieurs avaient été consolidés par des ancrages et des cercles de fer. L'Administration communale, ayant conscience de sa responsabilité, en a décrété la restauration.

Qui oserait dire qu'elle n'a pas fait son devoir? Oserait-on soutenir qu'au lieu de restaurer la magnifique couronne qui termine la tour, on dût se contenter d'en enlever les pierres qui menacent de tomber sur la tête des passants et laisser le temps achever son œuvre de destruction ?

Eh bien, il paraît, MM., que l'on trouve des personnes, au sein de notre société, qui préconisent cet abandon; or, remarquez le, ce sont précisément celles qui affectionnent passionnément les ruines; il s'en trouve bien parmi elles qui n'ignorent pas que la façade de la Maison des Bateliers est compromise, mais elles estiment que plus ses moulures et ses sculptures se dégraderont, et plus elles seront belles; plus elles seront frustes, écorchées, mutilées, et plus elles deviendront intéressantes. Pour elles, un monument n'est qu'une question de couleur et de patine. Ce sont les amoureux exclusifs du pittoresque et des ruines qui raisonnent ainsi, et je me garderai bien d'entamer une discussion avec eux, je n'essayerai pas de les convaincre qu'ils se trompent, et qu'ils perdent de vue le côté archéologique et le côté architectonique.



On vient d'avoir un nouvel exemple de cette incurie ; il y a à peine trois semaines, les pompiers de la Ville ont abattu, à coups de hâche, les colonnettes d'angle de l'échauguette flanquant l'intéressant pignon du musée communal.

Autant que vous, MM. — je m'adresse à mes contradicteurs — nous admirons la patine de nos vieux édifices, autant que vous nous aimons les pierres écornées et, nous les respecterons à la condition qu'elles ne soient pas une cause de destruction pour le monument lui-même.

Feu M. Wagener, dont personne ici ne contestera le sentiment artistique, ni le goût affiné, n'aurait pas partagé notre manière de voir, et plusieurs des membres qui sont encore de notre cercle et qui semblent, aux yeux de quelques-uns, être des adversaires de toute restauration, ne sont certes pas d'accord avec nous.

En effet, M. le chanoine Van den Gheyn, un des dévoués secrétaires de la société, disait, dans la séance du 1<sup>er</sup> avril 1895, répondant à M. Vuylsteke : « Je vous en prie, MM., pas d'équivoque. Je crois avoir clairement dit que, si nous défendons le » maintien de l'état actuel de la Maison des Bateliers, c'est parce que nous avons la conviction profonde que cette façade ne » tombera pas en ruines de sitôt. M. Vuylsteke vient de rappeler la restauration de la Halle aux Draps, du château des Comtes et d'autres encore, j'admets ces restaurations. Et pour » quoi ? Parce que de ces édifices il ne restait plus rien. Dans » ce cas, une restauration s'impose. La Maison des Bateliers ne » se trouve pas dans ce cas. Nous ne nous opposons pas à ce » qu'on restaure cette façade, mais en conscience, nous devons » déclarer que nous ne croyons pas qu'elle menace ruine. »

Dans la même séance, M. le Vice-Président Varenbergh déclarait admettre le principe de la restauration des monuments ; enfin, notre vénéré Président résumant parfaitement le débat s'exprimait en ces termes : « Ce qui sépare donc les deux catégories de membres, c'est une question d'opportunité. Les uns » croient que le moment de la restauration est venu, les autres

» croient qu'il peut être remis. Mais, tous nous sommes d'accord pour déclarer qu'on ne peut laisser tomber un monument de cette valeur en ruines, et qu'il faut le restaurer au moment psychologique, si je puis m'exprimer ainsi. »

Je termine, MM., en déclarant que j'ai la conviction profonde que ce moment est venu, et que si l'on tardait plus longtemps à mettre la main à l'œuvre, il serait peut-être passé et, je dis à mes contradicteurs, que, s'ils avaient la responsabilité de la situation, ils approuveraient la décision prise par M. le Ministre des chemins de fer, et se rangeraient du côté des partisans de la restauration. (*Applaudissements.*)

**M. Hermann van Duyse.** Je demande la parole.

**M. le Président.** Je regrette de ne pouvoir vous la donner; c'est malgré moi, je tiens à le déclarer, que M. Mortier a pu parler aujourd'hui de cette question. Nous passons à l'ordre du jour. La parole est à M. Mortier qui a promis une communication sur les anciennes carrières de Baelegem.

## I.

### Communications sur les recherches faites dans les anciennes carrières de Baelegem.

**M. Mortier.** Messieurs, me conformant au désir exprimé par notre honorable Président, je viens vous fournir quelques détails sur les fouilles effectuées récemment aux anciennes carrières de Baelegem.

La pierre de Baelegem recommence à faire parler d'elle. Ce magnifique grès a servi à ériger, à Gand et dans les environs, quantité de monuments; toutefois, c'est une erreur de croire que toutes les pierres blanches que l'on rencontre dans les constructions, élevées en Flandre au moyen-âge, proviennent de Baelegem.

Vous savez tous, MM., qu'anciennement, on n'employait géné-

ralement que les matériaux pierreux existant à proximité du lieu où le monument était élevé, et qu'il n'y a guère d'exception à cette règle, que lorsqu'un cours d'eau navigable ou un autre moyen de transport facile, reliait le lieu de gisement au lieu où la construction s'effectuait.

C'est ainsi que de nombreux édifices civils et religieux de notre province, datant de l'époque romane et du XIII<sup>e</sup> siècle, et se trouvant aux bords de l'Escaut ou de la Lys, sont construits en pierre de Tournai.

La pierre blanche, appelée communément pierre de Baelegem, appartient à l'étage lédien, qui s'étend dans les collines situées entre Gand, Alost, Bruxelles et Louvain.

D'après les géologues, les pierres provenant de ces divers endroits appartiennent à une même formation; toutefois, il résulte d'observations éparses que j'ai faites dans la province, que leur couleur et leurs dimensions sont différentes.

Les pierres extraites à Baelegem, Oosterzeele, Gysenzele et Landscauter, présentent généralement un ton gris, légèrement verdâtre, cela est surtout vrai pour les deux bancs inférieurs; celles provenant des environs d'Alost, de Lede et de Borsbeke, notamment les pierres de grandes dimensions sont d'un ton plus jaune et assez foncé.

On reconnaît facilement ces dernières à la cathédrale de St-Bavon, et aux églises de St-Michel et de St-Jacques, où elles ont été employées pour les encadrements de certaines fenêtres, et aussi à l'église St-Pierre.

Les pierres prises dans les gisements de Baerdegem et de Meldert, — car il paraît que là aussi il existait autrefois des carrières, — pierres qui ont servi à la construction des églises de ces villages, ainsi qu'à celles d'Audegem et de Mespelaere, diffèrent également, d'après moi, de ton, mais très légèrement de celles provenant de Baelegem et de Lede.

Il en est de même du grès trouvé dans les environs de Ninove qui semble avoir été un centre d'exploitation. Parmi les églises

de cette contrée, dans lesquelles on a employé le grès dit lédien, je citerai : Neygem, Meerbeke, Aspelaere, Voorde, Appelterre-Eychem, Santbergen et la charmante petite église de Nieuwenhove, dont les parements ont pris une patine superbe.

Quant à la date de la découverte des gisements, elle remonte vraisemblablement au XIII<sup>e</sup> siècle et peut-être au XII<sup>e</sup> siècle.

Nous voyons, en effet, le grès lédien mis en œuvre au XIII<sup>e</sup> siècle à la cathédrale de St-Bavon à Gand, au château de Laerne, aux églises d'Oordegem, d'Audegem, de Baerdegem, de Hofstade, et de Mespelaere.

Mais leur emploi fut généralisé au XV<sup>e</sup> siècle; c'est vers cette époque que la pierre de Baelegem, de Lede, etc. se répand dans l'Ouest et le Nord de la province, où jusqu'alors on n'avait fait usage que de la pierre de Tournai, de la brique et des rognons de pierres blanches, appelés vulgairement " Zandsteen " ou " Veldsteen "; c'est le cas notamment pour les églises de Stekene et de Saffelaere dont les chœurs et les transepts appartiennent au XV<sup>e</sup> siècle et sont en grande partie, en grès lédien, tandis que les nefs, qui datent du XIII<sup>e</sup> siècle, sont construites en briques et en pierre de Tournai.

Je pourrais, MM., multiplier les exemples, mais je ne veux pas abuser de votre temps, cette introduction étant déjà trop longue.

En vous soumettant ces quelques observations, j'ai uniquement pour but d'y attirer l'attention des membres compétents de notre société et particulièrement des historiographes et des géologues.

Je termine, MM., par une courte description des fouilles faites récemment à Baelegem.

On les disait épuisés les gisements de Baelegem, et je me rappelle qu'il y a 18 ou 20 ans, lorsqu'il s'agissait de restaurer la salle du peuple de l'Hôtel de Ville d'Audenarde, le surveillant des travaux que l'Administration communale avait envoyé faire une investigation à Baelegem, revint les mains vides en disant : " il n'y a plus rien ".







La carrière ouverte par M. Wauters venait en effet d'être abandonnée; l'exploitation paraissait onéreuse, les communications étaient difficiles, et les commandes rares.

Toutefois, contrairement à ce que beaucoup de personnes croyaient, il se trouvait encore des bancs de grès sous le terrain asschien de Baelegem. C'était l'avis de M. le professeur Renard, que mon confrère M. Cloquet et moi, avons cru utile de consulter.

Fort de l'avis de cet éminent géologue, guidés et assistés par lui, nous avons entrepris des fouilles, sous les auspices de M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

On voit encore en bien des points, des talus et des fonds où se trouvaient d'anciennes carrières, mais les éboulis naturels, le remblai dû au travail de l'homme, et la végétation recouvrent ces exploitations abandonnées.

C'est dans le talus d'une ancienne carrière à ciel ouvert, située au lieu dit « Bragt », au Sud-Est de l'église de Baelegem, et à 2 kilomètres environ de la gare de Baelegem-village, que nous avons fait pratiquer à travers les terres recouvrant la roche, une tranchée qui nous a permis de dresser la coupe des bancs, de relever leur position et de constater leur puissance.

Les deux figures que nous reproduisons ici représentent, l'une, une coupe transversale, et l'autre une vue perspective de la tranchée telle qu'elle se présentait à la date du 18 décembre 1897.

En voici la description :

La pierre offre trois couches à peu près horizontales.

La première, portant le n° I, régissant à la cote 6<sup>m</sup>75, est formée d'un grès grossier et coquillier de 0<sup>m</sup>36 à 0<sup>m</sup>46 d'épaisseur, y compris le bousin. Ce gisement est recouvert de limon gris, d'argile sableuse, de sables glauconifères et fossilifères.

(En I' vous voyez un bloc détaché du premier banc.)

La seconde couche portant le n° II, située 3<sup>m</sup>37 plus bas, n'a que 0<sup>m</sup>16 à 0<sup>m</sup>30 environ de puissance, et offre une structure plus compacte.



Enfin, à une profondeur de 0<sup>m</sup>62 au-dessous de la seconde, s'étend un banc, n<sup>o</sup> III, d'excellente qualité, mais d'une faible épaisseur, 0<sup>m</sup>16 à 0<sup>m</sup>22.

C'est une pierre qui, par l'homogénéité de sa structure, sa résistance à la charge et aux intempéries, et la beauté sans rivale de sa couleur, ne le cède à aucune pierre calcaire; elle est susceptible d'être taillée et sculptée, comme le prouvent les essais que nous en avons faits, et les spécimens qui se trouvent devant vous.

Le premier banc est séparé du second par du sable lédien coquillier; entre le deuxième et le troisième, on trouve du sable blanc fossilifère; enfin, à 0<sup>m</sup>50 sous ce dernier on rencontre le sable panisélien.

Le banc supérieur présente une particularité intéressante et qui explique une pratique suivie par les constructeurs du XVI<sup>e</sup> siècle.

J'avais constaté, en effectuant des travaux de restauration, à la cathédrale de St-Bavon, que, dans la maçonnerie primitive, plusieurs pierres, notamment des arcatures aveugles et des résilles de fenêtres, étaient placées en délit, et que ces pierres n'offraient pas la même structure sur toute leur épaisseur.

Après avoir fait des recherches à Baelegem, et en y regardant de près, j'acquis la conviction qu'elles devaient provenir du banc supérieur du grès ledien.

D'autre part, l'examen du même banc considéré sur place, révèle cette particularité que sa face supérieure offre la même structure homogène et fine qui caractérise le banc du fond tout entier, et que cette structure excellente règne sur toute la face supérieure sur une épaisseur variant de 0<sup>m</sup>10 à 0<sup>m</sup>22.

Il ne faut pas croire cependant que les praticiens du XVI<sup>e</sup> siècle aient toujours placé ces pierres avec leur partie homogène à l'extérieur.

Ainsi, à la Maison des Bateliers, quantité de pierres posées en délit présentent leur partie coquillière à front de la façade. De

plus on peut constater que, dans un grand nombre de monuments et constructions particulières érigés à Gand, notamment à la cathédrale de St-Bavon, à l'église St-Michel, à l'Hôtel de Ville et à la Maison des Bateliers, on a mis en œuvre, concurremment avec des pierres du second et du troisième gisement, une grande quantité de pierres du banc supérieur, sans même prendre la précaution d'en enlever tout le bousin.

Il est permis de dire que, c'est à ces diverses circonstances et particularités, que la plupart de ces monuments doivent une partie de leur irrégularité de patine, qui n'est pas exempte d'un certain charme pittoresque.

Les échantillons de pierres des carrières de Baelegem, que j'ai tenu à mettre sous vos yeux, vous permettront de juger de la nature du grès lédien fraîchement extrait.

Vous avez d'abord une pierre appartenant au premier banc, avec la partie homogène à la surface supérieure, la partie coquillière en dessous et le bousin.

Puis, une pierre du deuxième banc et une pierre du banc inférieur, voisin du sable panisélien, dont il semble avoir emprunté la teinte.

Enfin une pierre sculptée. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** Nous remercions M. Mortier de son intéressante communication. Il nous a fait connaître la partie inférieure de la province à nous, qui nous occupons toujours de la partie supérieure. Cette partie inférieure est généralement trop peu connue, et nous sommes très reconnaissants à notre honorable confrère d'avoir bien voulu nous donner quelques notions à ce sujet.

La parole est à M. Van den Heuvel.

**M. Van den Heuvel.** Un seul mot de préambule Messieurs. Ce que je vais vous dire, en quelques paroles extrêmement rapides, ne mérite pas vraiment le nom trop prétentieux et trop flatteur de conférence; ce n'est pas même une causerie que je vous promets. Ce sont seulement des souvenirs de voyage.

J'ai parcouru, en 1886, l'Espagne ; il m'en est resté une impression bien forte et bien vive et mon désir serait de vous faire partager un instant mon admiration. J'ai rapporté quelques photographies, et des amis obligeants ont bien voulu compléter ma collection. De là m'est venue la pensée de faire, au moyen de ces clichés, une sorte de petit voyage rétrospectif et de vous donner quelques notes sur *l'art mauresque en Espagne*. Ce n'est pas l'homme compétent, l'archéologue, l'artiste, qui va vous guider dans sa tournée, c'est le voyageur qui tâchera, avec le concours d'un bienveillant ami, de parler, non seulement à vos oreilles, mais aussi et surtout à vos yeux.

\* \* \*

Messieurs, je n'ai pas à vous faire ici un cours d'histoire préalable. Vous savez tous que Mahomet, par ses brûlantes prédications, a poussé véritablement toute l'Arabie au dehors de ses vieilles limites. Il a donné aux Arabes une force d'impulsion extraordinaire, et nous les voyons marcher à la conquête du monde. Mais ces fougueux guerriers n'étaient ni artistes, ni architectes, et lorsqu'ils arrivaient à vouloir construire, ils se pénétraient de ce qui existait sous leurs yeux. Ils reprenaient les formes déjà adoptées, tout en les modifiant et les développant suivant le génie particulier de leur race.

A l'époque des premières grandes conquêtes Arabes, il y avait deux grandes civilisations artistiques en présence. L'une était la civilisation ancienne, qui venait de Rome et qui avait été surtout façonnée par les modèles Grecs; l'autre venait de Bysance, elle s'avavançait vers la préciosité.

Les sanctuaires se trouvaient encore être, pour la plupart, du type de la basilique latine. Le type nouveau, celui de l'église de Sainte Sophie, commençait cependant à se répandre, mais il exigeait une assez grande hardiesse de construction.

Arrivé en Egypte, le général Amrou eut l'ambition d'élever une grande mosquée au Caire même. Il bâtit la grande basilique



musulmane d'Amrou. Ce qu'il y a d'original dans cette construction due probablement à des architectes coptes, c'est la tendance que l'on a eue de vouloir faire une église d'une étendue considérable. Pour arriver à ce résultat, on a multiplié les nefs. Les colonnes ont été empruntées à des édifices existants. Des piliers de pierre ont été superposés au-dessus des chapiteaux, et on a surélevé les arcs. L'influence byzantine s'est mêlée à l'influence latine. Cette première basilique arabe servit, peut-on dire, de modèle à celles qui furent élevées en Espagne quelques années plus tard, après la conquête.

Nous sommes en 711. Les Arabes traversent l'Espagne comme une véritable trombe. Ils courent à travers la péninsule du sud au nord, franchissent les Pyrénées, et menacent de se répandre sur l'Europe centrale, lorsqu'ils sont arrêtés par les troupes de Charles Martel.

En Espagne même se fonde un khalifat très puissant et qui acquiert son indépendance sous Abdérame. Le centre de ce khalifat est Cordoue. Abdérame y fit construire une mosquée immense, et Cordoue devint une des villes les plus florissantes de l'Espagne et même du monde. Aujourd'hui, bien déchue, comptant à peine 50,000 âmes, elle n'offrirait presque plus d'intérêt, si elle ne possédait, comme une relique, la vieille mosquée, ce monument remarquable entre tous. Abdérame avait voulu que la mosquée en imposât suffisamment par sa grandeur et sa beauté, pour que les pèlerins musulmans ne fussent plus tentés d'aller au loin jusqu'à La Mecque.

L'extérieur du monument est d'une simplicité qui ne permet pas de soupçonner tout d'abord sa magnificence. Le voyageur arrêté à l'extrémité du pont, et qui regarde Cordoue étalée le long du fleuve, n'aperçoit qu'une construction massive, très étendue, et au centre de laquelle s'élève aujourd'hui la cathédrale renaissance, que Théophile Gautier appelle si justement une verrue architecturale.

Le plan de la mosquée qui embrasse dans son ensemble une

superficie de 176 mètres sur 124, était commandé par les circonstances. Il s'agissait d'une église musulmane ; dès lors, il fallait, à l'entrée, des fontaines et des bassins destinés aux ablutions. Aussi le plan comprend d'abord une cour, ou plutôt un jardin, dont le centre est occupé par un vaste bassin. Puis, vient la mosquée proprement dite, qui mesure 116 mètres sur 124. Elle a été commencée en 756 et achevée en quelques années. Mais elle reçut, à diverses reprises, des agrandissements importants. Elle ne comprenait primitivement que onze nefs séparées les unes des autres par des rangées, ou des séries de colonnes formant 15 travées. Successivement on prolongea les alignements de colonnes et on ajouta de nouvelles nefs. Il y a aujourd'hui 19 nefs et 36 travées. Au fond du temple, à l'extrémité de la 6<sup>me</sup> nef, se trouve le *Mihrab* ou sanctuaire.

Après la conquête de Cordoue par les catholiques, en 1236, ceux-ci croient à la nécessité de faire dans la mosquée même, de grands changements afin d'y établir une vaste chapelle et un chœur. Trois siècles plus tard, cette église interne, on pourrait dire « cette clairière », semble trop peu spacieuse, et on établit une cathédrale catholique considérable, au centre même de la mosquée. De sorte qu'à l'heure actuelle l'enceinte de la vieille construction comprend tout à la fois les restes de la mosquée et deux églises catholiques. Et, si vastes sont ces restes, qu'au premier abord ils absorbent toute l'attention ; on ne s'aperçoit pas des actes de vandalisme qui ont été commis. Ce n'est qu'après avoir fait un certain parcours, qu'on remarque les grandes chapelles et le grand chœur, qui viennent déparer la symétrie de l'édifice.

La principale porte d'entrée s'appelle la « Porte du Pardon ». Elle a conservé ses dessins, et à la partie supérieure, à droite et à gauche, on voit les armes de la ville de Cordoue.

Pénétrez, vous arrivez dans la cour-jardin qui s'appelle la Cour des Orangers, à cause des immenses orangers qui y ont été plantés ; aujourd'hui, encore, on y rencontre de superbes arbres.

Sur le mur d'enceinte se dresse une tour de style renaissance, élevée en remplacement de la tour mauresque, qui a été détruite par un tremblement de terre en 1593. Si l'on veut se faire une idée de ce qu'était probablement jadis la tour primitive, il faut aller à Séville, où la tour mauresque de la mosquée a été conservée.

C'est une masse carrée qui s'élevait à 50 mètres de hauteur et que les Maures, dans la pensée d'alléger son apparence, avaient garnie de dessins en losanges. A la renaissance, on l'a complètement modifiée dans son aspect par la suppression de l'ancienne toiture, et par l'ajoute d'une nouvelle construction surmontée d'une immense statue qui forme girouette, et qui a donné son nom à l'édifice (Giralda).

Mais revenons à Cordoue et pénétrons dans la mosquée elle-même. Jadis la mosquée s'ouvrait sur la Cour des Orangers par toutes ses nefs; elle tirait de là principalement sa clarté. On a fermé la plupart de ces entrées.

La vue générale de l'intérieur du monument donne l'impression d'une forêt de colonnes. Ces 19 nefs séparées les unes des autres par de longues enfilades de colonnes, forment un coup d'œil véritablement surprenant. Ce qu'il y a de particulièrement original ici, c'est qu'après avoir repris le plan de la mosquée d'Amrou et l'avoir considérablement étendu, on a trouvé un dispositif fort ingénieux pour les arcatures qui devaient supporter le plafond plat. Au lieu de ne relier les colonnes que par une seule arcature de construction massive, on en a superposé deux qui sont légères, indépendantes, et qui ont la forme du fer à cheval, cette forme qui va devenir classique dans le style arabe.

La plupart des colonnes sont des colonnes anciennes prises à divers édifices. Leurs chapiteaux ne sont arabes, ni de style, ni de configuration; ils rappellent plutôt un style grec abatardi, et le genre wisigoth.

Il y a dans cette cathédrale une chose que la photographie ne peut rendre, c'est le beau jeu de la lumière et des couleurs. La

photographie rend dans une certaine mesure les traits noirs et les ombres, mais encore ne faut-il pas oublier à ce point de vue que l'aspect présent n'est pas l'aspect de jadis ; actuellement, la lumière tombe d'en haut par certains endroits et par plaques. Autrefois, au contraire, comme je le disais tout à l'heure, la lumière arrivait, abondante et en oblique, de la cour des orangers et se projetait vers l'intérieur. Suivant la coutume, des milliers de lampes étaient suspendues à toutes les arcatures. Le plafond était un plafond plat en bois de mélèze, très ornementé. Mais, il est tombé en ruines, et au 17<sup>e</sup> siècle, quand on fut obligé de le remplacer, on construisit des voûtes tout en établissant à certains endroits, de petites coupes qui laissent descendre la lumière. La plupart des arcatures ont été en ce siècle polychromées par des rayures rouges sur fond blanc. Le pavement est en méchantes briques, tandis qu'autrefois, d'après les descriptions qu'en ont laissées les auteurs arabes, il devait être en carreaux de faïence colorés.

Malgré ces dégradations, la mosquée produit encore un effet saisissant.

Si nous nous plaçons à l'extrémité de la 6<sup>e</sup> nef qui est un peu plus large que les autres, et mérite à peine qu'on la distingue par le nom de grande nef, nous apercevons dans le fond et dans un encadrement en fer à cheval, le sanctuaire des sanctuaires, le *Mihrab*. Il est précédé par un emplacement assez dégagé, séparé des nefs par un enchevêtrement d'arcatures trilobées, et éclairé par le haut. C'est là que se trouvait le *Mimbar*, ou la chaire du haut de laquelle on lisait des passages du Coran.

Le *Mihrab* a la forme d'un octogone. Il avait été fermé au moment où les Maures durent quitter Cordoue. Vers 1816, on a ouvert la muraille, et on s'est trouvé devant le vieux *Mihrab* parfaitement conservé. Là était placé jadis un des exemplaires les plus précieux du Coran, écrit par Othman, et que les musulmans vénéraient en en faisant à genoux sept fois le tour. Les parois sont très ornées et la voûte en forme de conque, est creusée dans un bloc de marbre.



Nous ne pouvons quitter la mosquée sans jeter au moins un regard aux modifications, qui furent introduites par les chrétiens. Au moment où après s'être emparés de la mosquée, ils la transformèrent en cathédrale, ils firent un premier chœur à l'endroit où se trouve la chapelle dite Villaviciosa. Les arcatures qui le séparent de la nef, rappellent le style mauresque; elles ont été faites en 1260. C'est le style de la décadence, le style appelé *mudejar*.

La grande cathédrale catholique construite en 1522 est assez considérable; elle mesure 53 mètres de long sur 15 de large, et comme dans toutes les grandes églises espagnoles, le chœur y est séparé de la chapelle principale. Il y a, dans ce chœur, de très belles stalles. Bien que, par endroits, l'ornementation soit un peu chargée, l'ensemble est néanmoins de bon goût, et on l'admirerait peut-être, si on n'était vexé de le trouver dans la mosquée.

On dit que Charles-Quint venant voir les travaux, qu'il avait autorisés malgré l'opposition de la ville, dit à l'archevêque cette parole profondément juste : « Vous avez remplacé ce qu'on ne voit nulle part, pour y mettre ce qu'on voit à peu près partout. »

Les Arabes ont repris encore quelquefois pour leurs églises le type de la mosquée de Cordoue, mais, en somme, ce type ne resta pas longtemps en honneur. Une des principales imitations est celle de Kairouan.

Kairouan fut pour les musulmans une des villes saintes; on attacha grand prix à sa mosquée, et cependant nous n'y retrouvons pas la perfection que nous avons admirée à Cordoue.

Le type de la vaste basilique fort étendue, après avoir débuté à Amron au Vieux Caire, après avoir été conduit à son apogée à Cordoue, s'éteint dans les basiliques du genre de celles de Kairouan, qui reste, aujourd'hui encore, une des plus importantes du nord de l'Afrique. Dorénavant, les Arabes vont se rattacher au style de Byzance, c'est-à-dire au système des grandes coupes, que l'église Ste-Sophie a mis en honneur et en vogue.



En Espagne, ils ont laissé, dans quelques villes, des modèles de petites mosquées et de synagogues, car les architectes maures bâtissaient pour les juifs.

A Tolède, notamment, il faut citer une petite chapelle, celle dite du « Christ de la lumière », avec son arcature si originale et ses vieux piliers massifs.

A Tolède à signaler également un autre monument qui offre le même aspect, mais qui est plus vaste et qui impressionne vivement; c'est la vieille synagogue, aujourd'hui transformée en temple catholique, et qui s'appelle « Sainte Marie la Blanche ». Cette église a 5 nefs, de gros piliers octogones et d'élégants arcs en fer à cheval. La frise qui court à la partie supérieure, est remarquable par la beauté de son dessin.

\* \* \*

De la mosquée passons au palais-forteresse. Quittons Cordoue pour Grenade et l'Alhambra.

La ville de Grenade se trouve aux pieds des contreforts de la Sierra Nevada. Trois grands monts la dominant. L'un est occupé par les tours vermeilles, un autre par l'Alhambra, un troisième par le faubourg d'Albaicin.

L'Alhambra, avec ses grandes tours et son enceinte fortifiée, règne sur la ville de Grenade. Pourquoi ce nom d' « Alhambra », qui veut dire « la rouge »? C'est qu'au soleil couchant le monument qui, d'ordinaire, a une teinte terre glaise, prend une coloration jaune-rouge, et que Gautier compare à la coloration qu'offre le pain bien grillé.

Pour bien comprendre ce qu'est l'Alhambra, il faut examiner le plan terrier, et y suivre tout le tracé de l'enceinte fortifiée. C'est un plateau considérable qui a une forme allongée. A l'extrémité vers Grenade la forteresse de l'Alcazaba. Au centre à peu près un quadrilatère; c'est le palais qu'a voulu construire Charles-Quint, et auquel on n'a pu mettre la main qu'en abîmant une partie des anciennes constructions de l'Alhambra. Tout près

et longeant l'enceinte, le palais royal des rois maures dans lequel il faut distinguer trois parties, parce qu'elles datent de trois califes différents.

La partie la plus ancienne du côté de l'Alcazaba a été commencée en 1309; une autre partie, celle qui se trouve au centre, a été construite en 1333, et enfin la partie de gauche, celle de la Cour des Lions, a été élevée sous Mahommed V vers 1354.

Lorsqu'on voit l'Alhambra du Généralife, on jouit d'une remarquable vue d'ensemble. Dans le fond apparaissent les maisons de Grenade, puis la grande plaine de Vela, puis l'enceinte du palais entrecoupée par de grandes tours carrées; à l'intérieur, une variété de bâtiments qui constituent le palais même de l'Alhambra. Aujourd'hui, qu'il n'y a plus lieu de songer à la défense guerrière, on a laissé pousser les arbres, et leur verdure encadre la perspective, et lui donne une note pittoresque.

Si l'on désire se faire une idée de ce qu'a pu être l'Alhambra, il faut consulter l'un ou l'autre essai de reconstruction, par exemple le dessin qui a été fait par un architecte français, M. Besnard, pour le volume de M. Lagrèze. Il y a peut-être bien quelque fantaisie dans les travaux de ce genre, mais ils sont utiles par la précision qu'ils donnent à nos idées générales.

Pour entrer dans l'Alhambra, la première grande porte qu'on doit franchir est la « Porte de la Justice », massive, carrée, haute, ayant perdu ses créneaux, mais conservant néanmoins un aspect très énergique. Sur la pierre de la clé de voute, une main a été taillée. C'était un symbole musulman, en même temps un talisman, car la main signifiait la mise en fuite des ennemis.

Le plan de la tour nous indique que l'entrée est oblique. La première entrée se rétrécit tout à coup; on franchit une petite porte, puis on tourne à droite. A droite et à gauche de la porte intérieure il y a de petites colonnettes avec des chapiteaux intéressants.

Une autre tour mauresque curieuse à mettre en comparaison et

qui était une entrée de ville, est la porte de Tolède, appelée la « Porte de Visagra ». Elle a été bien entretenue. Elle nous fait comprendre ce que devaient être autrefois ces tours d'enceinte fortifiées. Les crénaux sont terminés en pyramides. Nous retrouverons ces mêmes crénaux à l'Alhambra à la tour de Los Picos.

Ce n'est pas que ces grandes tours soient superbes, détachées ainsi de leur cadre naturel, isolées et vues en photographie, mais à Grenade, leur physionomie dans l'ensemble de l'enceinte, leur caractère dominant au haut du plateau, la patine des siècles, la verdure et le soleil, tout leur donne un cachet qui est plein de poésie.

La rudesse de la forme extérieure ne révèle pas du tout la beauté des appartements intérieurs. Voyez par exemple les appartements de la tour de « Las Infantas » avec leurs voûtes en stalactites et leurs riches décorations.

Voyez encore ceux de la tour de « la Captive », qui offrent des dessins d'une grande pureté et d'une superbe harmonie.

Nous passons par une deuxième porte, la « Porte du Vin », ainsi nommée parce que c'était dans ses environs que se payait l'octroi sur le vin.

Nous arrivons devant le fameux palais de Charles-Quint, dont je vous parlais il y a un instant. Il a la forme d'un quadrilatère. La façade est ornée de beaux bas reliefs. Mais pourquoi faut-il que ce palais nous ait fait perdre une partie de l'Alhambra? Charles-Quint se laissait certainement aveugler par le manque de goût de son époque pour les chefs-d'œuvres antérieurs; s'il y avait réfléchi, il aurait pu s'adresser à lui-même le compliment qu'il faisait à l'archevêque de Cordoue, et se dire qu'il avait placé en cet endroit ce qui se trouve un peu partout, pour démôlir ce qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Il est intéressant de visiter le palais de l'Alhambra, en suivant autant que possible l'ordre chronologique de la construction.

La partie la plus ancienne comprend une cour intérieure et un petit sanctuaire; le reste a été détruit.

Dans la cour intérieure, dite « Patio de la Mesquita » se voit une très belle façade garnie au bas d'azulejos, décorée avec grande richesse et surmontée de stalactites à la corniche.

La « Salle de la Mosquée » est un ancien oratoire du palais. La fenêtre donne sur l'extérieur. Très élégante l'ornementation des murs!

Certaines personnes trouvent parfois que les dessins de l'Alhambra ne sont pas suffisamment creusés, fouillés, et qu'ils n'ont guère de saillie, et puis qu'ils ne sont pas taillés dans un beau matériel, qu'ils ne donnent pas une impression de richesse. Il est vrai que le matériel n'est pas luxueux : au moyen de moules en plomb on a frappé les dessins dans le stuc ou le plâtre. Mais ce qu'il faut admirer, c'est la conception du dessin, c'est sa pureté, c'est son harmonie, et cette féconde variété qui le diversifie de place en place. Ajoutez que la polychromie est du meilleur goût, qu'elle rehausse l'élégance des lignes et accentue les différences des motifs.

Ce qui a donné à cette petite place le nom de mosquée, c'est la niche qu'on y voit et qui forme un Mihrab superbe. Tous les détails sont à remarquer.

Quoique fort partisans des dessins du genre adopté par les Coptes, les Arabes et les Maures, les Turcs n'ont pas réussi, au moins en général, à obtenir une égale perfection. Voici le *Mihrab* de la mosquée Yechil Djami à Brousse; il contraste fortement avec le style de celui de Cordoue, ou de l'Alhambra. On y a fait un véritable abus du feuillage qui dégénère en fouillis, tandis qu'en Espagne le dessin reste clair, harmonieux; il y a peu de feuillage, et en outre celui-ci est presque toujours de forme conventionnelle.

La deuxième partie de la construction renferme la « Cour des Myrtes » et la « Salle des Ambassadeurs. »

Dans la cour dite des Myrtes à cause des platesbandes de myrtes qui y avaient été plantés il y a au centre un grand bassin de forme allongée, qui semble avoir été destiné à répandre un peu

de fraîcheur dans cette cour où donnaient, à droite et à gauche, les fenêtres des appartements privés.

Les galeries des deux extrémités présentent de belles arcatures, de légères colonnes avec d'élégants chapiteaux, mais qui n'ont pas encore la grâce de ceux de la Cour des Lions

Au fond de la Cour des Myrtes, au dessus des toitures, se voit la masse imposante de la tour de Comarès. C'est dans cette tour que se trouve la Salle des Ambassadeurs. Tout à l'entrée, des deux côtés du vestibule, des niches ont été creusées. On les appelle des Baboucheros, comme si elles devaient recevoir les « babouches » des visiteurs, alors que dans la réalité elles renfermaient ou les cruches d'eau fraîche, ou des vases de fleurs. Des fleurs et de l'eau, sous un climat aussi chaud que celui de Cordoue ou de Grenade, c'est ce que l'étranger se voit toujours offrir avec plaisir.

La Salle des Ambassadeurs est la seule grande salle du palais. L'éclairage en est mauvais; la salle est très haute et la photographie est difficile à réussir dans ces conditions.

Si dans l'Alhambra même, on rencontre peu de vastes pièces, c'est que jadis, le seul souci était de ne faire de grandes places que pour les réceptions politiques. Dans la vie privée, on n'invitait guère, et on aimait à vivre chez soi presque à l'étroit. Il faut bien le dire, dans nos anciens châteaux, la plupart des appartements étaient également très petits. Il n'est donc pas étonnant qu'à cette époque, et dans ce palais de l'Alhambra soumis aux idées orientales, on ne trouve que des places assez restreintes.

La Salle des Ambassadeurs est célèbre par divers événements historiques. C'est là que le dernier roi de Grenade a fait ses adieux à ses derniers fidèles, et c'est là également que Christophe Colomb a déroulé ses plans de conquête du Nouveau Monde à Ferdinand et Isabelle.

Mais arrivons à la troisième partie de la construction, qui est la plus belle, la mieux réussie, et qui contient la « Salle du Divan »,



la « Salle des deux Sœurs » avec le « Boudoir de la Sultane », et la fameuse « Cour des Lions. »

La « Salle du Divan » est près de la Salle des Bains. Les bains ont toujours été en très grand honneur chez les Orientaux et, à côté de la salle de bain, il est de règle de placer une salle de repos. C'est une salle de repos que celle appelée ici la Salle du Divan. La couchette est ingénieusement disposée dans une double alcôve.

Puis vient la salle des « Deux Sœurs », ainsi appelée parce qu'on y rencontre deux grandes dalles de marbre blanc, qui sont absolument pareilles.

Cette salle est une des plus remarquables tant par son ornementation que par ses points de vue. Elle était la résidence de la sultane. On remarque de belles fenêtres à la partie supérieure ; les voûtes sont des stalactites formées par des millions de cellules, qui s'avancent les uns en dessus des autres en encorbellement. On y jouit d'une perspective éloignée du côté de la cour de la fontaine des Lions, et d'une autre fort gracieuse du côté du mirador.

C'est là qu'on a trouvé, dit-on, le très beau vase qui s'appelle le vase de l'Alhambra. Malheureusement, il a perdu une de ses anses. Le fond est de couleur jaune, les ornements et inscriptions sont en bleu et or. Il a une hauteur d'environ quatre pieds. C'est une pièce superbe de finesse ; elle provient peut-être de la grande fabrique de faïence, qui fut établie à Malaga en 1350.

Vient ensuite un petit pavillon extrêmement riant, nommé le « Mirador de Daraxa ou de Lindaraja » ; c'est vraiment le boudoir de la sultane.

A comparer les azulejos, ou carreaux de faïence colorés, qui forment à cet endroit de beaux dessins, avec ceux que l'on rencontre dans les autres salles de l'Alhambra et qui complètent si bien l'ornementation polychrome.

Retraversons la Salle des deux Sœurs ; à l'opposé du Mirador de Lindarja se trouve la « Cour des Lions. »

La cour a 30 mètres sur 15. D'après la tradition, elle aurait été construite par le même architecte qui a fait la salle des « Deux Sœurs ». C'est assurément la partie la plus parfaite, la plus féerique de l'Alhambra. Les colonnettes de marbre blanc sont hautes, fluettes; elles sont surmontées de chapiteaux de la forme mauresque classique, et d'arcatures extrêmement surélevées.

La Cour des Lions forme un grand parallélogramme dans lequel s'avancent, aux deux extrémités, deux pavillons.

L'ornementation des murailles est extrêmement compliquée. Elle mérite d'être vue de très près et analysée avec attention, car elle offre un fouillis de détails, qu'on ne s'attendrait guère à rencontrer sur des murailles extérieures.

Des caractères coufiques formant des inscriptions courent ici, comme dans les appartements, de tous côtés sur les parois. Ils chantent les louanges du Seigneur, ou celles du calife qui a élevé la construction. Tantôt il est dit qu' « Il n'y a pas d'autre conquérant que le Seigneur », tantôt dans une phrase adulatrice, il est déclaré que le calife est tellement brillant par ses qualités que, si on le transportait dans le ciel, il éclipserait même l'éclat des étoiles !

Les lions de la fontaine des Lions sont un peu conventionnels. Je ne crois pas que l'artiste ait cherché, de façon bien sérieuse, à rendre la réalité. Il est même très probable qu'il n'a pas voulu la rendre car, d'après l'interprétation, sinon d'après la règle du Coran, les musulmans ne pouvaient représenter les êtres animés. Cette règle ne fut pas toujours rigoureusement observée. Mais il n'en est pas moins vrai, que dans leurs ornements en Espagne les Maures ont eu soin de s'en tenir à des dessins géométriques, entremêlés seulement ou encadrés dans des inscriptions coufiques, et dans des rinceaux ou des motifs empruntés à la végétation.

Typiques sont aussi les détails des chapiteaux des colonnes des pavillons qui donnent sur la cour, et des boiseries de leurs

coupoles, qui dessinent la forme appelée « demi-orange ».

Dans le fond de la Cour des Lions, on trouve la salle principale, qui s'appelle la Salle de la Justice, parce que la légende croit que c'était là qu'autrefois on rendait la justice. Mais cette légende ne tient guère devant la critique. Fort probablement cette salle constituait les appartements particuliers du calife. Elle était composée de trois grands compartiments éclairés par le haut et par les côtés.

Il faut des coupes architecturales pour saisir l'aménagement des lieux, et leur éclairage, qui se fait grâce à de petites fenêtres percées à la naissance des voûtes.

Dans la Salle de la Justice nous retrouvons de nouveau de multiples inscriptions. Leurs caractères se marient bien à l'ensemble et constituent une distraction pour l'œil, que l'aspect un peu trop uniforme et un peu trop géométrique de l'ornementation aurait pu fatiguer. En les traçant sur la muraille, l'artiste se disait qu'elles seraient tout à la fois reposantes pour la vue et suggestives pour l'imagination.

La Salle des Abencérages a été ainsi appelée, parce qu'à en croire l'histoire populaire, c'est ici que les Abencérages, au nombre d'une vingtaine, auraient été massacrés par le roi Boabdil à la suite d'une dénonciation de la famille ennemie des Zegrirs. Quoi qu'il en soit de cette histoire, qui paraît fort légendaire, il est certain que ce sont les divisions entre les grands vassaux, qui ont amené la chute du dernier royaume mauresque.

Et en terminant notre visite de l'Alhambra par la Salle des Abencérages, tout naturellement nous sommes arrivés aux événements politiques qui mettent fin en 1492 à la puissance des Maures en Espagne, et qui marquent la fin de cette brillante période artistique, qui s'était ouverte au 8<sup>me</sup> siècle.

\* \* \*

Lorsque les Maures disparaissent, ils emportent leur art; mais il reste cependant des artistes mauresques en Espagne, et pendant longtemps encore leur goût dominera.

Déjà lorsqu'ils avaient été refoulés dans le sud, dans le royaume de Grenade, on avait construit, dans les provinces reconquises et même sous des rois catholiques, avec leur aide et suivant leur genre.

Ainsi dans l'Alcazar de Séville qui fut une des résidences des rois catholiques, et qui fut en grande partie réédifiée sous don Pedro, la façade rappelle un style mauresque-persan et les cours intérieures sont dans le style mudejar.

La cour principale ou des Doncellas (des jeunes filles) a été, hélas! gatée par Charles-Quint, qui y a fait élever dans la partie supérieure une galerie, qui contraste d'une façon bien choquante avec le reste de l'édifice. Néanmoins le côté de la cour qui donne sur les appartements privés ou dortoirs des rois maures, est encore de grand effet. Et cependant que de modifications peu heureuses dans le style! Les arcatures sont dentelées et un peu raides; les colonnes ne sont plus les colonnes gracieuses, fluettes de l'Alhambra avec chapiteaux carrées, elles ont quelque chose de trapu et de lourd. Le dessin lui-même de l'ornementation est trop accentué, semble-t-il, dans sa répétition de losanges. Cela n'a plus l'élégance, ni le raffiné des modèles antérieurs, quoique l'ensemble donne une agréable impression.

D'autres parties ont aussi conservé du cachet.

La Salle des Ambassadeurs et la Cour des Munecas ou des Poupées, par exemple, sont très belles.

A Tolède, on retrouve aussi, de-çi de-là, des restes fort intéressants du style arabe. Je ne parle plus des églises que nous avons déjà vues. Mais il y a des palais et des maisons, qui font bien valoir le genre mudejar. Ainsi à la Casa de Mesa, les belles frises de l'intérieur, le petit balcon du dehors. Mais ce sont les dernières lueurs d'un flambeau qui s'éteint.

Le style arabe-mauresque va bientôt disparaissant et s'évanouissant; il cède la place à d'autres idées, à un autre goût.

Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques reliques et le souvenir. Mais ce souvenir est comme le rêve d'une féerie, qui a

passé sous le brillant soleil de l'Andalousie, d'une féerie pleine de goût, charmante par la pureté de ses lignes et par l'harmonie de ses couleurs, superbe dans sa grâce élégante et sa préciosité orientale. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** Nous devons être très heureux, Messieurs, que M. Van den Heuvel ait voyagé dans la partie mauresque de l'Espagne. Cela nous a fourni l'occasion de passer une heure très agréable. Je n'ai qu'un reproche à lui faire et vous verrez s'il est mérité.

Il nous a annoncé tantôt qu'il ne nous donnerait presque rien, et il nous a donné, au contraire, une conférence aussi agréable qu'instructive. Nous lui en devons une sincère reconnaissance.

Nous remercions également M. Delebecque, qui a illustré la savante conférence de M. Van den Heuvel. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 10 1/2 heures.

---

### Ballottage d'un membre honoraire.

M. Vander Mensbrugge (fils) est admis en qualité de membre honoraire.

---

### Correspondance.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE  
D'ENGHIEN

*Enghien, le 24 mai 1898.*

—  
Secrétariat : Grand' Place, 2.



MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Nous avons eu l'honneur de vous faire connaître que la XIII<sup>e</sup> session du Congrès annuel de la Fédération archéologique et historique de Belgique se tiendra à Enghien du 7 au 10 août prochain.

Nous espérons que la savante compagnie que vous présidez



voudra bien déléguer un de ses membres auprès du Congrès et nous vous prions de nous communiquer, le plus tôt possible, les nom et adresse du titulaire chargé de représenter votre association.

Le comité organisateur du XIII<sup>e</sup> Congrès croit opportun de vous demander de soumettre à votre société l'examen des mesures qu'il conviendrait d'adopter pour la tenue régulière de nos sessions annuelles et pour garantir l'avenir de la Fédération. La réunion des délégués qui, d'après nos statuts, précède l'ouverture du Congrès, examinera cette importante question.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de nous signaler les membres de votre société qui n'auraient pas reçu le bulletin de souscription au Congrès d'Enghien. Vous voudrez bien faire vos efforts pour obtenir le plus grand nombre d'adhésions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

*Le Secrétaire général,*  
E. MATTHIEU.

*Le Président,*  
H. DE CORDES.

## Algemeene vergadering van 7 Juni 1898.

---

### Assemblée générale du 7 Juni 1898.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. Prosper Claeys et Varenbergh, vice-présidents ; le chanoine Vanden Gheyn et Van Werveke, secrétaires ; N. De Pauw, président de la section d'histoire ; Hermann Van Duyse, président de la section d'archéologie ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint ; et MM. Joseph Casier ; G. Claeys-Boïüaert ; F. Coppejans ; E. Coppieters-Stochoven ; W. de Haerne ; de Kemmeter ; A. de la Kethulle de Ryhove ; A. Demoulin ; V. De Mynck ; M. De Noyette ; l'abbé De Pratere ; H. de Tracy ; Diegerick ; J. Geerts ; H. Geirnaert ; E. Grootaert ; A. Heins ; Liejevrouw-Coopman ; L. Maeterlinck ; St. Mortier ; E. Sacré ; Scribe ; E. Serdobbel ; H. Vaerwyck ; A. Van Assche ; L. Van Biesbroeck ; J. Van Crombrughe ; Van den Bemden ; D. Van den Hove ; A. Vander Mensbrughe ; Van Ortroy ; A. Varenbergh ; R. Voortman ; J. Vuylsteke ; V. Willem.

#### I.

#### Communication.

**M. Varenbergh, vice-président.** Messieurs, je dois à un évènement pénible l'honneur de vous présider aujourd'hui. M. le Baron de Macre, notre honorable président, vous le savez, a perdu son frère, M. le Baron de Macre van Zuylen, dont le service funèbre a eu lieu ce matin à Blankenberghe.

M. de Maere m'a chargé de vous dire qu'il lui était impossible d'assister à la réunion et de vous en exprimer ses regrets.

Je vous propose, Messieurs, de charger le bureau d'adresser en votre nom des condoléances à notre honorable Président et d'en faire mention au procès-verbal de cette séance. (Assentiment unanime).

## II.

### Motion d'ordre.

**M. Hermann Van Duyse.** L'ordre du jour de notre dernière réunion se trouvant fort agréablement chargé, il ne m'a pas été permis de répondre immédiatement à M. Étienne Mortier. Je reviens donc sur l'incident soulevé par lui.

M. Mortier a relevé la protestation que j'ai cru pouvoir, personnellement, formuler contre la restauration de la Maison des Bateliers, travail dont je trouvais le programme assez nettement indiqué par les recherches effectuées à Baeleghem, en vue de se procurer les pierres nécessaires à la reconstruction.

M. Mortier a abordé trois points que je rencontrerai successivement :

1<sup>o</sup> M. Van Duyse dit qu'on veut reconstruire la Maison des Bateliers ;

2<sup>o</sup> M. Van Duyse attribue à M. Cloquet cette opinion que la restauration de la Maison des Bateliers serait un *crime* ;

3<sup>o</sup> M. Van Duyse a dit qu'il était heureux de constater que ce n'est pas l'édilité de Gand, qui démolit la Maison des Bateliers.

1<sup>er</sup> point. « Il est faux qu'on veuille reconstruire la Maison des Bateliers, — nous dit M. Mortier. — Ce monument ne disparaîtra pas, *il sera restauré et restauré discrètement*, c'est-à-dire que *les pierres dont l'état de vétusté ne compromet pas la solidité de l'édifice seront maintenues...* »

Un peu plus loin, M. Mortier nous fait mieux comprendre quelle discrétion l'on mettra à effectuer le travail dont il est chargé :

« On a prétendu que les sculptures sont parfaitement conservées, apparaissent dans tout leur éclat et résisteront encore longtemps aux outrages climatologiques. »

Lisez : *climatériques*, et concluez que les sculptures sont bonnes à jeter aux décombres, parmi les pierres « dont l'état de vétusté compromet la solidité », etc.

Je ne crois pas que personne ait parlé de « l'éclat » ni de la « bonne conservation » de ces sculptures; on s'est contenté de les préférer même frustes aux meilleurs thèmes exécutables par des artisans de notre époque.

M. Mortier constate :

A. Que les bases entières des meneaux sont rongées;

B. Que les pinacles sont branlants;

C. Que les rampants sont désagrégés;

D. Que les gradins sont rongés.

Je crois parfaitement inutile de conclure. M. Mortier du reste a conclu lui-même. Il adoptera le *système des témoins*. Il appliquera les « procédés qui ont été mis en œuvre par M. Ruprich-Robert pour la restauration du château d'Amboise. »

Sculptures, meneaux, pinacles, rampants et gradins seront renouvelés, mais « chaque moulure, chaque cordon conservera au moins une pierre noire de vétusté, vénérable témoin de l'état primordial. »

Du moins sait-on, à présent, où l'on va.

On conservera toutes les pierres, qui après trois siècles et demi d'existence, n'accuseront pas les outrages que produisent les intempéries de l'air.

Par conséquent, lorsque disparaîtra le méticuleux échafaudage qui dérobe la vieille maison à nos regards, une prédiction, présente à vos mémoires, se trouvera accomplie : « Ce sera beaucoup plus beau. »

La tâche de faire resplendir d'une vie nouvelle, cette construction, dont beaucoup d'entre nous croyaient possible de prolonger l'existence, n'est pas aisée. Je félicite M. Mortier de l'avoir assumée et ne discute pas.

En bonne confraternité et même en banale politesse, il ne m'est permis d'élever ici aucun doute quant à l'opportunité d'un travail entamé.

Il serait inconvenant de contester la possibilité d'une cure, pour cette seule raison que je la crois impossible, alors que celui-là même se déclare sûr du succès qui en prend la responsabilité.

Un cercle comme celui-ci ne peut avoir d'utilité, ne peut exister que par la bonne entente, la sympathie confraternelle de ses membres. C'est assez dire que tous nos vœux accompagnent M. Mortier dans l'accomplissement de la tâche qu'il va entreprendre.

Chacun de vous a cette conviction que des questions qu'il est utile d'agiter, en demeurant dans le domaine de la thèse, deviennent dangereuses et engendrent des débats profondément irritants, dès l'instant où les personnes se trouvent en jeu.

Cette vérité ne m'est pas apparue d'aujourd'hui.

Le 7 janvier 1895, parlant des perspectives qu'ouvraient à la Maison des Bateliers les bruits de restauration et d'adaptation utilitaire depuis quelques temps en circulation, je vous disais :

» Du moment où une reconstruction de monument est arrêtée en projet, on peut être certain que toutes les protestations ne serviront à rien.

« Cette reconstruction admise en principe ne tarde pas à devenir un fait. « *Le travail est donné* » comme on dit vulgairement. C'est-à-dire que la construction ancienne est devenue matière à expériences. Un spécialiste fait le relevé de toutes les indications que peuvent fournir les parties devenues incomplètes, substitue son intelligence, ou la routine de l'école à laquelle il appartient, à la volonté et aux principes des constructeurs primitifs. Vient ensuite l'interprétation des entrepreneurs, des tailleurs de pierre, sculpteurs, appareilleurs, bref, de toute une légion de sous-ordres, pour lesquels ce que nous considérons comme un souvenir historique, une relique du passé, ne peut



» constituer que de l'ouvrage à faire, une affaire à réaliser.

» Il est tout naturel qu'une fois une reconstruction résolue, les  
» plans dressés, les rôles répartis, les adjudications préparées ou  
» agréées, les récriminations des partisans du *statu quo* viennent  
» trop tard. Non seulement elles demeurent inopérantes, mais  
» elles semblent odieuses, comme toutes les attaques qui revêtent  
» un caractère de personnalité.

» Les partisans de la restauration, au premier mouvement  
» de protestation, partent en guerre : L'architecte n'est-il pas  
» compétent ? N'est-il pas éminent ? N'a-t-il pas restauré déjà  
» une infinité de constructions plus importantes que celle qu'il  
» s'agit de rétablir dans son premier lustre ? etc., etc.

» Les partisans des monuments anciens demeurés .... anciens,  
» commencent par faire observer que la personnalité de  
» l'architecte choisi n'est pas en cause, que s'ils sont adversaires  
» du travail projeté, c'est parce qu'il croient que l'architecte le  
» plus éminent ne peut, en ce déclin du XIX<sup>e</sup> siècle, être un  
» homme du XIV<sup>e</sup>, du XV<sup>e</sup>, ni même du XVII<sup>e</sup> siècle.

» L'affaire ne tarde pas à devenir très chaude. Les archéolo-  
» gues les plus nerveux sont amenés à éplucher les titres de l'émi-  
» nent qu'on leur présente comme un fétiche. Ils montrent que  
» les travaux dont on le recommande, ne sont pas aussi impeccables  
» que le prétendent les ravageurs de monuments historiques.

» Les partisans les plus belliqueux du retapage des monuments  
» défraîchis en arrivent tout de suite à écrire que l'opposition  
» faite à d'aussi admirables projets, pourrait bien prendre sa  
» source dans des sentiments peu avouables ....

» Au bout d'un quart d'heure de discussion sur un thème quel-  
» conque tout le monde a tort, a-t-on dit.

» ... J'ai horreur des luttes inutiles et redoute surtout les cir-  
» constances qui peuvent envenimer des débats.

» Je voulais donc depuis longtemps vous parler de la Maison  
» des Bateliers. »

Je retraçai dans ses grandes lignes l'histoire de la Maison des

Bateliers, invoquant les raisons qui devaient militer en faveur de la conservation du *dernier monument ancien de style gothique fleuri*, que possédât encore la ville de Gand.

Conjurant la société d'Histoire et d'Archéologie de se prononcer sans parti-pris, mais aussi sans un dangereux respect des routines habituelles, dans la question de l'abandon ou de la protection de nos monuments anciens je terminai en disant :

« Il semble résulter des dernières communications faites par  
» M. le Président à votre comité, que si l'achat de la Maison des  
» Bateliers est décidé, en principe, par le Gouvernement et la  
» Commune, aucune décision n'a été prise quant à la nécessité  
» d'une restauration extérieure, c'est-à-dire d'une reconstruction  
» de la façade.

» Profitons de cette circonstance pour exprimer un vœu : celui  
» de voir conserver le plus longtemps possible, sans atteinte,  
» ce précieux monument.

» L'on ne pourra cette fois nous accuser ni de manquer de respect à des collègues officiels, ni de nuire aux intérêts de personnalités intéressées dans une affaire.

» Seule la question de principe se trouvera en jeu. A vous de juger de la façon dont elle doit être résolue dans l'intérêt du bon renom de notre cité et plus directement de notre cercle. »

J'ai cru devoir rappeler une partie des rétroactes de la question. Vous voyez que j'avais cru prendre toutes les précautions possible pour empêcher que l'on n'interprêtât mal les mobiles d'une attitude qui n'excédait pas mes droits.

Vous partageâtes ma manière de voir, et votre cercle consacra de sérieux efforts à l'étude de la question que je m'efforçais d'isoler de tout ce qui eût pu faire dégénérer en conflit d'intérêts et en querelle personnelle, ce qui est question d'intérêt universel, affaire d'art pur.

Une commission que je n'ai aucun motif de considérer comme incompétente, étudia minutieusement l'état où se trouvait la vieille construction et conclut à la possibilité de son maintien, à

l'aide de moyens de consolidation dont l'efficacité semblait ne pas faire doute aux yeux de spécialistes expérimentés.

Je ne dirai rien des discussions fort vives que vous trouverez au *Bulletin* des années 1895, 1896. Qu'il me suffise de rappeler que plusieurs de nos collègues considérés comme d'une compétence particulière, furent amenés à formuler, au sujet de la possibilité d'une restauration discrète, une opinion utile à recueillir. Je touche ici au second point traité par M. Mortier.

Tandis que l'un de nos collègues, parlant *ex-professo* au nom de la « Société centrale d'architecture », revendiquait comme un *droit* la reconstruction complète de la Maison des Bateliers dont on « *prendrait une à une* » les pierres pour les « *reproduire telles qu'elles doivent l'être* » de façon à « *reconstituer complètement la façade* », d'autres architectes déclarèrent ne pas ajouter foi à la résurrection d'une construction ainsi désassemblée.

Du nombre fut M. Cloquet et la réputation étendue dont il jouit, comme écrivain spécialiste et comme praticien, devait nous faire attacher un grand prix à ses déclarations.

J'ai invoqué ici ses paroles que vous aviez couvertes d'applaudissements, M. Mortier à son tour les rappelle et voici comment il les interprète.

« Contrairement à ce que dit M. Van Duyse, M. Cloquet n'a pas dit que ce serait un crime de songer à restaurer la Maison des Bateliers... M. Cloquet a exprimé l'avis que ce serait un grand malheur de devoir aborder une restauration de la Maison des Bateliers, et de la voir remplacée par une œuvre absolument fraîche. »

J'avais cité M. Cloquet de mémoire, sans avoir recours au *Bulletin*, me fiant à l'impression que la déclaration spontanée de notre confrère avait laissée dans mon esprit.

Je suis retourné à la version officielle des paroles de M. Cloquet, version forcément écourtée et incomplète, et j'ai pu constater

que le sommaire présenté par M. Mortier est médiocrement exact lui-même.

J'appliquerai donc à l'examen de ce petit incident de discussion le procédé des " *témoins* " que M. Mortier se propose d'employer pour la restauration du monument en cause.

" Mon avis, a dit M. Cloquet, est identique à celui de MM. Hulin et Van Duyse. "

Voilà qui suffit à la rigueur :

M. Hulin proposait d'envoyer MM. les architectes reconstruire ailleurs la Maison des Bateliers, et de laisser celle-ci mourir de sa belle mort.

M. Van Duyse protestait par avance contre toute mutilation par la main des hommes d'une construction dont les parties dégradées par le temps, n'enlevaient rien à la beauté d'une œuvre demeurée originale. Il suppliait les spécialistes de mettre en action les ressources modernes de la métallurgie et d'autres industries, pour tenir debout ce qui nous reste du chef-d'œuvre de Christophe Van den Berghe, aussi longtemps que la sécurité publique ne serait pas en jeu.

M. Cloquet se déclarait en même temps de l'avis de M. Hulin et de celui de M. Van Duyse, ce qui n'implique aucune contradiction, mais une compréhension très éclectique des choses.

Il formulait toutefois une réserve, en déclarant qu'à son avis une reconstruction telle que la concevait la Société Centrale où qu'elle fut tentée, n'aurait, ni pour les artistes, ni pour les passants " *une valeur qui approchât, même de très loin, de la valeur de la Maison des Bateliers* ".

" *Cette façade nouvelle si correcte qu'elle soit serait absolument froide et comparable, disait-il, à un plan d'architecture ou à une aquarelle très bien faite* ".

" *Il n'y a pas à se le dissimuler, si l'on devait remplacer un à un les moellons dégradés par le temps, dans cette façade, on arriverait fatalement à une restauration intégrale* ".

Et M. Cloquet qui déclarait *redoutable* la reconstruction selon le vœu de ses confrères, appelait un *grand malheur*, « *de voir, du jour au lendemain, l'antique Maison des Bate-* »  
« *liers remplacée par une œuvre absolument fraîche, si* »  
« *fidèlement qu'elle puisse reproduire l'œuvre ancienne.* »

Tel est le texte du discours de M. Cloquet envisagé dans ses parties essentielles et j'ajouterai seulement que cet excellent praticien, tout comme j'en avais émis le désir, réclamait l'application, par des hommes compétents, des ressources permettant de tenir un édifice debout qui, disait il, « *n'est pas encore de la boue* ».

Je fus vraiment touché de l'adhésion précieuse que M. Cloquet m'apportait par le discours que je viens de résumer. Je lui en exprimai, sur le champ, très chaleureusement, ma gratitude. Ces félicitations n'ont pas été actées au *Bulletin*, mais sans nul doute cet incident n'est pas sorti de vos mémoires. La mienne, en tout cas, conserve avec reconnaissance le souvenir des sympathies exprimées par M. Cloquet à une cause qui m'est chère, comme elle l'est à tous ceux qui vouent aux œuvres d'art de notre pays une affection plutôt agissante que platonique.

Je crois en avoir assez dit pour établir que je n'ai pas interprété à contre-sens les paroles de M. Cloquet, partisan du *statu quo* garanti par l'emploi de moyens de consolidation, et sceptique à l'égard des restaurations, tant au point de vue du résultat artistique, qu'au point de vue de la possibilité de rien maintenir de l'ancienne façade, une fois les travaux entamés.

Sans doute, j'ai dit qu'aux yeux de M. Cloquet la restauration intégrale serait un « *crime* », il avait, d'après le *Bulletin*, dit que cette entreprise serait *redoutable* et que le résultat auquel il fallait s'attendre serait un *grand malheur*.

On conviendra que, citant de mémoire, j'ai commis une erreur purement vénielle.

Si j'ai allégué l'opinion si explicitement exprimée par M. Cloquet, c'est en raison de la haute situation qu'il occupe ; car



l'avis d'un spécialiste comme lui est dans un débat relatif à la Maison des Bateliers, d'une importance d'autant plus considérable que l'on réclame plus impérieusement pour les seuls architectes le droit d'exprimer une opinion, lorsque s'agit le sort de nos monuments publics.

L'on oublie trop qu'au dessus de ceux qui se chargent de réfections totales ou partielles, se trouvent des pouvoirs dont les représentants n'ont pas nécessairement de compétence dans le domaine de la technique, quoique leurs décisions emportent la conservation, la transformation ou la démolition des édifices publics.

En tout état de cause, lorsqu'on reproche aux archéologues de réclamer par sentimentalité pure et sans tenir compte des faits, l'ajournement de toute réfection précédée d'amputation préalable, il nous est licite d'opposer à des hommes de métier d'autres hommes de métier.

Cela prouve au pis aller, et c'est déjà un résultat bon à enregistrer qu'en architecture, — comme en médecine, par exemple, — il y a plusieurs écoles, ce qui est le sûr indice d'une « Marche à l'étoile, » d'un effort vers la vérité.

La divergence flagrante entre praticiens d'égale expérience et d'équivalente valeur est toujours utile à acter.

Lorsque Gallien dit oui, et Hippocrate non, il faut appliquer le grand principe : *non nocere* et laisser agir la nature.

Croyez le bien, on ne s'en repent jamais.

Reste un troisième point abordé par M. Mortier ;

J'ai dit que j'étais heureux d'apprendre que ce n'est pas l'édilité de Gand qui démolit cet édifice. « Quelle est, demande notre confrère le sens qu'il faut attacher à cette remarque ? »

Je pense que mes paroles n'ont pas besoin d'un commentaire explicatif, mais je ne me refuse pas à préciser.

Je considère que la conservation des monuments d'une ville importe le plus directement à ses habitants. Cela n'a rien de paradoxal, je suppose.

Lorsqu'un monument se trouve détruit ou a perdu sa valeur artistique en tout ou en partie, par des causes quelconques qu'il eut été possible d'écartier, c'est aux habitants de la ville où ce monument se trouve, que l'on a l'habitude de s'en prendre.

L'on a le droit de porter un jugement sévère sur le caractère et les goûts des agglomérations humaines, qui datant de plusieurs siècles n'ont conservé aucun monument ancien, aucun témoignage d'une culture artistique remontant au temps passé.

Le fait de se réunir pour construire des abris et vivre côte à côte n'est pas un indice de civilisation suffisant, car les abeilles, les castors et les fourmis ont atteint ce degré d'intelligence, longtemps avant la création du premier ramassis de huttes par les hommes échappés aux cavernes.

C'est la création et le respect de l'œuvre d'art qui dénotent en une réunion d'hommes des sentiments et des aspirations s'élevant au-dessus de la satisfaction des besoins purement matériels et attestant l'humanité.

C'est d'après son patrimoine artistique qu'on juge une ville, un pays.

C'est ce qu'on n'a jamais manqué de faire.

Des démolitions auxquelles on trouvait de très bonnes excuses, à l'époque où elles furent perpétrées, sont aujourd'hui jugées sévèrement par les descendants mêmes de ceux qui les accomplirent.

A Gand, comme ailleurs, les intérêts moraux qui se rattachent à la conservation des œuvres d'art de jadis, ont été souvent perdus de vue. M. Mortier n'a sous ce rapport fait que prêcher un converti.

Qu'il me permette donc de me féliciter de voir la ville de Gand dégagée de la responsabilité principale, sinon de toute responsabilité, dans cette opération que je qualifierai avec M. Cloquet de « grand malheur. »

M. Mortier nous a dit :

« Pour l'archéologue, il doit être indifférent que ce soit la

» ville ou le gouvernement qui décide du sort des monuments  
» anciens. »

Cela ne m'a pas paru toute a fait exact.

Notre cercle dont l'influence est forcément très restreinte, — comme le prouve l'événement, — obtiendra moins malaisément un acquittement ou une commutation de peine, lorsque la cause d'un monument se plaidera devant l'autorité locale.

L'Etat est éloigné de nous, de l'objet en litige. Il oppose un *non possumus* à nos plaintes, et il le fait dans des formes qui ne laissent champ à aucune réplique, vous l'avez entendu l'autre jour.

La ville, au contraire, c'est un peu nous.

Nous avons vu, en effet, notre premier magistrat s'asseoir au milieu de nous, manifester des sympathies très agissantes pour nos travaux, pour nos projets. Nous avons pu nous convaincre que dans toute occasion, s'inspirant des intérêts artistiques de notre population tout entière, il était aussi en communion d'idées avec tous ses collègues.

Il se peut que je me trompe, mais j'ose croire que si des Gantois seuls avaient eu voix au chapitre, nous n'aurions pas à attendre, avec quelque anxiété, en dépit des assurances que M. Mortier nous donne, la réapparition de la Maison des Bateleurs rajeunie et transfigurée, modifiée en somme.

Nous la vénè:ions d'enfance. Décrépite pour l s autres, elle demeurait toujours la même, toujours belle à nos yeux. Telle la face d'une amie vieille, bien vieille, mais d'autant plus fidèle et plus aimée porte la trace des mille joies, des mille douleurs, des mille sensations qui sont la vie.

Comment supprimer tout cela sans rien sacrifier, « sans douleur » ?

On nous a dit : Évoquer de tels souvenir, c'est de la sensiblerie.

Je l'accepte : ceux que la vue d'une œuvre d'art, d'un souvenir historique impressionne de cette façon, sont mauvais juges de l'heure où il convient de l'avis des hommes de l'art, de soumettre nos monuments à des vivisections plus ou moins efficaces.

Recusons-nous donc, mais ne permettons pas que, de la meilleure foi du monde, l'on prenne le change sur la correction des moyens que nous avons mis en œuvre pour faire prévaloir nos idées.

On ne peut offenser personne en disant que l'on préfère une œuvre d'art originale à un fac-simile, et il ne peut y avoir de doute quant à la pensée qui dicta l'article premier de nos statuts, nous imposant comme devoir essentiel de contribuer dans la limite de nos forces à « *la conservation des édifices de la ville de Gand présentant un intérêt historique ou archéologique.* »

J'ajouterai que, demeurai-je seul à ne pas envisager sans appréhension les transformations dont la Maison des Bateliers sera l'objet, je n'en aurais pas moins la conviction d'avoir rempli un devoir en exprimant toute ma pensée.

A coup sûr je parle pour convaincre, et il est naturel de souhaiter qu'une idée que l'on croit juste, rallie la majorité des suffrages, mais une telle éventualité se réalise rarement

Par bonheur, le succès n'est pas la seule chose qui mérite de nous préoccuper et pour que l'avenir ne soit pas désespéré, il suffit qu'une vérité ne soit pas universellement méconnue. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** L'incident est clos. Nous passons à l'ordre du jour.

---

### **Ordre du jour :**

I. Les limites de la ville de Gand et de la ville de Saint-Pierre (M. V. De Muynck).

II. Une imprimerie Calviniste à Gand en 1566 (M. Hermann Van Duyse).

III. Les terres cuites étrusques découvertes à Sassoferrato (M. L. Maeterlinck).

IV. Le Mont Saint Michel (M. Joseph Casier), avec projections lumineuses.

I.

Les limites de la ville de Gand et de la ville de Saint-Pierre.

M. V. De Mayneck. Messieurs. Le secrétaire du comité de publication de l'inventaire archéologique, M. Bergmans, m'a prié d'écrire une notice concernant les deux pierres sculptées qui se trouvent au rempart des Chaudronniers encadrées dans les murailles à environ une trentaine de centimètres du sol, l'une entre les maisons n<sup>os</sup> 35 et 37 portant pour inscription

S <sup>T</sup> P		G <sup>T</sup>
------------------	--	----------------

et l'autre à peu près vis-à-vis, un peu plus vers la rue du Pont-Madou, dans le mur d'un bâtiment dépendant du Collège Sainte-Barbe, portant les mêmes lettres mais autrement disposées.

G <sup>T</sup>		S <sup>T</sup> P
----------------	--	------------------

La ligne taillée au milieu de ces pierres indiquait la séparation entre les juridictions de la ville de Gand et celle de l'abbaye de St-Pierre.

Mais en faisant les recherches voulues pour connaître l'histoire de ces pierres, je me suis trop étendu, à tel point que ma notice dépassait les limites fixées par les exigences typographiques de l'*Inventaire archéologique*.

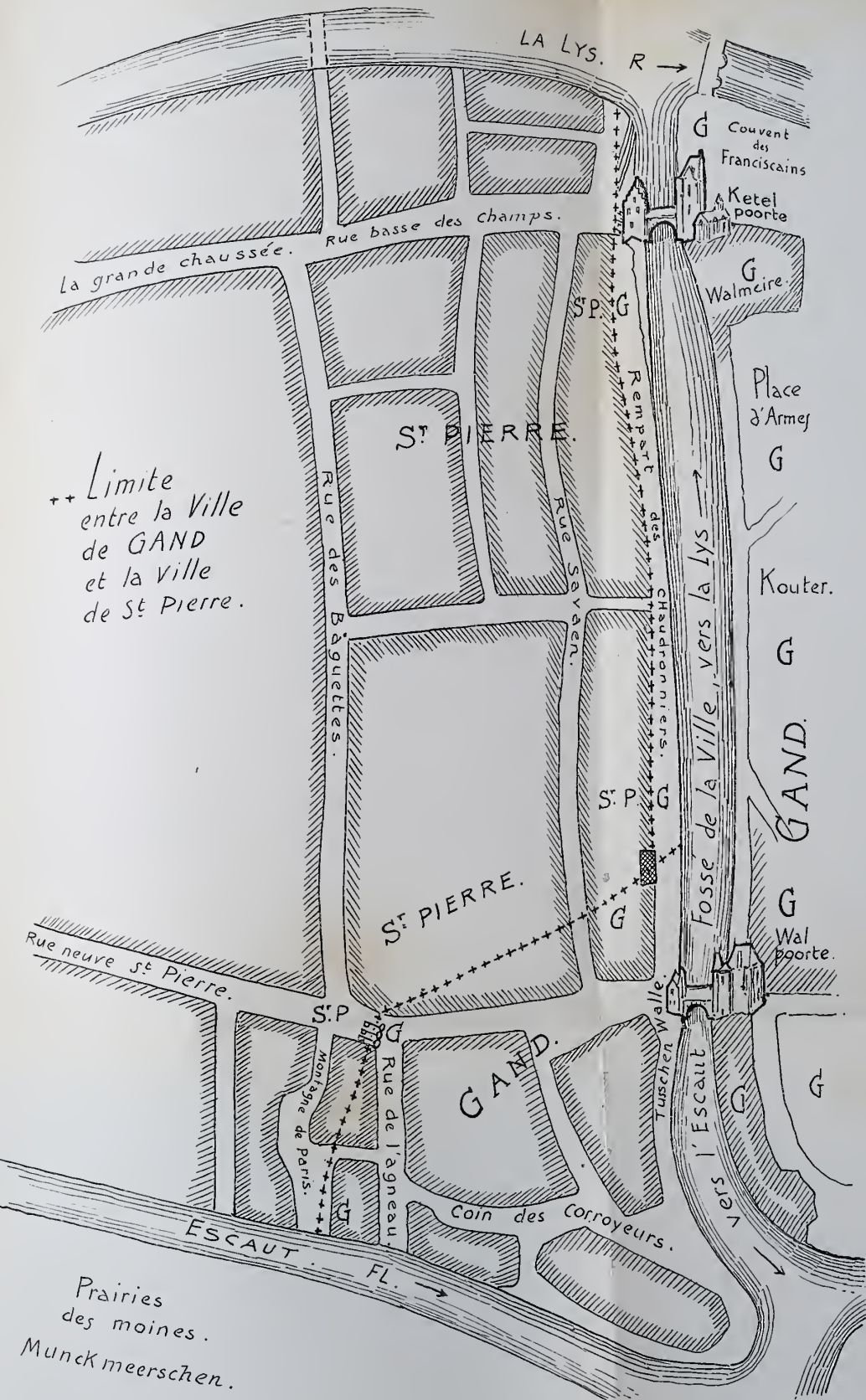
C'est pour ce motif que je demande votre attention pendant quelques minutes, afin de pouvoir vous communiquer ce que j'ai pu recueillir.

Depuis longtemps existaient des dissidences entre l'abbaye et la ville de Gand concernant la délimitation des deux juridictions.

L'abbaye voulait continuellement étendre ses droits. M. Edm. De Busscher, dans sa note sur cette abbaye, écrit à ce sujet :

« Primitivement établis sur la rive même de l'Escaut, qui baigne le pied de la montagne à l'orient, les bâtiments s'étaient





LA LYS. R. →

G Couvent des Franciscains

Ketel poorte

G Walmeire

Place d'Armes G

Kouter. G

GAND. G

Wal poorte. G

G

G

La grande chaussée. Rue basse des Champs.

S. PIERRE

Rue des Baquettes.

Rue Savan.

S.P. G

S. P. G

G

Rempart des Chaudronniers.

Fosse de la Ville, vers la Lys →

S. PIERRE.

GAND.

Coin des Corroyeurs.

Tuschen Walle.

Vers l'Escaut →

ESCAUT FL. →

++ Limite entre la Ville de GAND et la ville de St Pierre.

Rue neuve St Pierre.

Montagne de Paris.

Rue de l'agneau.

Prairies des moines.

Munckmeerschen.



» successivement accrus et avaient fini par envahir entièrement  
» le sommet du mont Blandin, en étendant leurs dépendances  
» encore au-delà.

» La juridiction de l'abbaye avait suivi une égale progression,  
» à tel point que bientôt, d'empiètement en empiètement, d'octroi  
» en octroi, d'exemption en exemption, le territoire de ce monas-  
» tère, séparé de la commune gantoise par ses immunités et ses  
» privilèges, sous le pouvoir spécial et seigneurial de ses prélats  
» mitrés, avait fini par former une petite cité enclavée tout  
» naturellement entre l'Escaut et la Lys. »

D'un autre côté le conseil des XXXIX institué par Ferdinand de Portugal et Jeanne, fille de l'empereur Baudouin de Constantinople, comtesse de Flandre, s'opposaient à ces empiètements continuels, et à leur tour ils prétendaient étendre leur juridiction, qui était exercée par les Gantois, en dehors de la porte aux Chaudrons et en dehors de l'endroit appelé « Tusschen walle », actuellement connu sous le nom de Huydevettershoek.

Vous voyez donc, Messieurs, que c'est l'éternelle histoire des voisins qui ont entr'eux la guerre et, comme l'a dit le fabuliste,

« La faim d'envahir et d'étendre ses droits  
Tourmentera toujours les meuniers et les rois. »

L'abbé de St Pierre s'opposait formellement à la prétention des Gantois, soutenant que la juridiction de l'abbaye avait été instituée bien antérieurement par Arnould le Vieux, en l'an 939.

De guerre lasse et pour aplanir toutes les difficultés, les deux parties avaient élu pour arbitre de leurs contestations la comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople, épouse du roi Philippe le Hardi. Cette princesse rendit son jugement par une charte datée de l'an 1274, le samedi devant la Nativité de Notre-Dame (1<sup>r</sup> septembre 1274).

Cette charte repose aux archives de l'État et le Chevalier Dierickx, dans ses mémoires sur la ville de Gand, t. 11, p. 281, l'a reproduite textuellement en l'accompagnant d'une traduction en français moderne.

Après les formules préliminaires et un exposé des faits qui ont amenés la sentence arbitrale, la princesse s'exprime ainsi :

« Que la justice qui nous appartient et doit continuer de nous  
» appartenir pour être exercée par les Gantois, s'étend sur tout  
» le terrain qui se trouve entre la vedette à la porte aux Chau-  
» drons et les bornes que nous avons fait planter au-delà : en  
» comprenant dans ce terrain la grande chaussée pour une  
» étendue d'environ 4 1/2 pieds, qui est entre la vedette et les  
» bornes ; après quoi nous déclarons que la rue qui se prolonge  
» à côté du fossé vers l'Escaut, à commencer depuis la borne que  
» nous avons fait mettre entre les maisons des deux frères  
» susdites, jusqu'aux bornes qui sont devant la vedette, ressortit  
» du monastère de St Pierre, sans en excepter la grande chaussée  
» qui mène vers ce monastère pour autant qu'elle passe au-delà  
» des bornes qui sont devant la vedette ; nous avons encore fait  
» placer une borne au-delà du petit mur attenant à la vedette :  
» borne qui est sur l'alignement de la première maison voisine  
» vers l'Escaut et nous déclarons aussi que tout le terrain situé  
» au-delà de ce point jusqu'à la Lys, pour autant que ce terrain  
» dépasse les bornes qui sont devant la vedette, ressortit égale-  
» ment de la justice du monastère susmentionné : de sorte que  
» le seul espace qui est en-deça de ces limites vers les murs (de  
» la ville) fait partie de notre juridiction, laquelle y sera admi-  
» nistrée par les Gantois.

» Nous déclarons encore que les habitants du district de  
» St-Pierre ne sont pas en droit de construire, vers le fossé de la  
» ville, des maisons sortant de l'alignement de celles qui s'y  
» trouvent aujourd'hui, et qu'ils ne sont pas autorisés à barrer,  
» ni en dessus, ni en dessous, le chemin qui conduit soit à  
» l'Escaut, soit à la Lys, sans qu'ils puissent non plus se per-  
» mettre aucune autre chose qui empêcherait les Gantois de se  
» porter librement sur leurs fossés : sauf que la juridiction y  
» sera administrée par ledit Monastère, déclarant enfin que les  
» Gantois ne peuvent ni avancer leur vedette au delà du point où

» elle se trouve actuellement, ni construire (vers l'abbaye) de  
» nouvelles fortifications à moins que ce ne fût pour le besoin de  
» guerre et que s'ils en faisaient pour ce motif, ils devraient  
» aussitôt que la paix serait conclue, les démolir et remettre les  
» choses dans le même état qu'elles se trouvent actuellement.

» Au surplus que l'on sache que nous nous réservons à nous-  
» mêmes et à nos successeurs Comtes de Flandre, le droit de  
» décider les contestations, et d'éclaircir les difficultés auxquelles  
» le présent jugement pourrait fournir matière sous prétexte de  
» quelque phrase obscure ou douteuse.

» En témoignage de tout quoi nous avons fait mettre notre  
» scel aux présentes lettres données en l'an depuis l'incarnation  
» 1274. »

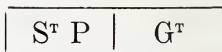
Vous voyez donc, Messieurs, que la délimitation entre les deux villes est parfaitement établie du côté du pont aux Chaudrons c'est-à-dire vers la Lys.

La porte aux Chaudrons ainsi que l'ouvrage avancé appelé vedette ou barbacane, appartenait à la Ville de Gand, de même qu'une lisière de terrain de 4 1/2 pieds pris sur la grande chaussée (rue basse des Champs) en dehors de ce fortin. — La ligne de séparation coupait en deux la plaine des Chaudronniers jusqu'à la Lys.

Les maisons du rempart des Chaudronniers, depuis l'endroit appelé dans la charte la maison des 2 frères, actuellement Collège S<sup>te</sup> Barbe, dépendaient de la juridiction de l'abbaye, mais le terrain devant ces maisons, c'est-à-dire le rempart des Chaudronniers actuel, était frappé d'une servitude militaire en faveur des Gantois.

Aucune des bornes que la Comtesse a fait placer, et qui portaient en relief les Armoiries de St-Pierre, n'a été retrouvée. Quand en 1857 on a démoli les 3 maisons construites sur le pont même, on a trouvé dans la façade de celle du milieu une pierre sculptée identique aux deux existantes encore au Rempart des Chaudronniers et portant ce qui suit :





ce qui veut dire « Sint-Pieters, Gent » et non, comme l'a dit à tort Dierickx « 't gescheet van St-Pieter ». On ignore quand cette pierre a été placée en cet endroit, mais d'après toutes les apparences ce dut être en 1780, époque à laquelle on a démoli l'ancienne porte aux Chaudrons, et construit les 3 maisons sur le pont.

Cette pierre a été déposée au musée lapidaire de l'abbaye St-Bavon.

Voyons maintenant la délimitation des deux juridictions du côté de l'Escaut, dans le quartier situé aux environs de la « Walpoort » (Pont-Madou).

Pour l'établir exactement nous n'avons aucune pièce originale.

La plus ancienne est une carte dressée en 1578 par Jean Verniers et Isaac Arandeaulx, géomètres jurés à Gand, lesquels ont été chargés par le prélat de St-Pierre d'examiner si les biens du S<sup>r</sup> Adolphe de Gruutere, et situés rue Savaen, dépendent entout ou en partie de la Seigneurie de St-Pierre.

Cette carte a un caractère officiel, car elle a été dressée à la requête des deux parties, et les géomètres ont consulté des plans originaux faisant partie de l'inventaire de l'abbaye, plans qui ne sont malheureusement pas parvenus jusqu'à nous.

Nous avons vu précédemment que la comtesse avait fait placer une borne au rempart des Chaudronniers, entre les maisons des deux frères van der Eecken, point terminus sur le rempart de la juridiction de l'abbaye. Pour vérifier cette séparation, les deux géomètres susdits firent une triangulation, dont les résultats ont été consignés sur le plan en question, conservé à la Bibliothèque de l'Université.

La borne primitive n'y est plus; elle a été remplacée par la pierre sculptée qui s'y trouve encore actuellement. Cette pierre, encadrée dans le mur d'un bâtiment dépendant du Collège Ste Barbe, porte :

G <sup>r</sup>		S <sup>r</sup> P
----------------	--	------------------

En 1857 le recteur du collège demanda à la ville l'autorisation de pouvoir démolir le bâtiment où la pierre était encastrée, pour le reconstruire sur le nouvel alignement en retrait de quelques centimètres sur l'ancien.

Le collège de cette époque y consentit à la condition : « que » l'ancienne borne de délimitation entre la ville de Gand et la » Seigneurerie de S<sup>t</sup> Pierre, et qui se trouve maçonnée dans la » façade à démolir ne pourra être enlevée et remplacée dans la » nouvelle façade qu'en présence d'un agent du bureau des » travaux de la ville. »

Cette pièce est signée Wagner, échevin. Je me plais de rendre hommage en passant à ce savant, qui conservait avec un soin jaloux tout ce qui se rapportait à l'histoire de notre ville.

A peu près vis-à-vis de cette borne, un peu plus vers la Lys, entre les maisons n<sup>os</sup> 35 et 37, se trouve l'autre pierre, dont je parlais au commencement

Cette pierre a été maçonnée dans ces façades en l'année 1782 par le nommé Pieter de Somer, qui a obtenu l'autorisation de construire du côté de l'eau toute la rangée de grandes maisons partant actuellement les n<sup>os</sup> 31 à 39.

Pendant des siècles il n'y a eu sur ce rempart que quelques rares maisons, et cela uniquement aux deux extrémités près des fortifications, Ketelpoort d'un côté, Walpoort de l'autre côté.

Toute la partie centrale était non bâtie, le côté vers la porte aux Chaudrons s'appelait T'groen veld, et ce n'est que vers la fin du siècle précédent qu'on a commencé à y bâtir les maisons que l'on y voit aujourd'hui.

Il y a une vingtaine d'années, on a voulu élever des constructions sur la partie du talus restée vague.

L'administration communale s'y est opposée, et après un procès poussé jusqu'en cassation, est intervenue une transaction par laquelle les propriétaires du terrain renonçaient à leur intention d'élever des maisons en cet endroit.

En examinant le plan de 1578, il est facile de se rendre compte de la séparation des deux juridictions, du côté de la Walpoort, ou côté de l'Escaut (Scheldewaarts).

De l'endroit appelé dans la charte de la princesse Marguerite, « les maisons des deux frères » situées au rempart des Chaudronniers où se trouve la pierre marquée G | St P., partait une ligne droite traversant le jardin de Jooris Franex, devenu plus tard le couvent de Ste-Barbe de Jérusalem et actuellement le collège des PP. Jésuites. Coupant la rue St-Étienne improprement appelée rue Savaen, elle passait par la maison n° 52, occupée actuellement par M. Vergauwen, et connue anciennement sous le nom de « Het hof Van Ayshoven. »

Dans cette propriété a été placée une borne, remplacée en 1780 par une nouvelle. Cette cérémonie a été faite en grande pompe, comme cela était d'usage à cette époque, et en présence des magistrats de la ville et des chefs du monastère.

A partir de là, la ligne obliquait un peu pour venir aboutir à la rue Neuve St-Pierre, près de la rue des Baguettes.

A ce point la ligne coupait en angle droit la rue Neuve Saint Pierre; et à cette intersection se trouvaient figurées dans la pavé les 3 clefs de St-Pierre.

Le géomètre Benthuyse chargé par le magistrat de la ville et par l'abbaye de vérifier les limités, constate dans son procès verbal qu'en 1780, ces 3 clefs étaient encore figurées dans la pavé.

Sur d'autres plans il n'y a que 2 clefs, mais la crosse abbatiale se trouve au centre.

A l'époque où les géomètres Verniers et Arandaux ont dressé la carte en question, la ruelle appelée Montagne de Paris (Parijsberg) débouchait rue Neuve St-Pierre près de la rue de l'Agneau, entre la maison n° 17, qui appartient à M. Joski et la grande maison 21, appartenant aux héritiers de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Drory et qu'habitait au XIV<sup>e</sup> siècle Philippe Van Artevelde.

Sur le terrain de la ruelle est bâtie en partie la maison

n° 19 et la partie non bâtie a été cédée en 1887 par la ville de Gand à M. Joski.

La ligne séparative après avoir coupé la rue Neuve-St-Pierre allait par le milieu de la Montagne de Paris jusqu'à l'Escaut près du pont Marcellis.

La ville de Gand avait donc du côté du pont Madou, tout un quartier lui appartenant et composé du Grand Toquet, de la rue du Pont Madou, d'une partie de la rue Neuve St-Pierre et d'une partie de la rue Savaen et du rempart des Chaudronniers.

Ce quartier s'appelait « Tusschen Wallen » expression assez difficile à expliquer, à moins qu'elle ne soit synonyme de « tusschen Grachten » entre-fossés, c'est-à-dire le quartier situé entre le fossé longeant le rempart des Chaudronniers et le fossé longeant la colline de St-Pierre, appelé le Haut-Escaut.

En effet ce qu'on appelle le Haut-Escaut, à partir du Grand Toquet jusqu'à Terplatten, est un fossé creusé tout comme le fossé du rempart des Chaudronniers. Ce dernier a été creusé par les Gantois dans un but de défense; il leur appartenait ainsi que les deux ouvrages se trouvant aux extrémités, la Ketelpoort et la Walpoort.

C'est à tort que plusieurs écrivains entr'autres Dierix, ont considéré ce fossé des Chaudronniers comme le bras gauche de l'Escaut et de la Lys.

Le véritable Escaut serpentait par les prairies des Moines (De muinkmeerschen). Son cours existe encore en partie, naturellement beaucoup rétréci, et s'appelle encore « Le Vieil Escaut. »

Une partie importante en a été supprimée par l'exécution du plan Zollikoffer.

Pour en conserver le souvenir, on a dénommé une des nouvelles rues « Rue du Vieil Escaut. » (*Applaudissements.*)

### **Proposition du bureau.**

**M. le Président.** Bien que M. Casier eût demandé la parole le premier, il a été placé à la fin de l'ordre du jour. Je vous

propose, Messieurs, de vouloir, en présence de l'heure avancée, lui accorder la parole immédiatement. Sa communication a exigé comme vous le voyez, des préparatifs matériels qu'il ne serait pas agréable de devoir recommencer.

**M. L. Mactertinck.** Je me rallie à la proposition de M. le Président.

La proposition est adoptée.

## II.

### Le Mont St-Michel.

**M. Joseph Casier** donne une description la plus détaillée de cette féerique construction normande, en l'accompagnant de la projection des clichés qu'il a pris lui-même avec son talent de photographe bien connu. (1)

La fin de cette savante communication est accueillie par les applaudissements prolongés de toute l'assemblée.

**M. le Président** remercie M. Casier de sa brillante causerie.

La séance est levée vers 11 heures du soir.

### Résultat du ballottage des membres honoraires.

MM. *Van Houcke*, ingénieur-architecte, à Laeken et *Varlez, Louis*, avocat à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

---

#### ERRATA DU BULLETIN N° 5.

Page 125, 11<sup>me</sup> ligne, lisez : *votre* manière de voir, au lieu de *notre* manière.

Même page, 14<sup>me</sup> ligne, lisez : d'accord avec *vous* au lieu de avec *nous*.

---

(1) Nous regrettons que M. Casier, pour des raisons personnelles, désirent ne pas livrer sa conférence à la publicité.



## Exposition d'Art ancien à Tournai.

Nous croyons utile de signaler à nos membres cette exposition organisée par le sous-comité de Tournai de l'Association congolaise et africaine de la Croix rouge.

Cette exposition qui durera environ quinze jours, sera établie dans un local spacieux et bien disposé pour assurer la meilleure installation, en même temps que la parfaite conservation des objets exposés.

Elle comprendra toutes sortes d'objets d'art et d'art industriel antérieurs à 1831, d'origine ou de fabrication tournaisienne, ou du moins conservés à Tournai et dans les environs, répartis dans six sections, savoir :

1. Peintures, sculptures, dessins, gravures, plans, manuscrits et imprimés.
2. Tapisseries, tapis, étoffes, dentelles, broderies, toiles damasées, ornements d'églises, costumes, vêtements.
3. Orfèvreries, argenteries, bijoux, ivoires, matières précieuses.
4. Mobilier, dinanderies, fers, bronzes, étains, instruments de musique, armes et armures.
5. Céramique : terres-cuites, faïences, porcelaines, grés, verreries.
6. Antiquités celtiques, romaines, franques.

Des objets d'arts étrangers et notamment appartenant à la région du Congo pourront aussi être admis, s'ils offrent un intérêt particulier. Ils formeront dans ce cas une section spéciale de l'exposition.

Les adhésions doivent être adressées à Monsieur Eugène Soil, conservateur des Musées, rue Royale, Tournai.

Le Comité de l'Exposition est constitué comme suit :

Président : M. Victor Carbonelle, bourgmestre de Tournai.

Vice-président : Le Colonel Écuyer de Hollain, commandant le 3<sup>e</sup> régiment de Chasseurs à pied.

Secrétaire-trésorier : M. Stiénon du Pré, membre de la Chambre des représentants.

Membres : MM. Henri Duquesne, membre de la Chambre des représentants.

Colonel van Malcote de Kessel, commandant le 1<sup>er</sup> régiment de Chasseurs à cheval.

Lieutenant-colonel Mestdag, commandant la Garde-civique de Tournai.

Allard, président du Tribunal de 1<sup>re</sup> instance.

Leschevin, procureur du Roi ;

Isbecque, ancien président du Tribunal de commerce ;

Amédée Soil, conseiller communal et juge au Tribunal de commerce ;

Jules Houtart, banquier ;

Le Docteur Lentz ;

Eugène Soil, juge au Tribunal civil, conservateur des Musées.

---

## Algemeene vergadering van 8 November 1898.

---

### Assemblée générale du 8 Novembre 1898.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. le Baron de Maere d'Aertrycke, président ; le chanoine Vanden Gheyn et Van Werveke, secrétaires ; Paul Bergmans, trésorier ; N. De Pauw, président de la section d'histoire ; Hermann Van Duyse, président de la section d'archéologie ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint ; et MM. le Baron Casier ; A. Campers ; E. Coppieters-Stochoven ; V. de Muynck ; M. De Noyette ; Constant D'Hoy ; A. Heins ; L. Janson ; H. Leroy ; Lievewrouw-Coopman ; L. Maeterlinck ; Mast de Maeght ; G. Parmentier ; E. Potjes ; E. Sacré ; R. Schoorman ; L. Stroobant ; A. Van Assche ; L. Van Biesbroeck ; D. Van den Hove ; A. Vander Mensbrugge ; E. Van Goethem ; G. Van Haute ; F. Van Ortroy ; J. Vuylsteke.

#### **Ordre du jour :**

I. Communications.

II. Une imprimerie calviniste à Gand en 1566 (M. H. Van Duyse).

III. Les terres cuites étrusques découvertes à Sasso-ferrato (M. L. Maeterlinck).

IV. Le grand canon de Gand ; son histoire, son nom, son origine (M. Van Werveke).

V. La joyeuse entrée de Charles-Quint à Bologne (M. H. Van Duyse).

I.

Communications.

**M. le Président.** J'ai la satisfaction de porter à votre connaissance, Messieurs, que la question qui a figuré pendant si longtemps à notre ordre du jour, vient de recevoir une conclusion dernière et définitive. Je veux parler de la plaque commémorative du Château de Gérard le Diable.

Vous vous rappelez les négociations nombreuses qui ont été entamées par votre Bureau avec la Commission royale des Monuments, d'une part, et avec notre Section d'Histoire, d'autre part, pour arriver à donner une forme convenable à cette plaque, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral, si je puis ainsi dire.

On a fini par se mettre d'accord et, dès l'hiver dernier, nous avons reçu une adhésion complète de la part de M. le Ministre des Beaux-Arts. Nous avons stipulé que M. Heins, l'auteur du projet, serait chargé de l'exécution. Cette condition a été admise par le gouvernement. M. Heins s'est adressé, à son tour, à un praticien de Gand des plus capables, M. Kasteleyn, et c'est de la sorte que le Mémorial en question se trouve dès maintenant placé à l'extérieur du Château dont je parle.

Je suis heureux de pouvoir ajouter que cette œuvre a été faite par M. Heins en véritable artiste, c'est-à-dire avec autant de talent que de désintéressement. (Applaudissements.)

Je lui adresse donc, non seulement nos félicitations, pour la belle œuvre d'art qu'il a produite, mais encore notre reconnaissance pour la générosité dont il a fait preuve en cette circonstance.

J'adresse également nos félicitations à l'auteur de la restauration du château, dont le nom se trouve marqué au bas de la plaque. Il a été à la peine, qu'il soit à l'honneur ; son nom sera porté ainsi aux générations futures, si tant est que ce nom ne leur parvienne par d'autres travaux plus importants encore







auxquels M. Verhaegen s'attache avec la conviction et l'énergie qui le caractérisent.

Je vous propose, Messieurs, de faire insérer dans notre Bulletin de ce jour la reproduction photographique de la plaque, dont je viens de vous entretenir. (Adhésion )

**M. A. Heins.** Je vous remercie, Monsieur le Président, des paroles trop élogieuses que vous avez bien voulu m'adresser.

**M. Van den Gheyn,** secrétaire. A la suite de la proposition faite par M. V. Van der Haeghen, en vue du dégagement du cloître de Saint Pierre, le Bureau s'est adressé à M. Van den Peereboom, ministre intérimaire de la Guerre, afin de lui faire connaître nos désirs. Voici la lettre reçue le 28 juillet dernier :

*A Monsieur le chanoine Vanden Gheyn, Secrétaire  
de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.*

Bruxelles, le 28 juillet 1898.

Monsieur le Secrétaire,

Par votre lettre du 14 juillet courant, vous me soumettez, au nom de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, un projet de dégagement du cloître de St-Pierre, faisant partie de la caserne d'infanterie en cette ville.

Ce projet devant entraîner la démolition de certains locaux affectés actuellement à des usages militaires, je ne puis me prononcer sur sa réalisation possible, avant d'avoir fait étudier la question par les services spéciaux que la chose concerne.

Mais je tiens à vous déclarer dès à présent que je suis tout disposé à poursuivre cet examen avec bienveillance et avec le désir d'aboutir à une solution conforme à votre desideratum.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Ministre de la Guerre par intérim,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Nous avons reçu du Département des Beaux-Arts la lettre que voici :

*A la Société d'Histoire et d'archéologie, à Gand.*

Bruxelles, le 22 août 1898.

Messieurs,

La Revue de l'Art Chrétien ayant publié récemment un article contenant d'utiles indications au sujet des précautions à observer pour la mise à nu et la restauration des anciennes peintures murales, il m'a paru utile d'en faire reproduire un extrait, en vue de sa distribution aux personnes qui sont dans le cas de devoir commander, exécuter ou surveiller des travaux de ce genre.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, à titre de communication, vingt-cinq exemplaires de cette note.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Ministre,*

LÉON DE BRUYN.

MM. les membres qui désireraient recevoir un exemplaire, sont priés de s'adresser au secrétariat.

Je crois devoir porter à votre connaissance que la question du local va trouver enfin sa solution. Nous espérons nous entendre avec les notaires, afin que cette salle où nous nous réunissons ce soir, puisse servir habituellement pour nos assemblées générales. La salle voisine serait destinée à notre bibliothèque, et tenue à notre disposition tous les mardis de 8 1/2 à 10 1/2 heures du soir.

Vous n'ignorez pas que, dès à présent, la bibliothèque est accessible aux membres tous les mardis. Les publications de toute nature y sont déjà assez nombreuses.

Nous espérons que le confort de notre nouveau local et surtout son excellente situation au centre de la ville engagera plus d'un d'entre vous à venir travailler à la bibliothèque.

**M. Hermann van Duyse.** Je désire, Messieurs, terminer un petit incident. Il s'est trouvé qu'une des fiches de l'*Inventaire Archéologique*, dont la commission a bien voulu me confier la rédaction, renferme une phrase qui a éveillé la susceptibilité d'un de nos confrères. J'ai dit, en parlant de la Maison des Bâteliers, que, datant de 1531, elle n'avait eu, jusqu'à ce jour, à subir d'autres outrages que ceux du temps, mais que, maintenant, elle allait passer par les péripéties d'une restauration. Un de nos confrères a cru voir là-dedans une atteinte personnelle. Il n'en est rien. Si j'avais voulu l'attaquer personnellement, j'aurais accentué mes appréciations, mais ce n'est certes pas dans une de ces fiches, qui doit rester dans les généralités d'ordre historique, que je pouvais le faire. Le Comité qui revoit toutes les fiches, et qui a eu à s'occuper longuement de celle-ci avant de m'en confier le texte, ne l'aurait pas permis.

Vous connaissez mes opinions en matière de restauration des monuments anciens. Je ne crois pas avoir besoin d'insister sur ce point. Une restauration comme celle en voie de préparation est désastreuse. Je n'ai pas été seul de cet avis. D'autres que moi, M. Cloquet notamment, ont partagé ma manière de voir.

Je suis donc prêt à déclarer, que cette phrase n'a nullement pour moi le caractère d'une attaque personnelle. Si ma plume a trahi ma pensée, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes! (*On rit*).

**M. le Président.** Après les explications si franches, si loyales, si honnêtes de M. Van Duyse, je considère l'incident comme vidé.

## II.

### Une imprimerie calviniste à Gand en 1566.

**M. Hermann Van Duyse.** Van Vaernewyck risque, en 1566, ce calembourg par à peu près, dont le double sens *psalm, zalm*, fait, à bon marché, les frais : *Den zalm zal dil jaar goedkoop zijn, men loopt er mede achter de straten.*

L'auteur des *Beroerlijke tijden* marquait, de la sorte, le rôle considérable que le chant des cantiques occupa parmi les moyens de propagande du protestantisme.

Les prêches, d'après son témoignage, alternaient avec les psalmodies à l'unisson, que les pasteurs calvinistes avaient d'autant moins de peine à enseigner à leurs ouailles que les psaumes étaient généralement adaptés à des airs profanes, dès longtemps familiers à tout le monde. « Le chant des psaumes » — écrit Van Vaernewyck — charme les gens de la religion » nouvelle, à ce point que, par groupes de deux à trois cents, ils » parcourent les rues et les impasses, répétant sans relâche leurs » cantiques. On est sûr de les trouver, à la tombée de la nuit, » près du marché aux vins, de la maison des échevins, du » couvent des frères mineurs au pont des Dominicains, ou en » d'autres points de la ville, chantant les refrains de Luther. » Cheminant par bandes, ils psalmodient à l'unisson et l'on n'en- » tend guère d'autres chants. La plupart de ces gens sont de jeunes » compagnons sans expérience, prenant aisément le change sur » la nature des choses, enthousiastes de tout changement, mais » on voit aussi hommes et femmes cheminer bras-dessus, bras- » dessous, entonnant des psaumes sur divers airs. Les polissons » en font autant tout le jour; les invités, dans les assemblées, » chantent les psaumes à plusieurs voix; ces refrains enfin » retentissent dans les ateliers et en tout lieu. Les ministres, » lors de leurs prêches à la campagne, enseignent à leurs audi- » teurs le chant de ces psaumes, et s'il leur arrive de chanter » faux ou à contretemps ils leur disaient: *Vous miaulez » vraiment comme des papistes célébrant leurs offices!* »

Van Vaernewyck relève comme il faut ces propos irrévérencieux des hérétiques et, avec beaucoup d'érudition, il fait l'éloge des rites catholiques, cela va de soi; sachons lui gré de constater à quel point les chants reformés avaient, dès 1566, pénétré dans les mœurs.

En accordant à la masse des fidèles le droit de joindre, à



l'unisson, leur voix à celle du prêtre, le protestantisme demeurait fidèle au principe qui le faisait pencher vers la démocratie égalitaire ; en même temps, il utilisait ce pouvoir évocateur si intense de la musique vocale, surtout féconde en sensations suggestives. Le chant à l'unisson est, en effet, l'un des plus puissants principes d'émotion ; même presque dépourvu d'art, il acquiert un caractère de majesté qui domine la foule et agit d'une manière physiologique, exaltant le courage et les passions généreuses.

Tel choral qu'hommes, femmes et enfants avaient à l'unisson chanté aux prêches, se transformait en hymne de combat et, aux jours de torture et de supplice, les strophes ailées des rythmes saints soutenaient la constance de malheureux voués au bûcher. Plus d'un exemple est rapporté, de ce fait, par Van Vaernewyck lui-même.

Dès 1539, une traduction des psaumes avait été imprimée à Anvers, avec adaptation d'airs flamands populaires. De la sorte, beaucoup de mélodies profanes sont parvenues jusqu'à nous, qui sans l'impression des *Soeterliedkens*, eussent été perdues.

L'année même où Van Vaernewyck commençait ses mémoires, (1566), parut, à Anvers, une édition des refrains réformés non plus écrite en vue de la psalmodie monodique des prêches de carrefours, mais harmonisée en trois parties et signée : *Clemens non papa*.

Le célèbre prédicateur réformé Dathénus, était également en 1566, revenu en Flandre, après un long séjour dans le Palatinat. Il fit paraître, l'année même de son retour, trois éditions d'une traduction flamande qu'il avait faite des psaumes, et partout où les Calvinistes se pressaient aux prêches, — dans ces enceintes barricadées à l'aide de chariots qu'ils dressaient en plein champ, — l'on vendait ces recueils dont les nouveaux prosélytes s'empressaient de se pourvoir.

Les *Gentsche Geschiedenissen* du R. P. De Jonghe nous montrent les échoppes des libraires dressées au Driesch de

St-Pierre-Alost, auprès de « l'église verte » dont les calvinistes défendaient l'accès la hallebarde et l'arquebuse au poing.

Deux éditions de Dathénus connues dès longtemps, sont signées respectivement des firmes d'imprimeurs que voici : *Michel Siraet* à *Heidelberg*, *Martin Wendelen* à *Londres*, mais une troisième édition ne porte que la date 1566.

Peut-être bien, *Siraet* et *Wendelen* sont-ils des noms de guerre; en tous cas, il est intéressant de noter que l'édition, sans indication d'imprimeur ni de localité, est d'origine gantoise. Cette découverte a été faite par le savant bibliothécaire-adjoint de notre Université, M. Arnold, qui a réussi à établir qu'un exemplaire, probablement unique du psautier de Dathénus, en possession d'un bibliophile gantois, sort, à n'en pas douter, des presses du célèbre imprimeur gantois Manilius.

C'est l'examen minutieux des types, des fleurons et même de certaines vignettes du psautier, qui conduisit M. Arnold à reconnaître des détails d'exécution propres aux ouvrages sortis des presses de Manilius et portant cette firme célèbre. On peut donc avoir la certitude que l'imprimerie gantoise prit part à la propagande religieuse, que l'inquisition réprima bientôt d'une façon si sévère.

Ces tentatives de prosélytisme, pouvaient ne pas paraître, en 1566, aussi dangereuses qu'elles l'étaient en réalité, car la répression n'était pas encore complètement déchainée à cette date. Le gouvernement de Philippe II, indécis, temporisait et, en apparence, semblait prêt à désarmer. Les zéloteurs de la Réforme, voyant celle-ci triompher en Allemagne, conquérir du terrain en France et s'affirmer presque sans restriction aux Pays-Bas, pouvaient croire à la victoire définitive de leurs idées.

Dathénus muni de lettres de l'électeur palatin, avait, le 28 septembre 1566, reçu audience du comte d'Egmont qui, représentant du roi, venait d'accorder aux Réformés l'autorisation de construire un temple à Gand. Manilius, en se prêtant à la propagande calviniste, ne dût pas s'attendre aux rigueurs qui

bientôt s'acharnèrent sur tout ce qui tenait à la propagande réformée.

Il est certain d'ailleurs, que la précaution que prit l'imprimeur gantois de ne pas signer un livre sorti de ses presses, ne lui assurait qu'une sécurité très relative.

Si le Doyen de Renaix Titelmans, ou tout autre zéléteur du Saint-Office, eût ouvert, il y a trois siècles, l'enquête si bien conduite par M. Arnold, l'imprudent typographe eut payé cher sa confiance en d'illusoires précautions.

Il ne semble pas qu'il y ait eu des éditions des « *Zoeterliedekens* » de Dathénus, postérieurement au *Wonderjaar*. Il résulte d'ailleurs des renseignements de Van Vaernewyck que, dès 1567, les livres prohibés n'étaient plus exécutés sur place, mais importés d'assez loin ; il parle en effet de la saisie opérée à Saint Pierre, d'une « *tonne et d'une caisse de livres et de gravures* » qui eussent valu « *deux cents florins, au moins, s'ils n'eussent été hérétiques...* » Le chroniqueur ajoute que ces livres, venus de Genève, étaient, par Tournai, arrivés à Gand, pour être, de là, convoyés sur Anvers.

Ce serait une curieuse étude que celle des efforts mis en œuvre par les Réformés pour déjouer la surveillance que le clergé et le pouvoir séculier, combinant leurs efforts, mettaient en œuvre en vue d'arrêter la propagande par le livre et cette humble page volante, qui devait devenir le journal.

La terreur régnait en Flandre, non seulement sous le Duc d'Albe, mais longtemps après, et de cruels exemples enlevèrent aux imprimeurs gantois toute velléité de lancer des éditions nouvelles d'écrits excommuniés.

Il est vraisemblable que ces artisans s'efforcèrent, au contraire, de faire, dans la limite du possible, disparaître les écrits hétérodoxes sortis de leurs presses.

C'est ce qui fait la rareté et le prix de ces petits bouquins qui nous paraissent si inoffensifs, après avoir joué le rôle de brulot et exposé nos ancêtres à de si impitoyables rigueurs. (*Applaudissements*).

III.

Les terres cuites étrusques découvertes à Sassoferato.

**M. L. Maeterlinck.** Messieurs, lors de notre dernière séance, qui date de quelques mois déjà, j'ai cru devoir, pour obliger un collègue, remettre la lecture de ce petit travail dont je voulais vous donner la primeur. J'ai eu depuis, l'occasion de le présenter au Congrès d'Enghien et je n'en aurais plus reparlé ici, si je n'avais quelques mots à ajouter. J'ai aussi à vous présenter une photographie d'un des guerriers gaulois dont j'ai à vous entretenir. Vous remarquerez que c'est un type blond qui a beaucoup du caractère flamand.

A mon dernier voyage en Italie, j'ai pu, grâce à l'obligeance de mon savant collègue, M. Brizzio, conservateur du Musée royal de Bologne, étudier dans son cabinet les terres cuites si intéressantes, qu'il vient de découvrir à *Civita-Alba* près de *Sassoferato*.

Elles se composent de deux groupes distincts représentant l'un Ariane dormant dans l'île de Naxos et découverte par des Satyres, l'autre des guerriers gaulois dépouillant le temple de Delphes et repoussés par les divinités (Apollon, Diane et Minerve).

Nous ne nous occuperons pas cette fois du premier groupe, mais bien du second, dont les figures ont une véritable importance archéologique et historique.

Les deux groupes faisant frise, proviennent d'un petit temple qui doit remonter à une époque antérieure à l'occupation du territoire de *Senegalia* par les Romains, c'est-à-dire antérieurement à 295 avant notre ère. *Civita-Alba* confinait d'une part avec l'*Agro sentinate*, de l'autre avec *Montefortino* qui, à partir du IV<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'occupation romaine, fut toujours habité par des Gaulois. Ces barbares furent donc très bien connus par le sculpteur étrusque qui, ayant les modèles devant les yeux, put en faire de véritables portraits d'après nature. Caractère,

type, costume tout a été fidèlement reproduit. De là l'impression de vérité saisissante qui se dégage de ces statues si différentes de celles représentant des Gaulois de l'école de Pergame.

M. Brizzio a retrouvé toutes ces figures, qui mesurent environ 0.80 m. de haut et brisées en fragments nombreux; il a réussi jusqu'ici à en reconstituer six. Des caisses renfermant quantité de débris attendent leur tour, et viendront compléter l'importance de sa belle découverte, grâce à laquelle nous possédons la représentation la plus ancienne connue de guerriers gaulois. Cette découverte n'étant pas encore connue du monde savant, je crois pouvoir en faire une courte description.

Le premier guerrier représente un chef venu au combat monté sur un char de guerre selon l'usage gaulois. Le char est très simple, les chevaux sont ornés de disques ou de *phalères* sur le front, et de grands pectoraux. Ils courent avec vélocité, renversant un guerrier gaulois reconnaissable à son bouclier rectangulaire garni de l'*umbo*. Le chef se tient debout sur son char, ses longs cheveux flottent au vent, son front froncé de deux plis profonds, ses yeux enfoncés aux pupilles dilatées, lui donnent une expression brutale et cruelle. Le bouclier n'a pas été retrouvé; quant au costume, il se compose d'une tunique descendant jusqu'aux genoux, serrée par une ceinture et laissant voir la moitié du torse de l'homme qui semble dans la maturité de l'âge. Il fuit en tournant la tête en arrière. Le Gaulois tombé donne l'impression du désordre dans la fuite.

Le deuxième Gaulois, dont j'ai pu obtenir la photographie, est également représenté fuyant. De son bras gauche levé, il tient le bouclier rectangulaire orné de l'*umbo*; il est couvert d'une tunique fermée sur la poitrine et ceint d'une corde. La tête est très caractéristique et montre que la calvitie n'est pas un phénomène moderne; sur la nuque les cheveux descendent avec assez d'abondance. Le front chauve est fendu de deux rides profondes. Les yeux présentent des pupilles fortement dilatées, qui lui donnent une expression d'effroi. Sa lèvre est ornée d'une forte moustache



et l'ensemble de la physionomie présente certains caractères de notre population blonde d'origine germanique. L'objet rond décoré qui se trouve placé adroitement dans le bas pour masquer



l'ouverture entre les jambes, est certainement une patère dérobée au temple.

Le troisième est représenté tombé sur un genou, la jambe gauche lui manque, le bras gauche tient le bouclier gaulois. Le bras droit brandit une épée dont il semble menacer les dieux. Ses flancs sont ceints d'une corde et son manteau flotte sur son épaule. Il tourne la tête à gauche. Le nez est aquilin et les yeux ont une expression de fureur.

Au quatrième manque la tête, mais son originalité est marquée par un collier qui orne son cou. Il est complètement nu et a les flancs ceints d'une corde. On sait que d'après Diodore, les Gaulois les plus courageux se dépouillaient de tout vêtement sauf la ceinture, pour combattre plus aisément. J'ai pu remarquer au Musée de Venise un guerrier gaulois nu, une corde ceignant aussi les reins. C'est une œuvre d'un artiste romain de la basse époque, ce qui prouve que cet usage s'est continué, et était bien dans leurs mœurs. Ici le Gaulois est représenté tombé sur le genou droit, levant le bras gauche au ciel pour se protéger à l'aide de son écu. Entre les jambes on remarque une autre patère avec l'*ombilic*.

Tout autre, le cinquième a endossé une tunique en peau de mouton, comme en usent encore les pasteurs italiens; il ne porte pas d'armes, mais court à grandes enjambées en tournant la tête à gauche. Il tient dans ses bras un grand vase de forme classique, une espèce d'amphore qu'il vient d'emporter. Son type et son expression ne peuvent laisser aucun doute sur sa nationalité. Ses longs cheveux forment une touffe sur le front froncé. Son nez aquilin fait songer à l'oiseau de proie. Il a de grandes moustaches et la barbe divisée en deux.

Des dieux vainqueurs, on n'a reconstitué jusqu'ici qu'une seule figure; je n'en donnerai pas la description, mais je dois faire remarquer qu'ici aussi l'artiste a prouvé qu'il était un excellent copiste, car on reconnaît aisément dans cette divinité un travail fait d'après un modèle grec. Le costume et le cothurne des pieds rappellent la plastique grecque, et notamment la statue d'Artémide représentée sur le grand autel de Pergame.

Quant au sujet, il a son importance, car le sac du temple de Delphes, empêché par les dieux, dont la tradition nous a été conservée par Pausanias et Diodore de Sicile, et que les auteurs modernes nient, ne se trouve représenté sur aucun monument de de l'époque romaine en Italie.

Les seules représentations connues du sujet se trouvent l'une

peinte sur une tasse capouane, l'autre en relief sur une urne étrusque exposée au Musée de Florence. — Ici s'arrête mon travail présenté au Congrès d'Enghien. J'ajouterai quelques mots pour vous faire remarquer combien est ancienne la constatation de la présence d'hommes grands, blonds et forts parmi les populations petites et brunes des contrées méridionales de l'Europe.

Déjà dans la composition de l'olympie on constate l'admiration pour la race des vainqueurs blonds. Parmi les dieux on remarquera que ce sont des blonds : Apollon et Vénus, qui représentent la beauté physique chez l'homme et chez la femme.

Homère parle de héros blonds. Mais on doit constater aussi que ces peuples d'origine septentrionale en descendant vers le midi en vainqueurs, ont toujours été absorbés dans le type primitif brun des populations vaincues.

J'ai aussi reçu depuis une lettre de M. Henry Hymans, à qui j'ai soumis la photographie que vous avez devant les yeux. Il dit que, sans le travail l'accompagnant, il aurait cru à une mystification, tant la sculpture lui paraît moderne. Mais, dit-il, « l'art Étrusque nous a laissé tant de merveilles dans les derniers temps qu'on peut lui concéder beaucoup ». (*Applaudissements*).

**M. A. Heins.** M. Maeterlinck pourrait-il nous donner quelques détails sur la façon dont il croit que ces deux frises étaient disposées ?

**M. L. Maeterlinck.** Il y avait une frise en haut relief et un fronton.

**M. A. Heins.** Vous parliez de six ou sept figures germanes ?

**M. L. Maeterlinck.** Les dieux vengeurs poursuivent les gaulois. Il y avait donc une succession de figures qui faisaient probablement tout le tour du petit temple.

**M. A. Heins.** Les figures de l'autre groupe ont-elles les mêmes dimensions et le même caractère ?

**M. L. Maeterlinck.** A peu près. On les a trouvées dans un endroit où l'on avait trouvé déjà beaucoup de choses anciennes. On a pratiqué des fouilles, espérant bien y trouver une ample

moisson de débris antiques. Et effectivement, ces fouilles ont été très fructueuses. Malheureusement on n'a pu reconstituer que cinq de ces gaulois. Mais il y a encore des débris assez nombreux et on les reconstituera au fur et à mesure.

**M. Hermann Van Duyse.** Il serait très intéressant de voir compléter cette photographie, parce qu'elle fait à plusieurs d'entre nous l'effet d'un travail moderne. Non seulement l'expression de la figure, mais le mouvement du corps nous paraît mal cadrer avec un art associé à celui de Phidias.

**M. L. Van Biesbroeck.** On était encore plus archaïque en Étrurie qu'en Grèce. Or, cette figure est très peu archaïque.

**M. L. Macterliuck.** Je tâcherai d'obtenir d'autres photographies.

**M. H. Van Duyse.** Ce serait très intéressant.

**M. L. Macterliuck.** Il est difficile d'admettre que M. Brizzio puisse s'être trompé. Sa découverte a été publiée sans protestation dans la : *Notizie de gli scavi di antichita*, livraison de Juin, rendant compte des séances de la Société d'archéologie italienne, ayant son siège à Rome.

Je tâcherai de me procurer cette livraison.

**M. H. Van Duyse.** Il serait curieux aussi de savoir comment les fouilles ont été poussées, car le caractère d'authenticité devrait être bien indiqué, afin de dissiper tout doute.

**M. le Président.** Nous reprendrons la discussion dans la prochaine séance, lorsqu'il y aura de nouveaux éléments.

**M. A. Heins.** N'y aurait-il pas lieu de publier au Bulletin la communication avec la photographie?

**M. le Président.** Il en sera ainsi.

**M. Stroobant.** Il serait intéressant aussi de produire quelques documents contemporains, afin qu'on puisse juger par comparaison.

**M. L. Van Biesbroeck.** Il y en a à l'Académie.

**M. A. Heins.** La chose en vaut la peine; nous nous trouvons là en présence d'un type germain antérieur de quatre siècles à tous ceux que nous connaissons jusqu'ici.

**M. le Président.** Il est entendu qu'on reprendra la discussion et on recueillera le plus de documents possible.

IV.

**Het groot kanon van Gent : zijne geschiedenis, zijn naam, zijn oorsprong.**

**M. Van Werveke.** — Als wij het wagen een verhandeling over dit zoo dikwijls aangevat onderwerp te schrijven, dan is het omdat iedereen toegeven zal, dat de stof niet is uitgeput. Wij hebben de gelegenheid gehad bij het lezen van al de Rekeningen der stad Gent en van talrijke andere oorkonden een volledige lijst op te maken van alle vuurwapens van de XIV<sup>de</sup> tot de XVIII<sup>de</sup> eeuw alhier gemaakt, gekocht of als oorlogsbuit verkregen. Wij kunnen alzoo verschillende onuitgegeven oorkonden mededeelen, die een nieuw licht werpen op een reliquie onzer nijverheid die, èn als vuurwapen, èn als zuiver smidswerk te allen tijde eenieders bewondering wekte en wekken zal.

\* \* \*

**BESCHRIJVING.** — Het Groot Kanon is geheel gesmeed. Het heeft 5<sup>m</sup>025 lengte en bestaat uit twee deelen, den loop en de kamer, door een schroef aaneengebracht. De ziel van den loop is 3<sup>m</sup>315 lang en heeft 0<sup>m</sup>64 middellijn; de ziel van de kamer heeft 1<sup>m</sup>375 lengte en 0<sup>m</sup>26 middellijn. 32 gesmede ijzeren staven, 0<sup>m</sup>055 breed en 0<sup>m</sup>03 dik, vormen den loop; ze zijn in de lengte aaneengelast om de ziel te vormen; 41 gelaste ijzeren hoepels houden ze bijeen als de duigen eener ton. De kamer is op dezelfde manier vervaardigd : 20 gelaste hoepels omknellen de duigen. 3 trapsgewijze verdunnende hoepels omringen den mond van den loop, 13 volgende vormen om dezen een dunner vak van 0<sup>m</sup>82 doorsnede, 12 andere een van 0<sup>m</sup>88, 7 volgende een van 0<sup>m</sup>938 en 6 achteraan het dikste vak van 1 m. Ook de kamer is door de ongelijke dikte van de hoepels in verschillende



vakken onderscheiden ; bovendien zijn de derde hoepel langs het midden en de tweede langs achter van diepe, rechthoekige groeven voorzien om de kamer bij middel van hefboomen in den loop te vijzen.

Op het achterdeel is het Groot Kanon gemerkt met het Burgondisch (St-Andries-)kruis. In het snijput bevindt zich het zundgat ; in drie der hoeken treft men het vuurslag en den vuursteen van het Gulden Vlies aan en in den vierden het wapen der hertogen van Burgondië sedert 1430.

Het gewicht van het Groot Kanon wordt gewoonlijk opgegeven als beloopende tot 16,400 kg. (1). De steenen kogel moet omstreeks 340 kg. wegen. Het zundgat loopt eenigszins schuin en komt al binnen uit aan den kleinen boog, die de wanden verbindt. Het heeft 0<sup>m</sup>01 middellijn ; zijn kelk is 0<sup>m</sup>02 diep en 0<sup>m</sup>025 breed.

\* \* \*

GESCHIEDENIS. — Het is een merkwaardige eigenschap van den tijd rond elke voorname gebeurtenis in het leven der volkeren een mythe te weven, die het naakte, ware verhaal in een web van verdichtfels doet verdwijnen. Ook ons Groot Kanon heeft zijne sagen :

de legende van zijnen zegetocht naar Gent in 1578,

de legende van zijnen doop,

de legende van zijnen oorsprong.

Zijne zegevierende overbrenging naar Gent ! Wel, elken dag wordt ze verhaald aan vreemdelingen, vaak wordt ze geschreven voor land- en stadgenooten. 't Is bij J.-J. De Smet (2) dat het mooiste verhaal te vinden is : « Ce ne fut qu'en 1578, quand les » deux villes marchaient sous le même drapeau, que le magistrat » de Gand obtint de celui d'Audenarde la délivrance de la vieille

---

(1) Het is ons onbekend hoe en door wien dit werd vastgesteld.

(2) *Note sur le grand canon de Gand et son nom populaire*. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Tome XXII, n° 1.

» prisonnière de guerre. Le capitaine Charles Rockelfing, à la tête  
» d'une compagnie de soldats et d'une centaine de bourgeois armés,  
» fut chargé de la ramener à Gand, et le 18 mars, le vaisseau  
» qui la portait aborda au quai, près du couvent des Frères  
» Mineurs, à l'endroit appelé *Kuipgat*. » Hoe dit paar honderd  
mannen de reis van Oudenaarde medemaakten — per schip of te  
voet, gaande als een eerewacht langs de oevers der Schelde  
nevens het Groot Kanon — dat vernemen wij niet, evenmin als  
de bron, waar de schrijver het verhaal heeft geput. Wel meent  
hij het noodzakelijk de volgende nota er aan toe te voegen:  
« A-t-on remarqué que le grand canon est précisément placé  
» en regard de la maison qu'occupe encore, dans la rue de  
» Coninck (sic), la famille de Rockelfing de Nazareth? » Inder-  
daad, zonderling samentreffen, indien het verhaal maar echt  
ware!

De zaak is niet zoo krijgshaftig toegegaan. Men gelieve  
zich de gebeurtenissen in den aanvang van 1578 te herinneren.  
Er heerschte toen te Gent een bedrijvigheid, die men sedert  
honderd jaar niet had aanschouwd. Eén bekommernis was de  
leidende gedachte, die geheel de stad bezighield : den Spanjaards  
en den Spaanschgezinden te wederstaan. Buiten en op de vesten  
een ongemeene beweging : ginds brak men alles af, wat den  
vijand bij een belegering kon bevoordeeligen, hier wierp men  
aarden wallen op en diepte de grachten uit. Maar het ontbrak  
vooral aan geschut.

Een doortastende maatregel werd genomen : « In de maand  
» Februaris 1578 moest men alle de clocken (preter elck eene)  
» copper ende yserwerck van de prochiekercken ontrent Ghendt  
» binnen Ghendt brenghen om canon te gieten; de 54 ambachten  
» in 't gheheel moesten elck een stuck canon doen gieten (1). »

---

(1) *Memorieboek der stad Gent*, III, blz., 39, 40-41. — *Rekening der stad Gent* (10 Mei-15 Augustus 1578), f<sup>o</sup> 165 v<sup>o</sup> : « Betaelt den deken ende  
» ghezwoornen mitgaders den ghemeenen supposten vander nerijnghe

Kort daarop (" Jnt selve jaer jn sporckelle voornoumt) bracht-  
" men alle de clocken van alle de torrens jnne preter eene  
" midtsghaders candeleirs raeyen wijnwaeter vacten ende al het  
" motstael dat jnde keercke was naer vier ofte vijf millen  
" verre . . . . (1). "

De Schepenen wendden zich om hulp tot den Raad van de  
stad Antwerpen; maar ze kregen den 9 Februari voor antwoord,  
dat het onmogelijk was hen te " assisteren met eenighe  
" stucken van artillerie (2) ". Den volgenden dag schreven onze  
Schepenen aan den heer Terloy, vice-admiraal te Vlissingen,  
hem verzoekende hun te willen bezorgen " moyennant bon et  
" raisonnable payement tant pour les ammonitions d'artillerie  
" sicomme falconneaux portans deux livres de fer serpentines  
" quatre livres, et demy canons de XVIIJ, XX ou XXIIJ  
" liures et semblables que desdits pouldres et salpêtre (3) ". Ze  
hadden zich ook gewend tot Ponthius de Noyelle te Mechelen,  
die hun antwoordde, dat het hem onmogelijk was den aldaar  
verblijvenden kanongietier naar Gent te laten komen (4). Den  
18 Februari zenden " Scepenen van beede de bancken ende beede  
" de dekenen der stede van Ghendt . . . . tot Lonen jn jnghe-  
" landt . . . . ghedeputeerde . . . . omme zekere prouisie te doene  
" van buscruut ende ghescut dienende tot bescherminghe ende

---

" vande vrije smeden deser stede de somme van xxiiij s. gr. Ter causen  
" vande twee tonnen dobbelen Clauwaert die hemlieden ghejont ende  
" ghepresenteert zijn bij mijnne heeren schepenen vander kuere Bouen  
" xij kannen wijns die ghejnsereert ende begrepen staen jnde rolle van-  
" den presentwijn danof vutgheuen ghemaect es hiervooren folio cxlvj<sup>o</sup>  
" dit ten regarde van de goedwillicheijt bij hemlieden ghetoocht jnt  
" leuercn ende furnieren vanden gheschutte danof de neerijnghe desc  
" stede ghelest zijn respectiuelick Elck te furnieren ter diffentie ende  
" bewaernesse derzeluer. . . . xxiiij s. gr. "

(1) Handschrift ( $\pm$  1600), f<sup>o</sup> 35, eigendom van den heer R. Schoorman.

(2) Stadsarchief te Gent. *Register Z*, f<sup>o</sup> 56 r<sup>o</sup>.

(3) Idem, *ibidem*, f<sup>o</sup> 119 r<sup>o</sup>.

(4) Idem, *ibidem*, f<sup>o</sup> 111 v<sup>o</sup>.

» bewaernesse der voorseyde stede ende inwonende van  
» dier . . . . (1) »

Men ziet het, alle mogelijke pogingen werden aangewend om de stad van een groot getal kanonnen te voorzien. Juist in dien tijd, den 7 Februari 1578 werd het verbond gesloten tusschen Gent en Oudenaarde (2). « Den 16 Sporckele quam een vendele  
» burgers van Ghent binnen Audenaerde ende logierden in de  
» herberghen. Den 17 Sporckele sloughen de voornoemde bur-  
» gers den trommel dat sy waecken sauden; in het sluiten van  
» poorten behielden de sluetels ende wierden ghefortiert in de  
» huusen. Den 18 casseerde de stat heur soldaten ende wierden  
» aenghenomen van Capitain Rockelfyn, die met de Gentenaers  
» in de stat was commen; ende uut den stathuuse wierd ghedaen  
« het engien heetende de *Groote Griete* (3). »

Men zal bemerken, dat ons Groot Kanon wel genoemd wordt na kapitein Rockelfyn, maar dat er geen verband is tusschen die twee zinnen : het blijkt dus niet uit bovenstaande, dat Rockelfyn de verplaatsing heeft bevolen, noch het Groot Kanon naar Gent vergezeld. Over hetgeen er eigenlijk gebeurd is, zijn wij zoo gelukkig geweest een paar volkomen ongekende brieven te ontdekken.

Eerst één van 1 Maart 1578 :

» An mijn heere den Secretaris vander kuere der stede van  
» Ghendt. Roelandt van Hembijze Te Ghendt/  
» Mijn heere den Secretaris.

. . . . .  
» Ten leste al eijst dat de wercmeesterst deser stede ghedaen  
» hebben alle debuoiren omme zeker stick artillerie ghenaempt  
» de groote griete naer Ghendt te zendene nochtans en hebben

---

(1) Stadsarchief te Gent, *Register Z*, f<sup>o</sup> 120 r<sup>o</sup>.

(2) *Audenaerdsche mengelingen*, uitgegeven door L. van Lerberghe en J. Ronsse, III, blz. 124.

(3) *Chron. van Audenaerde*. Hs. gedrukt in *Audenaerdsche mengelingen*, blz., 9.

„ alsnoch gheen commoditeyt van schepe connen vinden om  
„ tzelue gheschut te doen beweghen twelcke v belieuen zal mijn  
„ heere de voorsepene Hembijze taderterene hem verzekerende  
„ dat maendaeghe naestcommende tvoorseijde gheschut be-  
„ scheept zal wezen als daertoe vpde kaye ghereet ligghende  
„ doende onse excusen van tlanck vertoeuen als bij onsen  
„ ghebreke niet gheschiet zijnde/ Maer zoomen ons zecht bij  
„ faulte vanden commodieusen schepe.

. . . . .  
„ Taudenarde den j<sup>n</sup> van maerte 1578.

“ V goetwillich dienare ende vriendt  
“ Maillard de vuldere (1). ”

Men ziet dat Rockelfyn zich met de zaak volstrekt niet heeft bemoeid. Maar er is meer. Den 5 Maart schrijft het magistraat van Oudenaarde het volgende :

“ Edele ende weerde Heeren Mijne heeren Scepenen ende  
„ Raedt Edele ende Notabele vander stede van Ghendt/

„ Edele ende weerde Heeren den bringher van desen heeft  
„ bevrecht het stick artillerie ghenaeempt de groote griete met de  
„ Camere ende zes clooten. Wij hebben lieuen gheboden vijf  
„ ponden grooten voor de vrecht Maer en wilt daermede niet  
„ tevreden zijn/ willende daervooren zes ponden hebben Tes ons  
„ leed dattet zo langhe vertouft heeft als toegheghaen zijnde bij  
„ de schippers weijgherende tvoorseijde geschut j<sup>nne</sup> te nemen  
„ van vreesse huerlieder scepen te bederven. Ons hier mede  
„ Edele ende weerde Heeren recommanderende j<sup>n</sup>de goede  
„ gratie van vlieder Eer

„ Taudenarde den v<sup>en</sup> Martij 1578

„ Burchmeester ende Scepenen vande stede van Audenarde  
„ vlieder Eer goede vrienden

~ Vanden Hende (2). ”

---

(1) Afschrift in het *Reg.*, Z, f<sup>o</sup> 145 v<sup>o</sup>. Stadsarchief te Gent.

(2) Afschrift in het *Reg.*, Z, f<sup>o</sup> 202 v<sup>o</sup>. Stadsarchief te Gent.

Uit de Rekening 1578 van Oudenaarde :

Item betaelt Jan ende Pieter Dilcroos (a) van de Groote Griete te



Aldus, verre van dat het Groot Kanon zegevierend zijnen intocht deed te Gent, heeft men alle moeite gehad om een schipper te vinden, die het naar Gent wilde brengen; verre van de eerewacht van meer dan 200 soldaten, bracht de schipper een brief van verontschuldiging over het lang wegblijven mede. Den 8 Maart kwam het Groot Kanon te Gent en werd gelost aan het Kuipgat, den 15 April werd het gelegd op de Wannekinsaarde (1), nevens de Vrijdagsmarkt, waar de andere kanonnen der stad lagen (2).

Stelt men ons nu de vraag: Waarom werd het Groot Kanon naar Gent gevoerd? De wijze, waarop dit geschied is, heeft ons

---

leveren in tscip van Ghendt bij twee lastingen (b) LX f par.

(a) Jan en Pieter Dilcroos waren beide timmerlieden te Andenaerde.

(b) Bij twee lastinghen, beduidt by twee verschillende bevelen van betalingen.

(Gedrukt in *Audenaerdsche mengelingen*, uitgegeven door L. van Lerberghe en J. Ronsse, I, blz., 10).

(1) 1578. Martius. Den 8 es hier (te Gent) van Aldenaerde gebrocht *een* groot yseren geschut, drie vierendeelen wijdt, ende ontrent vier ellen lanck wezende, sonder de camere, niet wezende gegoten, maer met banden of latten te gaer gedaen, den naem draghende van Dulle Griete of den Rooden Duyvele, midts tzelve rood geschildert es; en wird gelost an tCuypgat by de Freremineuren.

(Uit het *Hs. van Christoffel van Heurne*, gedrukt in de *Audenaerdsche mengelingen*, uitg. door L. van Lerberghe en J. Ronsse, I, blz. 12, noot).

Grasmaend xv<sup>e</sup> LXXVIII, den 15<sup>a</sup>, es de dulle Griete of den rooden Duyvele, *tgrof geschut van Aldenaerde*, ten eynde de Langemunte, op Mannkens Aerde, ghestelt op rollen, met haere camre, geheel soo 't behoord. — (*Idem* volgens De Potter, *Gent*, vi, 179).

(2) De Vrijdagsmarkt diende onder het Calvinistisch bewind tot bewaarplaats van kanonnen. Inderdaad, men leest in de Rekening der stad, 1580-81, f<sup>o</sup> 252 v<sup>o</sup> " .... van zeker camere bouen de admonitie camere jnt " meerceniens huus gestaen vp de vrindachmaert.... (de zelue) .... dad- " monitie Meesters.... zijn occuperende ..... jnt legghen ende bewaeren " van diueersche materiaelen dienende tot *den gheschutte liggheende vp de " zelue maert.* "

geleerd, dat het niet was, zooals het algemeen wordt geloofd, om eindelijk weer te krijgen, wat men sedert meer dan een eeuw terug verlangde, omdat het als een onderpand van de vrijheid werd aanzien. Daar blijkt inderdaad niets van : er bestaat geen enkel bewijs, dat de Gentenaars een oud recht op dat stuk deden gelden, noch dat die van Oudenaarde zulk recht hebben erkend; immers in den eersten brief zegt men “ *zeker* stick artillerie ” en in den tweeden “ *het* stick artillerie ”. Van Heurne spreekt er alleen van als “ *een* groot ijzeren geschut ” en heet het “ *tgrof geschut van Aldenarde* ”. Men bemerke overigens, dat men niet alleen het kanon, maar ook nog 6 kogels medevoert. Alleen is het zeker, dat de Schepenen van Oudenaarde aan die van Gent toestonden het Groot Kanon, dat in hunne stad lag, naar Gent te voeren.

Als men mij tegenwerpt, dat de Groote Griete in 1578 geene diensten meer kon bewijzen, dan zal ik antwoorden, dat de stad zich de fantasie van het onnoodig overbrengen van een groot stuk geschut niet veroorloven kon, getuige daarvan het overgroot tekort in de “ Rekeninghe vander fortificatie ”, welke tot de som van 9,386 pond grooten beliep (1). En ik zal nog wijzen op het voorgebod van 14 Mei 1578, waarin aangetoond wordt, dat, “ tot goede defentie ende verzekerde beschermenesse deser stede, ” nootzaeckelic ghegoten moeten werden goeden nombre van “ diuersche sorten van artillerie ”; om daartoe te geraken “ so ” eijst datmen ghebiet van heere ende wetweghe deser stede, “ dat alomme van straten te straten rijden zullen de ghecommitteerde deser stede met backwaghene omme te collecteren ende omme te halen, alle de ketelspijse, copere ende “ metael, twelcke eenijghelic goet burghere ende insetene naer “ zijne goede affectie zal begheeren ghewillich te gheueene ” (2). Daarmede was het alverslindende oorlogsmonster nog niet

---

(1) Zie het slot der stadsrekening 15 Augustus 1578-15 Augustus 1579, f<sup>o</sup> 273 r<sup>o</sup>.

(2) Stadsarchief te Gent, *Register* EE, f<sup>o</sup> 195 r<sup>o</sup>.

verzadigd, want den 2 Juli 1579 kondigde men weer aan, dat men den volgenden maandag langs de straten der stad zou rijden om rood koper en ketelspijs van de burgers in te zamelen tot het gieten van geschut (1).

Waarom, vraagt men ons weer, werd dan het Groot Kanon naar Gent gebracht : het kon toch geen diensten meer bewijzen?

Volgens onze bescheiden meening was men in 1578 wel overtuigd dat het kon gebruikt worden. Als men meent, dat de in 1578 gemaakte kanonnen volgens de laatst aangenomen regels en door bevoegde mannen vervaardigd zijn, dan heeft men het volkomen mis. Wie heeft o. a. de 54 kanonnen, door de neringen betaald, gemaakt? Wel, eenvoudig de smeden der stad (2). Men overwege wat dat werk beteekenen kon!

\* \* \*

*Zijne namen.* Nevens de legende van den zegevierenden intocht, heeft men die van den naam. Thans luidt het algemeen « het » Groot Kanon, » maar in 1578, het eerste jaar, dat wij stellig bericht krijgen van het stuk, lezen wij in de twee aangehaalde brieven *de Grootte Griete*, ook in de Rekening van de stad Oudenaarde (3). In het handschrift van Heurne luidt het *de Dulle Griete of de Roode Duivel*, en Justo Billiet in 1664 heet den loop *Roode Duivel* en de kamer *Dulle Griete*. Bovendien noemt die politiemeester het 't zevende wonder van Gent (4) en Voisin (5) en Steyaert (6) zeggen *het* wonder van Gent.

Van waar die namen? *Roode*, natuurlijk omdat het even als

---

(1) Stadsarchief te Gent, *Register EE*, f° 227 r°.

(2) Zie hierboven den post uit de Rekening van 10 Mei tot 15 Augustus 1578.

(3) Zie hierboven.

(4) *Politieboek*, V, 156 v° en 157 v°. Hs. in het Stadsarchief.

(5) *Guide des voyageurs dans la ville de Gand*. Seconde édition. Gand. 1831, p. 302.

(6) *Volledige beschrijving van Gent*. Gent, 1857, blz. 41.

vele andere stnkken rood geschilderd werd (1); — *Duivel* waarschijnlijk om het vuur, dat het uitbraakte en de vernieling, dat het aanrichtte. Dezen naam heeft het overigens gemeen met andere gekende groote stukken : zoo heet het groot kanon van 's Hertogenbosch *Duivelin* en ook *Booze Griete* (2). Is het niet opmerkenswaardig dat ons kanon en het Nederlandsche beide namen gemeen hebben? Maar er zijn nog meer voorbeelden : het groot kanon van Diest heet *Holle Griete* (3); dat van Mechelen *Griet* (4); de hertog van Henegouwen leende ook een *Griet* aan hertog Antoon (5); Dijon had zijne *Grande Margot* (6) en Edinburgh is thans nog fier op zijne *Mons' Meg*, dat *Meg* zijnde eene verkorting van *Margaret* (7). Het staat dus vast, dat *Griet* of *Margriet* een algemeene naam is van een groot kanon, niet alleen hier, maar ook in Nederland, in Frankrijk, in Schotland en misschien nog elders.

Van waar die naam? Slaat men het *Woordenboek der Nederlandsche taal* van de Vries en te Winkel op bij het woord *Griet*, dan vindt men het opgegeven als « eene verkorting van » den vrouwen naam Margaretha, Margriet ». Het wordt ge-

---

(1) In een lijst van de vuurwapens aan de stad Gent behoorende in 1489 leest men o. a. : « eenen roon yserin courtauwe... eenen roon yserin » vogheleere... een roode serpentyne, enz., enz., » maar ook : « een » zwarte yzerine serpentine. » (Rijksarchief van Brussel. Hs. van het *Dagboek der Gentsche Collatie*, fol. 229 v<sup>o</sup>). — « Item betaelt... vanden » engienen van deze voors. stede te verschildene met oly veeruwen root » te wetene ije xxv haec bussen, (enz.) » (*Rekening der stad Gent*, 1479-80, f<sup>o</sup> 127 v<sup>o</sup>).

(2) *Elzeviers maandblad*, 1896, blz. 165.

(3) *Messenger des sciences historiques*, 1863, blz. 117.

(4) Archief van Mechelen. Lijst van oorlogstuigen den 21 Januari 1470 (o. s.) in oogenschouw genomen. Aangehaald door Henrard. *Histoire de l'artillerie en Belgique*, blz. 46.

(5) Henrard, blz. 46.

(6) Garnier. *L'artillerie des ducs de Bourgogne*.

(7) *Note sur la Mons' Meg* par le chanoine De Smet (Académie royale de Belgique. Extrait du tome xxiii, n<sup>o</sup> 9 des *Bulletins*).

bruikt « in toepassing van eene booze vrouw, of als de personi-  
» catie van een kwaad wijf. Vaak met eene nadere bepaling :  
» booze, kwade Griet, enz. ». En dan volgen voorbeelden, o. a.  
dit :

» Mits begon sy op te vliegen. . . . .

» Als quae Griet, dat doller Vel.

(Quintijn. *L. e. B.* 33).

Verder zegswijzen : « Twee Grieten en eene Anne, Kunnen den  
» drommel uit de hel bannen. » — « Daar twee Grieten in huis  
» zijn, behoeft men geen bassenden hond. »

Mijns dunkens is de toepassing van *Griet*, den naam eener  
booze, geruchtmakende vrouw, op een donderbrakend kanon  
gemakkelijk te begrijpen. Of die eerste beteekenis van den naam  
Griet of Margaretha van Constantinopel voortkomt durven wij  
niet beslissen, maar het schijnt ons toch zoo onmogelijk niet, als  
wij lezen dat die gravin in de Hollandsche kroniek *Zwarte Griet*  
heet, « en haar gedachtenis gevierd werd in het Hollandsche  
» spreekwoord *Kwaade Griet* (1). »

Het is opmerkenswaardig, dat nog bij andere zaken het volk  
aan den naam Griet heeft gedacht : de Rijt (Riet), de gracht  
welke het schependom van Gent afbakende, heette later Riet-  
gracht en ook wel Grietgracht (2).

Wat er van zij, uit bovenstaande blijkt genoeg, meenen wij,  
dat ons Groot Kanon in allen gevalle niet rechtstreeks naar  
Margaretha van Constantinopel werd genoemd, zooals het som-  
mige schrijvers als niet onwaarschijnlijk willen aannemen.

\*  
\* \* \*

*Zijn oorsprong.* « Alle goede zaken bestaan in drieën, » zegt

---

(1) Aanteekening van B. Huydecoper op vers 1278 van *Rijmkronijk van Melis Stoke*. Te Leyden by Johannes le Mair, mdcclxxii, Eerste deel, blz. 136.

(2) *Grietgracht* verschijnt voor de eerste maal in de *Rekeninge* der stad in 1694-95, fol. 210 v<sup>o</sup>.



het spreekwoord, en zoo is het ook met het Groot Kanon : Wij hebben nog de legende van den oorsprong der Griete.

Dit is wel het moeilijkste deel van ons betoog, want wij bevinden ons in een moeilijken toestand : wij zijn rechter en partij. Laat ons dus alle valsche uiting van gehechtheid aan de vaderstad op kant zetten en zoo onzijdig mogelijk onderzoeken of ons Groot Kanon de *Griete* is, die in de middeleeuwen zooveel van zich heeft doen spreken.

Ziehier de geschiedenis van de Gentsche *Groote Busse*, *Groote Bombarde* of *Groote Griete*. Ze werd gekocht te Geeraardsbergen in 1381 (1). Bij de belegering van Oudenaarde in 1382 deed ze reeds dienst (2). Froissart verhaalt daarvan wonderlijke dingen :

De Gentenaars “ pour plus ébahir ceux de la garnison ” d’Audenarde, firent faire et ouvrer une bombarde merveil-  
leusement grande, laquelle avait cinquante-trois pouces de  
bec, et jetoit carreaux merveilleusement grands et gros et  
pesants, et quand cette bombarde descliquoit, on l’ouoit par  
jour bien de cinq lieues et par nuit de dix. (3) ”

Ten jare 1411, in den krijg tegen de Armagnacs, trokken de Gentenaars met de *Groote Busse* naar Frankrijk. Bij het beleg van Ham op de Somme deed het stuk wonderen. Een tijdgenoot, misschien een ooggetuige, Cotignès, zegt, dat ze een mond had als een haringkaak of ton en dat men er het vuur aan stuk met een *fugzil*. Het eerste schot, dat men loste, was verloren, daar de kogel over de stad vloog ; maar de tweede maal mikte men beter : de slag was zoo hevig als de donder ; de kogel wierp een muur omver, vloog door een toren, viel in de stad, keilde en

---

(1) Gedrukte *Rckening der stad Gent*, 1381, blz. 284 : “ Item vander groter bombaerden van Gheeraersberghen ghegheven, 4 lb. gr. ”

(2) *Idem*, blz. 345 en 346. “ De cost vander reyse dat onse liede ute trocken vor Audenaerde... Item vander wagheneeren ende paerden costen die den meester vander groeter bombarden int heere voerden 10 gr. ”

(3) Froissart. *Chroniques*, liv. II, chap. CLXII.

doodde acht mannen en kwetste er verscheiden andere. Bij het zien van zulk een verwoesting gaven de belegerden zich over en andere steden, als Chauvry, Nesle en Roye volgden dat voorbeeld, zoo zeer vreesden zij Griete (1). Dan gingen de Gentenaars met den hertog Montdidiers beleggen; maar zoodra huu diensttijd uit was, lieten zij den vorst, niettegenstaande al zijn gesmeek, in den steek en keerden naar huis. Van de *Groote Busse* wordt vervolgens nog gesproken in October 1420, enkel ter gelegenheid van een werk aan het affuit, meenen wij (2). Dan vernemen wij den naam *Groote Busse* eerst weer in 1452: ze werd op een wagen in het beleg van Oudenaarde gevoerd (3). Wij zullen de gebeurtenissen van dien droeven tijd niet verhalen. Alleen dit:

17 April 1452. Item, tsmaendachs den XVII<sup>e</sup> dach van aprille,

---

(1) « Item van der groeter bussen te voerne ten steendamme ende »  
» weder te bringhene doe mense proufde. . . . . VIII gr.  
» Item jacoppe van zele van vrachte dat hij voerde van ghent te duway »  
» de rybaudekinc van der stede van den necringhen van der weverien.  
» Ende van taergen ghescut de grote bombare ende vele steenen ende »  
» ander zwacr dinc acngaende den orloghe. . . . . LIJ s. VIII d. g.  
» Item van der groter bussen te voerne van der Crane tote scepenen »  
» huus ende van jn te doene. . . . . XIJ gr.  
(*Rekening der stad Gent*, 1411-12, f<sup>o</sup> 316 v<sup>o</sup>, 319 r, 319 r<sup>o</sup>). Uit de vergelijking van die posten blijkt dat *groote busse* en *groote bombarde* hetzelfde is.

Voor het verhaal van Cotignès, zie De Smet. *Note sur le grand canon de Gand et son nom populaire*.

(2) « De cost vanden temerwerke... an de stellinghe daer de groete »  
» busse an geweghen was jnde derde maend... » (*Rekening van de stad*, 1420-21, f<sup>o</sup> 323 v<sup>o</sup>).

Weghen = doen bewegen, dragen, oplichten (*Vercoullie. Etym. Wdb*) Het is blijkbaar dat deze beteekenis moet aangenomen worden, daar er nog in dit jaar, noch in de vorige spraak is van het koopen of maken van een groote busse. Overigens er staat: *de groete busse*. ».

(3) « Item ghegheuen bij laste vanden hooftmannen boudin cockkuut, »  
» waghencere vander grooter bussen te voerne jnt heer voor auden- »  
» aerde IIIJ s. gr. ». (*Rekening des stad*, 1451-52, f<sup>o</sup> 219 r<sup>o</sup>).

quam tsprincen volc met heercrachte, al wit ghewapent te peerde up in 't heer van Ghendt, dwelcke zy daden scheeden ende upbreken, wonnen 't bolleweerck, verjaechden ende volchden die van Ghendt tot up Lederbeerch, daer menich meynsche onder weghen verslegghen wardt, meer van die van Ghendt dan anders; *alle de engieven* ende abylementen die de Ghendsche hadden voor Audenaerde blevender, wel weert zynde drie duust pon<sup>den</sup> grooten (1).

16 Juni 1452 (XVI<sup>e</sup> dach van wedemaent). Item, 's vrindaechs tsachternoens, gheschiede voor Rypelmonde groot gevecht tuschen den prince ende die van Ghendt, daer vele volx bleef van beede zyden, maer van Ghendt meest, lietender *hare engienen* ende andre abylementen (2).

De Rekeningen van de stad Oudenaerde bevestigen dat bericht (3). 't Was bijna een vernietiging ! Onze Rekeningen vermelden alleen dat eene busse, geheeten *Snelle Kind*, aan den buit ontsnapte (4).

Niettegenstaande zulk een groote nederlaag lieten onze voorouders den moed niet vallen. Bijna onmiddellijk na het laatste verlies werden de burgers uitgenoodigd al het koper of brons, dat zij missen konden, af te staan tot het gieten van kanonnen (5). In de laatste maanden verzamelde men de stoffen tot het

---

(1) *Dagboek v. d. Gentsche Collatie*, blz., 275-276.

(2) *Idem*, blz., 293.

(3) *Audenaerdsche Mengelingen*, V. 289, 299, 300, 302, 303, 304. — In de hs. kroniek der stad Oudenaerde. (*Idem*, 324 c. v.) leest men : « Die » van Audenaerde haelden alle de engienen voor de Beverpoorte, de » *Groote Griete*, die steenen schoot elf palmen wijt, oock voghelaeren, » ribauden ende wel seven vaeten buspoer ende vele taergen. » Wij moeten opmerken, dat die kroniek niet eventijdig is; ze werd getrokken uit de *Cronycke van Holland* en een *ghescreven Cronycke* (*Idem*, blz., 319 en 320).

(4) *Rek.* 1451-51, f<sup>o</sup> 219 r<sup>o</sup>.

(5) Juli 1452. « Voort warer andre poynten overghegheven by den » capytain en de raedslieden.....

» Item, omme engienen t' hebbene, dat ele zynen upperconincstavele

gieten van een nieuwe groote busse. Het werk werd opgedragen aan Jan Fleurkin, kanongierter van Luik, en in April 1453 was het stuk gereed. De bijzonderheden, die wij over het stuk bezitten, toonen, dat het nieuw stuk hoogstwaarschijnlijk in grootte voor zijn voorganger niet moest onderdoen, en het zeker als maaksel verre overtrof (1).

Viel dese busse nu ook in handen van den hertog na den slag van Gaver? Wij denken het niet Althans, in een lijst van het

---

„ gheve zyne jongste van mottaelen, weerckpotten, beekenen ende  
„ andersins die zy best derven moghen die overbrynghen binnen derden  
„ daghe. ” (*Dagboek der Gentsche Collatie*, blz., 315-316).

(1) *Rek.* 1452-53. f<sup>o</sup> 320 v<sup>o</sup>. 21 Sept. 1452. Item ghegheuen bij laste van scepenen janne van deynse omme stoffe te coopene thulpen omme tmaken vander grooter busse den xxj<sup>sten</sup> dach jn septembre vij ff. gr.

7 Oct. 1452. Item ghecocht jeghen eender nouwen stoffe omme de zelue busse toot xx ponden den vij<sup>sten</sup> dach jn octobre coste xxij gr.

f<sup>o</sup> 326 r<sup>o</sup>. 27 April 1453. Item ghegheuen meester janne hudgebout van stoffen gheweghen ter hallen omme de camere ter grooter bussen den xxvij<sup>sten</sup> dach jn aprile. . . . . vij d. gr.

f<sup>o</sup> 326 v<sup>o</sup>. Item ghegheuen meester janne hudgebout Als pachter van den wulhuuse van stoffen gheweghen thulpen der camere vander grooter busse . . . . . vij gr.

f<sup>o</sup> 326 v<sup>o</sup> Item meester janne hudgebout van stoffen gheweghen omme de camere ter grooter bussen . . . . . xxij gr

f<sup>o</sup> 328 r<sup>o</sup> 9 Aug. 1453. Item meester janne hudgebout den ix<sup>sten</sup> dach van ougste vander camere te weghene ter grooter busse ende de stoffe die ouer gescoten was . . . . . ij s. j d. gr.

f<sup>o</sup> 324 v<sup>o</sup>. Item ghegheuen meester janne hudgbout pachtere vander waghe ter hallen vander stoffen ter grooter bussen ghecocht ende ghegheuen te weghene te vele tijden van busse poedre ende anderssins toten ghewichte van xvij<sup>M</sup> ponden elc duust te x jnghelschen comt vs.g.

*Rek.* 1453-54, f<sup>o</sup> 384 r<sup>o</sup>. Item ghegheuen ten beueelne van scepenen meester janne fluerkin busse meester van ludeke ter Causen van datmen pachter ende belanc was vanden makene dezer stede een groote busse endē van al dies hij der vorn. stede zoude moghen heessen toten daghe van heden eersten dach jn ougste anno lmiij naer tverclaers van der Cedulle, de vorn. meester jan te vreden zijnde met . . . . . ij ff. gr.

aan de stad behoorende geschut, den 14 October 1456 ingediend, vonden wij :

„ Eerst een groot metalen busse gheheeten velleburch met  
„ eender looden stuenen (of stueuen?) dienende ter zelve bussen  
„ weghende v<sup>c</sup> pont (216,5 kg.) letter min of meer de voors. stue-  
„ nen (of stueuen?) ende een camere ter zelve busse behoorende.

„ Item een metalen busse gheheeten quade griete.

„ Item een metalen busse gheheeten quade aechte, enz. (1). „

Men bemerke, dat nu een bronzen stuk den naam *Kwade Griete* draagt. Dit moet ons op onze hoede doen zijn om het grof geschut, dat een gelijken of een gelijkaardigen naam draagt, niet met elkander te verwarren.

Eenige jaren verlopen, eer wij nieuws krijgen van onze eerste groote busse. Den 6 Februari 1477, in den aanvang van Maria van Burgondië's regeering, werd de vrede van Gaver te niet gedaan, zoodat alle voor Gent schadelijke bepalingen daarvan werden herroepen (2). Einde April werden de banieren, door Philips den Goede buit gemaakt, van Boulogne, Brussel, Halle en Halsberg weergehaald (3). Hetzelfde geschiedde met het geschut: „ Item betaelt janne de rop ende den coninc  
„ vanden kindren ter causen vanden costen bij hemlieden verleyt  
„ jnthalen de engienen van deser stede die waren te Auden-  
„ aerde vanden zeluen engienen te ladene te scepe te doene van  
„ vrachten te bringhene van audenaerde tootghendende andersins  
„ naer tverclaers vander cedulle diere af es actum xxiii<sup>a</sup> may  
„ anno lxxviij . . . xx s. viij d. g. (4). „ Het schijnt wel, dat hertog Philips ook geschut aan Middelburg in Vlaanderen geschonken had, want van daar ook werd er teruggehaald (5).

---

(1) Rijksarchief te Brussel. *Dagboek der Gentsche collatie*, f<sup>o</sup> 237 r<sup>o</sup>. Afschrift in ons bezit.

(2) *Dagboek der Gentsche Collatie*, blz. 486.

(3) *Rekening der stad 1476-77*, f<sup>o</sup> 217 v<sup>o</sup>.

(4) *Idem*, f<sup>o</sup> 297 v<sup>o</sup>.

(5) *Idem*, f<sup>o</sup> 218 r<sup>o</sup> en 255 v<sup>o</sup>.



Hier rijst de vraag : kwam ook de Grootte Busse naar Gent? Alle schrijvers hebben ontkennend geantwoord, maar niemand heeft dat bewezen. Hoe is het mogelijk, dat Maria van Burgondië, welke op dat oogenblik aan de Gentenaars niets kon weigeren, moeilijkheden zou hebben gemaakt voor een kanon van oud model, al ware het nog zoo groot! Waar staat die weigering te lezen? Nergens! Maar waarom zulke veronderstelling gemaakt? Wij hebben immers het stellig bewijs, dat de Grootte Busse in 1477 medekwam. Immers, in de Rekeningen onzer stad leest men « Item betaelt Janne den rop van eenen » grooten hollem daer eene busse gheheeten de Grootte Griete » ende andre engienen van deser voors. stede jnne gheleyt » waren... actum V<sup>ta</sup> aprillis anno LXXVIJ vp den paesch » auont... (1) » Met andere woorden : Dezelfde Jan de Rop, die geholpen had bij het vervoeren van het geschut van Oudenaarde naar Gent, maakte een nieuw affuit voor de Grootte Griete.

Welke zijn de verdere lotgevallen van het oude stuk geweest? Wij kunnen het niet juist mededeelen : ofwel is z'j binnen de 12 jaren, volgende op hare overbrenging naar Gent, in den dienst onbruikbaar geworden, ofwel, als van te oud model afgekeurd — ze was nu immers op voordeelige wijze vervangen door het groot bronzen kanon van Jan Fleurkin, dat 72 jaar jonger was. Inderdaad, in de lijst van het geschut, ten jare 1489 opgesteld, komt geene *Grootte Griete* voor; het grootte bronzen kanon van 1453 is er echter nog op te vinden (2). Van de voor-

---

(1) *Rek.* 1476-77, f<sup>o</sup> 274. De dagteekening, achter een post der Rekeningen is niet die van de uitvoering eens werks, maar van de betaling dezes werks.

(2) Het wordt het eerst van al genoemd, blijkbaar omdat het alle andere in afmeting overtreft :

» Inden Eersten tgrootte metalin engien staende vp zijn vier wielen.  
» Item een Motalin camer daer toe dienende acht cantte met eenen mael-  
» slote liggende vp een slede. » (*Dagboek* . . . . Hs, f<sup>o</sup> 229 r<sup>o</sup>). Van dit stuk sprekende, zegt men : *Het* engien, als van een gekend kanon; van al de andere luidt het : « *een* groot engien. »

naamste stukken op die lijst geeft men de afmetingen niet op, wel van mindere, die toch nog een groote lengte bereiken : o. a., 4 kanonnen van 3,57 m.

Zoo zijn wij, om te eindigen, aan de laatste vraag gekomen : Als het Groot Kanon onze oude *Groote Griet* niet is, die te Oudenaarde was in 1382, te Ham in 1411, weer te Oudenaarde in 1452, welk is dan zijn oorsprong?

Wij zullen eerst en vooral het oordeel van een deskundige inwinnen : Henrard zegt in zijne *Histoire de l'artillerie en Belgique* (1) dat ons Groot Kanon vervaardigd is volgens de regels in het midden der XV<sup>e</sup> eeuw algemeen aangenomen. Onderzoeken wij nu of dit op historischen grond waarschijnlijk is. Wij hebben de beschrijving gegeven van hetgeen rond het zundgat is geëet : het Burgondisch kruis, de vuurslag en de vuursteen van het Gulden Vlies, dat den 10 Januari 1430 (n. s.) werd ingesteld (2) en het wapen, door het huis van Burgondië gedragen sedert 1430, toen Brabant en Limburg bij Vlaanderen werden gevoegd, tot den dood van Maria van Burgondië, 25 Maart 1482 (3).

Dit merk wijst aldus op den eigendom van Philips den Goede, Karel den Stoute of Maria van Burgondië (4).

Waar is het Groot Kanon vervaardigd? Wij wijzen op de verbazende gelijkenis van het stuk met de te Edinburgh bewaarde *Mons' Meg*. Als het waar is, dat het eerste lid *Mons* van dien naam wijst op de stad Bergen of Mons in Henegouwen, dan aarzelen wij niet te zeggen : het Groot Kanon werd ook

---

(1) Bruxelles. C. Muquardt. 1865, blz. 187 en 152.

(2) de Reiffenberg. *Histoire de la Toison d'or*. Bruxelles, 1868, blz. 1.

(3) Zie de zegels van die hertogen aan de charters 551 [18 Januari 1431 o. s.] tot 706 [11 Februari 1476, o. s.] van het Stadsarchief alhier.

(4) Sommige schrijvers, die ons Groot Kanon voor de groote busse van 1381 houden, of voor een ander Gentsch kanon, *veronderstellen*, dat het wapen er op werd gemaakt vóór het als oorlogsbuit in handen van een onzer vorsten viel; het bewijs wordt natuurlijk niet geleverd.

aldaar en nagenoeg op hetzelfde tijdstip vervaardigd (1). Volgens De Smet werd de Mons' Meg misschien in 1460 gebezigd door Jacob II, en stellig bij het beleg van Dumbarton door Jacob IV in 1489, en in 1497 voor Norham-Castle (2).

Hoe het Groot Kanon te Audenaarde is gekomen en gebleven, zijn wij niet te weten gekomen. Wij besluiten dus onze studie: Het Groot Kanon of de Groote Griete is niet de Gentsche Groote Griete, welke in de middeleeuwen zulke vermaardheid had verkregen; het werd omstreeks het midden der XV<sup>de</sup> eeuw misschien te Bergen gesmeed, behoorde tot het geschut van de hertogen van Burgondië en werd van Oudenaarde naar Gent gebracht in 1578.

**M. Hermann Van Duyse.** Je demande à ajouter quelques mots. M. Van Werveke a insisté sur ce que "Dulle Griete" aurait été transportée à Gand en 1578, pour contribuer à la défense de la ville. Cela ne me paraît pas vraisemblable, car il est certain qu'il y a une si grande différence entre l'artillerie du 14<sup>e</sup> et celles du 15<sup>e</sup> et du 16<sup>e</sup> siècles, qu'il n'est pas admissible que la Dulle Griete ait été employée à cette dernière époque.

L'artillerie du 16<sup>e</sup> siècle était si parfaite déjà, au point de vue de la fonte, qu'elle n'a pas subi de changements jusque sous Napoléon. Les progrès réalisés depuis Maximilien jusqu'au début de ce siècle, portaient surtout sur la nature des projectiles, la qualité des poudres et la mobilité des trains. Les calibres de l'artillerie du commencement de notre siècle ont été réglementés de façon étroite, pour éviter les difficultés qui résultaient nécessairement, dans les arsenaux, d'une profusion de calibres. Mais déjà, sous Charles V, des expériences poursuivies simultanément en Espagne et à Malines, avaient permis de créer une artillerie différente de celle du siècle précédent, et fort pratique.

Beaucoup de pièces d'artillerie du 16<sup>e</sup> siècle étaient encore en vigueur au commencement du 19<sup>e</sup>, et la portée que pouvait avoir

---

(1) In 1476-77 kocht de stad kanonnen van Pieter Cambier, koopman te Bergen in Henegouwen (*Rek.*, f<sup>o</sup> 284 r<sup>o</sup>).

(2) *Note sur la Mons' Meg*, hooger reeds aangehaald.

cette « Dulle Griete », qui était, en somme, un vulgaire pierrier, dont on avait dû constater toute l'inefficacité, cette portée dis-je, était tellement différente de l'artillerie en vigueur du temps de Farnèse, qu'on n'aurait jamais eu l'idée de la mettre en batterie. Si on l'a transportée à Gand, je suis tenté de croire que c'est uniquement à cause de la valeur de la matière première. Cette masse de fer de 17,000 kilogrammes pouvait être utilisée à tout autre usage que celui de l'artillerie.

M. Van Werveke nous a dit que les pièces de canon employées au 16<sup>e</sup> siècle, lors de la résistance contre Farnèse, étaient des pièces de fer dont la fabrication avait été confiée à des forgerons de Gand. Je ferai observer que les canons forgés sont encore très appréciés aujourd'hui. Le canon de Bange est un canon forgé. Rien ne prouve donc que les forgerons de 1584 aient exécuté des canons en rapport avec la pièce monstre ramenée d'Audenarde. D'ailleurs, du fait qu'on a chargé des forgerons de Gand de la confection de canons, il ne résulte pas qu'on n'ait pas fondu de canons à Gand. M. Van Werveke lui-même, nous a dit tantôt qu'on a requisitionné des cloches, du cuivre etc. pour couler des canons. D'ailleurs, le P. De Jonghe dit, formellement, qu'on installa une fonderie de canons à Saint-Pierre et, je crois, aussi près de Saint-Bavon. Donc s'il y avait des canons en fer forgé, il y en avait également en fonte.

Il y a des problèmes excessivement complexes à résoudre en cette matière, et je félicite bien sincèrement M. Van Werveke d'avoir cherché à éclaircir certains points obscurs de notre défense locale. Il y a d'autres questions encore que notre honorable confrère, avec cette assiduité dans les recherches qui le caractérise, pourrait résoudre. Ainsi, il serait intéressant de savoir quel a été le rôle joué par les fondeurs d'étain à l'origine de l'artillerie. Il est fait mention de leur intervention comme fabricants d'engins; cependant on n'a jamais mentionné de canons en étain. Un potier d'étain, Pierre de Bruges, est appelé par les consaux de Tournai en 1345, et on lui demande de faire un canon

propre à « jeter feu dans les bonnes villes. » Pierre de Bruges fait l'expérience demandée et tue un homme. Il avait braqué son canon devant une porte de la ville, la flèche introduite dans l'engin, ayant passé par dessus le rempart, était allé frapper un homme qui se trouvait à une assez grande distance de là. Pierre de Bruges, effrayé du trop grand succès de son expérience, se réfugie dans une chapelle et s'attend à être condamné. Mais les échevins reconnaissent avoir sollicité de Pierre de Bruges cette expérience et, attendu qu'il n'y avait pas eu de haine de la part de ce dernier contre l'homme tué, ils renvoient indemne l'expérimentateur. Ce document est des plus précieux. On ne dit pas cependant, si la pièce était en étain ou en bronze. Les potiers d'étain pouvaient, en effet, être aussi potiers d'airain, car le bronze est un mélange d'étain et de cuivre.

Bref, il y a là toute une série de questions à élucider et je les signale à l'attention de M. Van Werveke, qui, plus que moi, est à même de faire des recherches de ce genre dans nos archives.

**M. Van Werveke.** Ik ben het geheel en gansch eens met hetgeen de heer Van Duyse gezegd heeft, nu hij, die het weten moet, mij verzekert, dat het Groot Kanon als grondstof kon dienen. Alles toont aan, dat het Groot Kanon naar Gent is gebracht, omdat men het kon benuttigen; niets bewijst daarentegen, dat de Gentenaars het als een pronkstuk begeerden.

**M. Julius Vuylsteke.** Op 't eerste zicht ben ik geneigd de bedenkingen van den heer Van Duyse te ondersteunen.

In 1578 konden de Gentenaren met het ouderwetsch Groot Kanon niets meer uitrichten tot verdediging der stad. Dat is duidelijk en het is onnoodig er op aan te dringen.

Zij konden het nog benuttigen als grondstof, als oud ijzer; doch wat hebben zij in werkelijkheid gedaan?

In plaats van het als oud ijzer uiteen te slaan en in den smeltoven te werpen, brachten zij het als een praalstuk op eene der openbare plaatsen van de stad, nevens de Vrijdagmarkt.

Toont dit niet aan, dat men er niet aan gedacht heeft het als



oud ijzer te gebruiken, en mogen we dus niet aannemen dat het om eene andere reden was dat men het, in 1578, uit Oudenaarde naar Gent bracht, namelijk als eene reliquie van vervlogen tijden, als een voorwerp dat vroeger aan Gent toebehoorde en dat men wilde terug hebben?

In het stelsel van den heer Van Werveke blijft de vraag, hoe het Groot Kanon te Oudenaarde gekomen was, onopgelost. Integendeel, als men aanneemt dat het wel de oude Gentsche «Groote Busse» was, dan ligt de uitlegging voor de hand. Wij weten immers dat de Gentenaren in 1452 al hunne kanonnen vóór Oudenaarde verloren en dat die stukken aldaar binnengehaald werden en er in bewaring bleven. Is het niet waarschijnlijk dat de Groote Griete zich ook daaronder bevond?

Men weet in elk geval niet, op welke andere wijze zij te Oudenaarde zou geraakt zijn.

**M. Van Werveke.** Het stuk, dat in 1452 verloren werd, is in 1477 teruggekomen; ik heb het bewezen.

**M. J. Vuylsteke.** Ja, gij hebt bewezen dat er in 1477 te Gent een kanon aanwezig was, dat ook den naam van «Groote Griete» droeg, maar er is meer dan ééne koe die Blare heet, en gij hebt ook bewezen dat verscheidene kanonnen in dien tijd «Griete» genoemd werden.

Men moet zich wachten van verwarring, en bij deze gelegenheid zal ik zeggen dat de identiteit van ons Groot Kanon met de Groote Bombarde, welke ten tijde van Philips van Artevelde, in 1382, bij een ander beleg van Oudenaarde gebruikt werd, onwaarschijnlijk is. Op ons Groot Kanon staat immers het wapenschild van Philips den Goede, en deze was, in 1382, nog niet geboren.

Maar, vraagt men, waarom zouden de Gentenaren in 1477, als zij hunne andere schiettuigen uit Oudenaarde terughaalden, er de Groote Griete gelaten hebben?

Mij dunkt dat de heer Van Werveke zelf ons eene inlichting heeft medegedeeld, welke daarvoor eene aannemelijke uitlegging

kan geven. Het bleek, in 1578, dat het geene gemakkelijke zaak was dat gevaarte weer naar Gent te brengen; misschien is men in 1477 voor die moeilijkheid teruggeweken.

Wat er van dat alles zij, ik zal de belangrijke studie van den heer Van Werveke met aandacht lezen; voorloopig maak ik voorbehoudingen.

**M. Van Werveke.** Ziehier de vraag. Wij treffen te Gent een kanon aan, dat de wapens draagt der hertogen van Burgondië. Het geschut van Gent was gewoonlijk versierd met den leeuw van Gent (1), en wanneer de wapens der hertogen er op voorkwamen, wat niet bewezen is, droegen zij zeker wel ook die van Gent: hetzelfde stelt men vast voor de banieren. Ik vraag mij dus af waarom het Groot Kanon aan Gent zou hebben toebehoord.

**M. J. Vuylsteke.** Op zekere oogenblikken hebben de Gentenaren in vriendschappelijke verhouding gestaan met Philips den Goede. Uit vleierij of om alle andere reden kunnen zij er zijne wapens op geplaatst hebben.

**M. Van Werveke.** 't Is een veronderstelling.

**M. H. Van Duyse.** Je recommande la lecture du travail de M. Garnier sur l'Artillerie des ducs de Bourgogne. Vous y verrez que ce canon écossois et ce canon de Gand ne sont pas des faits isolés, et qu'il y a eu de nombreuses pièces d'artillerie dont les dimensions sont de nature à étonner. Vous y trouverez aussi des détails très intéressants sur la fabrication des canons.

**M. De Voorzitter.** Vraagt men enkel het opnemen in het Bulletijn of de verdaging der bespreking naar eene toekomstige zitting?

Niemand de bespreking vragende, zal men dus alleen de mededeeling in het Bulletijn opnemen.

---

(1) « 1539. Item van ghelijken der stede engienen te Gavere, met de » leeuwen nederwaerts ghekeert, zoomen tzelve bevinden zal, want daer » nieuwe gaeten in ghemaect zijn ten fijne dat mense niet bekenen en » zoude. » (Van de Vivere. — *Chronijcke*, blz. 70).

V.

La joyeuse entrée de Charles Quint à Bologne.

---

**M. Hermann Van Duyse.** Qu'il me soit permis d'attirer l'attention de mes confrères, et surtout de ceux d'entre eux qui s'occupent de bibliographie, sur une particularité d'un travail xilographique dont tous apprécient la haute valeur.

Je veux parler des planches anonymes retraçant le cortège dont fut entouré l'Empereur Charles V, lors de sa joyeuse entrée à Bologne, le 5 novembre 1529.

Ces gravures, représentant un long défilé de chevaliers, de soldats, de pages, etc., sont, dès longtemps, devenues un sujet d'étude, car elles rendent merveilleusement le caractère d'un de ces cortèges opulents dont s'entouraient autrefois les princes. Les moindres détails de costume, d'armement sont minutieusement retracés, et tout donne lieu de croire que l'exactitude de cette pittoresque reproduction est parfaite.

Ce document historique a suggéré à un savant bibliophile anglais un de ces actes d'initiative, dont sont coutumiers ses compatriotes qui alimentent la foi par l'œuvre. M. William Starling Maxwel a publié une superbe série de fac-simile photographiques, reproduisant intégralement ces bois devenus fort rares, et dont aucune impression, je pense, n'est parvenue complète jusqu'à nous, car une partie importante du cortège, qui fut en même temps que celui de l'Empereur, celui du pape Clément VII, n'est aucunement représentée.

Les exemplaires connus du travail original sont au nombre de cinq : Un aux Uffizi de Florence ; deux au British Museum ; un à la Bibliothèque universitaire de Gand ; un parmi les collections de la maison d'Areberg. M. Starling Maxwel a mis les quatre premiers à contribution, afin d'obtenir une reproduc-

tion aussi parfaite que possible, et le résultat de ses efforts est vraiment remarquable.

L'éditeur constate dans sa préface que l'exemplaire des Uffizi est le plus complet. Celui de Gand vient en second lieu.

M. Starling Maxwel a pu reconstituer un atlas de seize planches. Dans les notes succinctes, jointes par lui aux gravures, il exprime cette opinion que l'auteur est vénitien et cela parce que les planches sont accompagnées de légendes italiennes.

Un ouvrage signé Gaetano Giordano a paru à Bologne sous le titre : *Della venuta i dimora in Bologna del Sommo Pontifice Clemente VII*. Il est question, dans cet ouvrage, du volume de xilographies des Uffizi, l'auteur y intitule ces planches : *La Cavalcate dell Imperator Carlo V nell suo ingresso in Bologna*, mais déclare que toutes ses recherches pour découvrir le nom de l'artiste ont été infructueuses. M. Starling Maxwel croit avoir recueilli un indice. Il signale une majuscule A (d'un titre analogue à l'initiale formant les monogrammes d'Aldegrever et de Durer), pour ainsi dire dissimulée dans un détail de gravure, car elle orne le casque du comte Henri de Nassau marchant à cheval, orné de toutes pièces dans le cortège impérial.

« Peut-être, dit M. Starley Maxwel, cet A est-il la signature du dessinateur xilographe ? »

La supposition a quelque vraisemblance, mais j'ai dit plus haut, que d'après l'éditeur moderne de la cavalcade, l'artiste serait vénitien.

Un examen plus attentif eût permis à M. Gaetano Giordano ou à M. Starling lui-même, de noter un détail qui permettra peut-être de mettre quelque spécialiste sur la voie.

Le hasard m'a fait constater qu'outre la lettre A, marquant le casque du comte de Nassau, les planches portent une autre initiale. La lettre K est, en effet, gravée sur le heaume de Charles V et comme celui-ci précède immédiatement le Comte de Nassau, le monogramme, si c'en est un, se complète et devient

K. A. Le K. pourrait fort bien désigner l'empereur (*Keiser*), ou le prénom de Charles V, (*Karolus*), soit en allemand, soit en thiois, mais on ne saurait exp'iquer aussi facilement le A. du prince de Nassau.

La supposition, d'après laquelle l'auteur serait un graveur italien, semble pouvoir être écartée à priori, car, dans les dialectes méridionaux le K n'est usité que dans le mot : Kyrie Eleyson, emprunt d'usage universel fait au grec.

Des légendes italiennes accompagnent, il est vrai, plusieurs planches, mais elles sont exécutées grossièrement, en xylographie, et je crois pouvoir les considérer comme des ajoutés, intercalés dans les planches de bois, et contrastant avec l'habile exécution des gravures.

Les caractères de ces légendes ne cadrent d'ailleurs aucunement avec les lettres A. K. inscrites sur les casques des deux personnages dont je veux faire mention.

Ces initiales sont régulièrement tracées ; elles appartiennent à coup sûr à la facture de l'artiste. Celui-ci dut être, le caractère de son dessin l'indique, ou Allemand ou Flamand.

Reste à rechercher le nom que révèlent et dissimulent en même temps ces deux lettres K. A.

La sagacité des bibliophiles a dégagé les inconnues de questions plus compliquées que celle-ci. Mon rôle se bornera à leur soumettre ce petit problème.

—

**M. J. Vuylsteke.** Wij hebben dezer dagen in de dagbladen gelezen dat er spraak is de benedenzaal van het Stadhuis met groote historische tafereelen te versieren, en dat er reeds een volledig plan van die versiering bestaat.

Ik zal de vraag niet onderzoeken of die zaal daarvoor geschikt is, of zulke versiering er wenschelijk is; maar ik acht het noodig eenige woorden te zeggen over de onderwerpen die in het medegedeeld plan voorkomen.



Een der ontworpen tafereelen zou bestaan uit het wapenschild van Keizer Karel V, omringd door al de wapens der ambachten en neringen.

Dit denkbeeld vind in niet gelukkig. 't Is Keizer Karel die al de oude ambachten en neringen van Gent te niet gedaan en al hunne goederen verbeurd verklaard heeft: zou het niet den schijn hebben van eene misplaatste ironie, indien men ze daar ging opwekken ter verheerlijking van dienzelfden keizer?

Vervolgens worden de onderwerpen van vier groote paneelen opgegeven.

Op het eerste paneel, zoo lees ik, zal verbeeld zijn: "*Gent verbonden aan de Zee. Opening der Lieve.*"

Het komt mij voor dat er in deze opgave een misverstand ligt. Door de Lieve werd Gent niet aan de zee verbonden, maar met de zeehaven Damme. Dat is niet hetzelfde. Ik geloof, behoudens nader bewijs, dat de Lieve geen zeekanaal was, en dat zij nooit door zeeschepen, hoe klein deze ook in de middel-eeuwen waren, maar enkel door binnenschepen, bevaren werd.

Ik weet niet hoe het onderwerp door de ontwerpers van het plan is opgevat; maar de woorden "Gent verbonden aan de zee" doen mij veronderstellen dat zij voornemens zijn zeeschepen te vertoonen, die langs de Lieve te Gent aankomen, iets wat, volgens mij, met de historische waarheid niet zou overeenkomen.

Als onderwerp van het tweede paneel wordt opgegeven: "*Jacob Van Artevelde de eerste vrije markt openende.*"

Hier moet ik vragen of Jacob Van Artevelde ooit de eerste vrije markt geopend heeft. Wat wil dit zeggen?

Er is over Jacob Van Artevelde zeer veel geschreven; maar, bij mijne weet, is er tot dusver niemand geweest, die van een dergelijk feit heeft gewag gemaakt.

Het derde paneel zou voorstellen: "*Maria van Bourgondië in openbare zitting in het Prinsenhof, alle de Gentenaren gelijk verklarende voor de wet.*"

Ik vraag wederom wat men hiermede bedoelt. Het is bekend dat Maria van Bourgondië, na den dood van haren vader Karel de Stoute, verplicht is geweest, niet alleen de Gentenaren, maar geheel Vlaanderen en ook al de overige Nederlandsche gewesten, in het bezit van een aantal rechten en voorrechten te herstellen, die hun door de hertogen, hare voorzaten, waren ontnomen. De staatsregeling van al die gewesten werd op den ouden voet teruggebracht, terwijl zij alle werden vereenigd onder eene soort van federatief bewind. Die belangrijke omwenteling mag, hoe algemeen hare strekking ook was, in de eerste plaats en in de hoogste mate eene Gentsche gebeurtenis genoemd worden, niet alleen omdat zij te Gent plaats had, maar ook omdat zij voornamelijk het werk der Gentenaren was.

Indien men er in gelukt dit groot historisch feit op plastische wijze in herinnering te brengen, zal ik het ten volle goedkeuren. Doch, ik moet in bedenking geven of er wel spraak kan zijn van « alle de Gentenaren gelijk voor de wet te verklaren », of deze hedendaagsche uitdrukking eenig denkbeeld geeft van hetgeen er hier toen, in 1477, plaats had.

Het onderwerp van het vierde paneel is : *Zegepralende intocht van Jan Borluut, met zijne overblijvende Gentenaren, binnen Gent na den slag der Gulden Sporen.*

De Gentenaren hebben in dien slag maar eene zeer kleine rol vervuld. Terwijl Brugge en West-Vlaanderen in opstand waren en dapper hunnen plicht deden, behield de partij van den Franschen koning te Gent de bovenhand. Borluut en ongeveer zeven honderd andere « Clauwaerts » wisten nochtans heimelijk de stad te verlaten en het Vlaamsche leger te vervoegen, en zoo hebben zij onze eer in deze gewichtige omstandigheid gered. Dit feit verdient voorzeker erkend te worden.

Ik zal er maar eene zeer kleine aanmerking op maken. Mogen wij ons wel den slag der Gulden Sporen, waaraan de Gentenaren zoo weinig medegeholpen hebben, hier op het Gentsche stadhuis toeëigenen? Heeft dit niet iets van eene aanmatiging?

Onze Gentsche geschiedenis spreekt van eenen anderen zegenpralenden intocht, dien van Philips van Artevelde na zijne overwinning op het Beverhoutsveld (1). Misschien zou deze ook wel kunnen in aanmerking komen.

Ziedaar de vraagpunten, waarop ik de aandacht der Maatschappij heb willen vestigen. Ik geloof dat er in het voorgesteld plan misslagen voorkomen; maar zal mij gaarne onderwerpen, indien men bewijzen aanbrengt om het te rechtvaardigen.

**M. de Voorzitter.** Voor wat mij betreft, geloof ik dat de opmerkingen van den heer Vuylsteke zeer gegrond zijn, en ik stel u voor dezelve aan onze afdeling van Geschiedenis over te maken, met verzoek die van nader bij te willen onderzoeken en verslag daarover uit te brengen, welk laatste men in de toekomstige zitting zoude kunnen mededeelen. Hetzelve zal vervolgens,

---

(1) Froissart, Œuvres, éd. Kervyn, t. X, blz. 53-54 :

Philippe . . . , retourna à Gand. A l'encontre de lui, on yssi à procession et à si grant joye que oncques li contes leur sires en son temps ne fu de trop receu ossi honnourablement comme il fu, et l'aouroient toutes gens comme leur Dieu, pour tant qu'il avoit donné le conseil dont leur ville estoit recouvrée en estat et en poissance.

Meyerus, Annales, f° 185 :

Ex Curtraco Gandavum redeunti occurrit omnis civitas effusissima lactitia. Sacerdotalis omnis ordo supplicationum more, et Senatus Populusque Gandensis obviam procedit. Adorant, maximisque laudibus in coelum tollunt: Liberatorem, Servatorem, Patrem patriae appellant: Tantum non Deum suum praedicant.

Despars, Cronijke van den lande ende graefsecepe van Vlaenderen, 3<sup>e</sup> deel, blz. 53 :

Phil. v Art. keert terug naar Gent, « aldaer hem gheestelick ende weerlick, met grooter vreucht ende triumphhe, zeer solemnelick ende processie wijs inne haelde, scrivende hem bovendien goddelicke eere ende lof toe, ende heetende hem met lude ghemeene voyse, beschermere ende verlossere slands ende bysondere van haerlieder stede van Ghendt, die weleke by zijnder prouesse ende vromichede van wapenen, nu tot zulcker abundantie ende overvloedicheit van alderande vitaylgie ende leefstucht ghecommen was ..

door het Bureel, aan het plaatselijk bestuur toegezonden worden.

Ik denk, inderdaad, dat het in onze bevoegdheid valt de aandacht te vestigen op de misgrepen welke ons door den heer Vuylsteke op zulke heldere wijze zijn aangeduid geworden.

Indien de vergadering mijn gevoelen deelt, zou ik den heer Vuylsteke verzoeken zijne voorstellen aan de afdeeling van Geschiedenis mede te deelen; het Bureel zal dan, zooals ik zeg, zorg dragen dat het verslag medegedeeld worde aan het Gemeentebestuur, opdat dit laatste op de hoogte gebracht worde van het vraagstuk.

**M. J. Vuylsteke.** Mijnheer de Voorzitter, ik ondersteun uw voorstel om de zaak naar de afdeeling van Geschiedkunde te verzenden; maar ik denk niet dat het noodig zal zijn dat het Bestuur officieel tusschenkome.

De ruchtbaarheid aan onze beraadslagingen gegeven zal, denk ik, voldoende zijn, om ofwel de belanghebbenden te bewegen hunne dwalingen te herstellen, ofwel hunne uitleggingen uit te lokken.

**M. de Voorzitter.** Laat dit aan het oordeel van het Bureel over. Het bijzonderste bestaat hierin dat de afdeeling van Geschiedkunde zich met de zaak onledig houde.

**M. Arnaud Heins.** Ne pourrait-on pas rechercher aussi si la salle du vestibule de l'Hôtel de Ville a été ou non décorée dans le principe, ou bien, si les auteurs de cette salle avaient l'intention, comme je le pense, de la faire décorer. Il serait bon de savoir si les traces de peinture, qu'on semble avoir trouvées, il y a quelques années, étaient des traces de peinture ancienne, ou si cette peinture était plus ou moins récente. Nous devons savoir si cette salle réclame des peintures. Pour ma part, je la trouve superbe dans sa simplicité actuelle.

**M. de Pauw.** Je rappelle à ce propos que, dès 1419, deux peintres de Gand avaient été chargés de refaire les portraits en pied des Comtes de Flandre dans les niches de la Maison des Échevins (*Scepenhuus*) avec leurs noms et leurs dates (*incar-*

*natioenen*), d'après les peintures du même genre exécutées dans la chapelle de l'église de Notre-Dame à Courtrai. Ces derniers portraits ont été récemment découverts et restaurés. Il n'est pas impossible que les indices de peintures retrouvés dans la grande salle de notre palais communal ne soient des vestiges de ces portraits, et il y aurait peut-être lieu de les rétablir.

**M. H. Van Duyse.** Les niches, d'après leurs ornements, datent du 16<sup>e</sup> siècle, et ce n'était pas la salle des échevins, mais la salle des pas-perdus comme l'indique le dallage même.

**M. de Pauw.** Les murs intérieurs peuvent être restés les mêmes et les niches simplement refaites. L'acte de 1419 parle d'une salle à l'entrée de la Maison communale (*voren in 't Scopenhuus*). Tout cela est, du reste, à étudier et à examiner.

**M. H. Van Duyse.** Il est de notoriété publique que la salle de l'arsenal est de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la partie construite par Keldermans du commencement du XVI<sup>e</sup>.

**M. Van den Gheyn.** Il est incontestable que jamais on n'aurait songé au moyen-âge à faire des peintures aussi compliquées que celles dont on veut actuellement orner le vestibule. Cela ne peut faire l'objet d'un doute pour personne, si on se place au point de vue purement archéologique. Faire les portraits des comtes de Flandre, c'est dans les traditions, mais des peintures telles que celles qu'on propose, constituent une nouveauté.

La question est de savoir si l'on veut suivre le nouveau genre de décoration, ou si l'on doit s'en tenir à l'archéologie pure et simple. C'est pour cela que la question de M. Heins se résoud d'elle-même. Anciennement, on ne faisait évidemment pas, dans le pays des peintures comme celles dont on nous promet l'exécution, dans un avenir peut-être très lointain. Je crois qu'il vaudrait mieux laisser reposer cette question pour le moment, à moins de mettre en discussion la question générale au point de vue archéologique pur. C'est un procédé entièrement nouveau qu'on peut discuter.

La question soulevée par M. Vuylsteke me paraît d'intérêt



plus immédiat, parce que, si on passe à l'exécution, il faut au moins choisir des sujets véritablement historiques. Il ne s'agit pas de faire des anachronismes, comme ceux que M. Vuylsteke vient de relever avec tant d'à propos.

C'est pour ces motifs que je pense qu'il serait suffisant, pour le moment, d'examiner simplement les objections soulevées par M. Vuylsteke, et, si l'on tient absolument à examiner la seconde question, je proposerais alors d'en faire l'objet d'une discussion dans une de nos assemblées générales.

**M. Van Duyse.** Cette déclaration est peut-être un peu catégorique. Si les peintures murales sont rares au moyen-âge, c'est à cause de l'emploi si fréquent des tapisseries; il y a toutefois des peintures murales conservées dans des constructions civiles contemporaines de notre hôtel de ville, notamment au Mont-de-Piété de Malines où l'on peut voir, quoiqu'endommagés, un grand panneau peint à fresque représentant une allégorie assez obscure, et un panneau offrant des points de ressemblance avec certaines tapisseries, dont les cartons ont été fournis aux ateliers de Bruxelles par Van Orley.

Il faudrait ne pas perdre de vue de tels modèles, si l'on se décidait à décorer la partie de notre hôtel de ville construite par Keldermans. De telles peintures ne sont pas, je pense, des faits isolés dans notre pays même au 16<sup>e</sup> siècle.

**M. Van den Gheyn.** On parlait tantôt de 1400.

**M. H. Van Duyse.** La salle des pas perdus de notre Hôtel de Ville est de la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle.

**M. Stroobant.** Les peintures de Malines sont de cette époque.

**M. le Président.** La question générale de savoir s'il faut ou non des peintures, a été posée. Si elle est résolue affirmativement, alors il faut que les sujets soient historiquement exacts. C'est là le vœu émis par M. Vuylsteke.

**M. de Pauw.** Pour le moment, il faut s'occuper de la proposition de M. Vuylsteke. La société a qualité pour examiner la question.

**M. Van Biesbroeck.** Il est très hasardé de dire qu'on n'a pas eu l'intention de peindre les monuments. Je crois, au contraire, que c'était plutôt la règle. Si dans notre pays, il y a beaucoup de monuments qui n'ont aucune décoration, c'est surtout parce qu'on n'a pas eu le temps de les achever; les travaux ont été arrêtés par les malheurs du temps. Mais, si nous allons dans les pays qui, comme l'Italie, ont pu terminer leurs monuments, nous constatons que ceux-ci ont tous leur décoration.

**M. H. Van Duyse.** La salle de l'arsenal de notre hôtel de ville a conservé des traces de peintures. Sa voûte est peinte et un fragment d'architecture qui a été sauvé de la restauration, et que possède un de nos confrères, permet de supposer que d'autres décors ont été exécutés à l'hôtel de ville.

**M. Van den Gheyn.** J'ai assez souvent défendu la polychromie des monuments, pour me dispenser de faire ici une nouvelle profession de foi. Mais la décoration du moyen-âge est toute différente de celle qui nous est proposée aujourd'hui, et voilà ce que je tiens à faire observer.

**M. Van Biesbroeck.** Si les peintures dont il s'agit, eussent été faites à l'Hôtel de Ville au moment de sa construction, elles eussent été conçues dans le goût du temps, c'est-à-dire celui de Mabuse, de Coxie ou de Pourbus.

**M. Van den Gheyn.** Faut-il faire cette décoration comme elle se serait faite en 1500, ou suivre les procédés modernes qui consistent à exécuter de grandes scènes historiques dans le genre de celles dont vous venez d'entendre la description? Voilà le seul but de mon intervention, et je pense pouvoir affirmer encore que la décoration dans notre pays était beaucoup plus sobre; c'était avant tout de la peinture ornementale ne comportant pas de grands sujets. Or, c'est de la peinture de chevalet dont il s'agit actuellement.

**M. Van Biesbroeck.** Il est cependant absolument impossible de peindre aujourd'hui comme au moyen-âge. Si vous voulez peindre comme au 15<sup>e</sup> siècle, vous ne ferez que des pastiches!

**M. Van den Gheyn.** Il me semble que si nous nous aventurons sur ce terrain, ce serait plutôt une question d'ordre général que nous devrions discuter. C'est pour cela que je reprends la proposition de M. de Pauw, tendant à examiner la question telle que M. Vuylsteke l'a introduite, sans y ajouter la seconde qui est beaucoup plus générale.

Nous nous trouvons en présence de deux systèmes. Les uns prétendent que lorsqu'il s'agit de restaurer un monument, il faut le rétablir dans son état primitif. Or, ce n'est pas le remettre dans son état primitif, que d'y ajouter des peintures modernes.

Mais il y a une autre thèse, d'après laquelle il ne faut pas suivre les méthodes anciennes, et qui prétend dans une salle gothique introduire des peintures conçues d'après nos idées modernes. Tout cela est à discuter.

Allons donc au plus pressé. On nous promet des peintures dans une salle de l'Hôtel de Ville. Soit, mais du moins qu'elles ne soient pas contraires à la vérité historique et, par conséquent, tenons-nous à l'unique question posée par M. Vuylsteke, sauf à examiner, plus tard, la meilleure méthode à suivre.

— L'assemblée décide de renvoyer les observations de M. Vuylsteke à la Section d'Histoire.

La séance est levée à 11 heures.

## Algemeene vergadering van 13 December 1898.

---

## Assemblée générale du 13 Décembre 1898.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

*Sont présents* : MM. le Baron de Maere d'Aertrycke, président ; Varenbergh, vice-président ; le chanoine Vanden Gheyn et Van Werveke, secrétaires ; Paul Bergmans, trésorier ; N. de Pauw, président de la section d'histoire ; Hermann Van Duyse, président de la section d'archéologie ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint ; et MM. A. Campers ; Joseph Casier ; Gustave Claeys-Boüüaert ; L. Cloquet ; Adolphe De Ceuleneer ; de Kemmeter ; A. de la Kethulle de Ryhove ; A. Demoulin ; M. De Noyette ; l'Abbé De Pratere ; Em. Diegerick ; F. Dierkens ; A. Heins ; G. Hulin ; L. Janson ; E. Lacquet ; Hippolyte Leroy ; Théophile Lybaert ; Et. Mortier ; Léon Nève ; Edmond Sacré ; E. Serdobbel ; H. Vaerwyck ; A. Van Assche ; L. Van Biesbroeck ; Van den Bemden ; J. Van den Heuvel ; D. Van den Hove ; V. Van der Haeghen ; A. Vander Mensbrugge ; Alfred Varenbergh ; J. Vuylsteke ; V. Willem.

---

**M. le Président.** Messieurs, avant d'aborder notre ordre du jour, je voudrais exprimer toute notre reconnaissance à deux de nos confrères, MM. Cloquet et Mortier, pour l'empressement avec lequel ils ont bien voulu accueillir notre demande d'exposer ici les plans de l'Hôtel des Postes, de la construction duquel

e Gouvernement les a chargés. On a beaucoup parlé, en notre ville, de ces plans. Peu de personnes les ont vus. Nous en avons donc la primeur, aussi c'est en votre nom à tous, que je leur adresserai nos remerciements.

### Ordre du jour :

I. Communications.

II. Rapport de M. le chanoine Van den Gheyn sur les travaux des commissions chargées de l'examen des fresques de la Leugemeete.

III. Rapport de M. N. de Pauw, au nom de la Section d'histoire, sur le projet de peintures murales à l'Hôtel de Ville de Gand.

IV. La façade prolongée de la Halle aux Draps. Examen du projet par M. Hulin.

V. Les terres cuites étrusques de Sassocerrato (M. L. Maeterlinck). Discussion.

VI. Convient-il et dans quel sens de décorer de peintures le grand vestibule de l'Hôtel de Ville de Gand (M. Heins et Van den Gheyn).

EXPOSITION. — *Le nouvel Hôtel des Postes à Gand.* — Plans exposés par MM. Cloquet et Mortier.

#### I.

### Communications.

M. **Van den Gheyn**, secrétaire, donne lecture de la lettre ci-après de M. Frederichs :

Oostende, 8<sup>n</sup> December 1898.

HOOGGEACHTE HEER SECRETARIS,

Daar ik een der leden ben van de "*Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde*" die buiten de stad verblijven,



is het mij onmogelijk, tot mijn groot spijt, deel te nemen aan de bespreking die in de zittingen plaats grijpen. Ik ben derhalve zoo vrij U schriftelijk de opmerking te zenden, die ik wensch te maken op de mededeeling van den heer Van Werveke, in zitting van 8 November ll. voorgedragen, en verzoek U hiervan lezing te geven op de eerstkomende zitting.

De oudste naam van het Groot Kanon van Gent is niet *Groote Griete*, maar wel *Dulle Griete*, en de etymologie dezer twee woorden is gemakkelijk te vinden, nl. *Höllegeräth*, d. i. : *helsch tuig, engin d'enfer*. Met het lidwoord er voor te plaatsen, krijgt ge *De Höllegeräth* of *Dulle Griet*. Zoo legt men gemakkelijk uit, waarom in Frankrijk en in Schotland de bombarden ook den zonderlingen naam van *Marguerite* of *Margot* of *Meg* dragen : het is slechts eene verbastering van een Duitsch woord. Te Diest zegt men overigens *Holle Griete*, hetgeen geen twijfel meer overlaat.

Met beleefde groeten, en voorbarigen dank, blijf ik, hoogachtend.

Uw dw.,

Julius FREDERICHs.

---

Il serait désirable, Messieurs, dans l'intérêt de la prompte publication de notre Bulletin, que tous les membres qui prennent la parole, ne gardent les épreuves que pendant un ou deux jours, au maximum, et que, d'autre part, ils se contentent d'une seule épreuve.

Le Comité, d'ailleurs, a décidé que les épreuves qui ne seraient pas rentrées dans le délai de deux jours, seraient corrigées d'office.

Nous faisons donc appel, Messieurs, à votre bonne volonté.

M. **VareuBergh**. J'ai reçu la visite de notre honorable confrère M. de Haerne qui m'a fait une communication dont il

m'a prié de vous faire part. Il avait du reste déjà entretenu de la chose MM. Van der Haeghen et Van Werveke.

M. de Haerne a trouvé dans une famille d'Assebrouck, près de Bruges, une bannière qui pourrait bien présenter un certain intérêt au point de vue de notre histoire locale.

Cette bannière, qui est fort détériorée, est en damas rouge. Sur l'une des faces se voit représentée en peinture l'image de St-Christophe dans son attitude légendaire, portant l'enfant Jésus sur ses épaules, en traversant à gué un torrent et en s'appuyant sur un bâton fleuri. Sur la rive où il va atterrir se trouve un personnage qui devrait être un ermite, mais qu'à sa mine sui generis, on pourrait bien prendre pour l'esprit malin déguisé.

Au revers de la bannière est peint un groupe de six personnages, très probablement des portraits, assez bien conservés, costumés à l'espagnole, la barbe soigneusement taillée, (les chefs de la corporation sans doute) dominés par une représentation de la Vierge soutenue par un objet qu'il est difficile de définir à cause de la vétusté du drapeau.

Sous les personnages se trouve une inscription en majuscules dorées, où il est encore possible de déchiffrer les noms de Christophe Van der Haeghen, Denis Van der Meerem avec abréviations, et la date 1639 en chiffres arabes.

Ce drapeau porte en outre deux écussons, sur lesquels on peut distinguer de l'hermine et un outil assez semblable à l'étrille dont se servaient les foulons.

Nous savons que l'écu des foulons de Gand, était de gueules à deux étrilles d'or surmontées d'une couronné également d'or.

Ce St-Christophe qui était le patron des foulons, cet étrille que l'on voit sur le blason, ces noms, Van der Haeghen et Van der Meere, que l'on retrouve, paraît-il, parmi les dignitaires des foulons de Gand, tout cela indique-t-il que cette bannière a appartenu à une de nos corporations gantoises ? Cela se peut. M. de Haerne se borne à nous signaler sa trouvaille, en ajoutant qu'il serait possible de se procurer une photogra-

phie de l'objet en question, ce qui, je crois, serait fort intéressant, et nous aiderait à lever nos doutes.

— Renvoyé à l'examen du Bureau.

**M. Bergmans.** Notre confrère M. Hermann Van Duyse s'est occupé, à notre dernière séance, d'une rarissime suite de planches représentant l'entrée de Charles-Quint à Bologne, et dont l'auteur est inconnu. Cette communication m'a particulièrement intéressé et m'a porté, ainsi que d'autres personnes, à examiner de plus près l'œuvre en question, reproduite en 1875 par M. W. Stirling Maxwell, et dont notre bibliothèque possède un exemplaire original, très précieux bien qu'il ne soit pas absolument complet.

Cet examen m'a suggéré quelques réflexions que je me permets de vous communiquer.

Il n'existerait pas, d'après M. Van Duyse, d'exemplaire complet de l'œuvre, « car », dit-il, « une partie importante du cortège, « qui fut en même temps que celui de l'Empereur, celui du Pape « Clément VII, n'est aucunement représentée. »

Il y a ici une confusion qu'il importe de rectifier. L'œuvre représente non pas le cortège de Charles-Quint et de Clément VII, mais l'entrée de Charles-Quint à Bologne. Lorsque notre illustre concitoyen vint d'Espagne en Italie pour recevoir, des mains du Souverain Pontife, la couronne du Saint-Empire Romain, il arriva le 4 novembre 1529 à Bologne, où Clément VII se trouvait depuis le 23 octobre. Le lendemain, 5 novembre 1529, Charles-Quint fit son entrée solennelle dans la ville, et c'est cet événement qui est représenté dans la suite dont M. Stirling Maxwell a donné le fac-similé, et qui est complète en seize planches. C'est à l'occasion du couronnement proprement dit, le 24 février 1530, qu'eut lieu la grande cavalcade où figurèrent le Pape et l'Empereur. Le souvenir de cette dernière cérémonie a été consacré par Nicolas Hogenberg, dans une suite de quarante planches, également reproduite par M. Stirling Maxwell en 1875.

La personnalité de l'auteur de l'entrée de 1529 est inconnue.

Je lis dans notre *Bulletin* (p. 212): M. Stirling Maxwell « exprime « cette opinion que l'auteur est vénitien et cela parce que les « planches sont accompagnées de légendes italiennes ». En réalité, le bibliophile anglais dit que l'ouvrage a été *exécuté et publié à Venise*, ainsi que le montre le *dialecte* dans lequel est rédigé le texte des légendes : « From the language of the « inscriptions it is obvious that they were executed and published at Venice.... ». Ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

M. Stirling Maxwell avait relevé un détail, un A dans le casque du comte de Nassau, qui pouvait, à son sens, constituer peut-être un monogramme d'artiste. M. Van Duyse a découvert une autre initiale: un K sur le casque de l'empereur.

Depuis, M. Joseph Puts, copiste attaché à notre bibliothèque, à la suite d'un minutieux examen, est parvenu à retrouver encore cinq nouvelles lettres de ce genre, trois A et deux M. Il y a donc en tout sept initiales disposées comme suit :

Planche II : un A sur le haume du troisième et du neuvième personnage et un M sur celui du septième.

Planche X : un M sur le haume du deuxième personnage. Dans la reproduction de M. Maxwell, le casque du sixième personnage de cette planche porte un A ; mais je dois ajouter, que, dans notre original, ce détail semble plutôt représenter les trous de l'ouïe.

Planche XIII : un K sur le casque de Charles-Quint et un A sur celui de Henri de Nassau.

Planche XIV : un A sur le haume du grand maître des cérémonies.

« Le K », a dit M. Duyse, « pourrait fort bien désigner l'empereur (*Keiser*), ou le prénom de Charles V (*Karolus*), soit en allemand, soit en thiois.... La supposition, d'après laquelle l'auteur serait un graveur italien, semble pouvoir être écartée à priori, car dans les dialectes méridionaux le K n'est usité que dans le mot : *Kyrie Eleyson*, emprunt d'usage universel fait au grec. » Mais nous pouvons, à notre tour, écartier à priori

cette conclusion. En effet, le texte de la première planche de la suite, reproduit par G. Giordani dans son histoire *Della venuta e dimora in Bologna del sommo pontifice Clemente VII per la coronazione di Carlo V imperatore* (Bologne, 1842, doc. n° XVII), d'après l'exemplaire des Uffizi de Florence, porte textuellement : *Nel anno 1529 ad. 5. de novembrio fece la intrada in bologna el serenissimo et potentissimo imperator KRLO 5. con tutti li soi baroni.* Le K se rencontre parfaitement en dehors des langues du Nord, et en voici encore un exemple pris sur le titre d'une plaquette latine de 1527 : *Epistole due. Altera Clementis VII ad Karolum V Imperatorem Aug. &c. Altera Karoli V. Imp. Aug. &c. Clementi respondentis.* Je crois donc, que, dans l'espèce, le K qui figure sur le casque de l'empereur, est bien l'abréviation de son prénom sous la forme *Karolus*.

Dans son célèbre *Peintre-graveur*, Adam Bartsch attribue (t. XII, p. 15) le monogramme A, sous la forme spéciale sous laquelle il se présente dans l'œuvre qui nous occupe, à Antonio di Trento, graveur sur bois, élève du Parmesan, avec qui il se trouvait à Bologne vers 1530.

Plus loin, Bartsch identifie Antonio di Trento avec Antonio Fantuzzi, qui travailla à la cour de François I<sup>er</sup>. Outre des gravures sur bois, il décrit des travaux à l'eau-forte de ce dernier et l'on voit (t. XVI, pp. 350-354) que, dans une série de productions, l'artiste dissimule, dans des détails accessoires, l'initiale A, qui serait son monogramme, et les lettres F (*Franciscus*) et R (*Rex*).

Il y a là deux coïncidences, l'une de date et de séjour, l'autre de procédé, que M. Puts m'a également signalées et qui méritent, me semble-t-il, d'être examinées.

Il est bien entendu que je ne les considère, jusqu'à plus ample informé, que comme des coïncidences. Ne connaissant pas l'œuvre d'Antonio di Trento, je n'ai pu constater si sa manière avait quelque rapport avec celle de l'auteur de l'entrée de



Charles-Quint à Bologne. Je laisse, d'autre part, à Bartsch la responsabilité de l'identification d'Antonio di Trento avec Antonio Fantuzzi.

Voilà, Messieurs, les détails, que je tenais à vous communiquer sur l'œuvre si intéressante que M. Van Duyse nous a signalée; j'espère que d'autres s'en occuperont, à leur tour, et que nous arriverons ainsi, un jour, à connaître son auteur.

**M. De Ceuleneer.** Ik heb het woord gevraagd om, onder vorm van orde motie, een voorstel te doen strekkende tot de uitdrukking van een wensch. Zooals eenieder weet, is er ernstig spraak een nieuw museum van schilderkunst op te richten. Wij zijn het allen eens om de noodzakelijkheid daarvan te erkennen.

Maar, indien het wenschelijk is dat men, binnen zoodra mogelijk een museum van schilderkunst oprichtte, zoo vraag ik mij af, of het niet even wenschelijk zou zijn aan dit nieuw gebouw een museum van Oudheden te voegen. In andere woorden, is het voldoende hier te Gent enkel een museum van schilderkunst te bezitten, of dient men een gebouw te hebben waar men, niet enkel de schilderijen maar ook alle andere voorwerpen, en namelijk de oudheden die we alreeds bezitten, op behoorlijke wijze kan rangschikken.

Niemand zal betwisten dat het tegenwoordig lokaal van het Oudheidsmuseum niet voldoende is, en dat bijgevolg, de voorwerpen in dit museum niet op behoorlijke wijze kunnen ten toon gesteld worden.

Ik heb dus de eer U voor te stellen den volgenden wensch uit te drukken :

De Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde te Gent, drukt den wensch uit, dat de plannen van het Nieuw Museum dusdanig zouden opgemaakt worden, dat men er tragsgewijze een algemeen museum zou kunnen van maken, en dat het gedeelte voor het Museum van Oudheden terzelder tijd opgericht zou worden als het gedeelte voor het Museum van Schilderijen.

**M. le Président.** Indien niemand het woord vraagt, zal het

voorstel van den heer De Ceuleneer op de dagorde der aanstaande zitting worden gebracht.

## II.

### Rapport sur les travaux des commissions chargées de l'examen des fresques de la Leugemeete.

L'authenticité des fresques de la Leugemeete a été mise pour la première fois en doute par M. Van Malderghem, dans un mémoire publié en 1895 aux Annales de la société d'archéologie de Bruxelles, et intitulé : « La vérité sur le Goedendag. » Ce n'était que subsidiairement que l'auteur, sans discuter alors les fresques elles-mêmes, croyait devoir les mettre en suspicion. Plus tard il souleva contre leur authenticité toute une série d'objections, ce qui permit à un autre archéologue de conclure que ces fresques étaient de date récente, timides essais de quelque peintre cherchant vers le milieu de ce siècle à s'initier aux secrets de la décoration monumentale.

La question intéressait de trop près l'histoire générale de l'art, pour laisser passer inaperçue la thèse nouvelle défendue par l'archiviste de la ville de Bruxelles ; notre société gantoise d'histoire et d'archéologie se trouvait parfaitement dans son rôle — et ne devait pas craindre d'être taxée de chauvinisme, — en soumettant à l'examen de ses membres les arguments allégués contre l'authenticité des fresques de la Leugemeete. C'est pour répondre à cet appel que M. H. Van Duyse, président de notre section d'Archéologie, présenta au nom des sections d'archéologie et d'histoire, un rapport à l'assemblée générale du 2 décembre 1895, où après avoir sommairement établi la valeur des fresques découvertes en 1845 par M. F. De Vigne, il passe à l'examen plus détaillé de la question du Goedendag. (1)

---

(1) Voir *Bulletin*, 3<sup>me</sup> année, p. 192; et *Annales*, t. II, p. 125.

La réponse aux assertions de M. Van Malderghem contre les célèbres fresques, fit l'objet d'un second mémoire de M. Van Duyse intitulé : « Les fresques de la Leugemeete sont-elles un faux? » et communiqué à notre société en séance du 19 octobre 1897 (1). C'était, comme le disait, en cette même séance M. le baron de Maere, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, pour « donner une consécration nouvelle à ce travail, » que l'on décida de nommer trois commissions, dont le rôle fut nettement arrêté et déterminé à l'assemblée générale du 16 novembre 1897. « La première est composée d'architectes et a pour but d'examiner l'âge de la chapelle au point de vue architectural ; la seconde est composée d'archivistes, et la troisième d'artistes et de photographes. » (2)

En agissant ainsi, notre société restait fidèle à la ligne de conduite qu'elle s'était tracée dès le début, et dont le seul but est de pousser à des investigations nouvelles un plus grand nombre de nos membres, afin « qu'une déclaration collective faite par des personnes compétentes, intervienne pour terminer les débats. »

Qu'il me soit permis de vous rappeler, que cette proposition d'enquête supplémentaire naissait chez plusieurs également de l'espoir qu'ils conservaient de faire revivre sur les murailles elles-mêmes les fameuses fresques de la Leugemeete; aussi fut-il entendu dès l'abord « que les recherches à faire sur place, seraient faites principalement au moyen de la photographie. » Il est possible, disait M. J. Desmet, qu'en braquant un objectif photographique sur les murailles, celles-ci nous révèlent des choses, que l'œil le plus exercé ne saurait y découvrir. » (3)

Or, les premiers résultats auxquels nous avons abouti — résultat, il est vrai, purement négatif — c'est que les peintures de la Leugemeete, au moins celles d'entre elles qui sont actuelle-

---

(1) Voir *Bulletin*, 5<sup>me</sup> année, p. 153 et *Annales*, t. III, p. 41.

(2) Voir *Bulletin*, 5<sup>me</sup> année, p. 179.

(3) *Bulletin*, 5<sup>me</sup> année, p. 171.

ment en discussion, ont complètement disparu. Tout ce qu'il en reste, c'est une bande horizontale représentant la limite inférieure des peintures. Je n'ai pas à vous parler des peintures religieuses retrouvées dans la même chapelle, puisqu'elles n'ont pas été mises en cause (1).

C'est l'usage qu'a fait de ce bâtiment le propriétaire actuel, qui est la cause de la destruction radicale des fresques. En effet, dit le rapport de la 2<sup>e</sup> commission « toute cette paroi (où figuraient les peintures militaires) se trouve actuellement en très mauvais état; elle est lépreuse d'aspect, l'enduit qui recouvre la brique est érodé et pulvérulent à la surface. Les traces de l'action de l'humidité y sont évidentes; elle se manifeste en particulier par de longues stries noirâtres prouvant que fréquemment l'eau décollait de la muraille par larges gouttes se mélangeant à la poussière, et la fixant à la surface. Pendant de longues années des tonneaux ont été déposés, retirés et remis le long de cette paroi jusqu'à la naissance des combles. C'est là précisément, comme on peut le constater, que ce travail a dû être en raison même de la disposition des lieux, plus actif que partout ailleurs. De la sorte, l'enduit a été soumis à des frottements destructifs, d'une manière pour ainsi dire permanente. »

Avant qu'elles ne fussent mises à jour, ces peintures étaient recouvertes d'une croûte épaisse de badigeon, qu'il fallut détacher par écailles à l'aide de couteaux plats et pliants. Le propriétaire actuel de la Leugemeete, M. Van der Haeghen, s'est à cette époque livré lui-même à ce travail. Sous la corniche en pierre qui supporte la gouttière dans la partie en quart de cercle qui raccorde le bord de cette corniche avec le plan du mur, on retrouve encore aujourd'hui de ces plaques de badigeon, épargnées lors du dérochage de la peinture. M. Willem, chef de travaux pratiques à l'Université, a examiné des fragments de ces plaques.

---

(1) Pour ceux que la chose intéresse, ils verront dans l'appendice rapport n<sup>o</sup> II) dans quel état se trouvent ces peintures.

J'extrais de son rapport les lignes suivantes : « Des coupes transversales obtenues par les procédés employés en pétrographie, ont décélé l'existence de 22 ou 23 couches successives de badigeon de chaux, les unes bleuâtres, les autres blanches. Elles forment une épaisseur totale d'environ un millimètre et demi.

Ces couches reposent sur le mortier du mur ; en un point elles recouvraient le prolongement d'une zone rouge ayant appartenu à la peinture murale. Ce sont donc les premières couches au moins du badigeon qui a été appliqué sur celle-ci. »

Faisons remarquer que M. Vander Haeghen, à ce qu'il nous a dit, n'a jamais badigeonné les fresques depuis leur dérochage, et que son père est devenu propriétaire de la chapelle le 14 mai 1844, alors que l'enclos auquel appartenait la susdite chapelle, ne fut évacué par les religieuses et prébendières qui l'occupaient, que le 6 avril de cette même année 1844.

D'ailleurs ce qui fixe l'âge très reculé de ces diverses couches de badigeon, c'est la preuve qu'en fournit M. Van Werveke, après la patiente et laborieuse étude qu'il a entreprise de tous les comptes de la Leugemeete ; en effet les comptes établissent que la chapelle a été blanchie à la chaux entièrement ou par parties seulement, en 1537-38, 1614, 1637-40, 1659, 1665, 1702, 1703-10, 1727, 1736-39.

Les archives que M. Van Werveke a scrupuleusement compulsées, ne fournissent aucune indication au sujet des peintures militaires, mais elles ne font aussi aucune allusion aux peintures religieuses, dont l'authenticité n'est mise en doute par personne. Seuls les portraits des comtes de Flandre y sont mentionnés deux fois. Denis Harduin vit ces peintures en 1560, et en conclut que ces comtes étaient les fondateurs de la chapelle. Il est encore une fois fait mention de ces portraits en 1614-16, époque à laquelle ils furent restaurés par Lucas Floquet.

Mais même ces peintures avaient disparu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, puisque le prêtre J. Wemaer qui vivait à la fin du siècle dernier et qui est l'auteur d'une « copie des anciens inscriptions



sépulcrales et autres monuments écrites sur les lieux mêmes par Denis Harduin, docteur es loix », constate en parlant des portraits des comtes de Flandre, qu'on « les y voyait *en ce temps* dans la chapelle », c'est-à-dire en 1560, donc plus de son temps.

D'après l'opinion personnelle de M. Van Werveke, les peintures de la Leugemeete ne pourraient être ni antérieures à 1336, ni postérieures à 1422-23. Mais pour fixer cette date approximative, il se base sur des données d'ordre purement historique : à savoir le rang qu'occupe dans cette théorie militaire chaque corps de métier. L'ordre suivi dans les peintures de la Leugemeete ne correspond pas à celui indiqué dans les comptes de la Ville de 1339, mais est généralement conforme à celui qu'on retrouve en 1356 et 1477.

D'autre part l'absence de la Gilde de St-Sébastien, qui paraît pour la première fois dans les comptes de la ville en 1410-11, et qui ne prit part au premier combat comme corps spécial qu'en 1422-23, ne peut s'expliquer, dans le cas où ces peintures seraient postérieures à cette date. Ce serait donc à tort d'après M. Van Werveke, qu'on aurait désigné sous le nom de Gilde de St-Sébastien, les hommes d'armes qui figurent en tête des peintures de la Leugemeete; ce sont d'après lui les « Witte Kaproenen » parfaitement reconnaissables à leur coiffe (Chaperon).

Bien que M. Van Werveke ait insisté sur le caractère personnel de cette note, nous avons jugé utile de l'inscrire dans notre rapport général, parce que loin d'infirmar la thèse de l'authenticité des peintures de la Leugemeete, elle la dégage d'un grand nombre d'objections, qui ont été soulevées contre elles, et ouvre un champ nouveau aux investigations des chercheurs.

Si les archives sont muettes au sujet des peintures elles-mêmes, elles fournissent au sujet de la fondation de la chapelle qui les a renfermées, de précieux renseignements. Mais avant de les analyser à la suite de M. Van Werveke, nous laisserons la parole aux architectes.

A quelle époque faut-il attribuer le style de la Leugemeete?

La commission des architectes composée de MM. De Waele, Mortier, Van Assche, de la Censerie, Hubert et Saintenoy a été unanime à déclarer que la chapelle date de la 1<sup>re</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, et d'une manière plus précise, MM. Van Assche et Saintenoy de 1300 à 1310 ou 15, ou d'après MM. Hubert, De Waele et Mortier de 1300 à 1330 ou 40, parce que, selon ces derniers, les éléments d'architecture relevés dans la chapelle n'excluent ni la date de 1300, ni celle extrême de 1340. Seule une colonne en pierre de Tournai, de l'avis de tous, accuse nettement le style de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Les crevasses constatées par MM. De Waele et Mortier au dessus de la retombée des arcs de cette colonne, trahissent à leur yeux, les remaniements qui ont eu lieu dans cette partie de la chapelle; MM. Saintenoy et Van Assche au contraire affirment catégoriquement que tout l'édifice a été élevé d'un seul jet.

A cet égard les comptes ne disent rien, bien qu'en d'autres endroits, ils relatent plusieurs travaux exécutés dans le cours des siècles. C'est ainsi que nous relevons en 1501-2 l'achat « van een half kruislateil, een zuil, een vensterraam », fait à l'église de St-Martin à Gand. M. Van Werveke compilant les comptes de cette église, a trouvé celui qui correspondait à l'acquisition faite à cette date par le prévôt de la Leugemeete : « Item ontfaen van den vochden van sente janshuus ter waelpoerten van eender calomne van eender veinstere, een alf cruusleteyl, van eender auten casijne van eender veinstere. » La colonne dont il s'agit dans l'acte de vente de 1501, n'est donc qu'une *Colonne de fenêtre*, et non la colonne du XIII<sup>e</sup> siècle.

Pour le reste on constate

qu'en 1506-7 le toit était couvert de « tichels » mais plus tard, en 1748, couvert d'ardoises ;

en 1537-38, le pavement est relevé et surhaussé, et remplacé par des « tichels »; celui-ci est renouvelé en 1709 ;

en 1556-57 le mur latéral est remplié ;

en 1570-74 du côté de la rue les fenêtres reçoivent des

meneaux en pierre blanche ; enfin en 1701-2 la façade, front de rue, est modifiée dans le style qu'on lui connaît actuellement.

Toutes ces indications pour intéressantes qu'elles soient, ne fournissent aucun élément capable d'élucider la question qui nous occupe.

D'autre part la permission de célébrer la messe dans la chapelle semble n'avoir été octroyée qu'en 1324, et le poste de chapelain régulièrement constitué en 1334. La chapelle n'aura donc pas existé, comme le disait De Vigne, déjà dès 1315, d'abord parce que dans l'octroi des échevins de Gand fait à l'hospice le 9 mars 1315, il n'est pas question de chapelle, et que les mots « *begonnen stichten* » s'entendent plus naturellement dans le sens de la fondation elle-même de l'établissement ; ensuite parce que le cartulaire de St-Bavon ne fait nullement mention à cette époque de la chapelle des SS. Jean et Paul. Or, toutes les chapelles situées sur la rive gauche de la Lys dépendaient de la célèbre abbaye.

Sans qu'il soit possible de trancher catégoriquement la question, les archives paraissent donc se trouver d'accord avec l'appréciation des architectes, pour fixer vers 1320 l'époque de l'érection de la chapelle de la Leugemeete.

\* \* \*

Si au lieu d'analyser un à un tous ces documents que nous devons à l'obligeance et aux patientes recherches de nos confrères, nous avons préféré les réunir en un seul faisceau, ce n'est pas sans intention ; car nous savions que votre désir à tous est de trouver à la fin de ce rapport général quelques conclusions, qui paraissent se dégager de l'ensemble du débat.

Au lendemain de sa découverte M. De Vigne écrivait ce qui suit : « A juger nos dessins d'après les costumes, nous leur donnerions la date de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. » Si l'auteur rapprochant de vingt ans la date supposée, s'était exprimé ainsi : « A juger nos dessins d'après les costu-

mes, nous leur donnerions la date du commencement ou de la 1<sup>re</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », les conclusions auxquelles se sont arrêtés les architectes, les artistes et les archivistes de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand viendraient unanimement corroborer cette appréciation. Mais, je me le demande, est-ce une erreur si grave, que de se tromper d'une vingtaine d'années, quand il s'agit de déterminer l'âge du costume ou de la peinture? Cette erreur surtout n'est-elle pas parfaitement excusable à l'époque où écrivait M. De Vigne, époque où la science archéologique venait à peine de renaître?

Donc en résumé, si l'on consulte les archives, celles-ci établissent clairement la date de la chapelle de la Leugemeete avant l'année 1325. Si l'on demande l'avis des architectes ceux-ci se trouvent tous d'accord pour fixer l'âge de la dite construction dans la 1<sup>re</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

Les documents prouvent encore que rien ne s'oppose au point de vue historique, à fixer l'exécution de ces peintures à partir de 1337, tandis qu'elles ne s'expliqueraient plus à partir de 1422.

Il s'ensuit qu'en revendiquant l'authenticité des fresques de la Leugemeete pour la 1<sup>re</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la plupart des objections accumulées contre elles s'évanouissent aussitôt et, l'hypothèse du faux, dont l'exécution remonterait à peine à 1844, devient de plus en plus invraisemblable, et ne résiste d'ailleurs pas devant le fait dûment constaté des 22 couches de badigeon qui l'aurait recouvert.

Bien que la commission d'enquête instituée au sein de notre Société, n'eût pas à discuter la valeur de cette explication donnée aux fresques de la Leugemeete, M. A. Heins a cru devoir faire l'observation suivante, dont chacun appréciera l'à-propos et la justesse.

« Considérant la *technique* que nous pouvons entrevoir à travers la calque qui nous reste, examinant, approfondissant le *trait* en lui-même et voulant étudier de près le *style* — la graphie

dirai-je de l'œuvre, — j'ai calqué la copie que M. Van Duyse a exécutée d'après l'original de M. Béthune au musée d'archéologie. Au cours de mon travail, j'ai pu m'assurer de la naïveté franche du dessin ; la venue naturelle sans hésitation ni faiblesse dans un style uniforme, qui, s'il n'est pas de haute envolée, n'en est pas moins vivant et parlant ; tout cela ne peut être factice, et ceux qui peuvent avoir soupçonné une supercherie, ont-ils bien réfléchi aux difficultés nombreuses que le peintre moderne aurait rencontrées, et dont je me rends si bien compte. »

\*  
\* \*

En mettant en appendice à notre rapport général, les rapports particuliers de chacune des trois commissions nommées en notre séance du 19 octobre 1897, et en y joignant une note de notre confrère M. Vanden Berghe, conservateur à la bibliothèque de l'Université de Gand, au sujet du procès-verbal dressé lors de la découverte des fresques, et dont il a été mainte fois question au cours de la discussion, nous avons voulu placer sous les yeux de tous, toutes les pièces du procès. Nous conservons ainsi l'espoir que ceux qui nous jugeront, voudront bien reconnaître notre entière impartialité ; ils nous rendront le témoignage, nous en sommes convaincus, que nous avons été fidèles à la parole inscrite aux débuts mêmes de nos travaux : « montrons que nous recherchons avant tout et par dessus tout la vérité, et rien que la vérité ! » (1)

CHANOINE VAN DEN GHEYN.

---

(1) *Fulletin* 5<sup>me</sup> année, p. 175.



I. — **Rapport de la commission des architectes.**

*Notice sur la chapelle des SS. Jean et Paul,  
dite « Leugemeete », à Gand.*

Longueur moyenne de la chapelle : 15<sup>m</sup>50.

Largeur : 6<sup>m</sup>75.

Hauteur des murs, sous la sablière : 8<sup>m</sup>00.

Hauteur jusqu'au sommet de la voûte : 11<sup>m</sup>50.

La chapelle est orientée. Tous les murs sont construits en briques rouges.

La fenêtre, à quatre lumières, vers l'orient, a une largeur de 2<sup>m</sup>75 sur une hauteur de 6<sup>m</sup>50. Dans le même mur, à côté de l'autel, se trouve une crédence avec encadrement en briques moulurées.

Le mur latéral du côté nord est percé de trois fenêtres, dont deux, à deux lumières, d'une largeur de 1<sup>m</sup>50 et une à trois lumières, d'une largeur de 2<sup>m</sup>25.

Les trumeaux entre les fenêtres étaient munis de petites rosaces, ou oculus, ayant 0<sup>m</sup>85 de diamètre intérieur.

Sous la première fenêtre du mur nord était pratiquée la porte d'entrée.

Le mur latéral du côté sud comprenait :

Une arcade simple vers l'autel, avec encadrement à chanfrein d'une largeur de 2<sup>m</sup>60 sur une hauteur de 5<sup>m</sup>85.

Une arcade géminée, séparée par une colonne en pierre bleue de Tournai avec chapiteau à feuillages et crochets. Le fût de la colonne a un diamètre de 0<sup>m</sup>55. Chacune des arcades a une largeur de 3<sup>m</sup>25 et une hauteur de 5<sup>m</sup>85.

Au dessus de ces arcades se trouve la frise (peinture à fresque représentant des guerriers).

Sur les trumeaux de la fenêtre vers l'orient étaient représentés, en peinture à fresque, Sts-Jean et Paul. Du côté droit, l'arbre de Jessé.

Au même mur, du côté sud, près de l'autel, se trouve encore la porte qui communiquait avec la sacristie.

La charpente du toit est en bois de chêne. Elle est reliée par trois entrails ou poutres reposant sur des blochets. Tous les chevrons forment des fermes. La voûte est en bois (bardeaux).

La toiture était anciennement couverte de tuiles plates, qui furent enlevées au siècle dernier et remplacées par des ardoises.

Du joli pavement de la partie vers l'autel, en petits carreaux émaillés et dont la partie du milieu forme rosace, il existe encore des traces; il est dans le style du pavement découvert sur l'emplacement de la cour de Herzele (XIII<sup>e</sup> siècle) et de celui de l'abbaye de St-Macaire.

A mon avis, la chapelle a été bâtie d'un seul jet vers le commencement du XIV<sup>me</sup> siècle (de 1300 à 1310). J'ai levé à Gand plusieurs chapelles du même style, entr'autres la Byloke, l'Hospice des Vieillards, les Carmes déchaussés, dans la rue longue des Pierres, la chapelle de la rue du Bac (Drongenhof), la chapelle démolie du Poortakker, la chapelle de St-Eloi dans la rue de la Monnaie, etc.

Gand, le 27 Janvier 1898.

AUGUSTE VAN ASSCHE.

---

Les soussignés, Joseph De Waele, Architecte à Gand, Joseph Hubert, Architecte-Ingénieur honoraire de la ville de Mons et Étienne Mortier, Architecte provincial de la Flandre-Orientale, membres de la Commission chargée par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand de déterminer l'âge de l'ancienne chapelle des SS. Jean et Paul, dite Leugemecte, en cette ville, déclarent avoir examiné, le 26 janvier 1898, le dit bâtiment et avoir fait les constatations suivantes :

1°) le mur occidental de l'ancienne chapelle a disparu ;

2°) le mur septentrional est couvert, intérieurement et extérieurement d'épaisse couches de badigeon ;

3°) le mur oriental conserve les vestiges d'une fenêtre ogivale dont l'encadrement est constitué par un double chanfrein en briques, et dans la baie de laquelle existent les amorces d'une résille en briques ;

4°) dans le même mur il existe, du côté de l'épître, une piscine dont l'encadrement est formé par un boudin et un chanfrein en briques ; le tympan ogival de cette piscine est orné de lobes, également en briques, dont l'intrados forme les épaules d'un arc en anse de panier constituant la voûte de la partie inférieure de la niche ;

5°) le mur méridional est percé de trois arcades de largeur inégale et divisées par un pilier en maçonnerie de briques et par une colonne en pierre de Tournai. Dans la partie de mur voisin du mur oriental se remarque : *a*) une baie de porte, aujourd'hui murée, couronnée par un arc ogival ; *b*) au-dessus de cette porte, à la naissance des arcs des arcades, une niche. Les formes générales et les moulures de cette porte et de cette niche se rapprochent sensiblement de celles de la piscine. Dans le pilier il existe, également à la hauteur de la naissance des arcs des arcades, une niche, semblable dans ses grandes lignes à la précédente, mais dont la moulure d'encadrement diffère. La colonne se compose : *a*) d'une base cylindrique à gros tore et à listel chanfreiné ; *b*) d'un chapiteau orné de quatre crochets et muni d'un tailloir carré à coins coupés ; *c*) d'un fût cylindrique formé de tambours superposés ;

6°) la chapelle est couverte par une voûte lambrissée de forme ogivale et munie de nervures plates ;

7°) la charpente se compose d'une série de chevrons portant ferme dont quelques-uns sont reliés par des entrails ;

8°) le couronnement des murs gouttereaux, à l'intérieur de la chapelle, est formé d'une rangée de briques à chanfreins, posées sur champ et en saillie, interrompue par une série de corbeaux en pierre de Tournai ; la dite rangée de briques est recouverte par une planchette inclinée.

Les soussignés sont d'avis :

1°) que la piscine du mur oriental, la baie de porte et les niches du mur méridional présentent les caractères architectoniques de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et font partie intégrante du gros-œuvre des dits murs ;

2°) que la colonne accuse nettement le style de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ;

3°) que la charpente est antérieure au XV<sup>e</sup> siècle ;

4°) que la voûte en bardeaux, avec ses nervures simples et plates ainsi que les clefs de voûtes sculptées (ces dernières conservées par le propriétaire actuel de l'ancienne chapelle), semblent appartenir au XIV<sup>e</sup> siècle.

En foi de quoi ils ont dressé le présent procès-verbal.

J. DE WAELE,

J. HUBERT,

ST. MORTIER.

---

Les soussignés, Joseph De Waele, Architecte à Gand et Étienne Mortier, Architecte provincial de la Flandre-Orientale, membres de la Commission chargée par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand de déterminer l'âge de l'ancienne chapelle des SS. Jean et Paul, dite Leugemeete, en cette ville, déclarent avoir procédé le 15 février 1898, à un second examen du mur méridional du dit bâtiment.

Ils ont constaté, qu'au-dessus de la retombée des arcs de la colonne en pierre de Tournai, dont il est question dans le procès-verbal de la visite du 26 janvier 1898, le mur porte quatre crevasses.

A leur avis, ces crevasses semblent avoir été provoquées par le tassement d'une partie du mur gouttereau méridional, à la suite de remaniements apportés aux arcades.

Ils n'ont aperçu aucune trace de crevasses au-dessus de la retombée des arcs du pilier en maçonnerie de briques.

En foi de quoi, ils ont dressé le présent procès-verbal.

J. DE WAELE,  
ST. MORTIER.

---

Mon cher Secrétaire,

Vous m'avez demandé de vous fixer par écrit au sujet de mon opinion sur l'âge de la chapelle dite *Leughemeete* à Gand.

Je suis d'avis que les caractères bien déterminés de l'architecture de cette chapelle prouvent :

1° Qu'elle doit dater des premières années du XIV<sup>e</sup> siècle et a dû être élevée entre 1300 et 1315. Je me base pour affirmer cela : *a*) sur le tracé des ogives sur triangle équilatéral ; *b*) sur les profils des niches ; *c*) sur la colonne en pierre de Tournai dont les formes trahissent le XIII<sup>e</sup> siècle ; *d*) sur la composition « sans formes » de la charpente ; *e*) sur les formes de la piscine.

2° Que les entrants de la charpente ont été placés *postérieurement* et peut-être en 1747, lors du remplacement des « ticheltjos » par des ardoises. Je suis de cet avis parce que : *a*) ces entrants sont de véritables ancrages, et n'ont pas le rôle des entrants proprement dits et *b*) qu'ils sont placés au-dessus des corbeaux à 0.12 ou 0.14 de hauteur et en partie hors des arcs de ceux-ci.

3° Que la colonne que l'on observe n'est pas celle achetée en 1501, car cela aurait impliqué la destruction des fresques retrouvées au-dessus des arcades, dont la reconstruction n'est pas démontrée. J'estime au contraire que tout l'édifice a été élevé d'un jet.

4° Que les peintures du fond de la chapelle ont dû être faites *immédiatement* après son érection, car on y remarque encore l'observation des principes décoratifs du XIII<sup>e</sup> siècle, ce qui



n'est pas impossible dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle : les transformations de l'art n'ont pas été à cette époque aussi rapides qu'elles le furent plus tard, à la Renaissance, par exemple.

J'espère avoir, en répondant à la question posée, bien compris notre mission, et vous prie entretemps d'agréer, mon cher Secrétaire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

P. SAINTENOY.

*Professeur d'histoire de l'architecture à l'Académie royale des Beaux-Arts à Bruxelles.*

Bruxelles, 27 janvier 1898.

---

## II. — Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des fresques de la chapelle dite « Leugemeete ».

Au cours des dernières séances du Cercle, où furent examinés divers points en litige au sujet des peintures de l'ancienne chapelle gantoise dite « Leugemeete », il fut décidé de tout mettre en œuvre pour élucider définitivement la question de l'authenticité de ces peintures, et diverses commissions furent chargées de se livrer aux investigations nécessaires à cet effet.

Il parut utile à plusieurs membres de vérifier avec le plus grand soin l'état actuel des murs de la chapelle, d'examiner si réellement les dernières traces des fresques ont disparu, et de faire sur les lieux toutes les constatations qui seraient de nature à aider à la manifestation de la vérité.

Une commission spéciale ayant été constituée à cet effet, elle se rendit le 12 février 1898, à 2 1/2 h. de relevée, à la brasserie de M Vander Haeghen, rue de la Porte de Bruges, usine dont l'ancienne chapelle est aujourd'hui une annexe, servant de chais et de magasin de tonneaux vides.

Assistaient à la visite MM. Paul Bergmans, H. Van Duyse,

E. Sacré, V. Willem et Joseph de Smet, auxquels s'était joint M. F. Swarts, chimiste, lequel, sur la demande des membres de la commission, avait bien voulu consentir à faire les constatations scientifiques nécessaires.

MM. Bressers et A. Heins s'étaient fait excuser.

Précédemment déjà, quelques-uns des membres avaient fait à la « Leugemeete » une ou plusieurs visites préliminaires afin de préparer et de faciliter leurs recherches.

Il faut ajouter, du reste, qu'en toutes circonstances le propriétaire, M. Vander Haeghen, a toujours mis la plus grande complaisance à donner toutes les facilités possibles, mettant notamment plusieurs ouvriers à la disposition des visiteurs.

Dans la nef de la chapelle, un étage et un grenier ont été aménagés, depuis l'appropriation des locaux à leur nouvelle destination. Les peintures en discussion se trouvaient dans la partie qui forme actuellement l'étage. Elles figuraient sur la paroi opposée à celle qui longe la rue.

Toute cette paroi se trouve actuellement en très mauvais état ; elle est lépreuse d'aspect, l'enduit qui recouvre la brique est érodé et pulvérulent à la surface.

Les traces de l'action de l'humidité y sont évidentes ; elle se manifeste en particulier par de longues stries noirâtres prouvant que, fréquemment, l'eau décollait de la muraille par larges gouttes se mélangeant à la poussière et la fixant à la surface. Il convient de remarquer que le versant du toit couvrant la voûte en bardeaux, — encore entièrement conservée et visible dans le grenier, — vient s'appuyer sur cette muraille. Des infiltrations ont dû se produire à cet endroit.

Pendant de longues années des tonneaux ont été déposés, retirés et remis le long de cette paroi jusqu'à la naissance des combles. C'est là précisément, comme on peut le constater, que ce travail a dû être, en raison même de la disposition des lieux, plus actif que partout ailleurs. De la sorte, l'enduit a été soumis à des frottements destructifs, d'une manière pour ainsi dire permanente.

Par suite de ces actions diverses, les peintures ont entièrement disparu. Il nous a été impossible d'en relever le moindre fragment reconnaissable. Les rares traces qui subsistent encore, ne peuvent être suffisamment suivies pour permettre une reconstitution même partielle. On peut constater encore la présence d'une bande horizontale représentant la limite inférieure des peintures.

La paroi du fond de la chapelle (côté de l'autel) est restée, à tous égards, mieux à l'abri des causes de destruction qui ont altéré la paroi latérale.

Moins exposée à l'humidité, elle a été aussi beaucoup moins attaquée par les frottements dûs au déplacement des tonneaux. Les objets déposés là y restaient beaucoup plus longtemps sans être dérangés ; en outre ils s'appliquaient directement contre la muraille sans l'attaquer transversalement.

C'est là que se trouvaient celles des peintures de la « Leugemeete » qui ne sont pas actuellement en litige, soit, à droite de l'autel à mi-hauteur, un arbre de Jessé, à gauche des figures des saints Jean et Paul, patrons de la chapelle, encadrés dans des motifs architecturaux. Ailleurs encore, des figures sans intérêt actuel au débat.

Grâce à la place plus favorable, ou, plutôt, moins absolument défavorable qu'elles occupaient, ces peintures bien qu'entièrement ruinées elles aussi, offrent cependant des traces reconnaissables et permettraient même une certaine étude par fragments.

En examinant attentivement la partie la plus visible de ces restes, nous avons constaté que ce qui survit, consiste en des tracés à la couleur rouge, délimitant les figures, indiquant les détails, les plis des draperies, etc. Il ne subsiste rien des teintes qui auraient rempli ces tracés, en supposant qu'elles aient existé.

M. le chimiste Swarts a procédé à un examen attentif de ces restes. Après diverses expériences, lavages à l'eau et à l'acide, il a conclu que le système probable auquel le peintre a eu

recours est la fresque. Toutefois, vu l'état précaire de la muraille, il n'a pu arriver à cet égard à une certitude absolue.

Faut-il admettre que les teintes complémentaires achevant l'exécution ont disparu les premières, parce qu'elles avaient été obtenues après coup par un procédé moins résistant que la fresque ? Ont-elles moins tenu parce que, constituant la dernière partie de l'opération, elles ont été appliquées sur un enduit déjà partiellement desséché ? On est réduit à cet égard à des hypothèses.

Il n'est pas possible, en vérifiant les faibles traces de couleur relevées sur la paroi ayant porté les peintures litigieuses, d'affirmer que la méthode suivie ici a été la même que dans les figures des saints Jean et Paul.

Cette conjecture peut toutefois s'appuyer sur l'aspect des décalques eux-mêmes, dont les tracés sont généralement faits à la couleur rouge et complétés par des teintes plates très pâles, presque effacées.

Mais, nous le répétons, l'état désastreux de la muraille ne nous permet à cet égard aucune vérification directe.

Un autre point encore a sollicité notre attention.

Les peintures, lors de leur découverte, étaient, au dire des défenseurs de leur authenticité, revêtues de plusieurs couches d'un badigeon qu'il a fallu faire disparaître. Le fait ayant été affirmé à plusieurs reprises et paraissant constituer un élément sérieux d'appréciation, il importait de le vérifier.

Quelques uns d'entre nous ont à ce sujet interrogé personnellement M. Vander Haeghen. Il a affirmé, de la façon la plus formelle, avoir assisté aux travaux qui ont été faits dans la chapelle, alors qu'il était encore enfant. Les peintures, dont les décalques sont actuellement au musée d'archéologie, se trouvaient sous une croûte de badigeon composée de plusieurs couches que l'on détachait par écailles, à l'aide de couteaux plats et pliants ; M. Vander Haeghen s'est, à cette époque, plus d'une fois livré lui-même à ce travail, prenant plaisir à aider les travailleurs.

Nous avons examiné la muraille à l'effet de vérifier si, dans son état actuel, elle ne permettrait pas de contrôler cette version, et voici les constatations qui ont été faites : Immédiatement sous la corniche en pierre qui supporte la gouttière, dans la partie en quart de cercle qui raccorde le bord de cette corniche avec le plan du mur, on retrouve des plaques de badigeon, restes peu étendus des couches qui ont couvert la peinture et qui ont été épargnées lors du dérochage de celle-ci.

M. Willem a examiné des fragments de ces plaques; des coupes transversales, obtenues par les procédés employés en pétrographie, ont décelé l'existence de 22 ou 23 couches successives de badigeon de chaux, les unes bleuâtres (7, 11, 12, 13, 14, 16 et 18), les autres blanches (1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 15, 17, 19, 20, 21, 22). Elles forment une épaisseur totale d'environ un millimètre et demi.

Ces couches reposent sur le mortier du mur; en un point, elles recouvraient le prolongement d'une zone rouge ayant appartenu à la peinture murale. Ce sont donc les premières couches, au moins, du badigeon qui a été appliqué sur celle-ci.

La dernière couche (22 ou 23) présente le même aspect grêlé et poussiéreux que la surface de peinture mise à nu par le dérochage : elle paraît avoir été exposée aux mêmes altérations pendant le même espace de temps depuis la transformation des locaux. D'autre part, en deux points différents, le même nombre de couches a été relevé; c'est une présomption pour que le recouvrement de badigeon n'ait été constitué que des 20 et quelques couches ci-dessus : à moins d'admettre que, lors du dérochage, en deux points, distants de deux mètres, le clivage de l'enduit de chaux se soit produit exactement au même niveau.

#### Conclusions :

Les peintures de la " Leugemeete ", ou du moins celles d'entre elles qui sont actuellement en discussion, ont disparu.

Cette disparition s'explique par l'état des lieux et la nature de leur destination actuelle.



L'examen des faibles traces qui subsistent, permet de croire que le procédé suivi par le peintre a été la fresque, complétée peut-être par l'adjonction de teintes plates.

L'affirmation que les peintures étaient, au moment de leur découverte, cachées sous plusieurs couches de badigeon, est confirmée par des constatations précises.

Gand, le 1<sup>er</sup> mars 1898.

*Le rapporteur,*  
JOSEPH DE SMET.

---

### III. — Verslag van den heer Van Werveke.

De uitslag van ons onderzoek is zeer lang uitgebleven. De verslaggever had, vóór het ontstaan van het twistgeschrijf over de Leugemeete en de aldaar door De Vigne ontdekte schilderingen, al de Rekeningen der Stad Gent gelezen, en geen aantekening gemaakt over een toelage aan het Godshuis van Sint-Jan en Sint-Pauwel gegund door de Schepenen voor het maken van schilderingen. Hij wilde zich overtuigen of hem misschien toch niets was ontsnapt, en heeft daarom nog eens zeer aandachtig nagezien *al* wat in de Rekeningen der XIV<sup>de</sup> en der XV<sup>de</sup> eeuw te lezen staat. Immers, alle twijfel over de echtheid der schilderingen ware opgeheven door één vermelding als deze, betrekking hebbende op den tocht van den Graaf van Vlaanderen tegen den hertog van Brabant (1333): „ ... gheuen sij (de schepenen) „ te hulpen den glaesvenstren die de scutters van ghent ende de „ seriante ende de witte caproene daden maken ten willeminen „ taelst (1) XIJ lb. XVIIJ s. IX d. ». De verslaggever mocht echter niets betreffende de Leugemeete aantreffen. Verder was het volstrekt noodig de Rekeningen van het Godshuis (1473-1797) te lezen. Dat alles heeft een zeer aanzienlijken tijd geveergd.

---

(1) Stadsarchief te Gent. *Rekening* 1333-34, f<sup>o</sup> 144 v<sup>o</sup>.

Daar het rechtstreeksch bewijs niet kan geleverd worden, zijn wij verplicht te onderzoeken of de bewering van De Vigne waar is :

“ A juger nos dessins d’après les costumes, nous leur donnons la date de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle (a).

“ (a) Diericx dit que la chapelle (dans laquelle sont représentées ces peintures), était déjà un hôpital ou hospice en 1315 (1). ”

Wij zullen beginnen met op te merken, dat De Vigne den tekst van Diericx niet begrijpt.

Deze schrijver zegt :

“ Il est constaté par nos anciens registres que *cet établissement*, qui eut pour fondateurs plusieurs personnes dont on ignore les noms, fut octroyé par les Échevins de Gand en 1315 et 1332 (2). ”

Daarvan maakt De Vigne :

“ Diericx dit que *la chapelle* était déjà un *hôpital* ou *hospice* en 1315 ”.

Hij doet dus Diericx zeggen :

1<sup>o</sup> dat de kapel een godshuis was, wat ongerijmd is,

2<sup>o</sup> dat de kapel in 1315 bestond, — terwijl de schijver van geene kapel spreekt en nog min van de stichting dier kapel vóór 1315.

De Vigne zegt verder : “ Ces peintures doivent donc être antérieures à cette date. Nous pensons que cette chapelle appartenait à quelque corporation, qui l’avait fait décorer ainsi et l’aurait vendue ensuite, pour la transmettre plus au centre de la ville(3) ”.

Die bewering berust niet op den minsten grond. Inderdaad,

---

(1) *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et des métiers, etc.*, blz. 20.

(2) *Mémoires sur la ville de Gand*, tome II, blz. 595.

(3) Blz. 20, noot 1.

indien de kapel vóór 1315 bestaan had, dan zouden wij er melding van vinden in het Cartularium van Sint-Baafs (1). Het is algemeen gekend, dat het deel der Stad Gent langs den linker oever van de Leie onder het patronaat stond van de abdij van Sint-Baafs. In het bedoeld oorkondenboek werden zorgvuldig opgeteekend alle stichtingen van kapelnijen op dien grond gedaan, van lang vóór de XIV<sup>de</sup> eeuw reeds; zoo b. v. voor het Rijke Gasthuis (1147), Sint-Jan ten Dullen (1196), de Bijloke (1227, 1228), Poortakker (1281), Bogaarden (1304). Van Sint-Jan en Sint-Pauwel is er slechts spraak in het Cartularium in een stuk van 1334, waar Jacob van der Hasselt o. a. zegt: “ ..... jc hebbe  
“ ghegheuen..... Eene somme van ghelde... . Omme te coopene  
“ sesse pond parisise siaers euwelike staende teere Cappelrien  
“ bouf ende ten Outaere die jc ghesticht hebbe ende ghefundeert  
“ int vors. hospitael staende bi den Core, De welke jc hebbe  
“ ghegheuen ende vp ghedreghen omme gode in aelmoessenne jn  
“ presencen van mijn here den Deken van den kerstenhede in  
“ ghend in dien tiden, minen lieuen vriend, den here Boudine  
“ van lederne den Caplaen Omme te verdienne.....

“ Ghegheuen ende ghedaen jnt jaer ons heren alse men screef  
“ M. CCC. viere ende dertigh sdijsendaeghs na de feeste van  
“ der Triniteit (2). ”

De eerste regelmatige kapelaansplaats werd dus in 1334 gesticht.

Tien jaar vroeger, 1324, was een *voorloopige* toelating verleend tot het doen van de mis. Het oorspronkelijk stuk van de oorkonde, waaruit wij dit vernemen, bestaat niet meer — slechts een afschrift van de XVII<sup>de</sup> eeuw kwam tot ons (3) — maar er is geen reden om aan de echtheid ervan te twijfelen, zoo veel

---

(1) Staatsarchief te Gent. *Abdij van Sint-Baafs*. Fonds Van Lokeren.

(2) Staatsarchief te Gent. *Abdij van Sint-Baafs*. Fonds van Lokeren.

(3) Gedrukt in het Oorkondenboek, dat de heeren baron Bethune en A. Van Werveke binnen kort laten verschijnen, blz. 7.

te meer daar, volgens bovenstaande oorkonde, Jacob van der Hasselt in 1334 een altaar stichtte *bij het koor*, dus reeds een tweede altaar. Uit de bewuste oorkonde van 1324 vernemen wij het volgende : De pastoors van Sint-Michielskerk, in wier parochie het hospitaal staat, geven de toelating om er tot 24 Juni 1325 eerstkomende mis te lezen onder zekere voorwaarden : de kapelaan zal moeten goedgekeurd worden door de pastoors van Sint-Michielskerk en aan deze gehoorzaamheid zweren ; de giften moeten geheel aan de pastoors van Sint-Michiels overhandigd worden ; de proviseerders verbinden zich tegenover de pastoors, dat de uitvaarders der medebroeders van het hospitaal, die tot dusverre gedaan werden in de kerk van de Predikheeren, in het vervolg in hun eigen hospitaal zullen plaats grijpen. De deken van de Kristenheid te Gent keurt dit besluit den 2 September 1324 goed.

Het is dus duidelijk, dat einde 1324 voor het eerst, *en dat slechts voor korten tijd*, in de kapel mis gedaan werd.

Uit bovenstaande blijkt genoeg, dat de kapel in 1324 of kort daarvoren moet voltrokken zijn : er is volstrekt geen reden om te veronderstellen, dat zij vóór 1315 reeds bestond en dus *negen jaar zou ongebruikt gebleven zijn*. Men gelieve zich te herinneren, hoe De Vigne *alleen* bevestigt, dat de kapel in 1315 bestond, uitsluitend op gezag van Diericx, *die van geene kapel spreekt*.

Niet alleen bestond de kapel niet in 1315, maar zelfs het godshuis was den 9 Maart 1315 (1316 n. s.) slechts “ begonnen “ stichten (1). » De Schepenen hechtten hunne goedkeuring aan de stichting en stemmen toe “ dat dat ghestichte vulcome ” worde.

Over den eigenlijken bouw van de kapel is ons niets bekend ; over de veranderingen aan het oorspronkelijk gebouw vonden wij in de *Rekeningen* van het Godshuis o. a. het volgende :

---

(1) Bovengemeld Oorkondenboek, blz. 1.

1501-2. Aankoop van “ eenen aluen cruusleteijle vj grooten, “ van eender callomme ij schellinghen grooten, ende van eender “ cassijne viij grooten ” aan de Sint-Martenskerk (1).

1506-7. Het blijkt uit een post dezer Rekening dat het dak was gedekt met tichels.

1525-26. Uit deze Rekening blijkt, dat de proveniersters van uit het venster der kamer van een dier vrouwen de mis bijwoonden.

1537-38. De vloer van de kapel wordt opgehoogd en herlegd met tichels.

1556-57. De zijmuur van de kapel wordt verschoend.

1570-74. Langs den kant der straat worden nieuwe vensters gemaakt, waartoe witte arduin wordt gebezigd.

1614-16. De kapel wordt in twee gedeeld door houtwerk, het altaar verplaatst, enz.

1701-2. De gevel langs de straat wordt veranderd, zooals hij nog heden is.

1709. Men legt een nieuwen vloer in de kapel.

1748. Het dak van de kapel is in zulken slechten toestand, dat de kant langs de straat niet meer met tichels kan gedekt worden ; men gebruikt nu schaliën (2).

### *Echtheid van de schilderijen.*

Wij zeiden reeds, dat wij over de schilderijen voorstellende de gilden en neringen niet het minste stellig bericht hebben kunnen ontdekken, *maar ook niet over de godsdienstige voorstellingen, wier echtheid door niemand betwist wordt.* Alleen zijn de portretten der graven van Vlaanderen twee maal vermeld.

---

(1) In de Rekening Kerstavond 1500 — Kerstavond 1501, f° 12 r° van Sint-Martenskerk leest men : “ Item ontfaen vanden vochden van sente “ Janshuus ter waelpoerten van eender calomme van eender veinstere “ een alf cruusleteijl ij s. vj d. g. ende van eender auten casijne van “ eender veinstere viij g. comt ij s. ij d. g. ”

(2) Bovengemeld oorkondenboek, blz. 178-198.



Denijs Harduin zag die portretten in 1560, zooals blijkt uit het volgende : In een handschrift van het einde der verleden eeuw (1), *Epitaphes de Saint-Bavon et autres par le prêtre Wemaere*, vindt men (blz. 114) een “ Copie des anciens inscriptions sepulcrales et autres monuments ecrites sur le lieux memes par denis harduin docteur es loix. ”

Onder deze opschriften treft men aan (blz. 133 in fine) : “ Autre fondation de SS. jean et Paul pres de la porte de Bruges a gand. L'auteur susdit croioit en 1560 quil etoit erigé alors bien 300 ans passés par quelques comtes de flandres en jugeant par les anciens peintures qu'on y voioit en ce temps dans la chapelle (2). ” De beeltenis van de graven van Vlaanderen, die Denijs Harduin in de kapel zag ten jare 1560, deden dezen dus veronderstellen, dat zij de stichters waren van het godshuis. De portretten werden in 1614-16 hersteld door Lukas Floquet (3).

---

(1) Eigendom van den heer Advocaat G. Van Hoorebeke, vader, die het ons liet onderzoeken, waarvoor wij hem hier hartelijk bedanken.

(2) Priester Wemaere was volgens Goethals (*Dictionnaire des familles nobles*, III, 759, *généalogie van Male*) “ le Raphaël des blasonneurs et » l'un des généalogistes les plus instruits de la fin du siècle dernier. » Hij was bestuurder der Urselinen en woonde in de Gelukstraat ; een adres van een brief in het bezit van den heer van Hoorebeke luidt : “ Mijnheer J. Wemaer priester bij Bauloo tot Gendt († 1790). ” — Wat nu het onvindbaar handschrift van Harduin betreft, de heer van Hoorebeke vond in een oud Graftschriftenboek, f° 458, de volgende vermelding in margine geschreven bij het graftschrift “ Jacop Hueribloc ” in Sint-Michiels te Gent : “ comme extrait de » Manuscrit in 4<sup>to</sup> qui me fût preté par Mons<sup>r</sup> Roothaese, pasteur de Bellezele, quil avoit copié d'un MS » gardé à Tronchiennes qui est des S<sup>rs</sup> Harduin. » Jan Lieven Roothaese was pastoor te Belsele-bij-S<sup>t</sup> Niklaas (Waas) van 1742 tot 1763, jaar zijns doods, zoodat het handschrift van Harduin in het midden van de XVIII<sup>e</sup> eeuw in de bibliotheek van de Abdij van Drongen berustte, waar het bij de opheffing in den Franschen tijd zal verdwenen zijn.

De heer van Hoorebeke, wien wij gansch deze nota verschuldigd zijn, ontvang hier onzen welgemeenden dank.

(3) Bovengemeld Oorkondenboek, blz. 192.

Hier dient nog vermeld te worden, dat Lieven van Male in 1537-38 « scilderien » uitvoerde, waarover wij ongelukkiglijk geen nadere bijzonderheden hebben (1).

Wat ons waarborgt, dat al de schilderijen reeds op het einde der XVIII<sup>e</sup> eeuw onder een laag kalk verdwenen waren, is de zekerheid, die wij hebben, dat de kapel gedeeltelijk of geheel gewit werd in 1537-38, 1614, 1637-40, 1659, 1665, 1702, 1703-10, 1727, 1736-39 (2), en dat priester Wemaere er de beeltenis van de graven van Vlaanderen niet meer gevonden heeft, daar hij zegt : « les peintures qu'on y *voioit* en ce temps (1560). » Die schilderijen waren nochtans degene, die best konden bewaard zijn, daar zij hersteld waren.

#### *Dagtekening van de schilderijen.*

Het is niet mogelijk bij middel van zuiver geschiedkundige gegevens, zelfs bij benadering vast te stellen, wanneer de schilderijen werden verwaardigd. Wij moeten ons bepalen bij het opzoeken van enkele uiterste jaartallen.

Op den binnenmuur der « Leugemeete » waren afgebeeld in één rij :

- 1<sup>o</sup> de Witte Kaproenen, herkenbaar aan hunne kaproen,
- 2<sup>o</sup> het Sint-Joris-Gilde,
- 3<sup>o</sup> een onmogelijk vast te stellen korps : de banier gelijkt aan die van Sint-Sebastiaan, maar geen enkel handboogschutter volgt er op,
- 4<sup>o</sup> de vleeschhousers zeer waarschijnlijk (bijlen als wapen),
- 5<sup>o</sup> de vischkoopers,
- 6<sup>o</sup> de bakkers,
- 7<sup>o</sup> de brouwers,
- 8<sup>o</sup> andere neringen, die De Vigne niet meer kon onderscheiden (3).

---

(1) Bovengemeld Oorkondenboek, blz. 184.

(2) Idem, blz. 200 en 201.

(3) *Recherches*, blz. 33.

Langs den kant der straat in één rij :

1° een open plaats, die De Vigne meende beschilderd te zijn geweest,

2° de lakenscheerders,

3° overblijfsels van godsdienstige onderwerpen, welke volgens De Vigne, andere neringen hadden vervangen.

Het is genoeg gekend, dat onze voorouders zeer gehecht waren aan uiterlijken vorm : zoo b. v. aan de plaats, die elke nering en gilde in den krijgstoet bekleedde, en wij kunnen gerust aannemen dat, toen kort vóór 1356 die volgorde vastgesteld was, ze gedurende gansch de middeleeuwen werd in acht genomen. Ziehier nu een vergelijkende tafel van de plaats der kleine neringen :

Schilderingen der Leugemeete.	Jaar 1336.	Jaar 1356.	Jaar 1477.
Vleeschhouters	Brouwers	Vleeschhouters	Vleeschhouters
Vischkoopers	Kaarsmakers	Visschers	Vischkoopers
Bakkers	Grauwwerkers	Makelaars	Makelaars
Brouwers	Oude-kleerkoopers	Bakkers	Bakkers
?	Blauwververs	Brouwers	Brouwers
	Huidevetters	Schippers	Schippers
	Kuipers	Schipmakers	Schipmakers
	Smeden	Smeden	Huidevetters
	Schippers	Grauwwerkers	Smeden
	enz.	Lammerwerkers	Grauwwerkers
		enz.	Lammerwerkers
	(Gedrukte Rekeningen, I, 27).	(Idem III. 485.)	(Rekening 1476-77, fo 428.)

Men zal opmerken, dat de volgorde van de schilderingen veel gelijkenis heeft met die van 1356 en 1477 : alleen de Makelaars komen er niet op voor, iets wat wij niet verklaren kunnen.

In allen gevalle schijnt het ons toe, dat de schilderingen moeten dagteekenen van na 1336, jaar waarin de sacramenteele volgorde, die later bestaan bleef, nog niet was aangenomen. Dit wordt overigens bevestigd door het feit, dat eerst in 1334-35 van *voetghescut*, de pijlen voor voetbogen, zooals die voorkomen op

de schilderijen, in de Rekeningen der stad wordt gesproken (1).

Langs een anderen kant zijn wij zeker, dat er in de Rekeningen der stad voor het eerst spraak is van het Sint-Sebastiaansgilde in 1410-11 (2), en dat dit korps als afzonderlijk gilde voor het eerst in 1422-23 ten strijde trok (3) Het lijdt wel geen twijfel of het Sint-Sebastiaansgilde moest, bij een voorstelling van de gilden en neringen, volgen op het Sint-Jorisgilde; zijne afwezigheid in de Leugemeete bepaalt dus als laatste tijdperk 1422-23.

Wij komen dus tot het besluit, dat de bewuste schilderijen van na 1336 en van vóór 1422-23 dagteekenen.

---

**IV. — Extrait du rapport de M. Van den Berghe sur le travail de M. Van Duyse. « Les fresques de la Leugemeete sont-elles un faux? »**

Notre troisième et dernière observation met en question la portée même du procès-verbal dressé lors de la découverte des fresques. Je ne puis me ranger ni du côté de M. Van Malderghem, ni du côté de M. Van Duyse.

Ledit procès-verbal est conservé aux Archives de la ville.

Il se trouve, précédé d'une couple de lignes préliminaires, reproduit dans les *Recherches historiques* de Félix De Vigne, en note au bas de la page 18. La note entière, car ses deux éléments ne sont pas à séparer, est conçue comme suit :

« Ces sortes de dessins sont tellement rares, qu'on n'en connaît que ce spécimen. Quelques antiquaires n'y avaient même pas ajouté foi, et nous avaient accusés de les avoir composés; c'est

---

(1) F<sup>o</sup> 238 r<sup>o</sup>.

(2) Folio's 218 v<sup>o</sup> en 247 r<sup>o</sup>.

(3) *Rekening*, f<sup>o</sup> 74 r<sup>o</sup>.

“ pourquoi nous les avons fait attester par plusieurs personnes.

“ Voici cette attestation :

““ Les soussignés déclarent avoir vu sur un mur dans la cha-  
““ pelle, connue sous le nom de *Leugemeete*, située à Gand,  
““ près la porte de Bruges (actuellement magasin de bière du

““ sieur Vanderhaeghen), les peintures suivantes, représentant :

““ 1° Un corps d'Arbalétriers ayant en tête un drapeau blanc  
““ à croix rouge.

““ 2° Un corps de gens d'armes, ayant en tête un drapeau  
““ rouge chargé de cinq petites croix jaunes.

““ 3° Un idem, ayant en tête un drapeau rouge dont les insi-  
““ gnes sont effacées.

““ 4° Un idem, ayant en tête un drapeau rouge chargé d'un  
““ poisson blanc.

““ 5° Un idem, ayant en tête un drapeau rouge chargé de deux  
““ pelles de boulanger placées en sautoir.

““ 6° Un idem, dont le drapeau ne porte plus de marques  
““ distinctives.

““ 7° Sur le mur en face, un corps de gens d'armes, ayant en  
““ tête un drapeau rouge sur lequel sont figurés des ciseaux.

““ Chaque corps d'armée est représenté dans le même costume,  
““ dont les couleurs sont diversement disposées, plusieurs soldats  
““ sont armés d'un bouclier triangulaire, aux insignes du dra-  
““ peau à la suite duquel ils marchent, chacun d'eux est armé  
““ d'une longue lance ou autre arme. Des clairons marchent  
““ devant eux.

““ Fait à Gand, le 10 mars 1846.

““ Signé : CH. VANDERHAEGEN, propriétaire de la  
““ chapelle ; H. G. MOKE, professeur à l'Univer-  
““ sité de Gand ; H. VANDERHAERT, directeur à  
““ l'Académie de Gand ; B. VERHELST ; F. J.  
““ GOETGHEBUER, archit. ; A. DILLENS, pein-  
““ tre. ””



M. Van Malderghem est frappé de la contradiction apparente qui existe entre les lignes préliminaires et le procès-verbal, celui-ci attestant simplement l'existence des fresques, alors que leur authenticité semblait contestée. Appliquant à l'explication de cette contradiction une critique de sa façon, il en arrive à prétendre : 1° que dès le début quelques antiquaires contestèrent l'authenticité des fresques ; 2° que dans le public, surtout dans le public lettré et savant, on accusait De Vigne d'avoir composé ces peintures ; 3° que Félix De Vigne songea alors à faire constater sa découverte par des personnes honorables de Gand, appartenant au monde instruit et artiste ; 4° qu'un certain nombre de ces personnes consentirent à signer l'attestation ; 5° que beaucoup d'autres s'y refusèrent ; 6° que ces dernières personnes devaient avoir des motifs bien sérieux pour refuser, attendu que leur signature, attestant seulement l'existence et non l'authenticité des fresques, n'engageait en rien leur responsabilité.

Monsieur Van Duyse de son côté ignore l'existence de l'aveu de De Vigne, lequel, rapproché du procès-verbal, a permis à M. Van Malderghem de tirer les conclusions extraordinaires énumérées plus haut. La preuve, c'est qu'en dépit de l'aveu, il demande : « Et ces imputations de faux formulées dès 1846, comment n'ont-elles été consignées nulle part, avant que M. Van Malderghem éprouvât en 1895, le besoin de faire le procès des fresques de Gand... » Monsieur Van Duyse ne connaît que le procès-verbal dont il a vu l'original aux archives de la ville. A son avis, ce procès-verbal affirmant seulement l'existence des fresques, l'authenticité des fresques n'a pas été mise en cause, et M. Van Malderghem prétend le contraire sans preuve aucune. Quand il en arrive à expliquer la destination de l'attestation, il doit forcément emboîter le pas à De Busscher, qui dit : » Dans la satisfaction qu'il éprouva de cette rencontre si importante pour lui,

---

(1) *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. IX, 3<sup>e</sup> livr. 1895, p. 12.

(2) *Idem*, t. XI, 2<sup>e</sup> livr. 1897, p. 211.

“ dans la crainte de voir disparaître tôt ou tard, peut-être bien-tôt les fresques sur lesquels s'étaient ses descriptions du costume de guerre de nos milices gantoises du moyen-âge, De Vigne dressa un procès-verbal de sa trouvaille ”.

Après avoir déclaré que M. Van Duyse approche de la vérité, autant qu'il est possible de le faire avec le seul secours de l'attestation, reprenons la note des *Recherches historiques*.

“ Ces sortes de dessins sont tellement rares, qu'on n'en connaît que ce spécimen. Quelques antiquaires n'y avaient même pas ajouté foi, et nous avaient accusés de les avoir composés; c'est pourquoi nous les avons fait attester par plusieurs personnes... ”

Les mots : *Quelques antiquaires n'y avaient même pas ajouté foi* signifient naturellement : *Quelques antiquaires n'avaient même pas ajouté foi à l'existence des fresques*. Par contre, la proposition qui suit : *et nous avaient accusés de les avoir composés* ne saurait se rapporter aux fresques, parce qu'elle serait en contradiction flagrante avec le sens de l'attestation signée par le propriétaire de la chapelle et plusieurs hommes compétents. Elle doit signifier : *et nous avaient accusés d'avoir composé, créé les esquisses soumises à leur examen*. Considérée ainsi, la proposition cadre parfaitement avec ce qui précède et ce qui suit, et permet de se représenter avec facilité comment les choses se sont passées.

Quand De Vigne eut suffisamment dégagé sa trouvaille de la couche de badigeon qui la couvrait, il prit, avec l'empressement d'un homme habile à manier le crayon, une copie ou une esquisse des différents groupes. Il exhiba ces dessins à plusieurs personnes, probablement avec force commentaires sur l'âge des fresques. Quelques-uns de ses interlocuteurs, des antiquaires, gens défiants comme on sait, secouaient la tête en souriant, et prétendaient que ce n'étaient pas là des copies d'une œuvre antique miraculeusement conservée, mais une création sortie de la tête de notre artiste, qui s'occupait depuis de longues années d'études

archéologiques. De Vigne, jaloux de son honneur et désireux d'établir la sincérité des copies destinées à illustrer ses *Recherches historiques*, convoqua quelques hommes compétents pour leur soumettre la question. Ceux-ci, après un examen sérieux sur place, donnèrent à De Vigne l'attestation ou le procès-verbal que vous connaissez. Cette attestation contient tout ce qu'elle doit, ni plus ni moins. Les signataires affirment avoir vu sur un mur de la chapelle connue sous le nom de Leugemeete, située à Gand, près de la porte Bruges, les peintures représentant etc. etc. Ils affirment *ipso facto* sinon l'exactitude rigoureuse, au moins la sincérité des reproductions que De Vigne comptait publier dans ses *Recherches historiques*. C'est pour son ouvrage que De Vigne fit dresser l'attestation, et c'est avec cette attestation, espèce de passeport, qu'il envoya son ouvrage dans le monde. Car, s'il avait rencontré des incrédules parmi ses concitoyens, il pouvait en rencontrer aussi ailleurs, où il était moins bien connu. Le procès-verbal est devenu, il est vrai, doublement précieux, maintenant que les fresques ont disparu sans laisser de traces appréciables. Il est même possible que cette éventualité ait été entrevue par De Vigne, mais on ne saurait prétendre avec fondement, que c'est en prévision de cette éventualité qu'il a fait acter sa découverte. Cela est en contradiction avec les propres paroles de l'artiste. Le procès-verbal n'affirme pas l'authenticité des fresques, parce que cette authenticité n'était pas en cause, parce que la présence du propriétaire de la chapelle et les circonstances dans lesquelles la découverte avait été faite, écartaient toute idée de fraude. Il n'affirme pas davantage la fidélité de la reproduction, peut-être parce que, si elle existait déjà, la copie définitive d'une œuvre si considérable était très difficile à contrôler, et que les plus défiants des signataires jugeaient avec raison que De Vigne n'avait aucun intérêt à gâter de pareils modèles par une ingérence créatrice quelconque.

---

**M. le Président.** Je crois pouvoir clore, après le rapport de M. le secrétaire, l'incident de la *Leugemeete*, qui a soulevé de si vives polémiques.

**M. Herman Van Duyse.** Je pense qu'il serait prématuré de déclarer clos dès aujourd'hui les débats qui touchent à l'histoire de la *Leugemeete*. Tout d'abord, je tiens à exprimer à mes confrères ma reconnaissance pour la peine qu'ils se sont donnée, et pour l'étude si consciencieuse qu'ils ont faite de cette question que d'autres se sont efforcés d'obscurcir et de détourner de sa portée véritable.

Je ne crois pas devoir insister sur la nature des moyens que nos adversaires ont mis en œuvre dans une polémique, où certains arguments n'auraient pas dû intervenir.

J'abandonne ce côté de la question, mais il est un autre ordre d'idées dans lequel il est nécessaire d'entrer rapidement, si l'on veut établir l'histoire de la *Leugemeete* d'une façon complète.

Les constatations consignées dans les différents rapports dont il vous a été donné connaissance sont parfaitement exactes, je pense, mais on peut différer d'opinion sur la question de l'âge de la *Leugemeete*, et il ne faut pas fermer encore cette parenthèse, bien que cette face de la question, qui intéresse l'histoire de notre architecture locale, n'ait plus de rapport avec le fond du débat. Dans une occasion récente, les plans dressés par M. Van Assche ont été en même temps que d'autres documents relatifs à la *Leugemeete*, soumis à une réunion à laquelle plusieurs de nos confrères assistaient. A la suite d'un débat concernant des questions qui ne rentrent pas directement dans le cadre de nos études, il a été décidé que l'on aurait recours à la photographie pour la reproduction de la partie encore existante de la *Leugemeete*. Comme on le disait tantôt, une de vos commissions à laquelle étaient adjoints des photographes, était en mesure d'exécuter des clichés, mais cette commission ne trouva aucun vestige de peinture à relever. Cette commission n'a donc pas eu l'occasion de se servir de l'objectif. Quant à la commission d'architectes, elle n'a

pas jugé devoir faire intervenir la photographie. Certes, les architectes, qui ont été chargés de l'étude de la Leugemeete, ont procédé à cet examen avec toute la conscience désirable, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ont perdu de vue certains éléments essentiels devant contribuer à établir l'âge et l'homogénéité de cette chapelle. C'est ainsi que, dans leur rapport, il n'est pas question de l'appareil de la construction, ou du moins, l'on ne s'en occupe que d'une façon très accessoire. Cette lacune à suggéré l'idée d'investigations plus minutieuses. La Commission dont je parlais plus haut, émanation du comité local pour la conservation des monuments, se compose de MM. Van Assche, Lacquet, Ferdinand Van der Haegen et votre serviteur, elle a déjà procédé à des travaux très simples mais très importants de décrépissage et de sondage qui eussent dû précéder toute investigation.

Des conclusions formelles concernant l'âge de la Leugemeete ne seront possible, que lorsque ces travaux seront terminés.

Je profiterai de l'occasion pour exprimer ici toute notre reconnaissance à M. F. Van der Haeghen, propriétaire de la Leugemeete. En 1846, quand M. De Vigne découvrit les fresques, en 1860, quand M. Bethune exécuta ses calques si consciencieux, M. Van der Haeghen père, s'est prêté avec une extrême complaisance à toutes les investigations. Cette même complaisance nous l'avons retrouvée chez son fils, qui a fait ce qu'il a pu pour préserver ces fresques de la destruction. Si elles n'ont pas été conservées, les visiteurs du chai ont pu s'en convaincre, c'est parce que les pouvoirs publics ne sont pas intervenus. M. F. Van der Haeghen, à la première parole que les délégués lui ont adressée pour obtenir l'autorisation de faire des recherches, s'est empressé de mettre son immeuble à la disposition de nos ouvriers. Il a donc contribué avec la meilleure volonté à dégager l'inconnu qui aurait dû disparaître depuis si longtemps.

Nous avons ainsi pu constater que la colonne si discutée est bien du 13<sup>e</sup> siècle, et fait partie de l'immeuble dès sa construction.

Les travaux de remaniement que croyaient avoir découvert les



architectes ne sont absolument pas des travaux de remaniement, mais bien des démolitions partielles qui d'une façon très apparente, ont entraîné les crevasses dont on faisait état.

La question n'est donc pas fermée et il y aurait lieu de l'examiner de très près à ce point de vue spécial. D'ici à quelques temps, les photographies seront terminées et on pourra alors, en connaissance de cause, déterminer si la construction est de 1315, ou antérieure à cette date donnée par les archives sous une forme qui laisse quelque place à interprétation.

Des parties d'architecture très homogènes ont été mises à nu, nous avons tenu à en perpétuer et vulgariser la forme exacte, et des clichés très précis ont été exécutés. Il importe que ces photographies soient annexées aux travaux de recherche, dont la Société d'archéologie a pris l'initiative, de façon à rendre plus formelles encore les conclusions acquises.

Si l'on constate que le bâtiment renferme des membres d'architecture qui datent de 1250 à 1270, je crois qu'il y aura lieu alors de faire un léger erratum aux opinions des architectes, dont quelques-uns ont écarté cette éventualité indiquée d'abord par M. Van Assche.

**M. de Pauw.** Cela ne changera pas les conclusions du rapport.

**M. H. Van Duyse.** Absolument pas, mais les certitudes que les recherches semblent dégager de plus en plus, sont, scientifiquement, un élément d'instruction qu'il est utile d'acter aux débats.

**M. le Président.** Si les photographies dont on parle peuvent être faites en temps opportun, elles seront jointes à notre Bulletin de ce jour.

### III.

#### Rapport de la Section d'Histoire, sur le projet de peintures murales à l'Hôtel de ville de Gand.

Dans sa séance du 17 novembre 1898, la Section d'histoire a, sous la présidence de M. N. de Pauw, examiné les questions relatives à la décoration de notre Hôtel de ville, ainsi qu'elle en avait été chargé par l'assemblée générale.

M. le Président a donné lecture des observations de M. Vuyksteke, qui ont été généralement approuvées.

La question préalable, celle de savoir s'il y avait lieu de décorer plus complètement ce vestibule, ne faisait pas l'objet de la discussion. Elle n'avait pas été soumise à la Section par le Bureau de la société, et d'ailleurs elle ne soulevait guère d'objections. On a fait, entre parenthèses, remarquer que cela relèverait plutôt de la compétence de la Section d'archéologie.

M. Lybaert l'auteur du projet, exposa qu'il avait conçu l'idée de décorer les murs de tableaux historiques et les intervalles de fenêtres, ainsi que les niches, des portraits ou armoiries de personnages célèbres. L'administration communale lui ayant demandé de spécifier quels sujets pourraient ainsi être représentés, l'artiste s'était adressé à divers historiens, que par discrétion il s'abstient de nommer, et ce sont ces derniers qui lui ont suggéré les sujets désignés. M. Lybaert est prêt à admettre d'autres sujets, s'ils répondent aux nécessités de l'art pictural. D'ailleurs ce serait, le cas échéant, une commission municipale qui ferait le choix de ces sujets.

La Section s'est livrée ensuite à une longue discussion, que l'on pourrait à peu près résumer comme suit : A quelle époque doivent se rapporter les événements représentés par les tableaux, (on ne s'est guère occupé des personnages isolés), et quels seraient ces événements ?

M. Lybaert préconisait vivement l'idée de se borner à la période gothique, c'est-à-dire de ne pas représenter d'événements postérieurs au XVI<sup>m</sup>e siècle. Il se place au point de vue de ceux qui ont fait le monument; ils ne pouvaient pas être prophètes, prévoir ce qui s'y serait passé. M. Stroobant était du même avis; il ne faut pas, disait-il, créer d'anachronisme, mettre là des messieurs en redingote; il faut écarter à priori tous les sujets modernes. Au surplus, a ajouté M. Lybaert, chercher des sujets postérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle serait peine inutile. Les administrations que la chose concerne, ne s'y rallieraient point; le gouverne-

ment n'interviendrait pas ; c'est une règle générale, appliquée à Bruxelles et ailleurs.

M. Hulin s'efforçait de trouver entre ce système et ses adversaires une solution transactionnelle : « Commençons par choisir des sujets de 1450 à 1550, dit-il. Au point de vue du principe, les auteurs entendent-ils faire une œuvre décorative adaptée au style du monument, ils doivent se placer au point de vue de l'époque, et il faut leur donner des sujets auxquels ils puissent appliquer ce style. Si les auteurs veulent faire de simples tableaux, l'époque importe peu. »

Parmi ceux, plus nombreux, qui soutenaient la thèse radicalement contraire, nous citerons MM. Van den Gheyn, Van Duyse, Van der Haeghen, van Egeren.

Le premier opina qu'il ne fallait pas nécessairement peindre des sujets gothiques, puisqu'il ne s'agit pas d'un projet de restauration, mais d'un travail fait à la veille du XX<sup>me</sup> siècle ; c'est ce que l'on a compris à Ypres. Laissons toute latitude à l'artiste.

On a fait observer que la période qui suit l'inauguration du monument est précisément la plus intéressante ; quand on visite un monument, on se demande ce qui s'y est passé. La peinture vient toujours après le monument ; les peintres d'autrefois auraient représenté les événements contemporains. Les anciens peignaient des sujets d'actualité ou des portraits. L'idée de décorer la salle en gothique paraît séduisante, mais elle est difficile à exécuter ; un sculpteur éminent, Dillens, a entrepris de fournir des statuettes pour les niches de la façade de notre Hôtel de ville ; son œuvre n'a pas été heureuse. On ne se met pas dans la peau des artistes du moyen-âge. Il faudra s'en tenir à un décor dans le genre de celui de la salle de l'Arsenal. M. Van Duyse proposa même de ne pas commencer avant le XVI<sup>e</sup> siècle, à moins de prendre des sujets religieux, qui sont de toutes les époques. Comme M. Vuylsteke faisait remarquer qu'au XVI<sup>e</sup> siècle on ne peignait pas de tableaux d'histoire, quelqu'un protesta, et M. le chanoine Van den Gheyn fit remarquer qu'on peignait toujours

comme s'il s'agissait d'événements contemporains pour les costumes et les paysages. Quant à l'argument tiré de l'attitude des pouvoirs publics, M. Van den Gheyn déclara que l'assemblée devait borner son rôle au caractère scientifique, sans se soucier de ce que feraient les bureaux de l'administration.

Enfin, on objecta qu'en imposant des sujets gothiques, certains artistes seraient dans une infériorité flagrante; les artistes devaient donc être laissés entièrement libres.

Il n'y eut pas de vote pour clôturer ce débat préliminaire.

Fallait-il intervenir, pour le reste, dans le choix des sujets, en proposer ou se borner à faire la critique de ceux que mettaient en avant les artistes?

Le Président fit observer que l'assemblée générale a seulement chargé la Section d'émettre son avis sur les sujets présentés, et d'en proposer, le cas échéant, d'autres.

La question étant ainsi posée, un membre exprime l'opinion que le choix des sujets doit appartenir aux artistes; un artiste qui veut peindre l'histoire doit assez la connaître pour y trouver les événements saillants. M. Lybaert a beau dire que son travail est provisoire, ce serait aux artistes à fournir les sujets. Notre tâche n'est pas de proposer, mais de critiquer. Ainsi a parlé M. Van Duyse. M. Scribe opine dans le même sens : « Je voudrais qu'on demande aux artistes de nous proposer des sujets : chacun proposera un sujet conforme à son tempérament.

A quoi M. Lybaert répondit : « L'artiste devrait avoir une liste dans laquelle il pourrait choisir, sinon l'artiste perdra son temps à étudier des sujets dont on ne voudra peut-être pas. » Et MM. Hulin et Stroobant l'appuyèrent : « Les artistes veulent bien s'adresser à nous pour les aider. Faisons une liste de tous les événements remarquables. Faisons un répertoire dans lequel ils choisiront. »

« Cette idée est la véritable, » conclut l'honorable Président, M. de Pauw « puisque M. Lybaert, après s'être adressé à des historiens, s'adresse à nous. Convient-il de nommer une commission, ou l'assemblée doit-elle elle-même élaborer cette liste? »

Finalement on procéda à la confection de pareille liste, les divers membres suggérant un ou plusieurs faits dignes d'être rappelés à la postérité, et dont voici l'énumération dans l'ordre historique et avec l'indication des membres qui en ont suggéré l'idée.

I. — 863 à 1500. — Les principaux Comtes de Flandre, dans les niches.

II. — 1300-1385. — Les héros de la commune, Jean Borluut, Guillaume Wenemaer, Frans Ackerman, Pierre Vanden Bossche, etc , figures avec armoiries (présenté par N. DE PAUW).

III. — 1338. — Jacob van Artevelde in de vergadering der Bijloke, vrijheid en nering herstellende (JULIUS VUYLSTEKE).

IV. — 1382. — Philips van Artevelde's zegevierende intrede te Gent na den slag van Beverhout (IDEM).

V. — 1409. — Hertog Jan Zonder Vrees, den Raad van Vlaanderen te Gent instellende (N. DE PAUW).

VI. — La fête de l'Hauweet au XV<sup>e</sup> siècle (HERMANN VAN DUYSE).

VII. — 1426. — Inauguration du tableau de l'Agneau, des Van Eyck (GEORGES HULIN).

VIII. — 1446. — Un chapitre de la Toison d'or à Gand (A. SIFFER).

IX. — 1477. — Maria van Burgondie herstelt al de Nederlandsche gewesten in het bezit hunner voorrechten en vrijheden (J. VUYLSTEKE).

X. — 1477. -- Supplice d'Hugonet et Imbercourt.

XI. — Hugues Van der Goes, peintre à Gand vers 1480 (G. HULIN).

XII. — 1483. — Arnaud de Keyser introduit l'imprimerie à Gand (P. BERGMANS).

XIII. — 1488. — Verdediging der stad tegen Keizer Maximiliaan (het Rabot) (V. VANDER HAEGHEN).

XIV. — 1500. — Le Baptême de Charles-Quint (IDEM).

XV. — 1517. — La pose de la première pierre de l'Hôtel de ville (G. HULIN).



XVI. — 1518. — Les deux architectes Waghmakere et Keldermans présentent aux échevins de Gand les plans de l'Hôtel de ville (ARMAND HEINS).

XVII. — 1547. — De opening van de Sassche vaart (A. VAN WERVEKE).

XVIII. — 1576. — La Pacification de Gand (N. DE PAUW).

A cette liste nous aurions voulu joindre celle des sujets proposés par les artistes eux-mêmes, auteurs du projet de décoration. Nous conformant à la décision prise par la Section d'Histoire, nous avons écrit à MM. Lybaert, Delvin, Van Biesbroeck et Vanaise, les priant de nous faire parvenir leur liste.

Nous venons de recevoir une lettre qui nous permet de clôturer ici ce rapport, puisque ces Messieurs s'en rapportent à nous pour le choix des sujets. Cette lettre est des plus flatteuses pour nos savants collègues.

Pour la Section d'Histoire :

*Le Secrétaire,*

O. PYFFEROEN.

*Le Président,*

N. DE PAUW.

**M. le Président.** Messieurs, ne serait-ce pas simplifier le débat, que de joindre l'examen de ce rapport à la question portée sous le n° VI de notre ordre du jour? Il me semble que ces deux sujets se tiennent par tant de côtés, qu'il y aurait utilité à n'avoir qu'une seule et même discussion. (Adhésion.)

#### IV.

**La façade prolongée de la Halle aux Draps. Examen du projet par M. Hulin.**

**M. Hulin.** Lorsqu'on a dégagé la Halle aux Draps, vous avez tous probablement été frappés, Messieurs, de son aspect exigü. Cette construction, évidemment, ne pouvait, en aucune façon, répondre aux besoins d'une ville aussi grande et aussi indus-

trielle que Gand, à l'époque de sa construction. Aujourd'hui, cet aspect plus ou moins étriqué de la Halle aux Draps s'explique parfaitement par le fait, que nous n'avons qu'un peu plus de la moitié de cet édifice. Au cours des travaux actuels on a, en effet, découvert les fondations complètes de la Halle aux Draps, qui montrent qu'il y a eu, ou qu'il devait y avoir quatre travées en plus des sept qui subsistent, soit que cette partie des Halles ait été démolie dans le cours des siècles, soit que le projet primitif n'ait jamais été exécuté.

Le point de vue qui doit d'abord spécialement nous occuper, nous, c'est le point de vue archéologique. Eh bien, le projet tel qu'il avait été élaboré par l'administration communale comportait la construction d'une façade au dos du bâtiment actuel; c'est ce projet qui, naturellement, a éveillé nos scrupules.

En effet, en présence d'un monument ancien, mutilé ou inachevé, deux solutions sont admissibles : ou bien le maintenir intact, dans son état présent, ou bien le rétablir tel qu'il devait être. J'ai souvent soutenu la première thèse, que d'une façon générale, je préfère; mais je reconnais qu'il y a des cas où elle est difficilement applicable. Ainsi il est certain qu'il eût été choquant de voir au centre de la ville, dans le quartier le plus peuplé, le plus animé, le plus riche, un vilain mur provisoire en briques comme celui qui, actuellement, sert de pignon postérieur à la Halle, On aurait donc été amené à construire une nouvelle façade. Mais construire cette façade là où se termine actuellement la Halle, c'eût été la défigurer et, pour employer une expression un peu forte, mais juste, c'eût été faire un « faux en monuments publics ». En effet, c'était donner l'aspect d'un monument terminé, d'un monument complet, à une moitié de monument.

Nous avons vu agir de la sorte dans certaines villes, où l'on accolait une façade au chœur ou au transept d'une église. On créait ainsi de véritables monstres.

Les architectes qui ont construit cette Halle étaient de vrais artistes; ils ont, par conséquent, subordonné leur décoration et

toute leur construction à certaines proportions générales. Si nous changeons ces proportions générales, nous défigurons le monument.

Voilà donc pour le point de vue archéologique : Du moment qu'on ne se borne pas à conserver le monument dans l'état dans lequel on l'a trouvé, il faut le rétablir tel qu'il devait être. Toute autre solution serait, je le répète, une sorte de mensonge en pierre. Seulement les vues des archéologues se heurtent quelquefois à d'autres nécessités plus impérieuses, telles que les nécessités de la voirie ou les projets généraux d'embellissement. Mais, heureusement, dans notre cas, le point de vue archéologique coïncide parfaitement avec le point de vue utilitaire, et aussi avec le point de vue esthétique, qui vise à l'embellissement de la place où s'élève la Halle.

Après quelques tâtonnements quant au tracé qui permettrait de prolonger ainsi la Halle, et des modifications heureuses indiquées par Monsieur le Bourgmestre, on est arrivé à établir le plan que voici, et que M. Heins a dessiné. Il met en parallèle le projet primitif et le nouveau projet. Le projet primitivement conçu était de prolonger en ligne droite avec la façade du Théâtre flamand, une série de maisons jusqu'au Marché au Beurre. Le nouveau projet consiste en ce que, au lieu de bâtir ces maisons dans l'alignement du théâtre, de façon à former un bout de rue étroite derrière le pignon postérieure de la Halle, on bâtirait ces maisons en arc de cercle, en expropriant les autres maisons du Marché au Beurre jusque près de la Cour Saint-Georges. Il y aurait tout avantage au point de vue pratique, car on aurait ainsi, au lieu d'une rue étroite, et absolument inutile par suite de son parallélisme avec celle qui existe de l'autre côté du Beffroi, une large ouverture qui servirait d'amorce à la grande voie de communication, que tout le monde est d'avis de créer entre le Marché au Beurre et le quartier Saint-Jacques.

Au point de vue de l'esthétique générale, un récent referendum organisé par un journal local, a fait voir combien la

plupart des personnes non prévenues ont été d'avis qu'il fallait dégager la vue complète de l'Hôtel de ville. Selon le nouveau projet, les personnes placées en face du Théâtre flamand verraient en effet, par la brèche qui serait ouverte entre la Halle prolongée et les maisons faisant suite au Théâtre, toute la façade de l'Hôtel de ville, et la place Saint-Bavon deviendrait ainsi une des plus belles de la Belgique.

Il faut remarquer d'ailleurs, qu'il est toujours d'un effet malheureux, d'enchâsser une partie symétrique dans un ensemble de constructions qui ne le sont pas du tout. Si l'un des côtés de la place Saint-Bavon se trouve être tiré au cordeau, toutes les autres parties de la place paraîtront de façon choquante, hors d'équerre. En effet, la Halle n'est pas du tout parallèle à la façade de Saint-Bavon et l'autre côté de la place n'est rien moins que rectiligne. Or, la rue fuyante et courbe, qui se trouve indiquée ici au plan, aurait pour effet que toutes les parties de la place auraient le même aspect mouvementé et pittoresque.

Enfin, reste une dernière question, celle toujours grave des frais. Evidemment, cela entraînera certaines expropriations et des frais d'exécution un peu plus considérables. Pour la Halle elle-même, les frais ne se trouveront pas augmentés d'une façon aussi grande qu'on pourrait le croire. En effet, le pignon aurait dû être construit quand même : le projet primitif prévoit cette construction. De plus, ce projet prévoit aussi la démolition, ou plutôt le recul du « Mameloker ». Ces derniers frais se trouveraient maintenant épargnés. Une autre source d'économie viendrait s'ajouter à celle-là. Vous savez tous que l'Hôtel de ville est tellement encombré, qu'on a beaucoup de peine à y loger tous les services communaux et qu'on se trouvera dans la nécessité de l'agrandir. Le prolongement de la Halle aux draps fournirait une très grande salle, plus grande, je crois, que le vestibule de l'Hôtel de ville, et permettrait d'y installer une série de services très encombrants, tel que celui du tirage au sort. On pourrait dès lors attendre un temps indéfini avant de procéder à la

construction d'une nouvelle aile de l'Hôtel de ville, en admettant que cet agrandissement se trouve alors encore nécessaire.

J'ajoute qu'il y a lieu de croire que le gouvernement serait disposé à intervenir pour un tiers dans les frais de reconstruction de la Halle.

J'oubliais de dire que le projet a fait déjà l'objet des délibérations de la commission locale des monuments et que, à l'unanimité de ses membres, cette commission l'a accueilli favorablement. Par conséquent, nous sommes sûrs de rencontrer des sympathies officielles. (*Applaudissements.*)

**M. J. Vuylsteke.** Ce projet est celui de la commission des monuments, où il a été étudié et développé jusqu'au point de satisfaire le bourgmestre, qui s'y est rallié complètement.

**M. Lacquet.** M. Hulin vient de dire qu'on a découvert récemment les fondations de la Halle aux draps. Il y a dix ans que cette découverte est faite, et j'ai eu l'honneur de le dire à la commission des monuments. Il y a dix ans que j'ai fait des fouilles, et que j'ai trouvé les fondations.

**M. Hulin.** Je présente mes excuses à M. Lacquet. Je voulais dire qu'on venait de les mettre au jour. (*On rit.*)

**M. le Président.** Je suis sûr d'être l'interprète de l'assemblée, en remerciant M. Hulin de son intéressante communication; mais je dois faire observer, comme vient de le dire M. Vuylsteke, qu'à la commission locale des monuments la question a été examinée, et que là l'opinion a été exprimée, inébranlable, qu'il y a lieu de donner suite au projet nouveau de M. le Bourgmestre.

Nous ne pouvons prendre ce qui vient d'être dit, que pour notification. Nous n'avons pas à nous substituer aux commissions officielles de l'Hôtel de ville et, encore une fois, nous devons nous borner à remercier M. Hulin d'avoir mis les membres à la hauteur de la question.

**M. De Ceulencr.** Je ne voudrais ajouter que quelques mots à ce que vient de dire M. Hulin. Personnellement, mon opinion



n'est pas faite. Mais, en tous cas, je me permettrai de faire observer, que le plan que M. Hulin vient de nous faire voir ici, n'est pas complet, ou du moins qu'il ne l'est pas suffisamment pour qu'il y ait moyen de se former une opinion sur la question. Il ne s'agit pas de restaurer un monument, mais de compléter un monument, qui n'a jamais été complet, paraît-il. De plus nous ne possédons pas le plan original pour la Halle aux draps, comme nous le possédons pour l'Hôtel de ville. C'est là déjà une grave difficulté.

Seulement quelle que soit la solution qui pourrait être donnée à cette question, je crois que nous sommes d'accord pour supprimer le « Mamelokker », et pour demander que la rue du côté du Théâtre flamand soit prolongée obliquement, de manière à ménager la vue de l'Hôtel de ville.

Pour bien nous rendre compte de l'effet que ferait la Lakenhalle reconstruite, il faudrait que le plan indiquât la situation de la Lakenhalle, lorsque le triangle entre la rue courte des Chevaliers et le marché aux Poulets, aura disparu, et que l'église Saint Nicolas aura été dégagée.

Je crois que si nous avons ce plan devant nous, nous trouverions qu'il y aurait là une place immense, d'une étendue peut-être double de celle de Saint-Bavon, et peut-être trouverions-nous alors que le monument de la Halle aux draps, telle qu'elle est maintenant, paraîtrait excessivement maigre au milieu de cette immense place. Il serait écrasé, en outre, par le Beffroi. Ce sont des suppositions, mais je crois qu'elles seraient confirmées par la vue du plan que je demande.

D'un autre côté, il y aurait aussi à examiner, et c'est un point au sujet duquel je ne suis pas tout-à-fait d'accord avec M. Hulin, si en reconstruisant la Halle telle qu'il le demande, la vue de l'Hôtel de ville ne serait pas masquée. Ce qui est certain, c'est que celle de Saint-Bavon le serait. On voit actuellement admirablement le porche de l'église.

**M. A. Heins.** On le voit de biais et de façon très désagréable.

**M. De Ceuleneer.** Si vous agrandissez la Halle, alors vous ne verrez plus du tout le porche de l'église.

**M. A. Heins.** Nous n'avons fait qu'un simple dessin et, naturellement, cela ne répond pas à toutes les exigences d'un travail définitif.

**M. Hulst.** Je crois que les observations de M. De Ceuleneer ne peuvent que venir à l'appui de celles que nous avons présentées, et je suis persuadé que l'argument très juste qu'il vient de trouver relativement à l'aspect qu'aurait la Halle aux draps du côté de la grande place à créer pour le dégagement de l'église Saint-Nicolas, par la démolition de la rue des Chevaliers, ne manquera pas de faire impression. Cet aspect serait pitoyable, tandis que si la Halle était prolongée, elle terminerait de façon très heureuse cette grande place, si tant est que celle-ci soit jamais créée. (*On rit.*)

Je crois cependant qu'il vaut mieux se placer surtout au point de vue des travaux qui sont en train de se réaliser, plutôt que de ceux qui sont encore éloignés et problématiques. Mieux vaut faire très bien une chose, que beaucoup médiocrement. La vue de Saint-Bavon est magnifique, lorsqu'on vient de la rue de la Catalogne, mais, du côté du Marché au Beurre, elle n'est pas heureuse du tout et, par conséquent, il n'y a aucun désavantage à la supprimer.

D'autre part, j'ai pu constater que toutes les personnes, même peu prévenues en faveur des idées archéologiques, à qui j'ai pu faire voir le croquis que voici, ont trouvé le projet ainsi modifié extrêmement heureux. La vue de ce croquis a fait déjà beaucoup de conversions; aussi je me demande s'il n'y aurait pas lieu de donner un peu plus de publicité à ce plan.

**M. Hermann Van Duyse.** Le débat auquel nous venons d'assister, prouve combien cette question est peu connue de l'assemblée. Tout à l'heure, M. De Ceuleneer croyait qu'il serait utile de supprimer le « Mameloker » et, au contraire, je crois moi qu'il serait utile de le maintenir. Vous voyez que l'on n'est

pas bien d'accord et qu'il serait nécessaire de publier le document.

**M. J. Vuylsteke.** Pour répondre au vœu qui vient d'être exprimé, je propose que l'on fasse l'acquisition de quelques exemplaires de ce plan et qu'on les envoie aux membres.

**M. le Président.** Je me demande s'il y a grande utilité pour notre société, à continuer la discussion. La question semble de commun accord avec la commission des monuments, tranchée à l'Hôtel de ville. Le Collège s'est arrêté au projet qui vient de vous être développé.

**M. J. Vuylsteke.** Il faut tout au moins donner de la publicité à ce plan, et l'expliquer aux membres, puisque la question a été soulevée ici. Nous pouvons faire cela à très peu de frais.

**M. Hermann Van Duyse.** Il serait utile aussi de tâcher d'établir, par des documents d'archives, si la Halle aux draps a jamais été achevée, ou si elle a été détruite.

**M. le Président.** Nous pourrions renvoyer l'examen de cette question à notre section d'histoire, elle est de sa compétence.

**M. de Pauw.** M. Van Werveke a publié dans le journal « Gand en avant », tout ce qui a rapport à cette question ; je suis également d'avis de nous borner à faire distribuer le plan dont il s'agit à tous nos membres.

**M. De Noyette.** J'ai suivi avec grand intérêt l'exposé du projet de restauration de la Halle aux draps, présenté par Monsieur Hulin. J'espère que les documents qu'il a déposés seront soumis à l'examen de tous les membres de notre cercle.

Mais ce qui semble acquis dès à présent, c'est qu'un revirement en faveur de la restauration de nos monuments, se manifeste même parmi ceux qui autrefois en étaient les adversaires les plus acharnés.

On voudra bien se rappeler qu'à propos de la Maison des Bateliers, on n'était nullement d'accord dans cette enceinte, et qu'un principe semblait être à jamais consacré :

Pas de restauration pas une pierre.

Plutôt nos monuments en poussière que les restaurer.

Et que voyons-nous aujourd'hui ?

Non seulement on restaure, non seulement on propose l'adoption d'un pignon dont il n'existe aucun trace, mais on demande d'agrandir, de compléter un édifice d'après le tracé de fondations accidentellement découvert, il y a quelques jours.

Quel que soit donc le sort qu'on réserve au projet de M. Hulin, je me félicite du spectacle auquel nous assistons en ce moment.

La proposition de distribuer un exemplaire du plan à tous les membres de la Société est adoptée.

M. le Chanoine Vanden Gheyn, au nom de M. **Maeterlinck**, donne lecture de la note suivante :

### Les terres cuites étrusques de Sasso-Ferrato.

Aussitôt après la dernière séance, j'ai écrit à notre Ministre M. A. Van Loo à Rome, pour le prier de me faire envoyer la livraison de juin de la *Notizie degli scavi de Antichita* rendant compte des séances de la société d'Archéologie romaine. J'ai le regret de vous dire que jusqu'aujourd'hui je n'ai reçu ni la livraison demandée, ni une réponse à ma lettre(1).

En attendant cette livraison, contenant des reproductions photographiques de toutes les statuettes reconstituées jusqu'ici, j'ai en examinant mes notes de voyage, trouvé quelques renseignements complémentaires puisés dans le rapport présenté par M. Brizzio, et dont je m'empresse de vous faire part.

C'est sur une colline, non loin de *Sasso-Ferrata*, que se trouvent à moitié cachée par des bois, les ruines de l'ancienne ville étrusque de Civita-Alba. On en reconnaît encore le périmètre en suivant les murs ruinés de l'enceinte sous le feuillage des

---

(1) Cette livraison, prêtée par M. le Ministre de l'Instruction Publique à Rome a été communiquée quelques jours après à M. Maeterlinck, et sera soumise à l'examen des membres à la prochaine séance.



taillis. Tous les ans, ces vestiges diminuent, car les paysans des environs, considérant ces murs comme des carrières d'exploitation facile, viennent s'y approvisionner de pierres, lorsqu'ils ont des constructions à faire.

Une élévation plus considérable semble indiquer l'emplacement de l'ancienne Acropole, qui était aussi entourée de murs, ceux-ci mieux conservés.

Depuis longtemps, au cours de leurs travaux agricoles, les paysans des environs mettaient au jour des pavements en mosaïque, et des vases et objets d'art étrusques en bronze, qu'ils s'empressaient de vendre pour quelques sous.

Ces champs fertiles en découvertes, furent signalés à M. Brizio, conservateur du musée de Bologne, qui s'empressa d'y faire faire des fouilles sérieuses sur ses indications. C'est au cours de ces fouilles, que l'on découvrit entre autres, les terres cuites dont je vous ai entretenu dans la dernière séance.

Ces statuettes formaient deux sujets différents : le premier représentant Ariane dans l'île de Naxos découverte par des satyres, constituait, d'après la disposition des figures, un fronton. Le second représentant des gaulois fuyant les dieux vengeurs, formait une frise. Tous deux provenaient d'un même petit temple, qui n'était pas de construction romaine. Les statuettes composant la frise devaient être très nombreuses, j'en ai pu voir une grande quantité de débris recueillis, mais non reconstitués.

Je vous ai décrit les cinq figures de Gaulois, si vivantes et si variées, dont je n'ai pu vous présenter qu'une seule reproduite par la photographie. J'ai retrouvé dans mes notes la description d'une des divinités poursuivant les Gaulois. (C'est la seule reconstituée jusqu'ici). Elle est représentée couverte d'une tunique sans manche et ouverte à l'épaule, un manteau est jeté sur elle et entoure la taille en guise de ceinture, de longs pans tombent devant et derrière. A ses pieds, on remarque des cothurnes grecques. La tête manque, cependant tout porte à croire que



cette statuette représente *Artémis*, car elle tient un arc à la main.

Cette figure présente tous les caractères de la plastique grecque et rappelle étonnamment, d'après M. Brizzio, la statue d'*Artémis* du grand autel de Pergame. La Diane de Pergame porte elle aussi une tunique flottante sans manches tombant jusqu'aux genoux, son manteau est roulé autour d'elle en forme de ceinture, et elle est chaussée de cothurnes. Toutes deux marchent à grands pas en tenant l'arc à la main. Les similitudes sont trop grandes pour être produites par un simple hasard.

Quelques-uns de mes collègues ont été frappés comme moi, du caractère réaliste et de la divergence que présente la photographie du Gaulois communiquée à la dernière séance, avec les statues étrusques connues jusqu'ici. C'est parce que j'en ai été frappé comme vous, que je me suis permis d'attirer votre attention sur cette découverte, qui ne cadre pas avec nos travaux habituels.

Je n'entends nullement imposer une manière de voir personnelle, je me borne à vous faire connaître des sculptures étranges pour ainsi dire inconnues, avec l'avis de celui qui les a découvertes. C'est à votre jugement éclairé que je laisse le soin d'en tirer les conclusions que vous jugerez convenables.

Je dois cependant vous faire observer que les fouilles ont été faites dans une ville étrusque, voisine de *Montefortino*, localité qui, à partir du 4<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'occupation romaine, fut toujours habitée par des Gaulois, et que ce voisinage offrait de grandes facilités à un artiste étrusque pour étudier ces barbares. D'un autre côté, si la plastique réaliste des Gaulois peut dérouter, celle de la divinité retrouvée et dont je vous ai donné la description, est bien grecque.

L'art étrusque est si varié qu'il serait téméraire de le définir et de prétendre le reconnaître à première vue.

Ne paraît-il pas égyptien dans ses productions les plus ancien-

nes? Ne lui assignerait-on pas une origine assyrienne plus tard? Et puis, dans sa dernière période connue, ne ressemble-t-il pas à s'y méprendre à la statuaire grecque?

Ici les statuettes sont d'une époque tardive, elles ont été faites, d'après M. Brizzio, peu avant 295 avant notre ère, c'est-à-dire au commencement du 3<sup>e</sup> siècle ou à la fin du 4<sup>e</sup> siècle. Elles seraient donc postérieures de cent cinquante ans environ à Phidias qui est du 5<sup>e</sup> siècle (né en 488 mort en 534) et de peu antérieures à l'occupation du territoire de Senegalia par les Romains (289 av. j. c.).

Dans un récent ouvrage : *l'Art étrusque*, qui d'après *la Gazette des beaux-arts* fait autorité, M. Jules Martha dit : « L'art étrusque est encore peu connu. . . . . En sculpture les » Étrusques n'ont pas de types personnels; *leurs images religieuses c'est la Grèce qui les leur donne*, sauf pour quelques *portraits et scènes familiales*, ils se confinent à un » rôle de copistes. »

Or il est à remarquer qu'il s'agit ici justement de portraits de Gaulois qui leur étaient familiers et que les dieux sont imités des Grecs.

Comme le disait très bien M. Henri Hymans, « Les Étrusques nous ont laissé tant de merveilles dans tant de domaines, qu'on peut leur concéder beaucoup. » Et peut-être trouverez-vous comme la savante société des fouilles romaines, que ces étranges statuettes peuvent être l'œuvre d'un artiste étrusque de la dernière période.

**M. le Président.** Vu l'heure avancée, je propose, Messieurs, de mettre la suite de notre ordre du jour à la prochaine séance. (Adhésion).

**Ballotage de Membres honoraires.**

MM. *Fernand Donnet* et *A. Roersch* sont admis comme membres honoraires.

—

La séance est levée à 10 1/2 heures du soir.

—————



## BIJZONDERE REGISTERS. — INDEX SPÉCIAUX.

### I. Alphabetisch Zaakregister.

#### A.

*Afdeelingsbesturen* : blz. xxiv.

*Analectes ecclésiastiques*. Gift, blz. 2.

#### B.

*St-Baafs* (Refuge van), blz. 45 en 82.

*Balegem*, zie Steengroeven van Balegem.

*Banieren*, blz. 224, 225.

*Belvedere van bisschop Trieste*, blz. 86-89.

*Beschavingsgeschiedenis te Gent*, blz. 39.

*Bestuurraad*, blz. xxiv.

*Boekerij* (Opening van de), blz. 40 en 176.

*Boekdrukker Le Maire en zijn ontwerp van dagblad*, blz. 90-96.

*Boekdrukkerij te Gent in 1566* (Calvinistische), blz. 177-181.

*Boekdrukkunst in België* (Oorsprong van de), blz. 64-78; 106-115.

*Bouwkunde* (Eenige nota's over de Italiaansche), blz. 45-56.

*Brito*, zie Boekdrukkunst in België en Oorsprong van de boekdrukkunst in België.

#### C.

*Comitéil voor de uitgave van het « Inventaire archéologique de Gand »*, blz. xxv.

*Congres* (Geschied- en Oudheidkundig) van Enghien, blz. 2; 147 en 148.

#### D.

*Dagbladpers in vroeger tijd*, zie Boekdrukker.

#### E.

*Errata*, blz. 170.

*Etruscische standbeelden in baksteen*, blz. 182-188; 277-280.

#### G.

*Gebouwen* (Oude), zie Schippershuis, Stapelhuis, St-Pieters-klooster,



Leugemeete, Geeraard-Duivelsteen, Refuge van St-Baafs, St-Michielsberg.

*Gedenkplaat aan het Geeraard-Duivelsteen*, blz. 174.

*Geeraard-Duivelsteen*. Krocht, blz. 16-19.

*Généalogies (Livre des)* door Jan d'Hollander, blz. 35-36.

*Gift*. Analectes ecclésiastiques. blz. 2.

*Grenzen der stad en van St-Pietersdorp*, blz. 162-169.

*Groot Kanon van Gent*, zie Kanon.

#### H.

*Halle*, zie Lakenhalle.

*Herstelling van gebouwen*. Schippershuis, blz. 99-103; 119-126; 105-161.

*Houtlei*, blz. 39, 40-43; 96.

#### I.

*Intrede (Blijde) van Keizer Karel te Bologna*, blz. 211-213; 226-229,

#### K.

*Kanon* (Het groot) van Gent; zijne geschiedenis; zijn naam; zijn oorsprong, blz. 188-210; 223, 224.

*Keizer Karel te Bologna*, zie Intrede.

*Kunst* (Voordracht over de Moorsche), blz. 131-147.

#### L.

*Lakenhalle*, blz. 269-277.

*Leugemeete* (Muurschilderingen van de), blz. 3-4; 103-106. Algemeen verslag, blz. 230-238. Verslag van de Commissie van bouwkundigen, blz. 239-244. Verslag van de Commissie der muurschilderingen, blz. 244-248. Verslag van den heer Van Werveke, blz. 249-257. Uittreksel van het verslag van den heer Van den Bergh, blz. 257-261; bespreking, blz. 262-264.

*Lijst van de gewone leden*, blz. xv-xvii.

*Lijst van de buitengewone leden*. blz. xviii-xxiii.

*Lokaal van de Maatschappij*, blz. 31-35; 176.

#### M.

*Messager des sciences historiques*, blz. 19-31.

*St-Michielsberg*, blz. 170

*Moorsche kunst*. Voordracht, blz. 13'-147.

*Museum van Oudheden*, blz. 229.

*Museum van Schilderijen*, blz. 44; 82-86; 229.

*Muurschilderingen*. Herstelling, blz. 176.

O.

*Onderscheidingen* (Eervolle). blz. 39.

*Ontwerpen van het Gemeentebestuur*. Tentoonstelling, blz. 97.

*Oorsprong van de boekdrukkunst in België*, blz. 64-78; 106-115.

*Ottogracht*, blz. 96.

P.

*Pieters-(St-) klooster*. Ontblooting, blz. 115-117; 175.

R.

*Refuge van St-Baafs*. Ontblooting, blz. 45. — Ontwerp, blz. 82.

*Ruilingen*, blz. xxvi tot xxviii.

S.

*Schilderingen in het Stadhuis*, blz. 213-221. Verslag van de afdeeling van geschiedenis, blz. 264-269.

*Schilderijen*. Bewaring en herstelling, blz. 48; 80 en 81.

*Schippershuis*, blz. 38; 99-103; 119-126; 150-161; 177.

*Stadhuis*, zie *Schilderingen*.

*Standbeelden in baksteen* (Etruscische), blz. 182-188; 277-280.

*Stapelhuis*, blz. 31-35. — Lichtdruk van het Stapelhuis, blz. 97.

*Steengroeven van Balegem*, blz. 99; 126-131.

T.

*Tentoonstelling van oude kunst*, blz. 171.

V.

*Verkiezing van eereleden*, blz. 4, 45, 82, 147, 170, 280.

*Verkiezing van gewone leden*, blz. 4.

*Vergaderingen* (Algemeene, der gewone en der buitengewone leden):

		10 Januari 1898, blz. 1-35;
—	—	10 Februari 1898, blz. 37-78;
—	—	8 Maart 1898, blz. 79-97;
—	—	5 April 1898, blz. 98-117;
—	—	10 Mei 1898, blz. 118-147;
—	—	7 Juni 1898, blz. 149-170;
—	—	8 November 1898, blz. 173-231;
—	—	13 December 1898, blz. 222-280.

*Verslag van den schatbewaarder*, blz. 15.

*Verslag (Jaar-) van den secretaris*, blz. 4-14.

*Voordrachten*: van den heer Van den Heuvel, blz. 131-147; van den heer Jozef Casier, blz. 170.

Z.

*Zegel van het Rijke Gasthuis*, blz. 57-63.

## I. Index alphabétique des matières.

### A.

*Analectes ecclésiastiques*. Don, p. 2.

*Architecture italienne* (Quelques notes sur l'), pp. 45 à 56.

*Art mauresque* (Conférence sur l'), pp. 131 à 147.

*Assemblées générales des membres effectifs et honoraires*, du 10 janvier 1898, pp. 1 à 35 ; du 10 février 1898, pp. 37 à 79 ; du 8 mars 1898, pp. 79 à 97 ; du 5 avril 1898, pp. 98 à 117 ; du 10 mai 1898, pp. 118 à 147 ; du 7 juin 1898, pp. 149 à 170 ; du 8 novembre 1898, pp. 173 à 221 ; du 13 décembre 1898, pp. 222 à 280.

### B.

*Baelegem*, voir *Carrières de Baelegem*.

*Ballottages de membres honoraires*, pp. 4 ; 45 ; 82 ; 147 ; 170 ; 280.

*Bannière*, pp. 224, 225.

*Belvédère Triest*, pp. 86 à 89.

*Bibliothèque* (Ouverture de la), pp. 40 et 176.

*Bruto*, voir *Imprimerie en Belgique et Origines de l'imprimerie en Belgique*.

### C.

*Canon de Gand* (Le grand) ; son histoire ; son nom ; ses origines, pp. 188 à 210 ; 223, 224.

*Carrières de Baelegem*, pp. 99 ; 126 à 131.

*Charles Quint à Bologne*, voir *Joyeuse entrée*.

*Civilisation à Gand* (Histoire de la), p. 39.

*Cloître de Saint Pierre*. Dégagement, pp. 115 à 117 ; 175.

*Comité Directeur*, p. xxiv.

*Comités des sections*, p. xxiv.

*Comité de publication de l'Inventaire archéologique de Gand*, p. xxv.

*Conférences* : de M. van den Heuvel, pp. 131 à 147 ; de M. Joseph Casier, p. 170.

*Congrès historique et archéologique d'Enghien*, p. 2 ; 147 et 148.

### D.

*Don*. *Analectes ecclésiastiques*, p. 2.

*Distinctions honorifiques*, p. 39.

### E.

*Échanges*, pp. xxvi à xxviii.

*Entrée*, voir *Joyeuse entrée*.

*Élection de deux membres effectifs*, p. 4.

*Élection de membres honoraires*, pp. 4, 45, 82, 147, 170, 280.

*Errata*, p. 170.

*Étrusques*, voir Terres cuites étrusques.

*Exposition d'art ancien*, p. 170.

F.

*Fosse Othonienne*, p. 96.

G.

*Généalogies* (Livre des) de Jean d'Holander, pp. 35 à 36.

*Grand Canon*, voir Canon.

H.

*Halle aux Draps*, pp. 269 à 277.

*Hôtel de Ville*, voir Peintures.

I.

*Imprimerie en Belgique* (Origines de l'), pp. 64 à 78; 106 à 115.

*Imprimerie calviniste à Gand en 1566*, pp. 177 à 181.

*Imprimeur* (Le Maire et son projet de journal), pp. 90 à 96.

J.

*Joyeuse entrée de Charles Quint à Bologne*, pp. 211 à 213; 226 à 229.

L.

*Leugemeete* (Fresques de la), pp. 3 et 4; 103 à 106. Rapport général, pp. 230 à 238. Rapport de la Commission des architectes, pp. 239 à 244. Rapport de la Commission des fresques, pp. 244 à 248. Rapport de M. Van Werveke, pp. 249 à 257. Extrait du rapport de M. Van den Berghe, pp. 257 à 261. Discussion, pp. 262 à 264.

*Limites de la ville de Gand et de ville de Saint-Pierre*, pp. 162 à 169.

*Liste des membres effectifs*, pp. xv à xvii.

*Liste des membres honoraires*, pp. xviii à xxiii.

*Local de la Société*, pp. 31 à 35; 176.

M.

*Maison de l'Étape*, pp. 31 à 35. Photographie de la Maison de l'Étape, p. 97.

*Maison des Bateliers*, pp. 38; 99 à 103; 119 à 126; 150 à 161; 177.

*Musée de peinture*, pp. 44; 82 à 86; 229.

*Musée d'antiquités*, p. 229.

*Mauresque* (L'Art). Conférence, pp. 131 à 147.

*Messenger des sciences historiques*, pp. 19 à 31.

*Mont St-Michel*, Conférence, p. 179.

*Monuments anciens*, voir Maison de l'Étape; Maison des Bateliers; Cloître de Saint-Pierre; Leugemeete; Steen de Gérard le Diable; Refuge de Saint-Bavon; Mont Saint-Michel.

O.

*Origines de l'imprimerie en Belgique*, pp. 44 à 68; 106 à 115.

*Othon* (Fossé d'), voir Fosse othonienne.

P.

*Peintures de l'Hôtel de Ville*, pp. 213 à 221. Rapport de la section d'histoire, pp. 264 à 269.

*Peinture* (Nouveau musée de), pp. 44; 82 à 86.

*Peintures murales*. Restauration, p. 176.

*Pierre de Baelegem*, pp. 99; 126 à 131.

*Plans de l'administration communale*. Exposition, p. 97.

*Presse sous l'ancien régime*, voir Imprimeur.

*Plaque commémorative du Steen de Gérard le Diable*, p. 174.

Q.

*Quai au Bois*, pp. 39; 40 à 43; 96.

R.

*Rapport annuel du secrétaire*, pp. 4 à 14.

*Rapport du trésorier*, p. 15.

*Refuge de Saint-Bavon* (Dégagement du), p. 45. Plan, p. 82.

*Restauration des monuments*. Maison des Bateliers, pp. 99 à 103; 119 à 126; 150 à 161; 177.

S.

*Saint-Bavon* (Refuge de), pp. 45 et 82.

*Sceau de la léproserie de Gand*, pp. 57 à 63.

*Steen de Gérard le Diable*. Crypte, pp. 17 à 19.

T.

*Tableaux* (Conservation et restauration des), pp. 43; 80 et 81.

*Terres cuites étrusques*, pp. 182 à 188; 277 à 280.



II. Alphabetisch register van de sprekers.  
II. Index alphabétique par noms d'orateurs.

B.

*Bergmans, Paul*, pp. 15 ; 64 à 78 ; 110 à 115 ; 226 à 229.

C.

*Claeys, Prosper*, pp. 90 à 96,

*Casier, Joseph*, p. 170.

D.

*De Ceuleneer*, pp. 229 ; 273 à 275.

*de Maere d'Aertrycke, Baron*, pp. 4 ; 14 ; 16 ; 19 ; 31, 32 ; 34, 35 ; 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 ; 56 ; 99, 100, 101, 102, 103 ; 117 ; 174 ; 210, 216, 217 ; 219 ; 222 ; 229, 262, 276, 280.

*De Muyck, Victor*, pp. 162 à 169.

*Le Noyette*, pp. 276, 277.

*de Pauw*, pp. 85 ; 217, 218, 219 ; 264 ; 264 à 269 ; 276.

*De Pratere*, pp. 106 à 110 ; 113, 114.

*De Smet, Joseph*, pp. 84 ; 244 à 249.

*De Waele*, pp. 240 à 243.

H.

*Heins, Armand*, pp. 16 à 19 ; 32, 33, 34 ; 59 ; 42 ; 86 à 89 ; 99 ; 105 ; 175 ; 186, 187 ; 217.

*Hulin, Georges*, pp. 40, 41, 42 ; 44 ; 83 à 85 ; 97 ; 269 à 273, 275.

L.

*Lacquet*, p. 273.

M.

*Maeterlinck, Louis*, pp. 182 à 187 ; 277 à 280.

*Mortier*, pp. 119 à 131 ; 240 à 243.

P.

*Pyfferoen*, pp. 264 à 269.

S.

*Scribe*, pp. 42, 43 ; 81 ; 86 ; 96 ; 101, 102.

*Serdobbel*, pp. 42, 43 ; 84 ; 96.

*Stroobant*, pp. 57 à 63 ; 187 ; 219.

V.

*Van Assche, Auguste*, pp. 32; 45; 82; 239, 240.

*Van Biesbroeck, L.*, pp. 187; 220.

*Van den Berghe*, pp. 257 à 261.

*van den Gheyn, le Chanoine*, pp. 2; 4 à 14; 33; 38, 39; 45 à 56; 80; 85, 96, 97; 102, 103, 104, 105; 175; 218, 219, 220, 221; 224; 230 à 238.

*Van den Heuvel*, pp. 131 à 147.

*Van der Haeghen, Victor*, pp. 102; 115 à 117.

*Van Duyse, Hermann*, pp. 99; 101; 102; 105, 106; 126; 150 à 161; 177 à 182; 187; 206 à 208; 210; 211 à 213; 218, 219, 220; 262 à 264; 275, 276.

*Van Hamme*, p. 117.

*Van Werveke*, pp. 188 à 206; 208; 209; 210; 249 à 257.

*Varenbergh*, pp. 19 à 31; 32; 81, 82; 86; 96; 101; 103; 131; 147; 149; 169; 224 à 226.

*Vuylsteke, Jules*, pp. 35; 103; 208, 209, 210; 213 à 216; 217; 273; 276.

---

## INHOUD. — TABLE.

---

Ledenlijst. — Gewone leden . . . . .	III
Buitengewone leden . . . . .	VIII
Bestuurraad . . . . .	XIV
Bestuur der afdeelingen . . . . .	XIV
Liste des membres. — Membres effectifs . . . . .	XV
Membres honoraires . . . . .	XVII <sup>I</sup>
Comité Directeur. . . . .	XXIV
Comités des sections. . . . .	XXIV
Comité de publication de l'Inventaire archéologique . . . . .	XXV
Ruilingen. — Échanges . . . . .	XXVI
Algemeene vergadering van 10 Januari 1898. — Assemblée générale du 10 janvier 1898 . . . . .	1
Jaarverslag. — Rapport annuel . . . . .	4
Jaarlijksche rekening. — Compte annuel . . . . .	15
Algemeene vergadering van 10 Februari 1898. — Assemblée générale du 10 février 1898 . . . . .	37
Algemeene vergadering van 8 Maart 1898. — Assemblée générale du 8 mars 1898 . . . . .	79
Algemeene vergadering van 5 April 1898. — Assemblée générale du 5 avril 1898 . . . . .	98
Algemeene vergadering van 10 Mei 1898. — Assemblée générale du 10 mai 1898 . . . . .	118
Congres van Edingen — Congrès d'Enghien . . . . .	147
Algemeene vergadering van 7 Juni 1898. — Assemblée générale du 7 juin 1898 . . . . .	149
Errata . . . . .	170

Tentoonstelling van oude kunst te Doornijk. — Exposition d'art ancien à Tournai . . . . .	171
Algemeene vergadering van 8 November 1898. — Assemblée générale du 8 novembre 1898. . . . .	173
Algemeene vergadering van 13 December 1898. — Assemblée générale du 13 décembre 1898. . . . .	222
Bijzondere registers. — Index spéciaux . . . . .	283
I. Alphetische zaakregister. — I. Index alphabétique des matières . . . . .	283
II. Alphetisch register van de sprekers. — Index alphabétique par noms d'orateurs . . . . .	289

---











GETTY CENTER LIBRARY



**3 3125 00110 2678**



